

Université Lumière Lyon II
Institut d'Etudes Politiques de Lyon

Amandine GAY

Mémoire de fin d'études

13 Janvier 2006

Les enjeux du traitement de la question coloniale dans la société française

Sous la direction de Isabelle Garcin-Marrou, Professeur en sciences de l'information
et de la communication à l'IEP de Lyon

Table des matières

Remerciements . .	1
INTRODUCTION .	3
I Les fondements idéologiques de la colonisation .	7
A/ Le paradoxal héritage des Lumières .	7
B/ L'émergence de nouvelles pratiques scientifiques .	13
C/ L'application en politique des principes évolutionnistes . .	18
D/ La colonisation française en action .	27
II Politique et colonisation : un Etat d'exceptions permanentes . .	35
A/La réalité de la vie dans les colonies . .	35
B/ Les colonies : des zones de non-droit . .	39
C/ Quand l'Empire fait son apparition sur le sol français . .	46
D/ La République française et la colonisation des esprits .	54
III La culture coloniale populaire : un vecteur efficace de stéréotypes ? . .	71
A/Les dispositifs fixes de représentation de l'Autre .	72
B/ Etude comparative de l'évolution du discours de presse . .	82
C/ Les dispositifs animés de représentation de l'Autre : le rôle de l'audio-visuel . .	98
Conclusion .	125
BIBLIOGRAPHIE . .	131
Ouvrages collectifs : .	136
Revue : .	136
Thèses et DEA : .	137
FILMOGRAPHIE .	139
Films collectifs : . .	142

Remerciements

Un grand merci à Isabelle Garcin-Marrou pour son soutien et sa patience.

Merci à Danièle Jacquard, pour ses lectures attentives, qui m'ont bien aidé au début. A Valérie Cibot, Bruno Boudiguet, Jean-Baptiste Fribourg et ma maman qui ont pris de leur temps pour m'aider dans les recherches, les corrections ou m'héberger sur Paris.

Merci à Joanne et Antonine pour le soutien moral, à Emma pour l'idée de *Tintin au Congo*. A Isabelle Combaluzier, sans qui je n'aurai pas eu de toit pour voir les films empruntés à *Ardèche Images*. A Guillaume, toujours présent quand ça ne va pas.

A Matantorély pour la toute première correction et Yoan pour les débats contradictoires. Merci à tous ceux qui m'ont aidé et que je n'ai pas cité.

Merci à ceux qui liront ce mémoire.

INTRODUCTION

« La France aux Français. En 14-18 comme en 39-45, les troupes africaines (françaises, par la colonisation) furent de tous les combats pour la libération de la France. Hommage à nos pères d'Afrique morts en héros pour notre France. Signé : la racaille. Hommage aux centaines de milliers d'immigrants venus construire et reconstruire une France qui maintient depuis toujours leurs enfants et petits-enfants au ban de la société. A quand une loi sur le rôle positif de l'immigration ? »

Ces textes sont extraits des affiches -au format A3- collées par des anonymes sur les Atribus, les façades d'immeubles et les bouches de métros parisiennes -dans la nuit du dimanche 4 au lundi 5 décembre 2005. (Voir annexe n°1) L'utilisation du terme « racaille » se réfère aux propos tenus par le Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, lors des « émeutes » qui éclatèrent dans les banlieues parisiennes –puis dans toute la France-, au mois de novembre. Cet événement a donc été l'occasion pour ceux qui se sentirent visés par cette accusation d'afficher en toutes lettres leur malaise sur les murs de la capitale. L'interrogation « *A quand une loi sur le rôle positif de l'immigration ?* » renvoie, quand à elle, à un article de loi adopté par le Parlement le 23 février 2005, qui a suscité de nombreux débats quand au statut et à la reconnaissance du passé colonial en France. Cette dénonciation de l'amnésie postcoloniale et du défaut d'intégration pour les jeunes issus de l'immigration postcoloniale, est exprimée au travers d'un média que l'on pourrait qualifier d'alternatif. Cette constatation est extrêmement intéressante, lorsque l'on constate que ces thèmes sont très souvent abordés sur les sites « afrocentristes » -qui adoptent une vision centrée sur le point de vue des *afro-français* des questions

historiques et sociales, et ce, sur un ton extrêmement radical, voire extrémiste-. Leur nombre a sensiblement augmenté par rapport à l'an dernier, parmi les plus célèbres et les plus visités on peut nommer : *Afrikara.com*, *Grioo.com*, *Melanine.org*, *lesogres.org*, *Kabyle.com*, *refer.sn/ethiopiennes.com*. Mais, le symptôme le plus prégnant de l'existence d'un malaise au sein des populations issues de l'immigration est certainement celui des blogs –journaux intimes mis en ligne sur Internet-.

Le moteur de recherche *Google*, affiche 111 000 réponses, lorsque l'on associe les termes « blog » et « colonisation ». Apparaissent alors des articles traitant majoritairement de l'esclavage, de la colonisation, de la guerre d'Algérie, du 17 octobre 1961 ou plus récemment de la loi du 23 février 2005. De même, les sites de certains groupes de rap, proposent des articles analysant les événements cités précédemment, comme chez le groupe *Assassin*. Nous émettons alors l'hypothèse selon laquelle la faible médiatisation dont bénéficient ces questions –en dehors des périodes de crise- est à l'origine de leur réappropriation dans l'espace simultanément intime et public, qu'est Internet. Les principales revendications apparaissant sur ces sites ou dans les blogs, sont d'ordre mémoriel. La colonisation fait partie de l'histoire de France, mais comme nous tenterons de l'expliquer, divers mécanismes ont conduit au « refoulement » de ce passé. De nombreux ouvrages sont parus sur ce thème, durant ces vingt dernières années, qu'il s'agisse d'études historiques, sociologiques ou d'essais. De même, quelques collectifs se sont créés : le *Groupe de Recherche 2322 du CNRS* –pour une approche multidisciplinaire des représentations du corps- *l'ACHAC* –Association Connaissance de l'Histoire de l'Afrique Contemporaine- ou plus récemment *Devoir de Mémoire* –qui, comme son nom l'indique milite en faveur de l'édification d'une mémoire de la colonisation et de l'immigration. Ils sont à l'origine de plusieurs débats, conférences ou colloques sur ces thèmes. On constate néanmoins, que ces œuvres et ces initiatives ont été très peu médiatisées –sauf dans le cas de la guerre d'Algérie, sujet qui a bénéficié d'une forte publicisation-. La portée et la vulgarisation de ces discours scientifiques est donc limitée par leur faible diffusion auprès du grand public. D'ailleurs, des points de vue nostalgiques, voire même révisionnistes concernant la colonisation sont formulés librement, et ce, même au sein de l'Hémicycle. Les publicités pour des établissements tels que : « *Le comptoir colonial* », « *La maison coloniale* », « *Au Nègre* » ; des lignes de parfum « *l'coloniali* » ou des gâteaux au chocolat nommés « *Bamboula* » sont vantées sans susciter le moindre débat. (Voir annexe n°1) Ces expressions récentes d'une lecture partielle et partielle de l'histoire coloniale, nous semblent résulter d'un problème de transmission de celle-ci. On peut rappeler ici que les générations ayant entre vingt et trente ans aujourd'hui, n'ont bénéficié que de l'enseignement de la *décolonisation*. Or, c'est la période précédente qui lui donne tout son sens, puisque les années d'oppressions, de luttes et de répressions ont abouti à cette dé-colonisation.

Si l'on dissocie ces deux périodes, en occultant la première, cela revient à la caractériser comme un non-événement historique. Ces phénomènes ont pour corollaire une augmentation du sentiment de frustration au sein de la population issue des anciennes colonies. C'est la raison pour laquelle nous estimons que le rapport actuel entre l'histoire coloniale et sa reconnaissance se joue dans la violence symbolique et parfois physique. Ce constat risque de s'accroître, eut égard à la loi citée précédemment, c'est pourquoi nous allons nous intéresser à sa genèse. Tout commence, le 11 juin 2004,

lorsque des membres de l'Assemblée Nationale proposent de « *porter reconnaissance de la nation aux Français rapatriés* ». Seuls les spécialistes de la question –à savoir des « Pieds-noirs » ou des élus des circonscriptions où les rapatriés sont nombreux- sont présents, comme si le projet discuté ne concernait pas les autres députés, de gauche comme de droite. C'est alors que Christian Vanneste va proposer un sous-amendement qui va faire couler beaucoup d'encre. Ce personnage a un profil particulier, il est professeur de philosophie dans l'enseignement privé et il fréquente le Club de l'Horloge –une passerelle entre droite et extrême-droite. Il fut d'ailleurs initié par Yvan Blot, député RPR en 1986, passé ensuite au Front national. Ce jour-là, il présente son idée : célébrer officiellement les combattants algériens de l'armée française –afin de réconcilier la France et ses banlieues en rendant hommage à tous les anciens soldats, y compris les harkis, et en magnifiant l'œuvre passée commune-. Cette volonté d'entériner une mémoire positive de la colonisation, va devenir le sous-amendement 59, de l'article 4, de la loi du 23 février 2005. Il sera adopté dans l'indifférence quasi-générale, jusqu'à ce que des enseignants se penchent sur ce texte et découvrent l'article de loi litigieux :

« Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires, la place éminente à laquelle ils ont droit. »

L'indignation soulevée par cette disposition, dans le monde enseignant est très bien résumée par Marc Ferro :

« L'Etat qui gouverne n'a pas à présenter la morale de l'histoire dont il a été l'agent ; sanctifiant sa politique comme s'il avait toujours incarné le bien. Voilà une tentation qui rappelle celle des Etats totalitaires et la célèbre phrase de Khrouchtchev considérant les historiens comme des gens dangereux. »

En effet, si l'on peut réparer des fautes, on ne peut réparer l'histoire, reste alors à trouver un moyen de la transformer en histoire commune. Elle fait partie du prononcé de l'identité nationale, ce n'est donc pas par l'expression des différentes souffrances communautaires que l'on pourra lui rendre son caractère universel. Le décroisement des mémoires, qui consisterait à intégrer l'histoire de la colonisation dans l'histoire franco-française, semble être le seul moyen de dépasser les visions manichéennes qui ont pu émerger ces derniers mois. Nous pensons notamment aux propos tenus par l'humoriste Dieudonné, ou aux articles lus sur Internet, qui paraissent s'attacher à créer une forme de concurrence entre les victimes –de la colonisation, de la Shoah, du génocide arménien ou de la torture en Algérie-. Au-delà de la malhonnêteté intellectuelle qui préside à ce genre de propos, nous sommes interpellés par leur propension à ne pas recontextualiser, ni réhistoriciser les crimes qu'ils dénoncent. C'est pourquoi –même si ce travail présente une réflexion militante- nous tenons à présenter les différents champs –politiques, scientifiques, médiatiques- qui ont concouru à l'établissement d'un Empire colonial, tout en les confrontant au contexte de leur époque. Il ne s'agit pas ici de faire le procès de la colonisation, mais plutôt d'essayer de voir quels ont été les mécanismes qui ont permis de la faire accepter aux Français. Nous nous intéresserons ainsi aux discours ayant permis de justifier cette expansion. Selon nous, ils sont à l'origine de représentations erronées concernant les populations colonisées, dont bon nombre sont toujours d'actualité. Dans l'usage courant le mot « colonisation » est utilisé dans le sens qui lui a été donné par les

anticolonialistes, on peut citer la définition qu'en donne Ferhat Abbas en 1943, c'est « *l'annexion et l'exploitation d'un peuple par un autre* ». Pourtant, ce terme se réfère à une pratique systématisée par...les Grecs, puis par les Romains. Elle consiste à occuper une terre étrangère, à la mettre en culture et à y implanter des colons. Le fait colonial tel qu'on le connaît aujourd'hui débute avec les grandes découvertes et l'expansion européenne dans le Nouveau Monde, au XV^{ème} siècle. La conquête poursuit alors un but lucratif –l'or- et religieux –la conversion des Indiens d'Amérique-. L'extermination des populations autochtones et l'économie des plantations –cane à sucre, coton- vont entraîner la traite négrière et l'institution de l'esclavage. C'est le temps du pacte colonial, énoncé par Colbert, qui réserve une exclusivité commerciale à la métropole.

Le projet colonial se métamorphose dans la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, lorsque la Grande-Bretagne -bientôt imitée par toutes les puissances européennes- se rend maîtresse d'un empire immense et hétérogène. L'apogée de l'impérialisme colonial se situera entre 1870 et 1914, quand les grandes nations européennes se livrent à une course effrénée pour s'approprier l'Afrique. Cet impérialisme de plus en plus coûteux et insupportable pour les populations « indigènes » -méprisées et aliénées-, ne survivra pas à la Seconde guerre mondiale et aux mouvements d'émancipation nationale. C'est la « décolonisation », ce qui signifie l'accession d'un pays soumis au statut de colonie, à celui d'Etat souverain, son passage de la dépendance à l'indépendance. Ce terme pose problème car il comporte une dimension européocentrique, qui ignore la part des peuples opprimés dans leur libération. La fin de la domination politique exercée par un Etat, sur un autre est censée mettre fin à l'exploitation qu'il en faisait dans son propre intérêt. Etant donné la poursuite de relations inégales -en raison de la domination économique exercée par nombre d'anciens pays colonisateurs, la France en tête- doublée d'une ingérence politique permanente, on a pu parler de « néocolonialisme ». Ces quelques points de vocabulaire nous ont permis de mieux délimiter le sujet dont il sera question dans cette étude, ils nous permettent en outre de nous interroger : Quand l'histoire coloniale de la France s'arrête-t-elle ? Nous reviendrons donc, en première partie, sur les principes philosophiques, scientifiques et politiques, qui ont constitué les fondements idéologiques de la colonisation. Nous essayerons, ensuite, de présenter le statut particulier de cette période dans la tradition républicaine française. Nous nous interrogerons, enfin, sur le rôle joué par la culture populaire dans la permanence de fragments du discours colonial à l'époque contemporaine.

I Les fondements idéologiques de la colonisation

A/ Le paradoxal héritage des Lumières

« Le siècle des Lumières » est une expression dont la connotation est généralement positive, puisqu'elle nous renvoie quasi instantanément aux notions de progrès scientifiques, techniques et sociaux. Il est nécessaire d'effectuer un bref rappel historique : après la mort de Louis XIV et la régence de Philippe d'Orléans (1715-1723), s'ouvre une période de liberté et de renouveau, se distinguant ainsi de l'absolutisme rigoureux qui caractérisait la période précédente. Les découvertes scientifiques sont nombreuses et variées depuis la fin du XVI^e siècle : découverte de la loi de la gravitation universelle par Newton (1687), début de l'électricité, de la machine à vapeur avec Watt (1765) et étude sur les sciences de la nature (1794-1804), de Buffon. L'ère des « Lumières », est aussi celle des voyages vers les pays étrangers avec une nouvelle conception du monde, héritée de ces découvertes scientifiques. C'est enfin la période qui précède, annonce et favorise l'accomplissement de la Révolution française. Toutes ces caractéristiques lui confèrent un statut particulier dans l'histoire de France, comme on peut le lire dans un extrait d'un manuel de français pour classes de 4^{ème} :

« Les penseurs et écrivains du XVIII^e siècle mettent en avant le fait qu'il n'y ait pas qu'une vérité (tout est relatif) et engagent à porter un regard différent sur l'autre[...] Ils s'interrogent sur le destin de l'homme, dénoncent les préjugés et se donnent pour mission d'éclairer les esprits aveuglés par les croyances trompeuses, d'où leur nom de philosophes des « Lumières ». Au nom de la raison, les écrivains philosophes (Montesquieu, Voltaire, Diderot, Rousseau) ainsi que le dramaturge Beaumarchais combattent l'intolérance, le fanatisme religieux, la guerre, l'esclavage et prônent le respect absolu de la personne humaine. »

Le choix s'est porté sur cette définition qui synthétise les principales thématiques que l'on associe spontanément aux philosophes des Lumières. Pourtant, nous allons essayer de voir s'il n'est pas possible de relativiser certaines des affirmations contenues dans cet extrait. On peut d'abord remarquer la parenthèse qui précise que désormais « **tout est relatif** », puis la précision qui suit selon laquelle ces philosophes appelaient à porter un regard différent sur l'Autre. Et enfin, la dernière phrase qui insiste à propos de leur caractère humaniste, disant qu'ils « [...] **prônent le respect absolu de la personne.** » Or, il est excessif d'utiliser l'adjectif « **absolu** », car dans le cas de Voltaire par exemple, il ne s'agit pas tant de remettre en cause le préjugé raciste, que de réaffirmer son aversion pour l'intégrisme religieux et l'absolutisme. Il s'agit ici d'un premier malentendu. L'une des motivations dans la dénonciation de l'esclavage dans les colonies n'est pas de remettre en cause l'existence des dites colonies mais, de dénoncer ce qui tend à prolonger et reproduire le système féodal à l'intérieur de ces terres. Il est donc plutôt question d'effectuer des réformes -propres à assurer la pérennité de ces possessions- dans le cadre d'une économie marchande, soucieuse avant tout de la production et de la circulation de richesses. L'argumentaire de Voltaire ², révèle bien cette ambiguïté dans un discours mêlant tour à tour, une défense des « Nègres », teintée d'ironie visant clairement l'Eglise :

« Nous leur disons qu'ils sont hommes comme nous, qu'ils sont rachetés du sang d'un Dieu mort pour eux, et ensuite on les fait travailler comme des bêtes de somme ; on les nourrit plus mal : s'ils veulent s'enfuir on leur coupe une jambe, et on leur fait tourner à bras l'arbre des moulins à sucre, lorsqu'on leur a donné une jambe de bois ; après cela osons parler du droit des gens ! » (Chapitre CLII).

Et une affirmation de leur infériorité intellectuelle et de leur apparence bestiale :

« La race des nègres est d'une espèce différente de la nôtre [...] on peut dire que si leur intelligence n'est pas d'une autre espèce que notre entendement, elle est très inférieure. Ils ne sont pas capables d'une grande attention, ils combinent peu et ne paraissent pas faits ni pour les avantages, ni pour les abus de notre philosophie. Ils sont originaires de cette partie de l'Afrique comme les éléphants et les singes ; ils se croient nés en Guinée pour être vendus aux blancs et pour les servir » (t.XVI).

Il est par ailleurs intéressant de rappeler que Voltaire n'hésita pas à placer son argent dans la traite, ce qui constitue autant de réserves quant à son appartenance au camp des

¹ Hélène Potelet, *Français 4^eme Livre unique*, Hatier

² Voltaire, *Essai sur les moeurs*, (1756)

fervents abolitionnistes et des défenseurs des Droits de l'homme. Jean Jacques Rousseau, s'exprimait, lui, beaucoup plus clairement sur ce sujet puisqu'il affirmait son mépris de l'esclavage et écrivait :

« Le droit de l'esclavage est nul, non seulement parce qu'il est illégitime, mais parce qu'il est absurde et ne signifie rien. Ces mots, esclavage et droit sont contradictoires. »³.

Par ailleurs, il s'attaquait déjà au principe des conquêtes : **« Le droit de conquête, n'étant point un droit, n'en a pu fonder aucun autre. »** Il s'employait à dénoncer ceux qui sous prétexte de leur supériorité s'octroyaient le droit de juger et d'assujettir d'autres peuples :

« De ce que nous avons pénétré dans le continent de l' Afrique, de ce que nous ignorons ce qui s'y passe, on nous fait conclure que les peuples y sont chargés de vices : c'est, si nous avons trouvé le moyen d'y porter les nôtres, qu'il faudrait tirer cette conclusion.[...] Qui jugerons-nous le plus courageux, de l'odieux Cortez subjuguant le Mexique à force de poudre, de perfidie et de trahisons, ou de l'infortuné Guatimozin étendu par d'honnêtes Européens sur des charbons ardents pour avoir ses trésors ? ».⁴

Pourtant, une autre limite peut être relevée, en ce qui concerne l'humanisme de Rousseau. On peut émettre l'hypothèse selon laquelle ses développements dans le même ouvrage, à propos des « bons sauvages » et de l'état de félicité dans lequel se trouvaient les premiers hommes, ont favorisé l'émergence du discours évolutionniste qui caractérisa le siècle suivant. Quelques extraits de la seconde partie du *Discours* :

« Tant que les hommes se contentèrent de leurs cabanes rustiques, tant qu'ils se bornèrent à coudre leurs habits de peaux avec des épines ou des arêtes [...] en un mot tant qu'ils ne s'appliquèrent qu'à des ouvrages qu'un seul pouvait faire, et qu'à des arts qui n'avaient pas besoin du concours de plusieurs mains, ils vécurent libres, sains, bons et heureux autant qu'ils pouvaient l'être par leur nature.[...] Pour le poète, c'est l'or et l'argent mais pour le philosophe ce sont le fer et le blé qui ont civilisé les hommes et perdu le genre humain ; aussi l'un et l'autre étaient-ils inconnus aux sauvages de l'Amérique qui pour cela sont demeurés tels ; les autres peuples semblent même être restés barbares tant qu'ils ont pratiqué l'un sans l'autre ; [...] et l'une des meilleures raisons peut-être pourquoi l'Europe a été sinon plus tôt, du moins plus constamment et mieux policée que les autres parties du monde, c'est qu'elle est à la fois la plus abondante en fer et la plus fertile en blé. » (Loc. cit.)

Il est important d'éviter l'anachronisme, en précisant que les dérives au niveau de l'interprétation de ces passages ont été réalisées, plus tard et à ses dépens. On retrouvera cette ambiguïté dans la théorie des non blancs, comme chaînon manquant dans l'évolution entre le singe et l'homme blanc. Car il sera aisé de transformer la nostalgie à l'égard d'une période précédant la civilisation européenne, en analogie entre ce moment et l'état dans lequel sont ou ont été découverts les « sauvages » de l'époque. Montesquieu, quand à lui, choisit la voie de l'ironie, quand il décide de présenter sa vision

³ Jean Jacques Rousseau, "Livres I, chapitre IV" *Le contrat social*, (1762)

⁴ Jean Jacques Rousseau, *Discours sur les origines et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, (1754)

de l'esclavage :

« Le droit de l'esclavage vient du mépris qu'une nation conçoit pour une autre, fondé sur la différence des coutumes [...] Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais : Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres. Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves. Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête ; et ils ont le nez si écrasé qu'il est presque impossible de les plaindre. On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout une âme bonne, dans un corps tout noir [...] De petits esprits exagèrent trop l'injustice qui est faite aux Africains. Car, si elle était telle qu'ils la disent, ne serait-il pas venu dans la tête des princes d'Europe, qui font entre eux tant de conventions inutiles, d'en faire une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié ? »⁵

Ce passage mérite d'être souligné car il suscite parfois des interprétations erronées, eut égard à son caractère ironique. En fait, cette tonalité semble avoir été choisie afin de provoquer un ressentiment plus violent à l'encontre de ceux qui bâtissent des empires au mépris d'êtres qui -à leurs yeux- n'appartiennent pas à l'humanité. De plus, il est important de recontextualiser ces déclarations, puisque tous ces auteurs devaient composer avec la censure.

De l'esprit des lois, sera attaqué par l'Eglise et mis à l'Index en 1751 ; au début du siècle Marivaux avait utilisé avec habileté le thème de l'esclavage dans l'Antiquité grecque, dans sa pièce, *l'Ile aux esclaves* (1725), afin de prendre position de manière déguisée sur la situation régnant dans les colonies. On trouve, d'ailleurs, bien plus tôt chez Montesquieu des propos soulignant son aversion pour l'esclavage :

« L'esclavage est contre le droit naturel, par lequel tous les hommes naissent libres et indépendants. [...] Un esclave peut donc se rendre libre ; il lui est permis de fuir. [...] La guerre de Spartacus est la plus légitime qui n'ait jamais été entreprise. »⁶

Rappelons que la traite négrière s'est développée de 1500 à 1800 sous l'impulsion de la France, de l'Angleterre et du Portugal. Même si l'esclavage existait dans certaines régions d'Afrique avant l'arrivée des Européens, ce sont bien ces derniers qui l'ont étendu à tout le continent et qui ont déporté vers les Caraïbes plus de cinq millions d'Africains. En lien, avec l'esclavage, s'est développée au XVII^e et XVIII^e siècles, la première colonisation française, qui faisait suite à celles -plus étendues- de l'Espagne, du Portugal et de l'Angleterre. Elle ne concernait que quelques villes côtières d'Afrique, plusieurs îles dans l'Océan indien, quelques territoires dans les Amériques et se situait surtout dans les Caraïbes, où la colonie la plus importante était Saint Domingue. Ce petit point historique a pour vocation d'établir une distinction entre dénonciation de l'esclavage et remise en cause du principe de la colonisation. Si Montesquieu se prononce en faveur du premier, eut égard à son appartenance à la mouvance humaniste, il n'en va pas forcément de

⁵ Montesquieu, "Livre XV, Chapitre 3," *De l'esprit des lois*, (1748)

⁶ Montesquieu, *Mes pensées*, (1735)

même avec la seconde proposition. Ses prises de position contre l'esclavage coïncident avec la période où l'esclavage devient moins rentable et où plusieurs intellectuels, financiers ou hommes politiques s'interrogent sur la nécessité de mettre en place un nouveau système. Ce courant de pensée donnera lieu à une proposition de plan d'affranchissement progressif par Bessner, en 1776, qui est loin d'être guidée par la seule philanthropie :

« La relation qui subsiste aujourd'hui entre le maître et l'esclave les conduit à se dépraver mutuellement [...] Il faut instaurer une relation nouvelle entre les propriétaires des terres et les hommes destinés à les cultiver ».

Cet extrait montre à quel point les premiers partisans de l'abolition de l'esclavage ont un discours qui s'adresse plus à la conscience -et au bon sens économique- des « négociants » et des colons, qu'à celle des peuples opprimés. On comprend, d'ailleurs, ici, qu'ils n'ont d'autre qualité que celle de main d'œuvre. Michèle Duchet résume très bien cette distinction, lorsqu'elle dit :

« C'est dans la mesure où humanité et intérêt se conjuguent pour fonder une nouvelle pratique que l'antiesclavagisme peut être à lui-même sa propre justification. »⁷

Par ailleurs, Montesquieu sera aussi victime d'une réappropriation fallacieuse de l'un de ses écrits, sa « **théorie des climats** »⁸ -qui n'est qu'une simple hypothèse-. Il s'agit au départ, d'établir des rapports entre les lois et la nature du climat –en ayant recours à une explication physiologique des effets du froid et du chaud sur les activités politiques-. Pour Montesquieu, en vertu de la situation géographique des lieux où vivent les hommes apparaît leur tempérament, ce qu'il explique ainsi :

« Il ne faut donc pas être étonné que la lâcheté des peuples des climats chauds les ait presque toujours rendus esclaves, et que le courage des peuples des climats froids les ait maintenus libres. C'est un effet qui dérive de sa cause naturelle. »

Cette dialectique basée sur un principe de causalité, est extrêmement pernicieuse, car elle pourra être utilisée comme justification philosophico-scientifique, aux classifications raciales chères aux partisans des thèses évolutionnistes. Enfin, les encyclopédistes ont joué un rôle non négligeable dans la dénonciation des conquêtes et de l'esclavage. Et ce, même si les premiers volumes de l'Encyclopédie, parus de 1751 à 1753, reprennent les justifications officielles de l'esclavage. Elles n'offrent que des définitions qui se veulent neutres, donc qui ne condamnent pas la traite. Les définitions critiques n'émergent qu'à partir des années 1765, avec le volume XVIII, ce qui nous renvoie à l'analyse précédente à propos de l'éveil d'un sentiment anti-esclavagiste à une époque où l'esclavage est considéré comme moins rentable et de fait, moins acceptable.

Par ailleurs le nombre d'articles condamnant l'esclavage est toujours moins élevé que le nombre de ceux qui l'évoque de façon « neutre » (onze articles « polémiques » : « Humain », de Diderot, « Population » de Damilaville, « Liberté naturelle », « Marron »,

⁷ Michèle Duchet, "[Partie du livre (facultatif)]," *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Flammarion, Paris, 1977

⁸ Montesquieu, "3ème partie, Livre XVIII, chap.II", *L'esprit des lois*, 1748.

« Egalité naturelle », « Esclavage », « Nègres », « Rio Negro », « Stampe », « Traite des nègres » et « Trente-six mois » contre vingt « neutres »). L'article « **Traite des nègres** », signé Louis de Jaucourt -l'un des principaux rédacteurs de *l'Encyclopédie*- est l'un des plus virulents. C'est en fait une reprise d'un texte de 1760, son rédacteur était un pasteur britannique nommé Robert Wallace -car le courant abolitionniste anglais était lui aussi très actif- :

« Cet achat de nègres pour les réduire en esclavage est un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles et tous les droits de la nature humaine. Peut-il être légitime de dépouiller l'espèce humaine de ses droits les plus sacrés, uniquement pour satisfaire son avarice, sa vanité ou ses passions particulières ? Non, que les colonies européennes soient plutôt détruites, que de faire tant de malheureux. »

Parmi les plumes les plus célèbres, citons Diderot, qui exprime son indignation, dans l'article « **Humain (humaine espèce)** » :

« Nous les avons réduits, je ne dis pas à la condition d'esclaves, mais à celle de bêtes de somme ; et nous sommes raisonnables ! Et nous sommes chrétiens ! ».

Il ira jusqu'à insérer des textes dans la réédition de 1781 du livre de l'abbé Raynal, afin d'affirmer non seulement son refus de l'esclavage, mais aussi, et c'est plus rare, celui de la colonisation, en encourageant les colonisés à lutter contre le colonisateur, ce qui relève, cette fois de l'exceptionnel :

«Barbares Européens ! L'éclat de vos entreprises ne m'en a point imposé. Leur succès ne m'a point dérobé l'injustice. Je me suis souvent embarqué par la pensée sur des vaisseaux qui vous portaient dans ces contrées lointaines, mais descendu à terre avec vous, et devenu témoin de vos forfaits, je me suis séparé de vous, je me suis précipité parmi vos ennemis, j'ai pris les armes contre vous, j'ai baigné mes mains dans votre sang. ».⁹

Diderot évoque même, l'avènement d'un « Spartacus » noir, thème qui fut aussi au centre d'un roman d'anticipation, *l'An 2440*, publié en 1771, par Louis Sébastien Mercier -qui votera l'abolition de l'esclavage, sous la Convention-. Il refuse enfin, l'établissement d'une hiérarchie au sein de l'espèce humaine :

« Il n'y a donc originairement qu'une race d'hommes, qui s'étant multipliée et répandue sur la Terre a donné à la longue toutes les variétés [...] » (Loc. cit.)

Ceci lui confère une place à part au sein du groupe des humanistes militants, car il est le seul à conjuguer, critique de l'esclavage, de la colonisation et remise en cause du préjugé de supériorité européenne.

Nous avons donc pu voir ici que « l'Humanisme des Lumières », n'est pas un courant philosophique homogène, puisqu'il regroupe des opposants à l'esclavage qui n'en sont pas moins de fervents partisans de la conquête. Et ces hommes dont l'humanisme est teinté d'intérêt économique, peuvent aussi être empreints d'une vision raciale de l'humanité. C'est pourquoi, il semble périlleux voire malvenu, de présenter Diderot et Voltaire de façon similaire. Si le premier représente un idéal humanitaire et humaniste, il

⁹ L'abbé Raynal, Diderot, *L'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce dans les Deux-Indes*, (1781)

n'en va pas de même avec le second, pour qui l'anti-esclavagisme n'a aucun rapport avec une quelconque considération ou un quelconque espoir d'émancipation pour les peuples concernés. Par ailleurs, les discours accordant une trop grande part à la dimension pathétique ou au caractère amoral de l'entreprise esclavagiste, portaient en eux une ambiguïté qui allait être reprise et utilisée à des fins malhonnêtes. La condamnation de l'esclavage au nom de Dieu, plutôt qu'à celui de la dignité et de l'égalité entre tous les êtres humains, ouvrait la voie à une justification, au nom du même Dieu, d'une conquête visant à civiliser, les peuples récemment « libérés ». L'argumentaire mis au service de la lutte, condamnait plus souvent l'esclavage sur la forme -la traite- et ne remettait pas en cause le modèle de perceptions de l'Autre, sur le fond. Les esclaves seront libérés physiquement, mais ils resteront prisonniers des mêmes schèmes, puisque cantonnés dans leur condition d'objets, qui les empêchera pour de longs siècles de devenir des sujets, conscients et agissants, aux yeux de leurs anciens maîtres. Les travaux qui ont été réalisés afin de questionner le mythe d'une Révolution française émanant du peuple, ont permis de rétablir certaines vérités quand aux meneurs de cette dernière et à leur origine sociale -la bourgeoisie- afin de démythifier cet épisode de l'Histoire de France.

Nous voyons ici, qu'un examen plus poussé des déclarations et des prises de position des principaux protagonistes de l'ère des Lumières, pourrait amener à une connaissance plus juste de ce que pouvait signifier le mot humanisme à leur époque et rétablir, à nouveau certaines vérités.¹⁰ Nous allons à présent tenter de présenter les étapes qui ont permis-en France et en Europe- de constituer l'image d'un Autre réifié, taillable et corvéable à merci, puisque inférieur ; et ce en toute légitimité. Les justifications idéologiques de la colonisation ont été nombreuses et de différentes natures : scientifiques, culturelles, philosophiques, économiques et politiques. Il est essentiel de les étudier, afin de réhistoriciser et de recontextualiser l'émergence de conceptions des rapports humains *racialisantes* –interprétations du réel imprégnées de représentations raciales- voire *racistes* – établissement de stigmatisations, de discriminations et de persécutions sur la base des catégories raciales, explicites ou non.

B/ L'émergence de nouvelles pratiques scientifiques

On pourrait croire que la Révolution de 1789 et sa Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen portaient en elles l'abolition de l'esclavage. Du moins, l'article premier « **Les hommes naissent libres et égaux en droits** », **le laissait entendre**. Mais c'était sans compter sur les défenseurs des colonies qui n'entendaient pas perdre ainsi leur main d'œuvre. Ce n'est qu'en février 1794, que l'esclavage sera aboli pour la première fois, avec une compensation offerte aux colons dépossédés ! La fin de la traite ne sera que de courte durée puisque le coup d'Etat du 18 Brumaire (9 novembre 1799), qui voit le retour de Napoléon, signifie non seulement la fin de la 1ère République, mais aussi le rétablissement d'une politique coloniale et celui de l'esclavage. C'est à cette époque que

¹⁰ Louis Sala Molins, *Les misères des Lumières*, (1992)

la science s'attache à répondre aux nouveaux besoins en matière de connaissance et commence à remplir la fonction de légitimation de l'entreprise coloniale.

En bon stratège, Bonaparte -lors de sa conquête de l'Égypte- emmène des savants afin que ceux-ci se penchent sur les ressources naturelles du pays et s'intéressent aux mœurs et à l'histoire des habitants. On assiste aux débuts de l'interdépendance entre les champs politiques et scientifiques, qui ne fera que s'accroître au cours des années suivantes. C'est aussi le moment où est fondée la première Société des observateurs de l'homme (1799) et celui où sont posés les principes de l'enquête de terrain et de la conservation des échantillons récoltés dans des muséums. Mais c'est aussi le temps de la parution des premières théories sur la hiérarchie des races. D'abord sous la main de l'Anglais Charles White, qui écrit -suite à la publication de la première conférence de Cuvier- un livre qui traite de la supériorité des Européens, justifiée ainsi :

« Où trouverons-nous, si ce n'est chez l'Européen, cette tête si noblement voûtée, qui contient une telle quantité de cerveau ? [...] ».¹¹

On voit ici que l'approche scientifique de l'époque reste relativement superficielle, au sens où elle est uniquement issue de l'observation des différences physiques et pas encore de la prise de mensurations ou de l'autopsie de corps. En France, Joseph-Marie de Gérando, propose à la Société des observateurs de l'homme, un ouvrage intitulé *Considérations à suivre dans l'observation des peuples sauvages*. La première chose à noter ici est l'emploi du terme « sauvages », qui sera ensuite utilisé avec une régularité constante au cours du siècle afin de caractériser les peuples non- Blancs, qui habitent les territoires à conquérir. Cette remarque n'est pas anodine puisque l'on cherche à découvrir comment certains types de représentations ont pu se constituer. Nous savons que le langage ne sert pas uniquement à désigner un objet ou une personne, il permet aussi d'associer certaines images ou certains énoncés, à d'autres énoncés particuliers. Au XVIIIème et au XIXème siècles, par exemple, « Nègre », « Jaune » ou « Arabe » sont synonymes de « sauvages ». Il est nécessaire de rappeler ici que le premier sens de « sauvage » est : « de la forêt ». Par conséquent, il implique une opposition entre un genre de vie animale et une culture humaine de civilisé.

Cette époque est aussi celle où se forge un refus de la diversité culturelle, puisque tout ce qui ne relève pas du monde occidental, appartiendra forcément à la barbarie. L'ethnocentrisme, à savoir : le regard qu'une société porte sur une autre et qui conduit les membres de cette société à juger l'Autre selon leurs propres normes et valeurs, est à la base de ce type de raisonnements. Il s'agit d'effectuer une généralisation à partir de ce qui nous est familier, par exemple, *mes* valeurs, deviennent *les* valeurs. Dans le cadre d'une perspective ethnocentriste, comme l'a montré Claude Lévi-Strauss dans *Race et histoire*¹², l'histoire des autres est stationnaire tandis que la mienne est cumulative, acquisitive. Les sociétés non-européennes sont dites sans histoire, renvoyées à une pré-histoire, exclues de la modernité. C'est donc ce type de rapport à l'Autre qui est à l'origine d'un racisme populaire, qui a été systématisé par les scientifiques français et anglo-saxons. Par ailleurs, il n'est pas réservé aux seuls scientifiques de s'intéresser au

¹¹ Charles White, *An account of the Regular Graduations in Man*, (1799)

¹² Claude Lévi-Strauss, *Race et histoire*, *Race et Culture*, Albin Michel/Éditions UNESCO, (2001)

sujet, Desclozières publie un ouvrage où l'on peut apprécier un style empreint de haine raciale :

« Toi, féroce africain, qui triomphe un instant sur les tombeaux de tes maîtres que tu as égorgé en lâche, [...] rentre dans le néant politique auquel la nature elle-même t'a destiné. Ton orgueil atroce n'annonce que trop que la servitude est ton lot. Rentre dans le devoir et compte sur la générosité de tes maîtres. Ils sont blancs et Français. »¹³

Ce genre d'ouvrage s'apparente plus au genre du pamphlet qu'à l'analyse scientifique proprement dite, mais il est intéressant de se donner une idée de l'état d'esprit qui règne à l'époque. Dans le monde anglo-saxon, c'est Robert Knox qui cherche à justifier ses préjugés, en faisant appel à la science. Cet homme, qui a étudié l'anatomie comparée auprès de Cuvier, se base sur une seule autopsie d'un corps noir pour tirer les conclusions que voici :

« Je suis enclin à penser qu'il doit exister une infériorité physique et, par conséquent, psychologique chez les races noires, et ce, de manière générale. [...] La texture du cerveau est, je pense, généralement plus noire, et la partie blanche plus fibreuse, mais je parle ici d'une expérience extrêmement limitée. [...] »¹⁴

Il effectue ensuite un grand amalgame qui lui permet de tout rejeter de l'Autre en bloc : **« La race est tout : la littérature, la science, l'art, en un mot, la civilisation en dépend »**. Ainsi, en partant d'une expérience quasi inexistante, il fixe le Noir dans une infériorité tant biologique que culturelle. Cet anatomiste qui donnait des conférences controversées, tomba en disgrâce quand on le soupçonna d'avoir fait appel à des assassins professionnels afin de pouvoir se procurer des corps, alors qu'on s'adressait normalement à des déterreurs de cadavres. En France, l'esclavage est à nouveau aboli en 1848, sous l'impulsion de Schoelcher, mais on retrouve une ambiguïté dans le discours abolitionniste. Il n'arrive pas à faire adopter par la Commission pour l'abolition, qu'il dirige, sa mesure d'indemnisation des anciens esclaves (il proposait un partage des terres, mais il sera mis en minorité par...Tocqueville et d'autres membres soucieux de préserver les intérêts des colons). D'ailleurs la loi du 30 avril 1849, consacra à nouveau l'indemnisation des anciens maîtres pour la perte de leurs esclaves. Celle-ci permet de conforter les Français dans leur rôle de « civilisés » généreux, qui ont accordé la liberté à un être inférieur, qu'il conviendra d'accompagner vers les « lumières » de la civilisation. L'ancien esclave ne s'est pas libéré par lui-même, il n'y a pas eu de « Spartacus » noir et il n'y a donc pas de raisons de le considérer comme un acteur potentiel de sa propre émancipation. Il reste redevable car son changement de statut juridique n'est pas synonyme de progression dans la hiérarchie humaine, il a une dette envers son libérateur. Cette thématique va être reprise et amplifiée par les « découvertes » scientifiques de l'époque. La science anthropologique est naissante, mais elle prend une réalité institutionnelle avec la création de la Société d'Anthropologie de Paris en 1859, sous l'impulsion de Paul Broca. Elle vient pallier les lacunes des premières expéditions qui parvenaient certes à réaliser un inventaire des richesses disponibles et à améliorer les

¹³ Desclozières, *Les égarements du négrophilisme*, (1802)

¹⁴ Robert Knox, *The races of Man : A fragment*, (1850)

connaissances scientifiques sur le milieu naturel, mais qui ne s'attachaient pas assez à l'étude physique et morale des peuples.

Les membres de ces sociétés émergentes se chargent de la vulgarisation des thèses scientifiques de l'époque. Ils introduisent de nouvelles disciplines telles que la craniologie, née aux Etats-Unis, où les chefs de file de l'anthropologie se nomment, Norton, Giddon et Nott, tous trois fervents défenseurs de l'esclavage. Cette discipline a pu voir le jour, du fait des travaux de certains naturalistes du début du siècle, comme Petrus Camper qui défendait, certes, l'idée d'unité de l'espèce humaine, mais qui a avancé le concept d'angle facial, ouvrant ainsi la voie aux tenants des théories racistes. La démarche des anthropologues américains s'inscrit donc dans une volonté de prouver l'infériorité naturelle des Noirs et les travaux sur l'anatomie des crânes sont utilisés à cet effet. Le procédé est simple, en travaillant sur l'angle facial, la forme des lèvres et le volume de la boîte crânienne, on doit pouvoir arriver à la conclusion scientifique d'une sous-humanité inhérente à l'essence du Noir. C'est Armand de Quatrefages qui se rend célèbre en diffusant ces idées sur le Vieux continent. Nommé à la chaire d'anthropologie et d'ethnologie du Muséum national d'histoire naturelle en 1855, il explique :

« Le nègre est une monstruosité intellectuelle, en prenant ici le mot dans son acception scientifique. Pour le produire, la nature a employé les mêmes moyens que lorsqu'elle enfante ces monstruosité dont nos cabinets offrent de nombreux exemples [...] il a suffi pour atteindre ce résultat que certaines parties de l'être s'arrêtassent à un certain degré de formation. [...] Eh bien ! Le Nègre est un Blanc dont le corps acquiert la forme définitive de l'espèce, mais dont l'intelligence toute entière s'arrête en chemin. »

En 1876, une école où l'on enseigne la « craniométrie », l'anthropométrie et d'autres techniques qui visent à classer les races humaines, voit le jour sous l'égide de M. Broca et de la Société d'anthropologie de Paris. On y mesure l' « indice nasal », l' « indice céphaloïde » et la couleur de la peau et l'on a recours à la photographie pour répertorier les différentes espèces, ainsi définies. Quant aux ouvrages concernant l'inégalité, tant physique qu'intellectuelle des non-Blancs, ils sont foisons, pour ne citer que les plus célèbres : *Essai sur l'inégalité (intellectuelle) des races humaines* (1853) de Arthur de Gobineau ; *Traité sur les races humaines* (1865) et *Les races sauvages* (1882) de Alphonse Bertillon ; *Les lois psychologiques de l'évolution des peuples* (1894) de Gustave Le Bon et enfin, *Les sélections sociales* (1896), *L'Aryen, son rôle social* (1899), *Race et milieu social* (1909) de Georges Vacher de Lapouge.

Une dernière découverte dans le champ scientifique va achever d'enfermer les non-Blancs dans cette catégorie raciale biologiquement inférieure. Elle est le fruit d'une bataille que se livrent Cuvier et Darwin, le premier ne croyant pas à la théorie de l'évolution. En effet, Cuvier pense que les espèces sont immuables, alors que Darwin, émet l'hypothèse selon laquelle, les espèces anciennes peuvent disparaître selon des causes naturelles. Alors, partant de la proposition précédente, de nouvelles peuvent apparaître. Dès lors, il n'est plus question de catastrophe ou de création, nécessaire à l'émergence ou à la disparition de la vie.¹⁵ Et c'est à cet instant du combat que va apparaître l'idée du « **chaînon manquant** ». En effet, l'argument de Cuvier qui remet

¹⁵ Darwin, *De l'origine des espèces par voie de sélection naturelle*, (1859)

toute la théorie en cause est le suivant : si les espèces animales se sont développées les unes à partir des autres, on devrait trouver des formes intermédiaires entre les espèces éteintes et celles vivant actuellement. Si ce n'est pas le cas, la théorie de l'évolution ne peut fonctionner. Darwin propose alors sa réponse : les formes intermédiaires ont existé mais elles ont été supplantées si rapidement qu'elles n'ont pas eu le temps de laisser des archives géologiques : « **Ainsi, les descendants modifiés et améliorés causeront généralement l'extinction de l'espèce des parents** ». Il faudra encore une dizaine d'années pour que ce raisonnement soit étendu à la race humaine. Dès lors, Darwin explique que les formes intermédiaires qui lui sont contemporaines sont le gorille et le sauvage, mais qu'ils sont en voie d'extinction et exprime ce qui servira de justification aux massacres coloniaux :

« Dans une période future, guère éloignée si on le mesure en siècles, les races d'hommes civilisées auront certainement exterminé et remplacé les races sauvages dans le monde entier. »¹⁶

On se trouve donc face à une science coloniale, au sens où les travaux réalisés à l'époque sont utilisés afin de nier, sur des bases scientifiques, l'humanité et les potentialités intellectuelles de l'Autre, dans une perspective colonialiste. Placé entre le singe et l'homme, le non-Blanc n'a d'autre destin possible que la servitude ou la disparition.

Les philosophes de l'époque partagent majoritairement ce point de vue :

« Les Noirs vivaient à un stade de civilisation inférieur parce qu'il étaient biologiquement inférieurs aux Blancs » (Saint Simon) « Selon moi l'émancipation des races inférieures n'aura jamais pour effet de les mettre sur un pied complet d'égalité avec les races supérieures »¹⁷

De même, chez les membres de l'Ethnographical Society anglaise, Frederick Farrar, dans sa conférence du 27 mars 1866 propose sa vision du futur pour les peuples qu'il juge inférieurs :

« Et je les appelle des sauvages irrécupérables... [parce que] bien loin d'être influencés par la civilisation, celle-ci les fait disparaître [...] Les Indiens en sont un exemple [...] De nombreuses races ont déjà disparu. Ces races-les types les plus inférieurs de l'humanité, celles qui présentent les traits les plus affreux de la déchéance morale et intellectuelle- étaient condamnées à disparaître. Car les ténèbres, la paresse et l'ignorance brutale ne peuvent coexister avec les avancées de la connaissance et des Lumières. »

Dès lors, on retrouve le terme de « sauvages » et comme ils sont déjà en voie d'extinction -puisqu'ils ne sont qu'une étape entre l'homme et le singe- il ne sera pas nécessaire de faire grand cas de leur vie, lors de la reprise de la colonisation qui s'amorce. On peut aussi noter un procédé, mis en lumière à l'époque contemporaine par Roland Barthes, qui sera utilisé tout au long de la colonisation pour la justifier, et ce, jusqu'à une époque récente, c'est la naturalisation. C'est une pratique qui consiste à transformer des comportements ou des pratiques, issus d'un apprentissage (la socialisation) en

¹⁶ Charles Darwin, "Chapitre 6," *De la descendance de l'homme*, 1871

¹⁷ Victor Courtet de l'Isle, auteur de, *La science politique fondée sur la science de l'homme et saint simonien*.

caractéristiques naturelles, propres à une race, un genre ou une catégorie sociale. Les expressions : « **Les Noirs ont le rythme dans la peau** » ; « **Les Allemands sont disciplinés** » ; « **Le Français est râleur** » ; « **La samba ça ne s'apprend pas, on l'a dans le sang** », en sont autant d'illustrations contemporaines. Il s'agit donc d'une construction de catégories que l'on va tenter de faire apparaître comme transhistoriques, naturelles et allant de soi. Il n'est plus nécessaire de faire appel à la raison ni même de rechercher une quelconque vérité historique ou scientifique.

Le « bon sens » et les préjugés -au sens d'avis et de jugements préconçus et non vérifiés- font désormais office de vérité. Jean-Joseph Dauxion-Lavasse, l'avait déjà compris et l'exprimait dans les termes de l'époque :

« Que dirait-on d'un philosophe africain ou asiatique, s'il y en avait, comme autrefois dans ces pays, qui, voyant quelques crânes d'Européens mal organisés, déciderait que les Européens sont nécessairement une race d'hommes stupides ? »¹⁸

On a donc pu découvrir l'ambiguïté liée à « l'Humanisme des Lumières » et le rôle joué par les thèses évolutionnistes dans la partition imaginaire entre un monde « civilisé » et des « Lumières », face au monde « sauvage » des « ténèbres ». Les présupposés racistes ont permis l'essor de disciplines telles que l'anthropologie et l'ethnologie. Ils ont aussi fixé dans les esprits du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècles, des représentations erronées et dégradantes des non-Blancs. La racialisation du discours scientifique va entraîner un dévoiement de l'utopie universaliste chère à certains philosophes des Lumières. En effet, on va assister, au niveau politique, à une transposition fallacieuse des principes d'égalité et de liberté : ils ne valent désormais plus que pour les pays européens, où la population est raisonnable et civilisée.

C/ L'application en politique des principes évolutionnistes

Il est important de rappeler ici que la conquête de l'Algérie a débuté en 1830 et s'est terminée en 1847, ce qui signifie que les théories racialistes et racistes se sont développées pendant la réactivation des velléités expansionnistes françaises. Elles avaient été freinées par le Congrès de Vienne en 1815 où la France avait perdu la majeure partie de ses colonies. Quelques libéraux, tels que Jean-Baptiste Say s'étaient élevés contre la reprise des conquêtes. Sa position, qui peut être qualifiée de visionnaire aujourd'hui, était loin d'être partagée au sein de la classe scientifique, philosophique et comme nous allons le voir, politique française.

« Les vraies colonies d'un peuple commerçant, ce sont les peuples indépendants de toutes les parties du monde. Tout peuple commerçant doit désirer qu'ils soient tous indépendants, pour qu'ils deviennent tous plus industriels et plus

¹⁸ Jean-Joseph Dauxion-Lavasse, "Tome I, Chapitre 6," *Voyage aux îles de Trinidad, de Tobago, de Marguerite et dans diverses parties du Venezuela dans l'Amérique méridionale*, (1813)

riches ; car plus ils sont nombreux et productifs, et plus ils présentent d'occasions et de facilités pour les échanges. [...] Un temps viendra où nous serons honteux de tant de sottises, et où les colonies n'auront plus d'autres défenseurs que ceux à qui elles offrent des places lucratives à donner et à recevoir, le tout au dépens des peuples. »¹⁹

Mais, revenons à l'Algérie, dont la colonisation s'est distinguée par la brutalité militaire, mais aussi et c'est ce qui nous intéresse ici, d'un point de vue symbolique, par une approche de l'altérité moins radicale que celle qui concernait les populations d'Afrique subsaharienne. Quand on s'interroge sur ce rapport, on s'aperçoit que le début du XVIIIème siècle marque le développement des fouilles archéologiques en Afrique du Nord, afin de reprendre les périmètres de l'Empire romain. Dès lors, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle, la colonisation et le rapport au colonisé sont envisagés sous le prisme de la romanité, à savoir : les Français se retrouvent implicitement dans le rôle des Romains et les Kabyles dans celui des Grecs (donc de l'archaïsme). Cette notion se distingue de celle de sous-humanité, car comme le dit Gilles Boetsch :

« L'Afrique du Nord est considérée comme un « passé continué », ce qui la place dans l'altérité mais aussi dans la proximité, d'où le caractère topique de la comparaison avec l'Antiquité classique, qui nous est à la fois proche (nous en venons) et lointaine (nous sommes modernes) ».²⁰

L'« Arabe » n'est pas un « sauvage », c'est un barbare, il est « mal civilisé », alors que le « Noir » est un « sauvage acivilisé ». Cette distinction aura son importance dans les pratiques coloniales, mais aussi lors de la décolonisation et elle se retrouve parfois encore, de nos jours. Quelques illustrations avec deux discours de la fin du XIXème siècle :

« Je l'ai déjà dit et, à mon retour de l'Algérie, je le répète avec une conviction absolue, l'Arabe est une race qui a fait son temps. Il a tenu sa place dans l'histoire de l'humanité, il a rendu des services, il en rend encore à des civilisations nègres inférieures de l'Afrique centrale, mais au contact de la civilisation européenne il est mortellement frappé. C'est écrit. »²¹ **« C'est là un des signes les plus surprenants et les plus incompréhensibles du caractère indigène : le mensonge. Ces hommes en qui l'islamisme s'est incarné jusqu'à faire partie d'eux, jusqu'à modeler leurs instincts, jusqu'à modifier la race entière et à la différencier des autres au moral autant que la couleur de la peau différencie le nègre du blanc, sont menteurs dans les moelles au point que jamais on ne peut se fier à leurs dires. Est-ce à leur religion qu'ils doivent cela ? Je l'ignore. Il faut avoir vécu parmi eux pour savoir combien le mensonge fait partie de leur être, de leur cœur, de leur âme, est devenu chez eux une seconde nature, une nécessité de la vie. »**²²

¹⁹ Jean Baptiste Say, *Traité d'économie politique*, (1825)

²⁰ " Sciences, savants et colonies", *Culture coloniale, la France conquise par son empire 1871-1931, Autrement*, (2003)

²¹ Paul Topinard, *Les types d'indigènes de l'Algérie, (vers 1885-1895)*

²² Guy de Maupassant, "Allouma," *L'Echo de Paris*, 1889

La conquête de l'Algérie est décidée par Charles X, qui souhaite redonner du prestige à son régime en difficulté. Après sa chute, Louis-Philippe poursuit cette entreprise et par la suite, les républicains de droite comme de gauche décident d'adhérer au point de vue favorable à la colonisation, pendant la IIème République. Il est intéressant de se pencher ici sur un des aspects les plus frappants de la colonisation : elle perdure quels que soient les régimes et de s'interroger sur les raisons de cette fantastique vivacité. Alexis de Tocqueville semble alors la personne incarnant pleinement la contradiction qui était nécessaire à la justification et à la perpétuation des conquêtes. S'il s'est opposé à l'esclavage, dans un article paru en 1843, dans le journal *Le Siècle* et qu'il a su reconnaître les effets de la colonisation sur les Indiens :

« La tyrannie européenne les a rendus plus désordonnés et moins civilisés qu'ils n'étaient déjà. La condition morale et l'état physique de ces peuples n'ont cessé d'empirer en même temps, et ils sont devenus plus barbares à mesure qu'ils étaient plus malheureux ».²³

Il semble pourtant oublier le Vème point du Préambule de la Constitution (voir annexe n°2), qu'il a contribué à rédiger où il est stipulé que la République :

« [...] respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne ; n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'un autre peuple ».

Car les principes valables en Europe peuvent devenir un frein au développement du rayonnement de la France. Nous arrivons donc au moment délicat de la limitation géographique de l'applicabilité des Droits de l'homme :

« Il n'y a ni utilité ni devoir à laisser à nos sujets musulmans des idées exagérées de leur propre importance, ni de les persuader que nous sommes obligés de les traiter en toutes circonstances comme s'ils étaient nos concitoyens et nos égaux. »²⁴

On voit bien que même si Tocqueville a écrit de nombreux textes condamnant la brutalité de la conquête, il est avant tout préoccupé par les intérêts de la France. Il ne peut se résoudre, quand il s'agit de dépasser le postulat théorique de l'égalité, à l'imaginer appliqué juridiquement et matériellement. Et la boutade de George Orwell : **« Tous les hommes sont égaux mais il y en a de plus égaux que les autres... »** résume aujourd'hui parfaitement la façon d'envisager le rapport aux colonies au XIXème siècle. A partir des années 1870, une nouvelle vague colonisatrice se développe en direction de l'Afrique et de l'Asie, reprenant cette idée d'inapplicabilité générale des Droits de l'homme. Elle est agrémentée de ce qui sera l'argument phare des colonialistes : la nécessité de civiliser ceux que l'on ne peut encore considérer pleinement comme des hommes. Le principe d'une infériorité raciale biologiquement attachée à certains groupes humains était désormais admis. Les injustices comme l'esclavage n'ayant été supprimées que pour faire place à de justes inégalités sociales, puisque fondées sur des inégalités naturelles. Sophisme qu'il est aujourd'hui aisé de réfuter, mais qui marqua les hommes de son époque, comme nous allons pouvoir le voir à travers un aperçu des différentes

²³ Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*,

²⁴ Alexis de Tocqueville, "Rapport sur l'Algérie" 1847, *Oeuvres complètes*

justifications idéologiques exprimées tour à tour par des philosophes et des hommes politiques. Ernest Renan s'en fait le plus ardent défenseur en des termes empreints du racisme scientifique de l'époque :

« Nous aspirons non pas à l'égalité mais à la domination. Le pays de race étrangère devra redevenir un pays de serfs, de journaliers agricoles ou de travailleurs industriels. Il ne s'agit pas de supprimer les inégalités, mais de les amplifier et d'en faire une loi [...] La régénération des races inférieures ou abâtardies par les races supérieures est dans l'ordre providentiel de l'humanité. La nature a fait une race d'ouvriers. C'est la race chinoise d'une dextérité de main merveilleuse, sans presque aucun sentiment d'honneur [...] une race de travailleurs de la terre, c'est le nègre : soyez pour lui bon et humain, et tout sera dans l'ordre ; une race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne. [...] Que chacun fasse ce pour quoi il est fait et tout ira bien. »²⁵

Nous avons ici un très bel exemple de naturalisation, l'auteur définit ce qui doit être dans les quatre premières lignes. Ensuite, il définit les aptitudes de chaque race -car cette classification qu'il présente comme un fait établi, est un fait qu'il a établi- et il conclut de façon très habile que chacun doit rester à sa place, en réalité, à la place qu'il a assignée à chacun. Une fois de plus on assiste à l'expression d'un raisonnement qui peut paraître raisonnable, puisqu'il bénéficie de l'assise scientifique du moment et qu'il est formulé de telle sorte qu'on doive s'intéresser de très près à sa construction pour déceler la mythification. On parle du mythe, entendu au sens de Roland Barthes, dans son livre *Mythologies*, à savoir une reformulation des constructions historiques de la réalité, présentées comme des faits immuables et naturels. Il suffit de lire le Grand Dictionnaire universel du XIXème siècle, de Pierre Larousse, publié entre 1866 et 1880, à l'article « Nègre », pour voir que ce phénomène est très répandu :

« C'est en vain que quelques philanthropes ont essayé de prouver que l'espèce nègre est aussi intelligente que l'espèce blanche [...] Un fait incontestable, et qui domine tous les autres, c'est qu'ils ont le cerveau plus rétréci, plus léger et moins volumineux que celui de l'espèce blanche, et [...] ce fait suffit pour prouver la supériorité de l'espèce blanche sur l'espèce noire. » En matière de colonisation, on peut parler d'un mythe fondateur, qui est celui de la mission civilisatrice qui incomberait aux pays européens, il peut être décliné à l'envie selon les tendances de ses partisans. Pour le clergé, il s'agit d'aller porter la parole de Dieu et les valeurs morales : « L'Algérie, La France africaine, par ma voix d'évêque, vous ouvre ses portes et vous tend les bras. Ici, vous trouverez pour vous, pour vos enfants [...] des terres plus abondantes et plus fertiles [...] Venez, en contribuant à établir sur ce sol encore infidèle une population laborieuse, morale, chrétienne. Vous en serez les vrais apôtres, devant Dieu et devant la patrie. » (Appel de Monseigneur Lavigerie aux chrétiens 1871).

L'avantage du thème de la mission civilisatrice réside dans le fait qu'il puisse être utilisé tant par des économistes que par des hommes d'Eglise. Il se prête aussi parfaitement aux arguments d'humanistes convaincus ou considérés comme tels. C'est dans ce type de justifications que vont exceller deux illustres figures littéraires et politiques françaises :

²⁵ Ernest Renan, "[Partie du livre (facultatif)]," *La Réforme intellectuelle et morale*, [Éditeur/Traducteur (facultatif)], [Édition] éd., vol. [Volume] ([Date de l'original]; [Lieu de publication]: [Maison d'édition], 1871) [Page(s)].

Victor Hugo et Jules Ferry. Le premier, alors qu'il est encore monarchiste et conservateur -c'est-à-dire sous la monarchie de Juillet- vers la fin de l'année 1830, se prononce clairement en faveur de la colonisation de l'Algérie :

« Algérie. La colonisation militaire doit couvrir et envelopper la colonisation civile comme la muraille couvre et enveloppe la cité. La colonisation militaire, c'est une muraille vivante. Quel meilleur obstacle continu qu'un camp français ? Mettez le soldat en avant du colon comme vous mettez un fer au bout d'une lance. »²⁶

Dans les années qui suivent, il semble plus attaché à défendre la paix et l'émigration pacifique des Européens vers les autres parties du monde que la colonisation, mais il n'est pas foncièrement hostile au principe de conquête. Il s'agit plutôt de louer une utopique colonisation pacifique comme lors du Congrès de la Paix qu'il préside en août 1849, à Paris:

« Au lieu de se déchirer entre soi, on se répandrait pacifiquement sur l'univers ! Au lieu d'apporter la barbarie à la civilisation, on apporterait la civilisation à la barbarie ! [...] L'Asie serait rendue à la civilisation, l'Afrique serait rendue à l'homme. »

Ce passage annonce néanmoins l'incapacité renouvelée d'étendre les principes d'égalité entre les hommes au-delà de la Méditerranée. On peut d'ailleurs voir qu'il est imprégné des représentations de son époque, car la hiérarchie des races reste respectée, les Asiatiques ont eu de brillantes civilisations, ils peuvent donc y accéder, pour les Africains ce sera d'abord à la condition d'homme qu'il faudra atteindre et peut-être un jour, à la civilisation. Enfin quand la République est restaurée, Hugo se garde de condamner la poursuite de la colonisation en Algérie bien que ses correspondances montrent qu'il n'ignore rien des massacres perpétrés par l'armée française.

Il ne protestera pas non plus contre l'intervention en Tunisie de 1881, bien au contraire, eut égard à ce discours prononcé lors d'un banquet commémoratif de l'abolition de l'esclavage, le 18 mai 1879, en compagnie de Victor Schoelcher :

« L'Asie a son histoire, l'Amérique a son histoire, l'Australie elle-même a son histoire qui date de son commencement dans la mémoire humaine ; l'Afrique n'a pas d'histoire ; une sorte de légende vaste et obscure l'enveloppe. [...] Le moment est venu de faire remarquer à l'Europe qu'elle a à côté d'elle l'Afrique. Le moment est venu de dire à l'Espagne, à la France, qu'elles sont toujours là, que leur mission est modifiée sans se transformer, qu'elles ont toujours la même situation responsable et souveraine au bord de la Méditerranée, et que, si on leur ajoute un cinquième peuple [...] l'Angleterre, on a à peu près tout l'effort de l'antique genre humain vers le travail, qui est le progrès, et vers l'unité, qui est la vie. [...] ce n'est certes pas pour rien que la Méditerranée a sur l'un de ses bords le vieil univers et sur l'autre l'univers ignoré, c'est-à-dire d'un côté toute la civilisation et de l'autre toute la barbarie. Le moment est venu de dire à ce groupe illustre de nations : unissez-vous ! Allez au Sud. Il est là devant vous ce bloc de sable et de cendre, ce monceau inerte et passif qui, depuis 6000 ans, fait obstacle à la marche

²⁶ Victor Hugo, "Océan, note datée par René Journet des années 1835-1840," *Oeuvres complètes*, coll. "Bouquins", vol. Océan, Paris, Robert Laffont, (1985)

universelle. Dieu offre l'Afrique à l'Europe. Prenez-la. Prenez-la, non pour le canon, mais pour la charrue ; non pour la conquête, mais pour la fraternité. Versez votre trop plein dans cette Afrique, et du même coup résolvez vos questions sociales, changez vos prolétaires en propriétaires. Allez, faites ! Faites des routes, faites des ports, faites des villes, croissez, cultivez, colonisez, multipliez ! »

Cet extrait revêt un intérêt particulier puisqu'il est riche en informations sur le degré d'intériorisation des préjugés raciaux et culturels à l'époque. Par ailleurs, il contient quasiment tous les types de justifications utilisés dans les argumentaires favorables à la colonisation. C'est aussi une parfaite illustration du glissement qui s'opère à l'époque entre le racisme biologique et le racisme républicain. Reprenons point par point. Au départ, est l'argument humaniste teinté d'eurocentrisme. L'Asie, l'Australie et les Amériques sont des territoires bénéficiant d'une certaine considération ; par contre l'Afrique est une terra nullius, qui n'a de toute façon pas d'histoire et que l'on doit coloniser, car ce serait une aberration de laisser cette terre en friches et ses habitants hors de la civilisation. Ensuite, nous sommes confrontés à l'argument politique. La conquête d'un Empire renforce le prestige et la puissance de la Métropole. Une fois de plus, c'est l'Antiquité qui fait office de référence et de justification.

Nous arrivons alors à un passage ambigu où il entretient le mythe d'une colonisation pacifique, qui serait un rapprochement fraternel entre deux peuples et non pas une conquête forcée. On verra lors de l'historique de la colonisation française, qu'elle n'a jamais été synonyme d'échanges équilibrés et pacifiques. Pourtant, cette vision « romantique » du rapport colon-colonisé a perduré et ce, même après la décolonisation, ce qui lui permet d'arriver aux deux derniers types d'arguments : économiques et sociaux. En effet, la colonisation est présentée comme un recours efficace pour lutter contre les inégalités sociales. On perçoit dans les exclamations finales, le thème qui sera développé par d'autres auteurs, à savoir celui des profits et des débouchés économiques que pourrait générer l'entreprise coloniale. Voici donc quelques illustrations françaises ou européennes des arguments présentés à l'époque. Premièrement, l'argument de la nécessité humanitaire qui dicte la colonisation. Il présente l'intérêt de nous amener au deuxième grand défenseur de la colonisation, Jules Ferry, à qui l'on associe d'ordinaire les thèmes de l'édification de l'école laïque et républicaine. L'extrait que nous allons présenter est issu d'un débat qui s'est ouvert à l'Assemblée, le 25 juillet 1885, suite à une demande gouvernementale d'un crédit extraordinaire pour faire la guerre à Madagascar. L'année précédente, Jules Ferry, qui était encore président du Conseil, avait déjà parlé du : « **droit des races supérieures vis-à-vis des races inférieures** », expliquant :

« Si nous avons le droit d'aller chez ces barbares, c'est parce que nous avons le devoir de les civiliser. [...] il faut non pas les traiter en égaux, mais se placer du point de vue d'une race supérieure qui conquiert. »²⁷

Mais c'est en 1885, qu'il s'attache à défendre avec force conviction ce point de vue car il est attaqué, principalement par Camille Pelletan, député d'Aix-en-Provence, ancien opposant à l'Empire, défenseur des Communards et adversaire de ce qu'il appelle, « l'orléanisme républicain ». Ce dernier rappelle :

²⁷ "Séance de la Chambre des députés", 27 mars 1884.

« Nous avons appris ainsi que c'était un devoir imposé à toute race supérieure de civiliser les barbares à coup de canon. Si nous consultions ces barbares, il est probable qu'ils nous en dispenseraient. [...] »

Et Jules Ferry de répondre :

« M. Pelletan nous raille avec son esprit ordinaire : « Qu'est-ce que cette civilisation qu'on impose à coup de canon, sinon une autre forme de barbarie ? Est-ce que les populations de race inférieure ne sont pas maîtresses chez elles ? Vous allez chez elles contre leur gré, vous ne les civilisez pas. » Voilà ce que disait M. Pelletan. Or, je n'hésite pas à lui répondre que ce n'est ni de la politique, ni de l'histoire : c'est de la métaphysique politique. Je vous défie de soutenir jusqu'au bout votre thèse qui repose sur l'égalité, l'indépendance, la liberté des races inférieures. [...] Il faut le dire nettement : oui, les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. Comment justifier, sinon, notre présence aux colonies : elles ne nous demandent pas ! »

C'est alors que Jules Maigne se fait entendre, député de la Haute Loire et vieux républicain de 1848 qui a dû s'exiler sous l'Empire, il répond indigné : « Vous osez dire cela dans le pays où ont été proclamés les droits de l'homme ! »

Et Jules Ferry d'expliquer quel est le champ d'application de ce texte :

« Si M. Maigne a raison ; si la Déclaration des droits de l'homme a été écrite pour les Noirs de l'Afrique équatoriale, de quel droit alors leur imposez-vous le trafic avec vous ? » Jules Maigne : « Proposer n'est pas imposer ! ».

Mais Jules Ferry conclut :

« Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a pour elles un devoir, qui est de civiliser les races inférieures. ».²⁸

Il est intéressant de noter ici, l'emploi à maintes reprises des termes « races inférieures » et « races supérieures », qui ne sont pas ceux qui créent la polémique. La hiérarchie entre les races est désormais communément admise. Ce qui pose le plus problème aux députés c'est la combinaison, droit-devoir, qui apparaît fallacieuse car c'est un détournement des principes républicains. Par ailleurs, on peut noter l'emploi d'une expression singulière quand Jules Ferry parle de « métaphysique politique ». C'est en effet une manifestation du recours à une technique discursive qui se répandra au cours du siècle suivant, à savoir le renvoi à la métaphysique, quand on ne peut opposer des arguments raisonnables à une proposition logique et légitime. En effet, la demande de l'application universelle de la Déclaration des Droits de l'homme par messieurs Maigne et Pelletan était fondée.

Plus tard, on fera appel à la raillerie et au « bon sens », en justifiant les injustices par le fait qu'il est inutile de démontrer ce que tout le monde sait. Une plaisanterie populaire illustre bien ce procédé : **« Frappe ta femme, si tu ne sais pas pourquoi, elle, doit le savoir. »** Seul, Georges Clémenceau, alors député radical socialiste de Montmartre, s'oppose tant aux arguments juridico-civilisationnels, qu'aux arguments raciaux :

« Nous avons un droit sur les races inférieures. Les races supérieures ont sur les races inférieures un droit qu'elles exercent et ce droit, par une transformation

²⁸ "Séance de la Chambre des députés ", 25 juillet 1885.

particulière, est en même temps un devoir de civilisation. Voilà, en propres termes, la thèse de M. Ferry et l'on voit le gouvernement français exerçant son droit sur les races inférieures en allant guerroyer contre elles et les convertissant de force aux bienfaits de la civilisation. Races supérieures ! Races inférieures ! C'est bien tôt dit. Pour ma part, j'en rabats beaucoup depuis que je vois des savants allemands démontrer scientifiquement que la France devait être vaincue dans la guerre franco-allemande parce que le Français est d'une race inférieure à l'Allemand. Depuis ce temps, je l'avoue, j'y regarde à deux fois avant de me retourner vers un homme et vers une civilisation et de prononcer : homme ou civilisation inférieurs. [...] »²⁹

La question de la colonisation a donc divisé les hommes politiques français, mais les réticences étaient plus souvent liées au refus d'une ingérence militaire brutale hors d'Europe, qu'à une réelle remise en cause d'un mode d'appréhension des rapports humains racialisant voire raciste. D'ailleurs, les crédits militaires à l'origine du débat seront accordés par la Chambre, suite à un vote divisant les républicains et réunissant plus de voix du côté des monarchistes et des bonapartistes. C'est aussi une des raisons pour lesquelles l'anticolonialisme n'a pas vraiment eu d'effet sur la politique coloniale de la France. L'argument humanitaire utilisé par les théoriciens de la colonisation et leurs adversaires contenait la même faiblesse : cette incapacité à dissocier altérité et infériorité. La perpétuation du mythe de la mission civilisatrice est dès lors plus aisément compréhensible. Il n'existe plus de symétrie possible entre les colons et les colonisés, on ne peut et on ne doit pas se penser à leur place, puisque l'inégalité des races est un fait connu et intériorisé par tous.

Le deuxième type d'argument en faveur de la colonisation, était l'importance du rayonnement politique du pays concerné. En effet, la France a perdu la guerre contre l'Allemagne et la colonisation va représenter une occasion de retrouver le prestige et la puissance passés.

« La colonisation est la force expansive d'un peuple, c'est sa puissance de reproduction, c'est sa dilatation et sa multiplication à travers les espaces ; c'est la soumission de l'univers ou d'une vaste partie à sa langue, à ses mœurs, à ses idées et à ses lois. Un peuple qui colonise, c'est un peuple qui jette les assises de sa grandeur dans l'avenir et de sa suprématie future [...] »³⁰

C'est encore Jules Ferry, qui s'illustre dans la défense de ce thème :

« Les nations ne sont grandes que par l'activité qu'elles développent ; ce n'est pas par le rayonnement pacifique qu'elles sont grandes à l'heure qu'il est. Rayonner sans agir ; sans se mêler des affaires du monde, [...] en regardant comme une aventure toute expansion en Afrique ou dans l'Orient, vivre ainsi c'est abdiquer et, bien vite, c'est descendre du premier rang au troisième et quatrième et plus rapidement qu'on ne pense. Nous devons nous mettre en mesure de faire ce que font les autres nations et, puisque la politique d'expansion coloniale est le mouvement général des puissances européennes, nous devons en prendre notre part. La France ne veut pas seulement être un

²⁹ "Séance de la chambre des députés", 30 juillet 1885.

³⁰ P. Leroy-Beaulieu, " *De la colonisation chez les peuples modernes*, Guillaumin éd., (1870), p. 605-606.

pays libre, mais un grand pays, exerçant son influence sur les destinées du monde et répandant, partout où il peut les porter, ses mœurs, sa langue, ses armes, son drapeau, son génie. »³¹

Les ambitions impérialistes de Jules Ferry le conduisent à utiliser des subtilités langagières, qui trahissent néanmoins la faiblesse de ses arguments. La phrase « ***et, puisque la politique d'expansion coloniale est le mouvement général des puissances européennes*** » ne signifie rien moins que, puisque les autres le font nous devons le faire aussi. En politique ou ailleurs, ce type d'argument semble fort peu raisonnable et acceptable, mais dans le cas de la colonisation et formulé au sein d'une phrase complexe, il devient anodin et recevable.

La colonisation sera marquée par les régimes d'exception, qui ne sont, ni plus ni moins qu'une application juridique et sociale du statut d'exception dont étaient déjà victimes intellectuellement les peuples des pays qui allaient être soumis. Enfin, la dernière arme des partisans de la conquête coloniale fut l'argument de la résolution des problèmes économiques et sociaux qu'allait apporter la colonisation :

« J'étais hier dans l'East-End (quartier ouvrier de Londres), et j'ai assisté à une réunion de sans travail. [...] L'idée qui me tient le plus à cœur, c'est la solution au problème social : pour sauver quarante millions d'habitants du Royaume-Uni d'une guerre civile meurtrière, nous les colonisateurs, devons conquérir des terres nouvelles afin d'y installer l'excédent de notre population, d'y trouver des nouveaux débouchés pour les produits de nos fabriques et de nos mines. »³²

Nous avons choisi ici, de présenter un témoignage anglo-saxon, afin de recontextualiser les déclarations d'hommes politiques français qui s'inscrivaient donc bien dans les aspirations politiques européennes de l'époque. Le cas de la France est un exemple parmi tant d'autres en Europe, il comporte tout de même une particularité sur le plan social, puisque nous l'avons dit précédemment, la France a perdu la guerre de 1870. Cet épisode tend à renforcer la volonté expansionniste des cadres politiques du pays, qui n'arrivent pourtant pas tout de suite à convaincre les représentants des milieux économiques. De nombreux discours vont donc aussi s'employer à encourager les investisseurs à se lancer dans l'aventure coloniale. Et c'est une fois de plus, Jules Ferry, qui nous livre une intervention sur le sujet :

« [...] il y a une autre forme de colonisation, c'est celle qui s'adapte aux peuples qui ont, ou bien un excédent de capitaux, ou bien un excédent de produits. Et c'est là la forme moderne. [...] Mais, Messieurs, il y a un autre côté plus important de cette question, et qui domine de beaucoup celui auquel je viens de toucher. La question coloniale, c'est pour les pays voués par la nature même de leur industrie à une grande exportation, la question même des débouchés. »

On retrouve ici la logique prédominant au temps des premières conquêtes, avec un système dans lequel les colonies ont le rôle de marchés réservés aux produits manufacturés de la Métropole (souvent issus de matières premières prélevées dans les dites colonies). Ce qui était nommé « pacte colonial » ou « régime exclusif » au XVIIIème

³¹ "Séance de la chambre des députés", 28 juillet 1885.

³² *Neue Zeit*, Cecil Rhodes, Premier ministre du cap, 1898

siècle -et qui visait à interdire le commerce direct entre les colonies et les pays étrangers, à affirmer la souveraineté absolue de la Métropole sur les colonies et à limiter les productions de ces dernières, afin d'assurer leur stricte complémentarité avec celles du continent- semblait donc réactivé. C'est le retour à ce système qui conduira quelques individus, essentiellement des libéraux et des socialistes à introduire un nouveau mot dans la langue française, au cours du XIX^{ème} siècle : colonialisme. Issu de la langue anglaise, le terme *colonialism*, apparut après 1850, à partir de l'adjectif *colonial*, substantivé à la même époque, afin de désigner tout caractère propre aux colonies. Après 1880, il devient synonyme de « colonial system » et de « colonial policy », et c'est dans ce sens qu'il passe en français à la fin du XIX^{ème} siècle, du fait de l'économiste libéral, Gustave de Molinari (à partir de 1896) et du journaliste socialiste, Paul Louis (*Le colonialisme*, 1905). Ce mot acquiert dès sa formation une connotation péjorative, souhaitée par ceux qui l'emploie, afin de créer une polémique autour de la reprise de l'expansion coloniale et du retour au « vieux » système colonial. Mais cet anticolonialisme libéral ne fut pas à l'origine de la seule indépendance acquise au XIX^{ème} siècle, à savoir celle de Saint Domingue, devenue République d'Haïti en 1804. Au contraire, il ne put empêcher les nouvelles annexions réalisées à la même période. Et même s'il remporta quelques victoires, telles que l'interdiction de la traite des Noirs par le Congrès de Vienne en 1815 ou l'abolition de l'esclavage (colonies anglaises 1833, françaises en 1848, Etats-Unis 1863, Brésil 1888) ; on peut constater comme nous avons pu le voir précédemment, qu'elles furent toutes relatives. Il était néanmoins intéressant de se pencher sur l'histoire de la formation de ce mot, qui fut donc forgé par ceux qui prétendaient le combattre. Si l'on a pu s'intéresser au versant idéologique de la colonisation, il est à présent utile de se pencher sur les conséquences matérielles et symboliques de ces discours, pour les peuples colonisés, comme pour ceux de la Métropole.

D/ La colonisation française en action

Nous nous intéresserons ici à la troisième vague de colonisation française, à savoir celle qui se développe à partir du milieu du XIX^{ème} siècle. Comme nous l'avons vu précédemment, la dernière phase de conquêtes françaises est amorcée en 1830, en Algérie, avec une première guerre qui ne dit pas son nom. Elle servira de référence pour les guerres coloniales à venir, tant au niveau de la violence utilisée que par l'établissement de règles spécifiquement destinées aux colonisés. Cette bataille pour l'Algérie va durer dix sept ans, c'est-à-dire, jusqu'à la reddition d'Abd-el-Kader en 1847. Elle sera marquée par une férocité dans les combats qui illustre bien l'état d'esprit de l'époque. On ne considère pas les « Arabes » en adversaires ou en armée rivale, mais comme des barbares à soumettre. Les témoignages des officiers de l'époque l'attestent et nous permettent de mieux envisager les conditions matérielles et surtout psychologiques de cette première guerre. Nous commencerons donc par une déclaration du général Thomas Bugeaud en 1840, au moment où il est nommé pour prendre en charge la conquête militaire totale du pays. Elle nous semble essentielle car présentée lors d'une

session parlementaire, ce qui tend à confirmer que les instances dirigeantes du pays ont conscience de la brutalité de l'entreprise coloniale.

« En Afrique, il n'y a qu'un intérêt, l'intérêt agricole... On y sème des grains, on y fait des récoltes. Eh bien, [...] je n'ai pu découvrir d'autre moyen de soumettre le pays que de saisir cet intérêt. [...] je dirai au commandant de chacune de ces colonnes : général, votre mission n'est pas de courir après ces arabes, ce qui est fort inutile ; elle est d'empêcher, dans votre zone, les Arabes de semer, de récolter, de pâturer. »³³

Ses propos suscitant des « mouvements divers » parmi les Pairs, il va utiliser deux des arguments récurrents des partisans de la colonisation, à savoir : la naïveté des métropolitains qui ne veulent pas comprendre que les « Arabes », les « Noirs » ou les « Jaunes » ne sont décidément pas des êtres humains à part entière.

Ce qui signifie qu'en ce qui les concerne, les violences commises ne peuvent être assimilées à des exactions, puisqu'elles s'exercent sur des « sauvages ». La référence aux intérêts de la France, est une justification qui connaîtra, elle aussi, un succès grandissant jusqu'aux décolonisations.

« Ces murmures semblent me dire que la Chambre trouve ce moyen trop barbare. Messieurs, on ne fait pas la guerre avec des sentiments de philanthropie... Je préférerai toujours les intérêts français à une absurde philanthropie pour les étrangers qui coupent la tête de nos soldats prisonniers ou blessés. » (Loc.cit.)

D'autres officiers comme le lieutenant-colonel de Montagnac à Philippeville le 15 mars 1843, écrivaient sans aucun souci de censure ou de condamnation :

« Toutes les populations qui n'acceptent pas nos conditions doivent être rasées. Tout doit être pris, saccagé, sans distinction d'âge ni de sexe : l'herbe ne doit plus pousser où l'armée française a mis le pied. Qui veut la fin veut les moyens, quoi qu'en disent les philanthropes. Tous les bons militaires que j'ai l'honneur de commander sont prévenus par moi-même que s'il leur arrive de m'amener un Arabe vivant, ils recevront une volée de coups de plat de sabre. [...] Voilà, mon brave ami, comment il faut faire la guerre aux Arabes : tuer tous les hommes jusqu'à l'âge de quinze ans, prendre toutes les femmes et les enfants, en charger les bâtiments, les envoyer aux îles Marquises ou ailleurs. En un mot, anéantir tout ce qui ne rampera pas à nos pieds comme des chiens. »

Saint Arnaud, qui fut par la suite nommé maréchal de France s'exprima à plusieurs reprises sur ce qui serait aujourd'hui qualifié d'exactions, mais qu'il justifiait par la volonté de donner, puis de conserver à la France sa grandeur et son pouvoir :

« Nous resterons jusqu'à la fin juin à nous battre dans la province d'Oran, et à y ruiner toutes les villes, toutes les possessions de l'émir. Partout, il trouvera l'armée française, la flamme à la main. » (Mai 1841) « Nous sommes dans le centre des montagnes entre Miliana et Cherchell. Nous tirons peu de coups de fusil, nous brûlons tous les douars, tous les villages, toutes les cahutes. L'ennemi fuit partout en emmenant ses troupeaux. » « Entouré d'un horizon de flammes et de fumée qui me rappelle un petit Palatinat en miniature, je pense à vous tous et je t'écris. Tu m'as laissé chez les Brazes, je les ai brûlés et dévastés.

³³ « Séance à la chambre des Pairs », 15 janvier 1840.

Me voici chez les Singads, même répétition en grand, c'est un vrai grenier d'abondance... Quelques-uns sont venus m'amener le cheval de soumission. Je l'ai refusé parce que je voulais une soumission générale, et j'ai commencé à brûler. » (Ouarsenis, octobre 1842) « Des tas de cadavres pressés les uns contre les autres et morts gelés pendant la nuit ! C'était la malheureuse population des Beni-Naâsseur, c'était ceux dont je brûlais les villages, les gourbis et que je chassais devant moi. » (Région de Miliana, 1843)

Le refus d'une soumission particulière montre bien la volonté d'ignorer et d'annihiler la résistance des habitants de l'Algérie. La stratégie qui apparaît ici, vise à nier l'existence d'individus, les « Arabes » forment un tout, qui doit être soumis voire même, détruit. De la même façon, le général Thomas Bugeaud écrit au général de la Moricière le 18 janvier 1843 :

« Plus d'indulgence, plus de crédulité dans les promesses. Dévastations, poursuite acharnée jusqu'à ce qu'on me livre les arsenaux, les chevaux et même quelques otages de marque... Les otages sont un moyen de plus, nous l'emploierons, mais je compte avant tout sur la guerre active et la destruction des récoltes et des vergers... Nous attaquerons aussi souvent que nous le pourrons pour empêcher Abdelkader de faire des progrès et ruiner les tribus les plus hostiles ou les plus félonnes ».

Le 24 janvier, il lui écrit encore :

« J'espère qu'après votre heureuse razzia le temps, quoique souvent mauvais, vous aura permis de pousser en avant et de tomber sur ces populations que vous avez si souvent mises en fuite et que vous finirez par détruire, sinon par la force du moins par la famine et les autres misères. »

Enfin, Thomas Bugeaud n'hésite pas à faire de nouveau part de ses intentions à la Chambre, ce qui montre que ces pratiques semblent tout à fait justifiées et acceptées. Le général expose ses plans de guerre publiquement, sans provoquer cette fois-ci, le moindre scandale :

« J'entrerai dans vos montagnes : je brûlerai vos villages et vos moissons ; je couperai vos arbres fruitiers, et alors ne vous en prenez qu'à vous seuls. »³⁴

Il ne s'agit plus seulement de conquérir un territoire, mais aussi de le vider de ses habitants, car nous le verrons ensuite, l'Algérie a été envisagée très tôt comme une colonie de peuplement agricole. Le nombre de Français allait d'ailleurs passer de 100 000 en 1847 à 550 000 en 1900, pour atteindre 880 000 en 1931 –on peut d'ailleurs rappeler à ce sujet, qu'en 1954, 29% de grandes exploitations européennes se partageaient 87% de la surface agricole et 70% des revenus qu'elles généraient.

Ces passages sont autant d'illustrations exemplaires des conséquences du racisme biologique : le général suggère, voire invite son collègue, à la destruction physique d'un peuple. Des auteurs contemporains se sont interrogés sur le lien entre le développement à ces époques d'idéologies et de pratiques ethnocidaires voire génocidaires hors d'Europe et leurs conséquences au XX^{ème} siècle en Europe.³⁵ Nous nous arrêtons ici sur un point de vocabulaire allemand, qui peut être intéressant : le mot *Konzentrationsläger*, qui signifie, camp de concentration, est apparu en janvier 1905,

³⁴ "Séance à la Chambre des Pairs", 24 janvier 1845.

dans la langue et la politique allemande. Inventé en 1896 par les Espagnols à Cuba, anglicisé par les Américains, puis utilisé par les Britanniques pendant la guerre des Boers ; il apparaîtra dans le vocabulaire allemand, suite à l'extermination des Hereros, peuple du Sud Ouest africain, par leur armée. Ces exactions, avaient ému l'opinion publique de ce pays et forcé le gouvernement à regrouper les survivants dans des camps. Cette colonie comptait 80 000 habitants en 1900 et cédait régulièrement des territoires à l'occupant suite à des traités. L'Allemagne décide d'en faire une colonie de peuplement à l'image de l'Algérie ou de l'Afrique du Sud voisine. Le 11 août 1904, le général Von Trotha et son armée tuent 5 à 6 000 combattants, ainsi que 20 à 30 000 civils. L' « ordre d'extermination » (*Vernichtungsbefehl*) qu'il transmet le 2 octobre 1904 est très précis quant au destin des hereros survivants :

« Tout herero découvert dans les limites du territoire allemand, armé comme désarmé, avec ou sans bétail, sera abattu. Je n'accepte aucune femme ou enfant. Ils doivent partir ou mourir. Telle est ma décision pour le peuple Herero. »

Entre la famine, l'armée et les camps, la population herero tombera à moins de 15 000 personnes. Il s'agit donc d'un génocide car la volonté de détruire ce peuple est affichée clairement par les autorités militaires allemandes. On pourrait opiner que cet exemple est allemand et qu'il ne concerne en rien la colonisation française, ce qui est pour une part exacte.

Mais les puissances européennes s'observaient déjà et les pratiques des uns, telles que les enfumades pratiquées par Bugeaud et ses lieutenants en Algérie avaient été de très bons exemples pour les autres pays conquérants. Rappelons ce triste épisode, en 1844, le colonel Cavaignac et ses hommes poursuivent les Sbéahs jusqu'à leur arrivée dans une grotte où ils pensent trouver refuge. C'est alors que l'officier ordonne à ses hommes d'allumer un feu à l'entrée de la grotte qui permet de tuer tous les occupants. Bugeaud qui avait apprécié la manœuvre suggère alors en 1845 à Orléansville d'en faire une pratique courante :

« Si ces gredins se retirent dans leurs cavernes, imitez Cavaignac aux Sbéahs ! Enfumez-les à outrance comme des renards. »

En juin de la même année ce sera plus d'un millier de personnes qui sera enfumé dans les grottes de la Dahra, sous la direction du colonel Pélissier. Si dans un premier temps l'affaire fait quelque bruit en France, suite à sa publication dans un journal algérien, l'*Akhbar*, les autorités se gardent bien de la déplorer publiquement. Au contraire, les protestations de l'armée d'Afrique conduisent le prince de la Moskova à revenir sur ces premières récriminations. Il va avancer deux des arguments phares de la colonisation présentés plus haut, ainsi qu'un troisième, à savoir l'injure faite à l'armée française et donc à l'Etat quand on aborde les crimes de guerre. Ce dernier fut un outil d'une rare efficacité pour la dissimulation des forfaits coloniaux :

« Nous avons trop souvent le tort, nous autres Français, d'exagérer les faits sans tenir compte des circonstances. [...] En Europe, un pareil fait serait affreux, détestable. En Afrique, c'est la guerre elle-même. Comment voulez-vous qu'on la

³⁵ Sven Lindquist, *Exterminez toutes ces brutes*, Le serpent à plumes, (1998) Rosa Amelia Plumelle Uribe, *La férocité blanche. Des non Blancs aux non Aryens, génocides occultés de 1492 à nos jours*, Albin Michel,

fasse ? »

Cet argumentaire est emblématique de la façon d'envisager l'Afrique, ses habitants et la manière dont il faut s'en occuper, pour les coloniaux. Et l'on comprend alors comment a pu se forger une idéologie meurtrière dans toute l'Europe, où l'on justifiait la barbarie et la cruauté par l'appartenance à une sous-humanité des non-Blancs. Lorsque le glissement s'est opéré des non-Blancs vers les non-Aryens, de l'Outre-mer vers la Métropole, cette violence aveugle a alors frappé l'Europe. Ce petit aparté a un sens, car il permet de réhistorier et de recontextualiser certains comportements. La violence nazie et l'apathie ou la négligence, avec laquelle elle fut reçue en Europe, n'étaient pas des créations ou des réactions ex nihilo.

Le continent européen a d'abord eu une Histoire des pratiques violentes hors de son aire géographique. L'Afrique, l'Indochine, Madagascar ou les Antilles ont été des terrains d'expérimentation de techniques de maintien de l'ordre, de tortures et autres abominations. Ces exactions furent minimisées par le racisme ambiant, qu'il soit biologique ou républicain ; ignorées ou euphémisées tant qu'elles n'ont pas touché l'Europe. C'est peut-être la raison pour laquelle les premières manifestations de ces violences sur le continent n'ont pas toujours été reçues avec effroi. En effet, elles s'inscrivaient dans le prolongement de la conception de hiérarchie entre les races. On peut donc estimer qu'au-delà des conséquences immédiates de la colonisation en termes de massacres de population, des répercussions sur les sociétés européennes ont existé en termes de violences physiques et symboliques. En ce qui concerne les répercussions immédiates, on peut noter la destruction de plusieurs peuples, car l'Algérie représente la conquête violente par excellence. Mais on peut aussi citer le Tonkin où, selon le gouverneur général, Jean Louis de Lanessan : « **Les incendies de villages, les massacres en masse, les baïonnetades, les exécutions de notables** », étaient monnaies courantes de 1884 à 1895 et ne prenaient fin que pour conserver une matière imposable. Il y eut aussi Madagascar, où l'on trouvait comme au Tonkin, à l'entrée des villages : « [...] des piquets surmontés de têtes sans cesse renouvelées, les exécutions se faisant presque journellement. »³⁶.

Ces deux territoires furent conquis à la même époque, avec un recours similaire à la terreur et aux exécutions sommaires. En Afrique, c'est le royaume d'Abomey (Bénin, actuel) qui fera les frais de la volonté expansionniste française. Le roi Béhanzin dispose d'une armée très puissante et organisée, c'est pourquoi il n'hésite pas à remettre en cause la présence française dans les concessions de Cotonou et de Porto-Novo –occupé depuis 1882-. L'étude de ce conflit par Jean Suret-Canale, révèle les conceptions de ce que doit être un conflit mené contre les représentants des « races » inférieures :

« Avec 3 000 hommes, la colonne Dodds [...] est chargée d'expérimenter le matériel militaire le plus moderne, balles explosives et obus à la mélinite. La marche sur Abomey sera extraordinairement dure ; en vain, Béhanzin multiplie les offres de paix ; au fur et à mesure qu'il accepte les exigences de Dodds, ce dernier en pose de nouvelles. Ainsi, Béhanzin laisse, en gage de bonne volonté, la colonne Dodds entrer à Cana et envoie même des bœufs pour son ravitaillement : quand il a accepté les conditions françaises, y compris

³⁶ Savaron, *Mes souvenirs à Madagascar, avant et après la conquête*, (1932)

l'occupation d'Abomey, et commencé à livrer son matériel de guerre, Dodds exige subitement la remise des armes et de l'indemnité de 15 millions prévue par l'accord dans les vingt quatre heures ! Cette nouvelle exigence n'ayant pu être satisfaite –et pour cause !-, Dodds déclare aussitôt l'accord rompu et reprend l'attaque contre son adversaire partiellement désarmé. Enfin, Abomey, évacuée par Béhanzin, est livrée aux flammes et occupée. La colonne Dodds met au pillage palais et tombeaux. Dodds proclame la déchéance de Béhanzin. »³⁷

Une des spécificités des conquêtes coloniales est qu'elles ont été réalisées en majeure partie par...des indigènes. L'habitude de recruter des « laptots »³⁸, remonte en effet au XVIIIème siècle, à l'époque de la compagnie du Sénégal. Elle se poursuit en 1820, quand l'administration de Charles X, reprend possession de Gorée et Saint Louis. Cette pratique sera développée par Faidherbe avec la création en 1857, des « tirailleurs sénégalais », dont la IIIème République accélèrera le recrutement –un régiment en 1882, trois en 1892, quatre en 1903-. Ces régiments sont généralement composés d'esclaves rachetés et de prisonniers de guerre, auxquels s'ajoute progressivement les engagés libres, encouragés par l'attrait des soldes et des butins. Paul Vigné qui dans les années 1880, au Sénégal, a été témoin du rachat d'esclaves, explique que, passant de l'état d'esclave à celui de soldat, ils sont d'une obéissance totale à leurs chefs :

« Qu'un Voulet, un Chanoine ou un Laury se mettent à leur tête, et ils feront des prodiges de carnage et de dévastation. Ils pilleront, égorgeront, brûleront, violeront avec encore plus d'ardeur que leurs aînés. »³⁹

Ils sont donc utilisés comme instruments des pires exactions. Ainsi, sur les 1 200 hommes (tirailleurs, spahis, porteurs...) qui composent la Mission Voulet-Chanoine -Afrique centrale-Tchad, de 1898 à 1899-, on ne compte que huit blancs, officiers et sous-officiers. Des proportions semblables se retrouvent dans toutes les autres expéditions africaines, de la conquête du Dahomey à la Mission Marchand (Fachoda). La majorité du corps expéditionnaire qui fait, en 1894, la conquête de Madagascar est constituée de tirailleurs sénégalais venant de toutes les possessions françaises d'Afrique. De même, la conquête du Tonkin est réalisée à l'aide d'unités de tirailleurs indochinois, qui rassemblent en 1886, 16 000 hommes, soit environ les deux tiers de l'armée régulière. Pour Paul Leroy-Beaulieu, qui fera figure de principal théoricien de la colonisation, on doit « ***se garder, autant que possible, d'employer à la défense de ses colonies une partie de l'armée métropolitaine*** . » Un tel recours rendrait les guerres coloniales impopulaires :

« Quand il s'agit surtout de contrées lointaines comme le Tonkin ou Madagascar, on ne doit recourir qu'à des corps de troupes spéciaux [...] : d'abord un élément indigène, comme les turcos et les spahis d'Algérie, les régiments annamites du Tonkin, des laptots du Sénégal ; en second lieu des européens recrutés par voie d'engagement volontaire que l'on provoque au moyen de primes élevées. »⁴⁰

³⁷ Jean Suret-Canale, *Afrique noire, occidentale et centrale*, Editions sociales, (1968), p.288.

³⁸ Terme wolof, apparaissant à la fin du XVIIIème siècle pour désigner les marins noirs sur les navires français.

³⁹ Paul Vigné d'Octon, *La Gloire du sabre, sans nom d'éditeur*, Paris, (1900)

⁴⁰ Paul Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, Félix Alcan, Paris, (réédition, 1873)

Selon lui, les armées coloniales offrent aussi un débouché à la « **partie la plus agitée, la plus instable** » de la population. C'est dans cette intention et, sans, bien sûr, que ce soit la seule composante des armées coloniales, que la République fait le choix conscient d'y envoyer des éléments, à ses yeux politiquement ou socialement dangereux, dont elle souhaite se débarrasser. C'est pourquoi Gallieni, alors lieutenant-colonel, constate dès 1890 :

« Nous gardons actuellement nos possessions du Soudan avec huit cent tirailleurs sénégalais et deux cent à trois cent soldats européens, au plus. Il est inutile d'augmenter ce nombre, qui est suffisant à condition que nos soldats, indigènes ou européens, soient munis de notre armement d'Europe, fusils à répétition et pièces de 30 millimètres de montagne, qui, pendant les dernières campagnes, ont permis d'obtenir les résultats les plus complets et les plus foudroyants au point de vue militaire. »⁴¹

Rappelons brièvement ici que l'utilisation de ces armes est prohibée en Europe, depuis la déclaration du 11 décembre 1868 et complétée par la convention de La Haye du 29 juillet 1901. En fait, ces dispositions permettent d'accélérer les conquêtes, puisqu'elles ne concernent que les pays signataires –européens- et que la vente de ces armes est interdite aux pays qui sont conquis, depuis le traité de Bruxelles du 2 juillet 1890 –qui prohibe la vente de fusils à tir rapide en Afrique-. Le colonialisme est donc né dans la violence et il n'a jamais été question, hors de Métropole, d'appliquer les principes universalistes qui, quelques mois avant la reprise des conquêtes, avaient permis de justifier ces dernières. Cette affirmation mériterait une étude spécifique. En effet, l'histoire de la colonisation -et du colonialisme en tant que système- est une histoire en crise. Cette discipline, née avec les indépendances, c'est-à-dire dans la passion, s'est presque aussitôt inscrite dans la marginalité. L'étude de ce sujet nécessite d'effectuer des recoupements entre des essais et des ouvrages plus académiques, car les thèses abordant la question coloniale sont encore rares. Il nous arrive alors d'adopter et de défendre des points de vue qui n'ont pas encore été formulés ou démontrés scientifiquement, mais qui nous semblent les plus appropriés.

Cette première partie a donc visé à mettre à jour les trois dimensions nécessaires à l'établissement d'un malentendu colonial et d'une colonisation brutale. Tout d'abord, un « Humanisme des Lumières » hétérogène et ambigu. On peut à ce propos évoquer l'expression de Pierre Bourdieu qui résume assez bien cette hypothèse et qui est celle du « chauvinisme universel »⁴². Elle illustre ce rendez vous manqué avec l'universalisme au moment de la Révolution française de 1789, car elle s'est réalisée sur la base de l'exclusion de la citoyenneté des « étrangers » à la communauté nationale, donc de la tension entre citoyenneté et nationalité. La première relève du champ politique, alors que la seconde relève du champ culturel voire racial ; et si -comme ce fut le cas en France- la première est subordonnée à la seconde, on aboutit à une situation où la citoyenneté universelle est perçue comme inconcevable, irréalisable et finalement peu souhaitable. Ensuite, l'établissement d'une science coloniale, visant plus à établir une assise

⁴¹ Joseph Gallieni, *Deux campagnes au Soudan français (1889-1890)*, Hachette, Paris, (1891)

⁴² Préface à *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, de Abdelmalek Sayad.

scientifique aux préjugés raciaux communs qu'à une connaissance strictement scientifique des autres peuples ; a largement contribué à instaurer une conception raciale, si ce n'est raciste des rapports entre humains. L'intériorisation de ce concept de hiérarchie des races, au XIXème siècle, par une large frange d'intellectuels et de scientifiques de nombreux pays européens allait bientôt s'étendre à toute la population. Par ailleurs, s'il subsistait quelques universalistes convaincus, ils ont rapidement été mis à l'écart par des hommes politiques, plus attachés à réaliser leurs ambitions expansionnistes qu'à défendre les droits de l'homme -ou plutôt- de tous les hommes.

II Politique et colonisation : un Etat d'exceptions permanentes

A/La réalité de la vie dans les colonies

Le racisme biologique, devenu racisme républicain, a donc pu connaître son apogée lors des campagnes de colonisation, et comme nous allons le voir, s'insinuer dans toute la politique coloniale de la France. C'est pourquoi, la fin du XIXème siècle coïncide avec l'apogée des massacres coloniaux, que l'on ne recensera pas ici dans leur intégralité -l'exhaustivité n'est pas nécessaire à la compréhension du drame qui se joue à cette époque-. Ceux qui devaient être « civilisés », sont massacrés, déportés voire exterminés et ce, en toute impunité, comme lors de la répression de l'insurrection des kanaks de Nouvelle Calédonie en 1878. Les troupes ne doivent pas faire de prisonniers et les représentants de l'Etat font encore preuve d'une cruauté assumée et revendiquée. Par exemple, M.-J. Mauger, fonctionnaire à la direction de l'Intérieur à Nouméa, qui décrit la répression :

« 2 juillet 1878 : [...] l'exaspération des colons est portée à son paroxysme ; ils ne réclament rien moins que l'extermination en masse par tous les moyens de la race indigène. » « 10 juillet 1878 : [...] On s'occupe en ce moment de brûler autant

de villages révoltés qu'on le peut ; de détruire autant de plantations que le temps le permet. Mais jusqu'à présent on n'a obtenu que des résultats insignifiants. Dès que les Kanaks ont vu la troupe se mettre en campagne, ils se sont jetés dans les montagnes et il sera bien difficile de les forcer dans leurs repaires. » « 15 juillet 1878 : [...] On emploie les Kanaks alliés à brûler les cases et à détruire les plantations des insurgés, mais je ne comprends pas qu'on fasse couper les cocotiers dont le domaine colonial est appelé à bénéficier. »

Ses notes sont parmi les plus violentes, d'autant que le mot extermination est prononcé explicitement, et ce presque trente ans avant le massacre des Hereros, les Français furent donc les précurseurs en matière de génocide. Le gouverneur Olry, n'est pas en reste car, en plus de prôner la politique de la terre brûlée et celle de l'extermination, il préconise la cession des femmes, et écrit le 28 septembre 1878, au ministre de la Marine :

« [...] A chaque rencontre on en a tué quelques-uns, on n'en a jamais pris vivants. [...] On a brûlé tous leurs villages, détruit toutes leurs cultures. [...] Les femmes ont été données aux tribus voisines ».

Enfin, le commandant Rivière, apporte une dernière touche avec une idée qui fera recette, à savoir la déportation des tribus rebelles :

« Toutefois, le gouverneur voulait que les Kanaks à qui l'on faisait grâce de la vie abandonnassent l'arrondissement et fussent transportés soit à l'île des Pins, soit aux îles Belep, dans le Nord. Non seulement cela supprimait les indigènes, mais nous donnait une quantité considérable de terres fertiles. »⁴³

Nous sommes désormais bien loin du mythe de la mission civilisatrice et plongés au cœur d'une idéologie ethnocidaire voire génocidaire, qui n'avait pas pour but avoué la construction d'écoles ou d'hôpitaux mais bien la destruction de peuples afin de pouvoir tirer des bénéfices de la conquête de leurs territoires. Il est intéressant de s'arrêter ici, afin d'établir une distinction entre génocide et ethnocide, bien qu'elle n'existe pas dans les conventions internationales.⁴⁴ Dans un génocide, les individus d'un groupe sont les cibles primaires d'un meurtre. Alors que dans le cas d'un ethnocide, il s'agit de la destruction intentionnelle d'un groupe qui n'attente pas nécessairement à la vie ou à l'intégrité physique de ses membres. La colonisation a souvent été à l'origine d'ethnocides, qui diffèrent du génocide puisque la mort résulte plus de contingences non intentionnelles, que d'une volonté affichée. Le cas des kanaks de Nouvelle-Calédonie ou des aborigènes d'Australie, qui furent décimés dans les premiers temps de la colonisation du fait de l'introduction de mœurs –par exemple l'alcool- et de maladies européennes, en sont autant d'illustrations. Mais ces populations ont aussi été les cibles de massacres génocidaires, voire de génocides purs et parfaits, comme dans le cas des aborigènes de Tasmanie exterminés jusqu'au dernier. La volonté de vider les espaces conquis de leurs habitants, a vu le jour très tôt - signalons ici que la Nouvelle Calédonie aurait dû devenir une colonie de peuplement-. De plus, ces desseins étaient conjugués à la vision évolutionniste de Darwin qui amenait de nombreux Européens à penser la disparition des

⁴³ Le commandant Rivière, *Souvenirs de la Nouvelle Calédonie. L'insurrection kanake*, Calmann-Lévy, (1881), p.258-260.

⁴⁴ Jean-Michel Chaumont, *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*, La Découverte, Paris, (1997)

peuples « sauvages » comme inéluctable. L'illustration, hebdomadaire ô combien célèbre et populaire de l'époque, permet d'apprécier l'état d'esprit régnant en France peu après la défaite contre l'Allemagne et l'écrasement de la Commune. Ainsi, Richard Cortambert écrit :

« Les Kanaks ou Néo-Calédoniens sont d'affreux noirs, fort peu vêtus, lorsqu'ils le sont et très disposés à dévorer la chair de leurs semblables. Au reste, la mort les fauche avec une rapidité foudroyante, et à la fin du siècle, leur race aura sans doute disparu. Par un de ces faits, en apparence fortuits, mais sous lesquels se cachent quelques lois mystérieuses, l'arrivée des Européens a été la cause de cette étrange disparition. A-t-on pourchassé, traqué les pauvres sauvages ? Non, mais depuis ce temps, la phtisie les décime, l'anémie les tue. Fort peu sensibles, les indigènes assistent à la mort de leurs proches sans témoigner le moindre regret. L'usage veut même que si le malade cesse de manger pendant trois jours, on lui arrache le reste de sa vie. C'est presque toujours un fils, un père ou un parent rapproché qui se charge de cette généreuse exécution. [...] L'installation en Nouvelle Calédonie ne rencontre qu'un obstacle : ce sont les indigènes, qui résistent encore difficilement à la tentation de la chair, c'est-à-dire au cannibalisme. Mais il est prouvé que leur chiffre diminue dans une proportion des plus rassurantes, et qu'à la fin du siècle on montrera dans les foires les derniers survivants des Kanaks. »⁴⁵

Nous voyons ici que les massacres génocidaires entrepris en Nouvelle Calédonie n'ont rien d'un sujet tabou, puisque le darwinisme social a fait son œuvre. Les races inférieures doivent disparaître et c'est même leur rendre service que d'accélérer le processus. La violence physique a donc bien été concomitante à la colonisation.

Nous pourrions imputer aux gouvernements successifs la justification fallacieuse de ces exactions ou la censure de ceux qui cherchaient à la dénoncer. Nous restons tout de même face à un autre problème qui est celui de la violence symbolique inhérente à la relation, colon-colonisé. La colonisation a plus été synonyme de développement séparé de communautés bien distinctes, que d'une rencontre pouvant déboucher sur un échange équilibré, comme l'explique très bien, Albert Memmi :

« Le colonisé ne dispose d'aucune issue pour quitter son état de malheur : ni d'une issue juridique (la naturalisation) ni d'une issue mystique (la conversion religieuse) : Le colonisé n'est pas libre de se choisir colonisé ou non-colonisé. »
« N'ayant pas sa juste place dans la cité, ne jouissant pas des droits du citoyen moderne, n'étant pas soumis à ses devoirs courants, ne votant pas, ne portant pas le poids des affaires communes, il ne peut se sentir un citoyen véritable. [...] Nationalement, civiquement, il n'est que ce que n'est pas le colonisateur. »
« Le colonisé, lui, ne se sent ni responsable ni coupable, ni sceptique, il est hors de jeu. En aucune manière il n'est plus sujet de l'histoire ; bien entendu il en subit le poids, souvent plus cruellement que les autres, mais toujours comme objet. »⁴⁶

De la même façon, la conférence de Berlin qui se déroule de novembre 1884 à février

⁴⁵ Richard Cortambert, *L'illustration*, juillet 1871, n°1482 et n° 1483

⁴⁶ Voir ses développements dans *Portrait du colonisé*, Paris, 1985 et ceux de Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, Éditions du Seuil, 1952.

1885, est emblématique de ce type de rapports. Elle est bien souvent considérée comme le moment où les puissances européennes se partagent l'Afrique, ce qui n'est pas tout à fait exact. Elle est plutôt un rendez-vous entre puissances conquérantes qui cherchent à éviter les conflits entre elles, lors de leurs futures expéditions en Afrique. L'absence de participants africains, alors qu'il existait des souverains dans toutes les provinces conquises, souligne une fois de plus cette incapacité à traiter d'égal à égal avec des non-Blancs, considérés comme *res nullus*. En effet, jusque dans les années 1885, les principales puissances européennes, la France en tête, signent des traités avec les souverains africains, avant d'opter pour une conquête militaire totale. Elle donnera lieu, dans l'Ouest africain, à la guerre contre le royaume des Toucouleurs de El-Hadj Omar Tall ; au Sénégal, dans le Cayor contre Lat-Diop Diop et au Congo contre le roi des Batékés.

La conférence de Berlin est un exemple très probant des rapports entre puissances coloniales et de leurs difficultés à justifier des pratiques exclusives injustes. C'est donc dans la stigmatisation de l'Autre, présenté comme anormal ou inférieur, que va se jouer l'établissement d'un rôle, logique et par « conséquent » normal, voué aux puissances européennes. Car il est toujours nécessaire, dans une société donnée, de produire des anormaux, pour pouvoir définir les normaux « ordinaires » et les charges qui leur incombent, vis-à-vis des « déviants » ou des « anormaux ». Le passage visant à expliquer la nécessité d'une tutelle européenne sur l'Afrique, lors de l'ouverture de la conférence de Berlin, illustre parfaitement ce type de procédé :

« (à propos des populations indigènes) qui, pour la plupart, ne doivent pas sans doute être considérées comme se trouvant en dehors de la communauté du droit des gens mais qui, dans l'état présent des choses, ne sont guère aptes à défendre leurs intérêts, la conférence a dû assumer le rôle d'un tuteur officieux »

Une fois de plus, c'est le couple droit-devoir, qui paraît ici, car pour justifier une tutelle, non désirée (donc officieuse), il est nécessaire de présenter les Africains comme éternels mineurs. Dès lors, ils ne sont pas hors du droit, mais ils ne sont pas non plus en mesure de se gérer eux-mêmes, c'est ainsi que l'intervention européenne peut devenir salutaire et indispensable. La suppression de la traite sert d'alibi alors que de nombreux participants en sont partie prenante, parmi eux, la France, où les esclaves sont désormais baptisés « engagés libres » ! Enfin, dans l'Acte général, conclu « au nom de Dieu Tout Puissant », les puissances européennes, les Etats-Unis d'Amérique et l'Empire ottoman, se disent : « préoccupés [...] des moyens d'accroître le bien être moral et matériel des populations indigènes ». Cet acte proclame, la liberté du commerce (des signataires) dans tout le bassin du Congo ; la liberté de navigation sur le Congo, le Niger et leurs affluents ; la liberté religieuse et le droit d'organiser des missions ; l'interdiction de la traite des esclaves ; la concertation avec les autres puissances lors de la prise de possession de territoires. Quatorze pays participent à cette mise sous tutelle de l'Afrique : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, le Royaume Uni, l'Italie, la France, les Pays Bas, le Portugal, la Suède, la Russie, les Etats-Unis et l'Empire ottoman.

Même s'il ne s'agit que d'une déclaration de principes, elle aura son importance dans les années suivantes, lors de la conquête des territoires africains par les pays présents à cette Conférence qui entérine l'état d'exception permanente dont jouiront les colonies.

B/ Les colonies : des zones de non-droit

En France, cet état d'exception s'est inscrit très tôt dans le droit positif, à savoir dès mars 1685, avec la promulgation du Code Noir, préparé par Colbert et mis en place par Louis XIV, aux Antilles, à Saint Domingue (Haïti), en Guyane et à l'île Bourbon (île de la Réunion). Il visait à codifier l'esclavage en prévoyant des tortures graduelles allant jusqu'à la mort pour tout individu tentant de s'échapper. Cette législation opère aussi une distinction stricte entre les Blancs et ceux que l'on nomme « **hommes libres de couleur** », « **affranchis** » ou « **mulâtres** ». Même lorsqu'ils sont artisans, agriculteurs aisés, voire propriétaires d'esclaves, ils doivent tout de même : « **porter un respect singulier à leurs anciens maîtres** », sous peine de retomber dans leur ancienne condition d'esclaves et de perdre les rares droits civiques auxquels ils ont accès, tel que l'élection de députés aux Etats Généraux. Mais le plus grave, comme le dit Louis Sala Molins vient du fait que ce texte :

« [...] règle le génocide utilitariste le plus glacé de la modernité [...] il fonde en droit le non-droit à l'Etat de droit des esclaves noirs dont l'inexistence juridique constitue la seule et unique définition légale. »⁴⁷

Ce qui remet totalement en cause l'une des thèses, encore en vigueur aujourd'hui selon laquelle ce Code fut une des premières protections des esclaves, rappelons quelques dispositions :

« Les enfants qui naîtront de mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves (art.12) » « Les maîtres seront tenus de faire mettre en terre sainte dans les cimetières destinés à cet effet leurs esclaves baptisés ; et à l'égard de ceux qui mourront sans avoir reçu le baptême, ils seront enterrés dans quelque champ voisin du lieu où ils seront décédés. (art.14) » « Déclarons les esclaves ne pouvoir rien avoir qui ne soit à leur maître. (art.28) » « Ne pourront aussi les esclaves être partie ni être en jugement ni en matière civile, tant en demandant qu'en défendant, ni être parties civiles en matière criminelle, sauf à leurs maîtres d'agir et de défendre en matière civile, et de poursuivre en matière criminelle la réparation des outrages et excès qui auront été commis par leurs esclaves. (art.31) »

En résumé, les esclaves ne peuvent enfanter que des esclaves, ce qui donnera lieu à un très fort taux d'avortements et d'infanticides. L'Eglise qui est en faveur de l'esclavage dès le départ, est aussi la seule possibilité pour les esclaves de ne pas subir le racisme après la mort, car s'ils ne sont pas baptisés, leurs corps disparaissent. D'autre part, les esclaves ne peuvent rien posséder puisqu'ils sont eux-mêmes ramenés au rang d'objets. Et enfin, ils n'ont pas de personnalité juridique sauf lorsqu'il s'agit d'être condamnés. Ce bref rappel a son importance puisque ce Code restera en vigueur jusqu'en 1848, ce qui signifie que les Lumières et les hommes de la Révolution Française avaient, bel et bien, une vision restrictive de l'universalisme. La Constitution de 1848, n'a pas marqué la fin

⁴⁷ Louis Sala Molins, *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan*, Paris, PUF, (1987)

des régimes d'exception, puisque la conquête de l'Algérie terminée, la Constitution proclame les trois départements d'Alger, d'Oran et de Constantine, comme parties intégrantes de la France. Mais c'est pour mieux les distinguer, par la suite en expliquant qu'ils ne relèvent pas des mêmes principes institutionnels :

« Le territoire de l'Algérie et des colonies est déclaré territoire français et sera régi par des lois particulières jusqu'à ce qu'une loi spéciale les place sous le régime de la présente constitution. ».

Par exemple, la loi de 1863, stipule que les tribus deviennent **« propriétaires des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle. »**, ce qui marque l'arrêt de la circulation libre des terres, qui permettait la subsistance des petits cultivateurs. L'application des lois françaises sur la propriété privée de la terre s'accompagne d'un programme de démembrement des grandes tribus. En temps de famine, celles-ci ne peuvent plus procéder aux distributions gratuites des réserves de grains provenant des dons et impôts sur leurs sujets. Etant donné que la fin de la conquête avait coïncidé avec des mesures de « cantonnement » visant à rendre des terres disponibles pour la colonisation, en sus de celles déjà saisies et partagées entre les colons français. On peut considérer que cet acte légal, vise à faire disparaître tout un ensemble de défenses économiques vitales, laissant, en temps de disettes, la population rurale totalement dépendante des marchands de crédits. D'autre part, il faut rappeler qu'en lieu et place d'une « loi spéciale », fut promulgué en 1881, un Code de l'Indigénat, un peu moins violent que le Code Noir, mais tout aussi discriminatoire. Il est aussi intéressant de noter que le vote du 28 juin 1881, visant à instaurer ce Code, est aussi celui qui affirme la liberté de la presse et l'enseignement laïc et obligatoire. On retrouve cette dichotomie entre une République progressiste, en Métropole et un Etat de non-droit, dans les colonies. C'est donc à ce moment qu'est fondée légalement et juridiquement, la discrimination raciale dans les colonies de la IIIème République. Les sujets, ou indigènes, sont soumis à des mesures particulières en cas de passage devant un tribunal, qui sont, par exemple, l'internement administratif. Il s'agit d'un internement à durée indéterminée, qui peut être prononcé comme sanction à titre principal ou secondaire (en plus d'une peine prononcée par un tribunal). L'interné n'est dès lors plus protégé par le droit, car cette mesure signifie pour lui, la suspension de toute loi, donc l'abolition de sa condition de sujet. Il devient dès lors moins qu'un indigène, et retrouve le statut qui caractérisait les esclaves, puisqu'il n'a pas d'existence juridique, en dehors de celle de condamné. Par ailleurs, aucun appel n'est possible, seul le gouverneur général peut suspendre la peine. Cette disposition du Code est une illustration de la volonté étatique de ne pas laisser les indigènes penser qu'ils pourraient être soumis aux mêmes règles que les colons. C'est pour cette raison qu'il est absolument improbable que la colonisation ait constitué un échange équitable. De même, le droit républicain sur les naturalisations et la citoyenneté ⁴⁸ –exceptées quelques ouvertures au moment des conflits- restreint les possibilités d'accession à la citoyenneté pour les indigènes notamment, sous la pression du lobby colonial. Ainsi, le décret d'application de la loi de 1899 pour les colonies –adopté en 1897- écarte de fait les colonisés de la nationalité française (ou alors met en place le principe

⁴⁸ Première loi en 1889, de naturalisation des étrangers nés sur le sol français et confirmation du droit du sol avec la loi de 1899 sur les étrangers.

d'une citoyenneté différée, toujours reportée).

C'est donc à un niveau subtil que la loi française reste établie sur des pratiques coercitives qui violent ses propres valeurs démocratiques. La colonisation est donc par essence et juridiquement fondée sur la discrimination et la généralisation d'un état d'exception permanente. Le recours à cet oxymore est volontaire, car il permet de saisir l'absurdité du système colonial. Le dispositif de responsabilité collective mis en place par le Code, participe autant à l'infantilisation des indigènes, qu'à l'établissement d'un état de guerre permanent. En effet, si un indigène met le feu à une forêt (considérée comme un bien stratégique par les colons), c'est la tribu la plus proche du lieu du forfait qui doit fournir un coupable, sous peine d'avoir à régler une amende collective. On observe ici une extension radicale des violences répressives. L'indigène est coupable d'office, il n'a donc pas à bénéficier du secours du droit : la race est un fondement juridique en lui-même. On retrouvera ces pratiques sous le régime nazi, avec le système des amendes expiatoires, comme lorsque les juifs du Reich durent payer une amende suite à l'assassinat en France d'un diplomate allemand. Le grand scandale français de la fin du XIX^{ème} siècle, de par son étendue, mais aussi de par le silence dont il fut l'objet, est sans nul doute, la pérennisation de l'esclavage dans les colonies, transformé en travail forcé. La conférence de Berlin tentait de justifier l'intrusion européenne en Afrique, par la nécessité humanitaire d'abolition totale de l'esclavage. Une fois de plus, il ne s'agissait que d'un prétexte qui permet de couvrir les agissements peu orthodoxes de plusieurs gouvernements, la France en tête. Il faut dire, que l'exemple du Congo belge, voisin des possessions françaises en Afrique équatoriale (Gabon, République centrafricaine), impressionnait de par sa réussite économique fondée sur la possibilité, pour des grandes compagnies concessionnaires privées (disposant de leurs propres armées et de leurs propres impôts) , de recourir au travail forcé. Une nouvelle forme d'esclavage sévit donc dans l' « Etat indépendant du Congo », expression que l'on peut qualifier d'oxymore, tant elle apparaît éloignée d'une réalité marquée par les atrocités en tous genres : incendies de villages pour planter des hévéas (il revient moins cher d'utiliser la clairière existante d'un village que d'abattre un coin de forêt) ; massacres, mutilations des adultes qui se dérobent à la récolte du caoutchouc ; femmes otages enchaînées ; mains d'enfants coupées par les miliciens des compagnies concessionnaires.⁴⁹ Mais l'essentiel est là, la production de caoutchouc connaît une hausse spectaculaire (3492 tonnes en 1909 pour 30 en 1887), tout comme celle d'ivoire (330491kg en 1900 pour 5824 en 1888) ; le tout, essentiellement financé par les indigènes. En 1898, dans ce qui allait devenir l'A-EF⁵⁰, les colons, désireux de faire fructifier leurs intérêts, obtiennent du ministre des colonies⁵¹, un décret autorisant la création de grandes compagnies concessionnaires. Elles sont baptisées : « entreprises de colonisation », afin de désamorcer les critiques. En effet, la

⁴⁹ Adam Hochschild, Les fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié, Marie-claude Elsen et Franck Straschitz, Paris, Belfond, (1988)

⁵⁰ L'Afrique-Equatoriale Française est le nom donné en 1910 aux quatre territoires fédérés par la France en Afrique équatoriale, il s'agit : du Gabon, du Tchad, du Moyen Congo (Congo-Brazzaville –aujourd'hui-) et de l'Oubangui-Chari (Centrafrique).

⁵¹ Le Ministère des Colonies a été créé en 1894

Chambre avait vigoureusement refusé le principe même de ce type de compagnies quand elle en avait été saisie pour l'Afrique occidentale. Heureusement pour les colons, la France est alors plongée dans l'affaire Dreyfus, ce qui permet de reléguer les questions lointaines au second plan. Dès lors, quarante sociétés se partagent 70% du territoire et doivent reverser 15% de leurs bénéfices à l'Etat. En A-OF⁵², bien qu'il n'existe pas de décret, la population dite « non-libre », atteint en 1905, deux millions de personnes, sur huit millions : 300 000 au Sénégal, soit plus du tiers de sa population ; 400 000 en Guinée sur un million d'habitants ; et 600 000 dans le Haut-Sénégal-Niger, sur une population de 4 millions.⁵³ Par ailleurs, entre 1888 et 1911, au Sénégal, on compte quatorze « villages de la liberté » conçus par Gallieni et Archinard, où des esclaves rachetés aux trafiquants africains, appelés « engagés à temps » sont contraints de travailler. Ces sortes de camp de travail, se retrouvent en Guinée (31 camps), en Haute-Côte-d'Ivoire (15 camps) et au Soudan (98 camps). Ce qui signifie que la colonisation s'alimente en main-d'œuvre auprès des marchands d'esclaves, comme en témoigne Paul Vigné à propos du Sénégal :

« Les administrateurs, les commandants militaires des cercles reçoivent l'ordre de recruter dans leurs districts un nombre déterminé de sujets ; en même temps, on met à leur disposition les sommes importantes que cette opération exigera. A partir de ce moment, dans ces postes-là, le registre des engagés volontaires (?) est ouvert, c'est-à-dire que les caravaniers marchands d'esclaves sont admis à présenter au commandant leur marchandise ; à partir de ce moment aussi, le genre de trafic auquel on va se livrer ne s'appellera plus la traite mais un acte de libération, l'esclave ne sera plus un esclave mais un engagé. Ces malheureux arrivent escortés par leurs maîtres, dans un état de complète nudité. [...] Ils ont presque toujours le carcan au cou et des entraves aux mains. Quant au négrier muni du restant de la somme (les deux tiers environ), il se replonge dans la brousse pour se livrer encore plus ardemment à la chasse à l'homme, le trafic des esclaves étant, grâce à ce débouché, plus lucratif pour lui que les autres commerces, et d'une sécurité absolue. »⁵⁴

Ces non-libres, travaillent comme manœuvres sur les chantiers des chemins de fer Kayes-Niger, de 1881 à 1894 et Conakry-Niger, de 1900 à 1914. Pendant ce temps, en France, les écoliers apprennent, -image de Brazza affranchissant des esclaves à l'appui- que la colonisation a pour but de libérer l'Afrique de l'esclavage. Ils sont traités comme des bêtes comme le montre Thiory Thioub, un interprète, qui adresse une réclamation à l'administration en 1901. Il explique notamment, que les morts, traînés à l'écart, ne sont même pas enterrés. De la même façon en 1896, on présente la conquête de Madagascar, à l'opinion publique française, comme une lutte légitime contre l'esclavage. Pourtant, deux mois après avoir annoncé son abolition, Gallieni proclame l'obligation pour tous les

⁵² L'Afrique-Occidentale Française est créée par le Gouvernement colonial de 1885 et cette fédération de territoires de l'Afrique Occidentale atteint sa forme définitive en 1904. Les Etats qui appartiennent à l'A-OF sont : Le Sénégal, la Mauritanie, le Niger, la Côte d'Ivoire, la Guinée Française (Guinée Bissau -aujourd'hui-), le Dahomey (Bénin) la Haute Volta (Burkina Faso) et le Soudan Français (Mali).

⁵³ Jean-Louis Boutillier, "Les captifs en AOF (1903-1905)," *Bulletin de l'IFAN*, t.XXX, série B, n°2, (1968), p.520.

⁵⁴ Paul Vigné d'Octon, *La Gloire du sabre*, op. cit.

Malgaches de sexe masculin de donner, chaque année, cinquante journées de neuf heures de travail à l'administration. Les indigènes ont alors un statut plus proche de celui de serf que de celui de citoyen, puisqu'il existe une discrimination légitimée juridiquement, dans les domaines civils et politiques.

André Gide, dénonce par exemple, ce qu'il a vu quant il était en Afrique ⁵⁵ :

« La CFSO (Compagnie forestière Sanga-Oubangui), [...] avec son monopole du caoutchouc et la complicité de l'administration locale, réduit tous les indigènes à un dur esclavage. Tous les villages sans exception aucune sont forcés de fournir caoutchouc et manioc. [...] Un indigène pour récolter 10 kg de caoutchouc, est obligé de passer un mois en forêt, souvent environ à cinq ou six jours de marche de tout village. [...] Les prestations et portages sont faits par les femmes, malgré l'arrêté du gouverneur général. [...] La plupart de ces femmes ont des enfants au sein. D'où mortalité infantile et dépeuplement. Ce travail, considéré comme prestation, n'est pas payé, et ces travailleuses ne sont pas nourries. »

Cette inégalité institutionnalisée va permettre de massacrer de nombreuses populations, au nom du progrès. Les travaux du chemin de fer Congo-Océan, en sont l'illustration la plus probante car ils comptent parmi les plus meurtriers, bien qu'ils soient toujours présentés comme synonyme d'avancée vers la modernité. Ainsi, *l'Encyclopedia Universalis*, rapporte que sa construction aurait « coûté un homme par traverse », mais elle ne peut condamner totalement la République et conclut ainsi : « Son achèvement coïncide avec l'entrée du Congo dans le monde moderne. » Le gouverneur de l'époque, M. Antonetti, avait repris le chantier entamé en 1921 par le gouverneur Augagneur. Il s'agissait de la construction d'un chemin de fer entre Brazzaville et Pointe-Noire ou Congo-Océan (CFCO), long de 502 kilomètres.

« Il faut accepter le sacrifice de six à huit mille hommes, disait M. Antonetti, ou renoncer au chemin de fer. Le sacrifice fut plus considérable. A ce jour, cependant, il ne dépasse pas 17 000. [...] Et il ne nous reste que 300 kilomètres de voie ferrée à construire ! »

Dans son ouvrage, *L'Empire triomphant*, Gilbert Comte, estime le nombre de morts à 18 000 en tout, ce qui représente déjà 36 morts par kilomètre et qui est certainement en deçà de la réalité. Voyons à présent les témoignages de l'époque, avec Albert Londres, qui rapporte ce qu'il a vu au Congo en avril 1928. Huit mille hommes sont mis à disposition, et comme les volontaires se font rares dans le Moyen Congo vidé par les concessionnaires ; on recrute du Congo à la Sanga, de la Sanga au Chari, et jusqu'au Tchad.

Les hommes fuient les villages visités par les recruteurs, les villages concernés sont alors punis, les sanctions allant de l'amende aux exécutions sommaires. Le chantier a été confié à une entreprise de travaux publics, nommée Les Batignolles. ⁵⁶ Les recrutés embarquent sur des chalands, par groupes de trois cent, la « cargaison » humaine est

⁵⁵ André Gide, *Voyage au Congo. Carnets de route*, Nouvelle Revue Française, Paris, (1928)

⁵⁶ On peut noter que cette entreprise est toujours en activité – construction du parc de la Fosse aux Ours à Lyon- car les compagnies s'étant rendues coupables de massacres coloniaux, n'ont pas été nationalisées, comme l'ont été celles qui ont collaboré pendant la Seconde guerre Mondiale.

entassée dessus et dessous, il n'en reste en général que deux cent soixante à l'arrivée. Il n'y a pas de camp à leur arrivée donc ils restent sur la berge et doivent ensuite se rendre à pied sur le chemin de fer, alors que le ravitaillement est aléatoire. Pour Albert Londres :
« **L'esclavage en Afrique n'est aboli que dans les déclarations ministérielles d'Europe** ». Il s'insurge contre les méthodes employées :

« J'ai vu construire des chemins de fer, on rencontrait du matériel sur les chantiers. Ici que du nègre ! Le nègre remplaçait la machine, le camion, la grue ; pourquoi pas l'explosif aussi ? Pour porter les barils de 103 kilos Les Batignolles n'avaient pour tout matériel qu'un bâton et la tête de deux Nègres ! » « Les Saras me regardaient avec des yeux de chiens souffrants comme si je leur apportais de l'huile pour adoucir les brûlures de leurs dos ! [...] Epuisés, maltraités par les capitas, loin de toute surveillance européenne, blessés, amaigris, désolés, les nègres mouraient en masse. [...] C'était la grande fonte des nègres ! D'Ouessou sur la Sanga, cent soixante-quatorze hommes furent mis en route. Quatre-vingts arrivèrent à Brazzaville, soixante-neuf sur le chantier. Trois mois après il n'en restait que trente-six. »

Il ajoute :

« Je pensais qu'entre octobre 1926 et décembre 1927, trente mille Noirs avaient traversé Brazzaville « pour la machine » et que l'on n'en rencontrait que mille sept cents entre le fleuve et l'océan ! »

Ces dénonciations donneront lieu à des visites d'envoyés du Ministère des colonies, mais elles n'auront aucun effet, puisqu'elles sont systématiquement prévues de longues date et mises en scène. Albert Londres l'explique, lorsqu'il relate le « spectacle » organisé pour M. Lasnet, inspecteur général du service de santé :

« Vous veniez sur la foi des méchants qui prétendaient que les nègres mouraient sur les chantiers des Batignolles ? On allait vous montrer comment on les traitait. Le jour où vous débarquiez à Pointe-Noire, des détachements modèles se formaient à Brazzaville. En même temps, les chefs de chantier du Mayombe cachaient les malingres dans la forêt. [...] Chacun fut revêtu d'un costume kaki que, depuis huit jours, on confectionnait en hâte. On leur donna une couverture de cinq cents grammes, une musette garnie d'une assiette, d'une cuiller, d'un paquet de thé ! Puis un savon et une serviette. [...] »⁵⁷

La Conférence de Genève sur le travail forcé en 1930, fut l'occasion pour la France de prouver qu'elle ne devait pas ses pratiques coloniales au vice de ses fonctionnaires hors de Métropole, mais bien à une volonté politique générale. Le Bureau International du Travail (BIT), cherche alors à étendre aux colonies les diverses conventions internationales relatives à la protection des travailleurs, et lance une consultation internationale. La France essaie alors de l'en empêcher, en s'opposant à une interdiction générale de ce qu'elle préfère nommer « travail obligatoire ». Elle souhaiterait le maintenir pendant « une période transitoire et sous certaines conditions de réglementation », rappelons-nous, l'applicabilité différée de la Constitution de 1848 ; ce qui signifie que le renvoi à une période indéterminée pour l'accès à la condition de citoyen pour les indigènes, est désormais une constante de la République. Le recours au travail obligatoire doit être possible :

⁵⁷ Albert Londres, *Terre d'ébène*, Paris, Albin Michel, (1928)

« Pour les travaux ou services obligatoires résultant des devoirs militaires ou des obligations fiscales, de la population ou de l'exécution d'une peine de droit commun. » « Pour les entreprises concessionnaires de travaux publics »

Il est par ailleurs jugé inopportun :

« [...] d'organiser une procédure spéciale pour permettre aux travailleurs indigènes de formuler des réclamations collectives. »⁵⁸

Ce qui signifie en terme politiquement moins corrects, que le BIT, est invité à ne pas légiférer en faveur des indigènes, qui ne sont pas des citoyens ordinaires et qui doivent pouvoir être requis en toutes circonstances, qu'elles soient économiques ou politiques.

La position française est parmi les plus rétrogrades et les plus isolées, seuls la Belgique au Congo et le Portugal de Salazar dans ses provinces africaines, la partagent. Les autres Etats coloniaux parmi lesquels on trouve la Grande-Bretagne, la Hollande, l'Espagne et même l'Italie mussolinienne, se démarquent en disant qu'ils y discernent la justification d'une forme d'esclavage. La France adopte alors un décret le 21 août 1930, qui autorise les autorités compétentes :

« En attendant la suppression totale de ce mode de travail, et pendant une période dont la cessation sera fixée, par décret, pour chaque groupe de colonies ou colonie, [à] avoir recours, pour des fins d'intérêt public, au travail obligatoire. »

Ce point sur le travail obligatoire cherche à démontrer l'inexactitude des représentations toujours en vigueur. La colonisation a été une entreprise violente et déshumanisante, qui, sous couvert de progrès technique, scientifique et social, a contribué à instituer un système oppressant et discriminatoire. Par ailleurs, la République française a toujours soutenu ces agissements, en utilisant délibérément des expressions euphémisantes, telles que « travail obligatoire », « engagé volontaire » qui ne rendaient pas compte, en Métropole, de la réalité brutale de la vie des « indigènes », ces sous-hommes d'Outre-mer. Le principe même d'un double statut au sein d'un Etat, est une discrimination. Si l'on veut être précis, on se doit de dire que l'esclavage n'a vraiment cessé dans les possessions françaises qu'en 1946, avec la loi du 11 avril, qui dit explicitement que **« le travail forcé est interdit de façon absolue dans les territoires d'outre-mer »**. On pourrait aussi faire remarquer que c'est l'Ivoirien, Félix Houphouët-Boigny qui en fut son rapporteur car -comme bien souvent dans l'histoire législative française-, les lois concernant la remise en cause de la colonisation ou de l'esclavage furent initiées par les rares « indigènes », devenus citoyens. Cette précision est capitale, car le mythe d'une France généreuse apportant ses bienfaits, hors de son territoire, est non seulement fantaisiste, mais surtout nuisible, car il empêche l'examen serein et objectif de l'histoire coloniale française. Une phrase d'un fonctionnaire colonial de l'époque, Augustin Berque, résume très bien la réalité de la vie dans les colonies : « Les indigènes et nous : juxtaposés, non associés ! »⁵⁹ Nous formons, à présent, l'hypothèse selon laquelle le mythe de la mission civilisatrice française est aussi hérité de la propagande coloniale très intense datant de la fin du XIXème et du début du XXème

⁵⁸ ***Livre rouge du travail forcé, Bureau international du Travail, Genève, (1930)***

⁵⁹ Augustin Berque, "Note de politique indigène," *Ecrits sur l'Algérie*, Editions Edisud, (1933)

siècle. En effet, si l'argument de l'ignorance de la réalité de la vie dans les colonies, -utilisé par les colons afin de décrédibiliser les critiques venant de la Métropole- devait revêtir un intérêt, ce serait le suivant : les métropolitains n'avaient en effet aucune idée de ce qui pouvait se passer en Afrique, en Indochine, en Algérie, à Madagascar ou dans les Antilles. Ce n'était d'ailleurs pas un si grand mal, puisqu'il était alors aisé, pour le pouvoir, de fabriquer des colonies idylliques. Enseignement, soins et progrès techniques étaient dispensés, par des Français -qui à défaut d'être de simples philanthropes étaient d'authentiques produits des Lumières- voués à guider les « sauvages » et les « barbares » hors des ténèbres.

C/ Quand l'Empire fait son apparition sur le sol français

Jusqu'à la moitié du XIX^{ème} siècle, les Européens en général et les Français en particulier, ne sont pas confrontés à l'Autre, c'est-à-dire au non-Blanc. Les premières manifestations de l'Empire ou du moins l'apparition des non-Blancs sur le territoire français date de la fin du XIX^{ème} siècle. Les exhibitions ethnographiques, débutent à Londres en 1810, avec la tristement célèbre Vénus hottentote, dont le parcours de bête de foire se terminera en France. Son corps y demeurera jusqu'en 2002, date de sa restitution à l'Afrique du Sud. Ces exhibitions sont les héritières de l'idée de « collection d'êtres vivants », qui s'était développée dès le XVII^{ème} siècle en Europe, avec la naissance des sciences de l'Homme. Comme nous l'avons expliqué précédemment, cette époque est celle de la reconnaissance du monde grâce au développement des voyages et du commerce maritime. Dans un premier temps, les collections ont une finalité strictement scientifique (muséum), car la connaissance du monde est désormais constitutive du pouvoir. Puis, les jardins zoologiques font leur apparition au XVIII^{ème} siècle, afin de compléter ce dispositif institutionnel. Ils permettent d'introduire dans la sphère publique et populaire, ce qui se présente comme un inventaire du vivant.

Le zoo devient donc un espace, où sont regroupés des animaux qui ne se côtoient pas normalement dans la nature. Cela facilite le travail des chercheurs et satisfait à la volonté de mise en ordre de la nature, propre aux naturalistes. C'est aussi, à partir du XIX^{ème} siècle, un lieu de détente et de distraction pédagogique pour une population de plus en plus urbaine. La première Révolution industrielle est amorcée et qu'elle a pour corollaire le développement du tissu urbain. Les millions de campagnards qui rejoignent les villes, peuvent dès lors évoluer au sein d'un espace naturel, certes factice, mais répondant parfaitement à la demande sociale d'individus déracinés. Les individus aux prises avec les sociétés industrielles en construction, sont en proie à de profondes inquiétudes puisqu'ils perdent peu à peu leurs repères : progrès scientifiques, émergence du prolétariat industriel et accélération des rythmes de travail, rupture ville-campagne, rupture des solidarités traditionnelles, développement des transports et des conquêtes coloniales. Il est donc nécessaire de fonder une nouvelle rationalité et ce sont les « races inférieures », qui vont se substituer aux « déviants », aux « fous » et autres « tarés »,

dans la mise en ordre de l'espace social. Ce phénomène est d'autant plus intéressant, quand on sait que les sociétés européennes ont pris soin, depuis le XVIIIème siècle, de cacher ou de stigmatiser les « anormaux »⁶⁰. Les fous seront les premiers à subir ces politiques d'enfermement puis ce sera au tour des « monstres », à savoir des individus qui souffrent de malformations physiques. La dissimulation de ces individus, a transformé les sociétés européennes car l'absence d'altérité a rapidement créé de nouveaux besoins. En effet, la disparition de l'« anormal » dans l'espace public, empêche de lui conférer un statut propre à renforcer l'identité du groupe qui exclut. En ces temps de questionnements perpétuels sur la hiérarchie entre les races et l'abâtardissement de certaines d'entre elles, il devient indispensable de trouver de nouvelles catégories permettant de définir ce qui relève de la « norme ». Après la déviance mentale, c'est la déviance physique et morale qui fascine et inquiète.

C'est ici qu'interviennent les membres des sociétés d'anthropologie et d'ethnographie, car ils sont en quête de sujets à observer afin d'établir des canons de normalité dont l'Européen sera le modèle par essence, et l'Autre l'anomalie, par nature. Le corps humain est devenu l'objet d'études scientifiques et les savants ne souhaitent plus se contenter d'objets ethnographiques, de récits de voyageurs ou de quelques ossements : c'est l'étude d'individus vivants, qui prime désormais. Dès lors, va se jouer un des événements phare de la fin du XIXème siècle, à savoir la transformation des jardins zoologiques en...zoos humains ! Cette expression a été mise en place à la fin du XXème siècle par les membres de l'Achac⁶¹, qui travaillent depuis 1989 sur les représentations et les imaginaires coloniaux et postcoloniaux. Sa valeur étymologique est très intéressante, puisque le terme zoo, vient du grec « zoôn », qui signifie : animal. Il s'agit à nouveau d'une oxymore, car même lorsque Aristote présentait l'homme comme un animal politique, il entendait le différencier d'avec les autres animaux, non pas au sens biologique, mais au sens culturel. Par l'emploi de ces termes antithétiques, nous pouvons mieux saisir l'ambiguïté et la perversité des exhibitions ethnographiques. En effet, sous prétexte d'approfondir les connaissances scientifiques et culturelles d'autres peuples, elles ont contribué à établir des représentations erronées et infériorisantes de l'Autre. En exposant des hommes et des animaux dans le même lieu, on induit une plus grande similitude entre eux et les bêtes, qu'entre eux et les visiteurs. C'est pourquoi il est important d'insister sur la différence des statuts : si ces exhibitions ont favorisé la rencontre entre les non-Blancs et les Blancs, elles ont surtout conforté ceux qui venaient voir l'Autre –et qui étaient libres de le faire–, dans l'idée qu'ils étaient plus civilisés que ceux qui étaient vus –et n'avaient pas la possibilité de sortir de leur rôle-. Comme l'expliquent ces auteurs dans un des livres les plus complets sur ce sujet : « L'engouement populaire pour la monstruosité est inséparable de sa relégation »⁶².

⁶⁰ Michel Foucault, *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Plon, (1961) Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, (1978)

⁶¹ Association Connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine, collectif de chercheurs, d'universitaires, de journalistes, de cinéastes et de scénographes

⁶² Deroo Eric, Boetsch Gilles, Blanchard Pascal et Lemaire Sandrine, *Zoos humains*, Paris, La Découverte/ Poche, (2002), p.9.

Pourtant cette formule nous semble avoir des connotations négatives trop importantes, et appartenir plutôt au registre des slogans. L'emploi de l'expression « zoos humains » ne nous permettrait pas de rendre compte de l'évolution de ces pratiques de façon détaillée. Nous préférons donc l'utilisation des termes : exhibitions ethnographiques, puis exhibitions anthropozoologiques, et enfin expositions coloniales. Les formes d'exhibitions qui se développent à la fin du XIX^{ème} siècle sont donc atypiques, et ce, pour de multiples raisons. Tout d'abord, elles sont explicitement fondées sur un principe de hiérarchie raciale. Il s'agit avant tout d'établir les critères scientifiques de la normalité européenne. Ensuite, ces manifestations visant à enrichir la science, deviennent des attractions fort lucratives pour quelques entrepreneurs peu scrupuleux, avant de se muer en expositions institutionnalisées et instrumentalisées par les Etats européens, désireux de justifier l'entreprise coloniale. Il semble donc intéressant de faire un point ici, sur les exhibitions ethnographiques et sur leurs mutations. Comme nous l'avons déjà dit, les prémices de ces manifestations ont lieu en Angleterre au début du XIX^{ème} siècle. Des petites troupes « exotiques »⁶³, sont présentées au grand public, des Indiens en 1817, des Lapons en 1822, des Bushmen en 1847 et des Cafres en 1853.

En France, l'instigateur de ce type d'événements est Albert Geoffroy Saint-Hilaire, directeur du Jardin zoologique d'acclimatation –créé en 1850, pour présenter les espèces animales et végétales issues des différentes parties du monde-. Il est le premier à proposer une exhibition dite ethnographique, au grand public.⁶⁴ Au mois d'août 1877, quatorze Africains originaires de Somalie et du Soudan, et qui étaient vraisemblablement des chasseurs à la solde de négociants d'animaux, arrivent à Paris. Ces *Nubiens*, comme on les appelle à l'époque, accompagnent chameaux, girafes, éléphants, rhinocéros nains, autruches et autre bétail exotique. Cette nouvelle attraction remporte un succès immédiat, et ses retombées économiques sont si intéressantes que le directeur décide de la répéter la même année au mois de novembre –qui était généralement un mois creux-. Ce sont six Esquimaux du Groenland qui seront choisis. Ce qui relève du hasard en 1877, deviendra la règle après la mort des Indiens Kaliña en 1892, car les promoteurs feront en sorte d'engager les figurants aux périodes où ils auront le moins de mal à s'adapter à un nouvel environnement. L'augmentation du nombre de visiteurs est édifiante : 830 711 personnes en 1877, contre 606 979 en 1875. La programmation d'exhibitions ethnographiques se poursuivra en 1878 avec un groupe de Lapons pendant l'hiver et un groupe de Gauchos argentins en été. Elles seront d'autant plus rentables que l'Exposition universelle se déroule à la même époque et elles se perpétueront sous cette forme jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. La communauté scientifique est tout d'abord ravie de pouvoir étudier des « spécimens » vivants, comme l'explique le rapporteur de la Société d'anthropologie de Paris :

« [Cette exposition] ne suscita pas seulement la curiosité des « gens du monde ». En plus, les hommes de science, ceux qui s'occupent spécialement d'anthropologie, n'ont pas voulu laisser passer une aussi bonne occasion

⁶³ Le terme « exotique » est forgé vers 1845 pour qualifier la passion des mondes étrangers.

⁶⁴ En effet, certains explorateurs avaient déjà ramené deux ou trois « spécimens » vivants des contrées visitées afin de les présenter aux scientifiques.

d'étudier un groupe humain sorti du grand continent africain. Dès qu'elle apprit la nouvelle, la Société d'anthropologie nomma aussitôt une commission sous la direction de son éminent secrétaire général, le Dr Broca, chargé d'étudier avec soin les indigènes campés à la porte de Paris. »⁶⁵

En effet, l'anthropologie physique qui est la discipline dominante à l'époque nécessite la prise de mesures et de photographies, que ce type d'exhibitions favorise –le directeur du Jardin autorisant même les scientifiques à visiter les populations avant l'ouverture au grand public-. Les médias se font l'écho de cet engouement scientifique :

« Jamais les naturels n'ont été plus palpés, manipulés, examinés de leur vie et je me rappellerai longtemps la curiosité intense avec laquelle l'un des plus éminents savants de Vienne faisait main basse sur chaque indigène qui passait à portée et lui palpait le crâne comme s'il eut voulu en enfoncer les parois. »⁶⁶

Les observations anthropologiques et ethnographiques seront régulièrement publiées par les revues scientifiques de l'époque (*La Nature, Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, Revue d'anthropologie, Le Journal Illustré, Science et Nature, La Science illustrée, La Science Populaire*). Au total, plus de quatre-vingts articles seront proposés à partir d'observations faites presque exclusivement à Paris durant des exhibitions ethnographiques, entre 1873 et 1909. Il est étonnant de constater que seuls dix-huit articles concernent des troupes issues de l'Empire français. L'observation des différentes « races » est censée déboucher sur des analyses capables de fournir des outils pédagogiques permettant aux néophytes de se familiariser avec l'anthropologie. Il s'agit donc aussi d'instruire le public, car : « voir, c'est savoir », comme l'expliquent les affiches placardées à l'entrée du pavillon anthropologique de la World's Columbian Exposition de Chicago en 1893. Ceci nous permet de nous arrêter sur le caractère international de ces événements. En effet, la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle est marquée par les exhibitions ethnographiques en Europe, mais aussi en Amérique. Il est d'autant plus urgent de « voir » quand certaines « races » sont amenées à disparaître très prochainement. Les Kanaks comme espèce en voie de disparition étant le thème en vogue de l'époque, puisque les partisans des thèses évolutionnistes croient aussi à l'atavisme du sous-développement : les faibles sont voués à disparaître, les forts à se développer, croître et multiplier. Pourtant les scientifiques commencent à se questionner à propos de ces exhibitions dès les années 1880, car ils émettent des réserves vis-à-vis du caractère authentique des troupes ayant séjourné trop longtemps en Europe. Selon eux, les individus ne sont plus représentatifs des populations dont ils sont issus. Certaines troupes ne correspondent plus du tout aux descriptions d'explorateurs s'étant rendus dans leurs pays, comme lors de la présentation des habitants de la Terre de feu, en 1881 :

« Ils ont été enlevés par un individu qui voulait les produire en Europe. Ils ne sont pas venus directement à Paris, mais ils ont passé un mois en Europe avant de venir à Paris. »⁶⁷

⁶⁵ Girard de Rialle, 1877.

⁶⁶ Henry de Valigny, *La Nature*, 1889

⁶⁷ Paul Nicole, *Bulletin de la Société d'anthropologie*, "3^{ème} série, n°4", p.767, 1881.

Ce qui signifie que l'emprise croissante des entrepreneurs privés dans le domaine des exhibitions ethnographiques, tend à en éloigner les scientifiques, tandis qu'elle attire de plus en plus le grand public. Nous pouvons remarquer ici que ces événements n'ont pas été l'objet de critiques de la part des élites de l'époque.

Pourtant les conditions d'hygiène et de parage des individus présentés étaient souvent catastrophiques. Les quelques désaccords sur le principe même des exhibitions furent formulés, dans la plupart des cas, par des hommes d'Eglise. Quant au mécontentement des scientifiques, il relève surtout d'une critique sur la forme car pour les promoteurs, l'aspect scientifique est désormais subordonné à l'aspect lucratif. D'ailleurs, l'exposition sur Ceylan en 1886, marque la fin des relations entre le Jardin zoologique et les membres de la Société d'anthropologie de Paris, qui ne s'y rendent plus. Cette rupture doit tout de même être nuancée, car il existait d'autres sociétés et divers courants au sein de celles-ci, tandis que les exhibitions se tenaient dans des endroits de plus en plus variés. Ceci signifie que les prises de mesures de l'Autre n'ont pas cessé, elles se sont simplement diversifiées. Le programme qui fut imprimé et mis en vente lors de cette exhibition illustre bien l'évolution du rôle des « Jardins », il présente un argument qui sera repris lors des expositions coloniales puisque l'on peut s'offrir : « [...] un voyage autour du monde sur la pelouse du Jardin, un tour du monde en quelques heures. ». La pratique consiste à proposer au visiteur une représentation par jour. Dans ce cas, elle avait lieu de quatorze à dix-huit heures, avec une caravane de soixante-dix personnes, treize éléphants et quatorze bœufs. Les mises en scène avec des animaux sont mêlées aux « danses du diable », « danses du bâton » et autres spectacles de clowns, réalisés par les figurants. Ensuite, on tente de rentabiliser l'investissement par des tournées. Dès lors, jusqu'au début du XX^{ème} siècle, n'importe quel agent souhaitant présenter une troupe exotique à Paris, peut espérer la montrer au Jardin zoologique d'acclimatation. Indiens Galibis, Cinghalais (Ceylanais), Indiens Araucan des Andes, Kalmouks de Sibérie, Peaux-Rouges du Nebraska, Ashantis d'Afrique de l'Ouest, Hottentots d'Afrique du Sud, Dahoméens, se succèdent pendant près de cinquante ans. Pourtant, Geoffroy Saint-Hilaire n'a rien inventé, ces procédés sont l'œuvre d'un entrepreneur allemand : Carl Hagenbeck.

L'entreprise dirigée par cet homme est spécialiste de l'achat d'animaux sauvages, jusqu'en 1874. C'est donc lui qui crée la première exhibition anthropozoologique, au sens où une troupe d'hommes accompagnant des animaux de leur pays, est aussi invitée à venir jouer son propre rôle. Les Lapons sont d'abord présentés à Hambourg, fief des Hagenbeck, puis ils se produisent à Leipzig et Berlin. De la même façon, les Nubiens qui séjournèrent à Paris, étaient en contrat avec Hagenbeck et furent présentés à l'Alexander Palace de Londres. Dans les années 1890, ces « ethno-shows » remportent un tel succès à travers l'Europe, qu'ils conduisent Hagenbeck à les considérer comme moins rentables. Pour la seule France, on recense, de 1890 à 1931, une quarantaine d'exhibitions ethnographiques à Paris, dans des lieux aussi divers que : les Folies-Bergères –avec le spectacles des « *Terribles Zoulous* », le Jardin parisien, le Champ de Mars, Magic City, le théâtre de la Porte Saint Martin ou le Casino de Paris –avec la revue « Au Dahomey » en 1893-. Mais la caractéristique la plus importante est le déplacement de ces troupes dans les villes de province, ainsi Lyon en accueille quatre (1894, 1897, 1899 et 1914) ;

Marseille, trois (1890, 1906, 1922) ; Strasbourg, trois (1891, 1895, 1924) ; Bordeaux, trois (1895, 1904, 1907) ; Brest, trois (1901, 1913, 1928) ; Avignon, deux (1899, 1907), etc. La liste est encore longue, ce qui signifie que la demande d'exotisme s'est rapidement étendue à toute la France et même l'Europe. Car on peut retrouver le même principe de troupes itinérantes dans plusieurs villes d'Europe telles que Anvers (1894), Barcelone, Budapest (1896) ; Göteborg, Vienne (1896), Genève, Hanovre, Fribourg (1903) ; Dublin (1907), etc. Ainsi, les Européens n'ont pas expérimenté la rencontre avec l'Autre, puisque cette confrontation avec le rare, le curieux, l'étrange, bref l'inhabituel, ne relevait pas de leur volonté. On leur a amené des « sauvages », ce qui signifie que la mise en présence des colons et des colonisés -en Métropole- n'a pas été synonyme de rencontre entre individus ou cultures. C'est la raison pour laquelle les exhibitions de ce type représentent un excellent instrument d'analyse des mentalités des populations occidentales de la fin du XIX^{ème} siècle. Non pas parce qu'il existe des témoignages sur la perception de ces événements, mais parce que le simple fait de présenter des peuples « exotiques », sur le modèle des animaux « exotiques » ou des bêtes de foires, ne pouvait aboutir qu'à la négation de la nature d'hommes achevés des « exhibés ». Carl Hagenbeck va faire de ces exhibitions un genre à part entière, qui se diffusera rapidement dans toute l'Europe. En effet, les organisateurs ne sont plus obligés de déterminer le nombre de figurants d'une troupe, en fonction de la taille de la scène ou des possibilités de tournées. Ils peuvent désormais maintenir leur spectacle pendant toute une saison sans contrainte d'espace. Hagenbeck comprend que la réunion des concepts de parc zoologique et de cirque en un seul lieu -qui devient ainsi média de masse- représente une fabuleuse opportunité économique. L'importance accordée à la mise en scène dans ce nouveau type de spectacle, n'est pas sans rappeler l'avènement des spectacles de « monstres » aux Etats-Unis sous l'égide de Phileas Taylor Barnum. Il crée en 1841 à New York, le Musée américain, qui devient un des shows les plus populaires du pays. Il y présente des « freaks » (« phénomènes »), et programme aussi des conférences « scientifiques », des tours de magie, des spectacles de danse et des reconstitutions théâtrales. On comprend alors comment la mise en ordre de la nature souhaitée par les naturalistes, devient au XIX^{ème} siècle -grâce aux entrepreneurs privés- une rationalisation et une marchandisation de la monstration de l'Autre. Le recrutement des troupes est assez aisé pour Hagenbeck qui ne dispose certes pas d'un réseau colonial -l'Allemagne ne possède pas assez de colonies-, mais qui détient un important carnet d'adresses du côté des vendeurs d'animaux sauvages. L'établissement des contrats peut être complexe quand il s'agit de figurants appartenant à d'autres Etats -il faut obtenir l'autorisation de l'administration coloniale et souvent déposer une caution équivalent aux appointements et aux frais de voyages-. Rappelons ici que tous les participants sont volontaires et rémunérés, même s'il existe des disparités entre les troupes. En effet, certaines sont accoutumées aux représentations -comme dans le cas des Sioux- ou disposent d'une certaine aisance matérielle -comme dans le cas des Lapons- ce qui leur permet d'être à même de bien négocier leurs conditions d'embauche. D'autres n'ont aucunement conscience de ce qui les attend durant leur séjour en Europe -d'une durée d'un à deux ans en moyenne-, puisque leur choix est souvent motivé par un désir de fuir la misère. Le choix des figurants ne doit, lui non plus, rien au hasard puisque le choix d'un groupe ethnique est déterminé par sa capacité à attirer du public. Par exemple, les indigènes

d'Afrique de l'Est sont très appréciés pour leurs traits « caucasiens » et leur silhouette longue et élancée : ils sont donc sollicités à intervalles réguliers. Ensuite le choix des individus composant la troupe relève d'une volonté de présenter un type anthropologique « idéal », de la région dont est issue la troupe. Pour les organisateurs, les figurants doivent représenter des « types authentiques ». Mais Hagenbeck sait qu'il ne suffit pas seulement de faire preuve « d'authenticité ethnographique », la dimension esthétique de ces représentations est tout aussi importante. Les recruteurs ont entre autres missions, celle de « collecter » des objets ethnographiques permettant d'illustrer les scènes de vie quotidienne.

Ils sont ensuite revendus aux muséums d'ethnographie en fin de saison. Les méthodes de « collecte » nous amènent à faire un bref aparté sur la constitution des collections d'objets ethnographiques dans les musées français et européens. En effet, les institutions telles que le Musée de l'Homme, en cours de transfert au Musée des Arts Premiers, contiennent un grand nombre d'objets volés à des tribus lors d'expéditions ethnographiques ou de conquêtes coloniales.⁶⁸ Alors que l'on pourrait déjà se lancer dans la polémique à propos du terme « Premier ». Il peut être associé rapidement au terme « primitif », d'autant que les objets présentés ne seront issus que d'Afrique, d'Océanie et d'Asie –alors qu'il y a certainement eu des arts premiers en Europe-. Il paraît indispensable de se remémorer les conditions d'acquisitions de certains objets, voire même de certains corps, comme l'explique l'ancien conservateur du Musée de l'Homme dans le documentaire, *Zoos humains*.⁶⁹ De même, la muséographie contemporaine continue à effectuer des associations malvenues –au Musée de l'Homme, les illustrations de la théorie de l'évolution côtoyaient des objets collectés lors de la guerre de Djibouti, menée entre 1931 et 1933-. C'est pour cette raison qu'il semble essentiel de revenir sur la période coloniale dans différents champs : historique, politique, sociologique, médiatique, etc., car elle a profondément et durablement affecté la société française. Et s'il est vrai que les dix-sept Musées du sabot qui existent en France représentent un intérêt historique certain, un Musée de l'Histoire coloniale de la République pourrait peut-être aussi présenter un certain intérêt, tant historique, que social et politique.⁷⁰ Revenons maintenant à l'organisation des exhibitions anthropozoologiques. La parité au sein des troupes fait également partie des règles, tout comme la présence des différentes classes d'âges.

Les organisateurs ont à cœur de reproduire la vie de famille des « peuplades exotiques », sans pour autant négliger l'aspect spectaculaire. C'est pour cette raison que l'un des autres critères de recrutement est le talent des comédiens, puisque ceux-ci vont être amenés à se confronter lors de combats factices, ou à effectuer des cérémonies

⁶⁸ Voir : Michel Leiris, *L'Afrique fantôme*, Gallimard, (1981) et Dominique Taffin, *Le palais des colonies. Histoire du musée des Arts d'Afrique et d'Océanie*, RMN, (2002)

⁶⁹ *Zoos humains*, Blanchard Pascal, Deroo Eric, (2002), 52 min

⁷⁰ La récente proposition du ministre de l'Intérieur –Nicolas Sarkozy-, de construire un Musée de l'histoire de l'immigration en France, représente peut-être un premier pas dans ce sens, reste à savoir s'il ne s'agit que d'une annonce et si elle sera suivie par des réalisations concrètes.

païennes imaginaires. Cela nous amène à une autre caractéristique propre à ces exhibitions, à savoir, la mise en scène des dits représentants des races inférieures, car ces individus ne sont pas simplement exposés, ils sont aussi invités à jouer leur propre rôle de « sauvages ». Il est donc essentiel de procurer au visiteur la sensation d'une reconstitution fidèle des conditions de vie des troupes présentées et c'est pour cette raison que le terme de « village » est choisi. Ce choix est aussi lié au changement dans la situation de Carl Hagenbeck qui devient propriétaire d'un parc zoologique en 1907 et qui va pouvoir mettre en application ce nouveau modèle. Les villages « nègres », « noirs », « sénégalais », « annamites », « canaques » ou « mauresques » sont désormais légions. Différents procédés sont utilisés afin de fournir au visiteur une grille de lecture stigmatisant les différences de l'Autre. Les « exhibés » adoptent des attitudes qui peuvent, ou plutôt doivent sembler primitives et qui n'ont souvent rien à voir avec leur culture d'origine. Durant les voyages qui leur font rejoindre l'Europe, les promoteurs leur apprennent les chorégraphies des différentes représentations auxquelles ils devront s'astreindre.⁷¹ Il ne leur est pas permis de s'exprimer en dehors d'activités physiques, telles que : la danse, la musique, le jeu, la fabrication d'objets ou le sport. En effet toutes les manifestations de l'altérité, qu'elles soient d'ordre moteur, mélodique ou logique, doivent renforcer, celui qui voit, dans l'idée qu'il est le représentant de la normalité européenne. Celui qui est vu, représente alors, de par son mode de vie, ses vêtements ses danses et ses techniques artisanales, une infériorité culturelle que sa couleur laissait présager. D'ailleurs les accouchements ont lieu en public dans les « villages noirs », ce qui entraîne un renforcement de la frontière entre les « civilisés » et ceux qui incarnent le stéréotype du « sauvage Africain ». C'est aussi pour cette raison que dans ces « villages », la frontière mentale est matérialisée par la clôture de la troupe dans un espace circonscrit –allant des simples barrières aux palissades, ornées des injonctions classiques : « *Ne jetez pas de nourriture* »-. Par ailleurs, le corps de ceux qui sont vus est « érotisé », car le goût pour l'exotisme se mêle aux désirs sexuels. Une explication historique et psychologique peut être apportée ici : la bestialité et la sexualité de l'homme ont toujours été niées et réprouvées par la morale chrétienne. Dans le même temps, les normes bourgeoises se sont étendues à toute la société. Ainsi la nudité, dans les sociétés occidentales du début du XXème siècle, est abordée de façon puritaine et hypocrite, donc frustrante. C'est dans ce contexte que les exhibitions anthropozoologiques vont acquérir un nouveau rôle, à savoir : la satisfaction des envies d'un public en quête de sensualité. La nudité qui représente la transgression absolue en milieu urbain, est alors la forme sous laquelle vont être présentés les « sauvages ». Dès lors, les « exhibés » sont avant tout un corps nu ou à demi-nu qu'il est permis de voir et de toucher. Ceci permet, aux Européens de projeter sur ces derniers leurs propres fantasmes, qui relèvent toujours du paradoxe entre désir, voyeurisme et répulsion intellectuelle.⁷² Le corps de l'Autre fascine car il paraît plus libre, l'abondance des sources de l'époque –photographies dont l'archétype est la « mauresque » aux seins nus, cartes postales, romans- témoigne de l'attrait pour

⁷¹ Joël Dauphiné, *Canaques de la Nouvelle-Calédonie à Paris en 1931. De la case au zoo*, L'Harmattan, (1998)

⁷² Jennifer Yee, *Clichés de la femme exotique. Un regard sur la littérature coloniale française entre 1871 et 1914*, L'Harmattan, (2000)

les « corps étrangers ». ⁷³ Mais il s'agit toujours d'un certain type de liberté qui est systématiquement associé à l'idée de transgression. La monogamie est la règle en Occident, car le contrôle social de la sexualité est censé préserver des excès. Donc, les figures du harem et de la polygamie, en ce qui concerne les Arabes ou d'une extraordinaire vigueur sexuelle prêtée aux Africains, s'imposent comme autant de fantasmes libérateurs. De même, la « negromania » d'avant guerre consacre le triomphe de l'anatomie avec l'arrivée dans la capitale de Noirs américains -sportifs ou musiciens- mais aussi d'authentiques Africains, avec le premier défilé de tirailleurs sénégalais à Longchamp en 1899. Et ce n'est ni le boxeur, ni le soldat, ni le danseur qu'on regarde, mais bien la **corporéité** « Nègre » qui fascine, impressionne et inquiète. Ces corps font spectacle, après la cage du zoo, c'est la cage de scène qui permet d'exhiber la spectacularité du « Nègre ». Le corps noir est un des fantasmes au cœur des Années folles : premiers strip-teases, les revues et bals « nègres », ou encore les danses plus que suggestives et dénudées de Joséphine Baker –tout le monde a en tête les performances réalisées avec une ceinture de bananes pour seul vêtement-. C'est un corps donné à voir, car il est au théâtre, comme au cirque, ce qu'il était au Jardin zoologique d'acclimatation ou au Champ-de-Mars : le représentant d'une étrangeté physique -mêlant animalité et sexualité- dont veut se repaître le spectateur. Ce corps répond aussi, et c'est peut-être le plus étonnant, aux angoisses concernant la dégénérescence physique des Occidentaux qui sont certes assurés de leur supériorité culturelle, mais qui doutent de leurs capacités physiques. A ce propos, il est intéressant de noter que les pratiques sportives de masses telles que la gymnastique sont introduites à cette époque car elles sont présentées comme « régénératrices ». L'imaginaire qui a pu se développer sur le corps de l'Autre au XIXème siècle a certes été une combinaison entre attraction et répulsion à caractère sexuel, mais il a aussi pu embrasser d'autres domaines. Et c'est pour cette raison que l'étude des perceptions d'un phénomène tel que les « zoos humains » est extrêmement complexe. En effet, les représentations qui en découlent sont d'ordre multiples et adressées à des publics divers : il y a d'abord les scientifiques, puis les entrepreneurs privés, les journalistes et autres écrivains, et enfin les hommes politiques. Ils sont alors tour à tour et simultanément mus par la demande des sciences de l'Homme, la curiosité, la quête d'exotisme, le profit financier, la volonté de prouver l'inégalité des races ou celle de justifier leurs conquêtes. Au milieu de ces diverses logiques tantôt concourantes, tantôt concurrentes, se trouvent les Européens en général et les Français en particulier. Et si cette époque est sans conteste celle de la construction d'un imaginaire social de l'Autre fondé sur l'inégalité des « races » et les représentations factices de celle-ci, il n'est pas aussi évident de déceler son impact sur les mentalités de l'époque. En clair : est-ce que cette période a favorisé la naissance d'un sentiment impérial et suscitées des vocations colonialistes ou s'est-elle limitée à la création de représentations racistes ⁷⁴ de l'Autre ?

D/ La République française et la colonisation des

⁷³ Laurent Gervereau, Pascal Blanchard, Nicolas Bancel, *Images et colonies. Iconographie et propagande coloniale sur l'Afrique française de 1880 à 1962*, Achac-BDIC, Paris (1993)

esprits

La mise en ordre des cultures et de leurs représentants, fondée sur une hiérarchie raciale établie scientifiquement, était la condition sine qua non du projet colonial. Dans les exhibitions anthropozoologiques, les « exhibés » sont censés représenter tout un peuple, donc le visiteur suppose que tous les individus concernés sont sur le même schéma physique, culturel ou mental. L'illusion de l'authenticité doit être totale, d'où l'importance de recréer des décors, de donner des représentations, qui donnent l'impression d'une reconstitution fidèle de la vie quotidienne supposée de l'Autre. Si cette altérité est perçue comme monstrueuse, dangereuse –comme pour la figure du cannibale océanien-, ou simplement anormale, elle doit être combattue. On peut donc aussi considérer la colonisation comme l'expression d'une volonté d'uniformisation du monde, émanant d'une Europe centrée sur elle-même et convaincue de la supériorité de son modèle. Il va s'agir de faire disparaître le « sauvage », comme on a enfermé le handicapé ou le « taré ». Et c'est pour cette raison que l'on peut estimer que les exhibitions anthropozoologiques ont, non seulement été indispensables à l'établissement de l'identité européenne d'après la Révolution Industrielle, mais aussi à la justification des conquêtes effectuées par les puissances de cette aire géographique, la France en tête. Les classifications scientifiques, illustrées par les entrepreneurs privés dans la sphère publique, allaient ensuite être reprises par les autorités et diffusées dans la société. L'apparition d'une intense propagande coloniale a pour objectif d'achever de convaincre la population du bien fondé de l'entreprise coloniale. Il s'agit désormais de conforter le public dans son rôle d'homme civilisé et donc de futur civilisateur légitime. La propagande coloniale d'Etat voit donc le jour avec la troisième vague de conquêtes et se développe avec une grande vigueur à partir des années 1870, pour atteindre son paroxysme dans l'entre deux guerres. L'instabilité politique qui caractérise les débuts de la III^{ème} République⁷⁵ aura entre autres conséquences, celle de rapprocher les Français des affaires coloniales. En effet, l'intérêt qu'ils portent à l'établissement d'un Empire est très limité jusqu'à la guerre franco-prussienne. Dès lors, la perte de l'Alsace et de la Lorraine se voit compensée par les nombreuses victoires lors des conquêtes coloniales -dont les médias se font l'écho-. Pourtant, les Français continuent à prêter plus d'attention aux exhibitions

⁷⁴ Le racisme étant entendu ici comme le fait de considérer la « race » comme déterminant essentiel de la culture et de la personnalité de l'Autre. On peut faire remarquer, à ce propos, que les « zoos humains » n'ont pas totalement disparu, puisque dans les années 1990, un « Safari Parc » proposé à Nantes, présentait un **village africain** qui complétait la visite des animaux du continent africain. De même en 2001, un *village massaï*, a été installé en Belgique sans susciter –comme en France- de grandes protestations ou de débats dans les médias.

⁷⁵ La défaite de Sedan en 1870 marque la fin du Second Empire et aboutit –suite à l'expérience sanglante de la Commune, 26 mars-28 mai 1871- à la création d'un Gouvernement provisoire de Défense Nationale, à majorité monarchiste. Adolphe Thiers est nommé : « Chef provisoire du pouvoir exécutif de la République française ». Cette République ne sera dotée de ses trois lois constitutionnelles qu'en 1875 et sera jalonnée de scandales tels que l'affaire Dreyfus (de 1894 à 1906) ou de crises telles que l'affaire Boulanger. Mais c'est aussi à cette époque que sera votée la loi de séparation entre l'Eglise et l'Etat (1905), la loi sur les étrangers confirmant le droit du sol (1899). Cette République est celle qui a connu la plus grande longévité, puisqu'elle a perduré jusqu'en 1940.

anthropozoologiques, qu'à l'action de leur gouvernement. Les membres de ce dernier estiment que ces manifestations ne sont nullement efficaces pour montrer le rôle positif de la présence française Outre-Mer. Elles sont jugées trop ludiques et spectaculaires, c'est pourquoi la nécessité pédagogique va peu à peu s'imposer. C'est ainsi que les exhibitions anthropozoologiques vont peu à peu être remplacées par des expositions coloniales, visant à expliquer le bien fondé des conquêtes françaises. Il s'agit toujours de séduire la population, donc les aspects « triviaux » ne sont pas exactement écartés, ils sont subtilement intégrés et l'on propose aux métropolitains de visiter les colonies en restant chez eux. Il est essentiel de rappeler pourquoi les conquêtes paraissent inutiles à une majeure partie de la population : elles sont réputées peu rentables.⁷⁶ Même si ce point peut être discuté, nous nous attacherons plutôt à présenter la solution adoptée par les hommes politiques français.

Si le fait de générer des profits matériels n'est pas évident, il est alors nécessaire de trouver un autre argument. Nous retrouvons dès lors le recours à l'argument de la mission civilisatrice, car l'ambition d'élever les « sauvages » au rang d'hommes, et qui sait -un jour- à celui de citoyens, est une preuve de noblesse indiscutable. Les expositions coloniales vont donc être considérées par le pouvoir comme des vitrines et des instruments, à la fois symboliques et pratiques, de la domination coloniale. Au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, elles sont les seuls événements capables d'attirer un large panel de personnes dans un lieu unique. Elles constituent donc un formidable atout séduction, puisqu'elles sont à la fois des pôles de distractions et des lieux d'endoctrinement et d'unification de la population. Elles représentent un excellent terrain de propagande, où les partisans de l'établissement d'un Empire peuvent tenter d'impliquer le public autour des notions de fierté et de grandeur nationale. La principale technique utilisée est la « reconstitution », elle doit permettre d'éduquer en présentant un intérêt ethnologique et de divertir grâce au ressort de la curiosité et de l'attrait pour l'exotisme. L'Exposition universelle de 1878 marque l'apparition d'un des premiers « villages nègres » recevant un label officiel et institutionnel de la République française. Les concepteurs de l'Exposition ont parfaitement compris l'intérêt du discours simplifié et des représentations dichotomiques, comme en témoigne Paul Broca :

« Les deux hommes que le gouvernement a placés à la tête de l'Exposition [...] ont compris l'utilité de ce contraste entre la lumière et les ombres, entre la civilisation développée et les civilisations rudimentaires ou en voie d'évolution, entre l'humanité à l'état d'enfance –ignorante, incertaine, oublieuse, dominée par la nature, opprimée par elle-même, n'avançant aujourd'hui que pour reculer demain- et l'humanité adulte, grandie par la science, fécondée par la liberté, sanctifiée par le travail et marchant d'un pas sûr dans la voie illimitée du progrès. »⁷⁷

Tout comme les images du pont de liane -fragile et archaïque-, confronté au pont en

⁷⁶ Voir les développements de Jacques Marseille in *Empire Colonial et capitalisme français : histoire d'un divorce*, Albin Michel, 1984, à propos de la question de la non rentabilité de la colonisation.

⁷⁷ "Discours d'ouverture du Congrès des sciences anthropologiques par Broca lors de la tenue de l'Exposition universelle de 1878", *Congrès international des sciences anthropologiques, Paris, 1880*.

béton –solide et moderne-, les « indigènes » sont l'incarnation de la différence entre « barbarie » et « civilisation ». En effet, l'iconographie utilisée dans les brochures, ou les affiches de l'époque a toujours recours à ces procédés réducteurs afin d'illustrer le discours opposant le progrès de la civilisation européenne et l'arriération des peuples « sauvages ». L'une des principales attractions de l'Exposition universelle de 1889 est la « rue du Caire », où 400 figurants « indigènes » participent à l'animation de ce grand bazar oriental -regroupant des fakirs, des charmeurs de serpents, des femmes voilées, des jongleurs, des marchands, des artisans, des chameaux, etc.-. L'exemple de la « rue du Caire » est symptomatique de la manière d'envisager les cultures extra-européennes. Puisqu'il est plus aisé de renforcer les préjugés que de susciter de nouveaux modes de pensées, les métaphores et les figures rhétoriques utilisées contribuent surtout au renforcement des stéréotypes sur la vie en Orient. Les organisateurs créent un dispositif scénique interchangeable en fonction de l'origine des indigènes, favorisant ainsi les interprétations superficielles. Par ailleurs, l'autre attraction phare est le « village noir », symbole de l'archaïsme dans ses mœurs et coutumes, et qui est situé au pied de la Tour Eiffel, allégorie de la technicité et du progrès par excellence. On retrouve le manichéisme prôné par Paul Broca. Le bilan lié aux fréquentations de cette Exposition universelle répond en partie aux interrogations des milieux coloniaux de la fin du XIX^{ème} siècle qui cherchent à sensibiliser d'avantage l'opinion publique sur les questions coloniales :

« Un des quartiers les plus visités de l'exposition est cette dépendance de l'histoire de l'habitation où les gens de couleur sont campés sous la toile, sous la roseau, dans la paille et la bouse de vache. Petits et grands veulent voir les sauvages. »⁷⁸

La disparition des barrières physiques est ici évidente –on se promène dans un quartier, on ne regarde plus les « sauvages » dans un enclos- et pourtant, la distanciation culturelle n'en est pas moins affirmée. Les expositions parisiennes de la fin du XIX^{ème} siècle sont aussi envisagées comme de véritables machines à informer.

Il s'agit désormais de donner aux Français une idée de leur nouveau domaine colonial, tout en impressionnant le « personnel indigène », qui découvre la vie en Métropole. Afin d'éveiller les consciences sur les nécessités et la légitimité de la geste coloniale, les pouvoirs publics vont encourager et contrôler ces manifestations. Elles deviennent un média favorisant la diffusion d'une culture impériale auprès du grand public, c'est donc une nouvelle étape dans le projet étatique. D'ailleurs, un nouveau concept voit le jour avec l'Exposition universelle de 1889 -32 millions de visiteurs-, c'est celui de la section coloniale, qui vise à « familiariser » le public avec ses possessions lointaines. En 1900, les 50 millions de visiteurs peuvent admirer un diorama « vivant » sur Madagascar, car les décors ne sont pas les seuls pourvoyeurs de dépaysement. Le caractère de musées « vivants », où évoluent des indigènes représentant soit un statut –le chef, le griot-, soit une profession –l'artisan, le commerçant, le musicien, le danseur-, est aussi l'une des raisons de l'attraction suscitée. Le visiteur est alors amené à découvrir physiquement ces mondes étrangers, dont il ne connaît que les récits littéraires et journalistiques, à l'iconographie figée. Il se confronte au pittoresque en observant les

⁷⁸ *L'Exposition de Paris (1889), édition enrichie de vues, de scènes, de reproductions d'objets d'art, de machines, de dessins et gravures par les meilleurs artistes, Paris, Librairie illustrée, 1889, t. I.*

« indigènes » au travail, en s'émerveillant devant les divertissements, en participant aux activités « exotiques » mises à sa disposition : promenades en embarcations africaines, repas dans les restaurants annamites, chevauchée de chameaux ou courses de pousse-pousse. Il peut enfin faire appel à tous ses sens : les parfums, les bruits, les ambiances, les modes de vies présentés comme des « rituels traditionnels » lors des spectacles, seront autant de souvenirs lui permettant de se créer un imaginaire sur les colonies. Cette image de l'Empire, alors constituée de représentations factices, reproductions supposées de la vie quotidienne de l'Autre -présenté comme absolument différent et inférieur sur l'échelle de la civilisation et du progrès- va contribuer à ancrer dans les esprits, l'assurance de la supériorité de la civilisation européenne. L'ordre perçu par le spectateur est donc un ordre imposé : les individus exposés sont confinés dans un rôle faisant d'eux des ancêtres contemporains, arriérés et anachroniques, des récepteurs de la vraie civilisation et de la véritable religion. Les histoires racontées par les musées, les expositions et tous les supports utilisés par les partisans de l'idéologie coloniale, font de l'Autre un personnage-narration, favorisant la construction de l'identité -identité de Soi, identité de l'Autre- du citoyen.

D'ailleurs, l'Exposition universelle de 1900, offre aussi l'occasion d'observer les efforts mis en œuvre pour « civiliser » les colonisés. Jules Charles-Roux, alors délégué des sections coloniales, donne son accord à l'Alliance française et à l'école Berlitz pour qu'elles donnent des cours de langue, sur le site, à plusieurs des groupes présents. C'est une rupture conséquente, puisque dans le cadre des exhibitions anthropozoologiques, les individus recrutés ne devaient pas parler le français, même lorsqu'ils étaient instruits. Nous avons donc ici, une illustration de la volonté étatique de démontrer l'utilité de sa démarche coloniale. A ce propos, l'un des directeurs de Berlitz expliqua :

« On ferait à l'Exposition danser, chanter, travailler manuellement les indigènes en présence du public, pourquoi n'essaierait-on pas de les instruire ? »

Avec le concours des directeurs de l'Alliance française, les directeurs de l'école Berlitz répartissent en plusieurs groupes les soldats et les artisans dahoméens, sénégalais et malgaches, et leur donnent des cours dans des salles de classe en plein air autour desquelles les spectateurs se pressent pour regarder.⁷⁹ La mise en spectacle de ces populations ne fonctionne désormais plus sur les mêmes ressorts. Il s'agit moins de jouer sur l'opposition fascination/répulsion, que de présenter l'abdication du « sauvage » et sa lente mais possible évolution vers la civilisation. A la vision violemment humiliante des exhibitions anthropozoologiques de la période précédente, se substitue une objectivation moins brutale du colonisé, une sorte d'instrumentalisation de son image, pour répondre à une nouvelle attente de la part des concepteurs d'expositions. Il reste un inférieur, certes, mais il est domestiqué -tel un indigène sur la voie de la rédemption-, et on découvre chez lui des potentialités d'évolution justifiant la geste impériale. C'est la Première Guerre mondiale qui a indéniablement constitué une rupture dans la découverte et la mise en scène des populations colonisées⁸⁰.

Elle a imposé l'archétype du bon et brave indigène de l'Empire -qui a donné son

⁷⁹ Charles-Roux Jules, "Exposition universelle de 1900. Les Colonies françaises. L'organisation et le fonctionnement de l'Exposition des Colonies et Pays de Protectorat. Rapport général", Imprimerie nationale, Paris, 1902, p.218-222.

sang et sa force de travail pour la France-, dans le paysage visuel et mental français. La suggestion d'un recours plus massif qu'auparavant aux soldats de l'Empire, a été formulée, en particulier par des officiers des troupes coloniales. Par exemple, le colonel Mangin, qui publie en 1910 *La Force noire*, affirme que dans la perspective de guerres modernes : « **le manque de nervosité de la race noire l'y rendra précieuse...L'insouciance du Noir et son fatalisme deviennent alors des qualités.** » Ces soldats, sont souvent incorporés de force, afin de « **permettre d'épargner dans la mesure du possible du sang français** », ne reverront pour la plupart pas leurs pays, puisque toujours placés en fantassins de premières lignes.⁸¹ Un décret de 1912 permet l'enrôlement pour quatre ans des hommes âgés de vingt à vingt huit ans : l'effectif des tirailleurs sénégalais passe de moins de 6 000 en 1895 à près de 15 000 en 1913 et plus de 17 000 en 1914. La France réussit encore à mobiliser, en 1915 et 1916, 50 000 hommes dans toute l'Afrique de l'Ouest. En 1918, le décret de mobilisation de tout indigène de 18 ans, permet de nouvelles réquisitions et ce sont 63 000 nouvelles recrues qui viennent grossir les rangs de l'armée française. Les populations commencent à se soulever car elles ne veulent pas participer à un conflit dont elles ne reviendront pas vivantes. Des troubles éclatent dès 1915 et l'armée les réprime avec l'aide de l'artillerie lourde. Les hommes sont ligotés et envoyés au front, tandis que d'autres se mutilent, ou s'enfuient. C'est Blaise Diagne –qui avait pourtant protesté à l'Assemblée contre le « massacre » de ses compatriotes- qui est promu commissaire de la République pour le recrutement des troupes en A-OF. Il aura recours à un nouvel argument : l'attribution automatique de la citoyenneté française à tout titulaire de la médaille militaire ou de la croix de guerre. Pourtant, à l'issue du conflit, les Français sont convaincus du volontarisme des « tirailleurs », qui s'en trouvent valorisés. Nous donnons ici deux illustrations de ce changement de ton, où le mépris « raciste » se mue en paternalisme « bienveillant », comme en témoigne Georges Clémenceau :

« Je leur ai dit qu'ils étaient en train de se libérer eux-mêmes en venant se battre avec nous, [que] nous devenions fils de la même civilisation. »

Ou encore, cet ouvrage, entièrement consacré à l'œuvre des tirailleurs :

« Combattant sous nos drapeaux, enfants du soleil, vous étiez déjà fils de France. Mais maintenant que votre sang a libéré son territoire souillé par l'ennemi séculaire, maintenant que, côte à côte, les meilleurs des vôtres dorment auprès de leurs frères blancs de leur dernier sommeil, vous tous qui avez sans compter donné vos forces et votre sang pour elle, vous n'êtes plus seulement des fils de la France, vous êtes devenus ses enfants. Honneur aux tirailleurs ! »⁸²

- Trois figures de l'indigène au service de la « mère patrie » apparaissent donc durant le conflit : Celle du tirailleur, –le « Noir »- devient le fameux « nègre rieur » de la publicité Banania. En effet, sa sauvagerie s'est retournée contre plus barbare que lui

⁸⁰ Rappelons simplement que jusqu'en 1910, la France métropolitaine compte moins de 12 000 Africains du Nord (dont 80% de Kabyles) et peut-être 5 000 à 6 000 Africains noirs.

⁸¹ Pierre Miquel, *Le Chemin des Dames. Enquête sur la plus effroyable hécatombe de la Grande guerre*, Perrin Pocket, (1997)

⁸² *M. Dubreb, Nos Sénégalais, (1922)*

–« le Boche »- et sa bravoure, sa puissance physique et sa « bonhomie » (« Y'a bon ») se sont mises au service de la France ; dont il devient l'enfant adoptif. (Voir annexe n°3)

- Celle du cavalier maghrébin, perpétuant une tradition magnifiant la valeur guerrière de l' « Arabe », mais qui fixe définitivement sa fonction, sa perception et les craintes qu'il inspire (particulièrement l'Islam) dans le champ étroit du politique. Voir annexe n°3, n°4 et n°5)
- Enfin, celle de l' « Indochinois » (et même des populations chinoises « importées » pour les usines d'armement), perçu depuis la conquête comme un piètre combattant –archétype qui ne s'évanouira qu'avec la guerre d'Indochine...- et comme tel, restant cantonné au rôle de main-d'œuvre industrielle importée et supplétive, très peu utilisée au front.
- Dans cette trilogie coloniale « utilitaire », dans cette segmentation du « type », on remarque une catégorisation très nette : au premier, le champ du ludique et du corporel, au second, l'univers du politique et du revendicatif, au dernier, l'espace économique et l'invisibilité. Autant de règles et de présupposés qui vont fonctionner tout au long de la colonisation, après les indépendances, voire même jusqu'à aujourd'hui. Par ailleurs, la propagande va complexifier la représentation des populations coloniales, en tentant de réaliser un consensus colonial.

L'uniformisation de la figure de l'indigène répond en effet à l'affirmation d'un modèle idéologique spécifiquement français : l'assimilation. Pour soumettre la diversité des populations de l'Empire à cet axiome, il est nécessaire de réduire leurs différences. L'assimilation est en effet directement issue des idéaux de la Révolution française et postule une égalité de principe entre tous les citoyens. Mais en régime colonial, cette égalité est, par essence, impossible, sauf à créer deux types distincts de ressortissants coloniaux : les colons et les colonisés. D'où l'émergence de la figure de l'*indigène type* de l'Empire, qui conforte l'idée d'universalité des valeurs et de mission civilisatrice d'un côté et réaffirme de l'autre l'inégalité des races –car si il y a indigène, c'est bien qu'il y a infériorité-. La dualité nécessaire entre colons et indigènes au sein de l'Empire crée donc une fêlure au sein du modèle républicain d'assimilation, un double langage dont la République reste encore tributaire. C'est pourquoi, à partir de 1878 –où l'on peut rencontrer des soldats originaires d'Algérie, chargés de surveiller les stands-, la présence de tirailleurs se généralise dans toutes les Expositions coloniales. En effet, ils ne tardent pas à devenir l'un des emblèmes du travail accompli sur les « indigènes ». Leur statut fait d'eux des serviteurs de la France qui leur offre en retour la possibilité de se transformer en êtres totalement « civilisés ». Les Expositions coloniales, proprement dites, constitueront le paroxysme de ce type de représentations. En effet, la dimension impériale –occupant une place réduite dans les expositions universelles- de ces gigantesques théâtres de plein air, est devenue le thème majeur. Les premières expositions coloniales ont lieu à Marseille en 1906 et 1922, puis elles gagnent Paris la même année et Strasbourg en 1924. Les procédés tels que la mise en scène de la vie quotidienne ne disparaissent pas, bien au contraire, ils permettront aux Français de découvrir les progrès réalisés par « leurs indigènes ». Les responsables militaires et les organisateurs des

expositions préfèrent avoir recours à des soldats « indigènes » pour peupler les pavillons et participer aux différents spectacles et parades car ils incarnent au mieux le sujet « semi-civilisé ». Au cours de cette période, qui marque l'apogée de la propagande coloniale en France, l'Exposition coloniale nationale de Marseille en 1922, inaugure la nouvelle volonté politique officielle. Elle est conçue comme résolument moderne et doit répondre aux exigences du discours officiel qui souhaite attirer par son sérieux et par la qualité de sa documentation.

Des séries de panneaux et de statistiques économiques sont affichées, tandis que l'on présente des échantillons censés illustrer la formidable richesse que représentent les colonies. Toutefois, cet aspect « sérieux » de la présentation, qui tente d'éliminer une partie des visions « exotiques » des manifestations précédentes, est contrebalancée par la nécessité d'attirer le public et donc de le divertir : « Après s'être instruits au sein des congrès et au contact des leçons de choses aussi multiples que diverses, leurs cerveaux n'auront-ils point pour se distraire et leurs regards pour être éblouis, les défilés du dragon et du Ramayana, les cortèges animés par le concours de tous les indigènes avec l'apparat des grandes fêtes indochinoises, les acteurs et les danseurs et danseuses de l'Annam et du Cambodge, les musiques, les rues avec boutique. »⁸³

Cette prise en charge des exhibitions ethnologiques des « indigènes » en France, témoigne de la volonté gouvernementale de maîtriser et de contrôler l'image de l'Empire et de ses « sujets » en ne la laissant plus aux seules mains des promoteurs privés. Pour autant, la scénographie de cette Exposition, qui reflète comme on vient de le voir la pensée de la plupart des propagandistes et fonctionnaires coloniaux, ne se démarque pas des conceptions racialisantes héritées du siècle précédent. Cette nouvelle perception de l'Autre-indigène, trouvera son acmé lors de l'Exposition internationale de Vincennes en 1931. Etendue sur des centaines d'hectares, elle est la mutation la plus aboutie du « zoo humain » sous couvert d'œuvre coloniale et d'apostolat républicain. Cet événement a souvent été reporté⁸⁴ et intervient immédiatement après les célébrations du centenaire de l'Algérie française –tenues entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1930-. Il a également pour vocation de rappeler la grandeur de la France aux yeux du monde entier et de concurrencer, sans le dire ouvertement, l'Exposition britannique de Wembley de 1924-1925. L'exposition de Vincennes fait ainsi l'inventaire de la Plus grande France -concept forgé par les propagandistes coloniaux- tout en affirmant la distanciation culturelle entre colons et colonisés. Architecturalement tout d'abord, puisque chaque pavillon représente visuellement la place de chaque partie de l'Empire, tant au sein de la Plus grande France, que sur l'échelle de la civilisation. L'exemple le plus flagrant étant la différence notable entre les pavillons de l'A-OF ou de Madagascar et ceux de la Métropole, avec à un stade intermédiaire, symbolisé par l'architecture des pavillons antillais, ces « vieilles colonies », où l'assimilation est censée être réalisée depuis longtemps. Humainement ensuite, dans la mesure où, bien que réticents vis-à-vis des

⁸³ Centre des Archives d'outre-mer (CAOM), 100 APOM 152-154, Exposition nationale coloniale de Marseille, 1922.

⁸⁴ L'Exposition coloniale interalliée fut consacrée par la loi du 7 mars 1920 et prévue en 1925, date de l'Exposition internationale des arts décoratifs. Elle est donc reportée à l'année 1928 -qui ne fut finalement que l'année de la pose de la première pierre du Musée permanent des colonies, par le Maréchal Lyautey, fraîchement nommé Commissaire général de la dite Exposition.-

anciens modes d'exhibitions⁸⁵, les organisateurs n'en ont pas moins pour objectif essentiel de cantonner les colonisés dans leur rôle d'acteurs, d'après une mise en scène savamment orchestrée aux fins de louer les progrès et la civilisation européenne en général, et française en particulier. De fait, l'Exposition donne aux Français le sentiment d'un droit de propriété sur les mondes conquis et sur leurs populations, un droit alors consubstantiel à l'idée de nation et à l'adhésion d'une majorité de Français aux idéaux de la République. C'est aussi, au-delà de l'autocongratulation coloniale, une allégorie efficace et une volonté explicite de définition de l'identité française, capable de civiliser et d'assimiler les peuples placés sous sa conduite. C'est en quelque sorte, l'expression d'un génie national -et racial-, une mission dévolue à la République et, à travers elle, à chacun des Français ; en un mot, un destin commun. On voit donc comment l'objectivation, l'essentialisation et la décontextualisation dont ont été victimes les « indigènes », a permis de les enfermer dans une arriération immémoriale justifiant la « mission civilisatrice » de la Métropole. Il est important de rappeler ici, que l'opposition à l'expansion coloniale existe, de façon minoritaire. Elle embrasse un large éventail politique : de la droite conservatrice et réactionnaire –qui estime que la conquête détourne l'opinion de la nécessaire revanche contre l'Allemagne-, à l'extrême gauche, qui dénonce les brutalités et les fins commerciales de la colonisation.

Il faudra attendre le développement de l'anarcho-syndicalisme –au début du XXème siècle-, pour voir le journal *L'Assiette au Beurre* brocarder l'œuvre coloniale et dénoncer violemment les exactions et l'hypocrisie de la « mission civilisatrice » que la France s'est assignée. En 1931, les surréalistes, s'associent à la Ligue française contre l'impérialisme –association fantomatique qui n'avait réuni que deux cents adhérents en 1930, après trois ans d'existence- afin de monter une contre-exposition. Elle est intitulée : « *La vérité sur les colonies* » et présente des photographies de crimes de guerre, des dessins de *L'Assiette au Beurre* et des graphiques sur les « **profits fabuleux** » des sociétés capitalistes. Les surréalistes impriment un texte intitulé : « **Ne visitez pas l'Exposition coloniale** », qui n'a pas un grand retentissement.⁸⁶ Cinq mille visiteurs se rendent à la contre-exposition de juillet 1931 à février 1932, alors que l'Exposition de Vincennes attire –selon les estimations- de six à huit millions de visiteurs, en six mois. Pourtant, ce n'est pas l'existence de cette mouvance composite –et qui disparaîtra progressivement à partir de 1914- qui pousse les membres du lobby colonial à se lancer dans une intense propagande. Nous allons donc tenter de rendre compte de la composition, des motivations, des objectifs et des moyens mis en œuvre par les partisans de la colonisation, pour réaliser ce qu'ils nommèrent la « conquête des cœurs ». Sous la IIIème République, la principale courroie de transmission des intérêts coloniaux auprès du pouvoir politique est le « groupe colonial » de la Chambre des députés. Il est constitué le 15 juin 1892, par quarante-deux députés, en compte cent vingts l'année suivante et près de deux cents en 1902, tandis qu'un groupe similaire se forme au Sénat en 1898. Les hommes les plus en vue du régime sont recrutés sans exclusive dans tous les partis

⁸⁵ La présentation des Canaques dans l'enceinte de l'Exposition a en effet suscité nombre de débats et de larges critiques révélant alors une opposition à un mode de présentation considéré, désormais comme dégradant par les autorités.

⁸⁶ Jean-Pierre Biondi, *Les anticolonialistes*, Robert Laffont, Paris, 1992

politiques -hors les communistes- ce qui illustre bien le caractère fédérateur de l'idée colonial. Par ailleurs, ce groupe fournira –entre 1894 et 1899- cinq des sept ministres des Colonies, ce qui lui permet d'influer sur la politique gouvernementale et d'empêcher toute mesure contraire à ses intérêts.

Le discours républicain dominant de l'époque est certes adopté, mais à la manière de ces colons du club Massiac sous la Révolution, dont Milscent disait en 1794, qu'ils avaient « **le langage du républicanisme sur les lèvres** » pour proposer la « subversion des principes et la conservation des privilèges. »⁸⁷ La plupart des députés ayant toujours été assez mal informés des réalités coloniales, il n'est jamais très compliqué de les amener à prendre les décisions que souhaitent les membres du groupe et qu'ils savent présenter comme les seules possibles. A la persuasion s'ajoute l'octroi systématique d'avantages matériels, comme l'explique Paul Vigné –connu à la Chambre pour ses dénonciations de la politique coloniale-. On lui propose donc d'être rapporteur du budget de la Tunisie, fonction très recherchée, pour la raison qui suit :

« Il n'y a pour ainsi dire pas eu un seul parlementaire qui, ayant rapporté le budget de la Régence, n'y soit devenu propriétaire. »⁸⁸

Le président du « groupe colonial » jusqu'en 1905 est Eugène Etienne, également vice-président de la Chambre, qui a obtenu le soutien de Gambetta dont il a financé les activités politiques. Elu député d'Oran en 1881, il conservera son siège jusqu'en 1919, avant de siéger au Sénat jusqu'à sa mort en 1921. Pendant quarante ans, celui qui sera à deux reprises –en 1887 et de 1889 à 1892-, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, sera le principal porte-parole des intérêts coloniaux en même temps que l'homme politique le plus influent en matière de politique coloniale de la France. On peut donc parler d'un véritable lobby colonial qui se manifeste par exemple, au travers d'associations composées essentiellement d'hommes d'affaires, de journalistes et de parlementaires. On peut citer la Société française de colonisation fondée en 1886 et dont le président est Jules Ferry, elle comprend une centaine de députés et de sénateurs. Il y a aussi le Comité de l'Afrique française, fondé en 1890 -29 membres à sa naissance, 1500 au plus fort de son recrutement- ; l'Union coloniale formée en 1893 ; ou encore la Ligue coloniale française fondée en 1895, par... Eugène Etienne !⁸⁹ Le fait le plus marquant en termes de propagande est la constitution de ligues ou d'associations similaires destinées au grand public. La Société africaine de France (1888), la Société de propagande coloniale (1892), la Ligue coloniale de la jeunesse (1894) ou l'Africaine (1895), en sont autant d'exemples. Enfin, la Ligue maritime et coloniale qui diffusera largement dans les écoles son journal *Mer et colonies*, jusqu'à la fin de la IV^{ème} République, est l'illustration de cette volonté d'infiltrer toutes les strates de la société. L'objectif est d'inculquer la fibre coloniale aux Français et les tenants du lobby colonial, vont donc user de tous les moyens offerts par la propagande. Il s'agit de créer un consensus autour de l'idéologie coloniale et c'est

⁸⁷ *Le Créole patriote*, n°54, du pluviôse an II (16 février 1794)

⁸⁸ **Paul Vigné d'Octon, *Les crimes coloniaux de la III^{ème} République. La Sueur du Burnous*, Editions de la Guerre sociale, Paris, (1911)**

⁸⁹ Charles-Robert Ageron, *France coloniale ou parti colonial ?*, PUF, Paris, (1978)

au nom de la République que l'ordre colonial s'impose. On cherche à redéfinir l'intérêt national d'après les lignes impériales, il est, en somme question de « nationaliser l'idée coloniale ». La création, en 1899 de l'Office colonial, relevant du ministère des Colonies, marque l'institutionnalisation de la propagande organisée par les administrateurs coloniaux. La longévité de cet organisme, qui a connu l'ensemble des régimes politiques de la III^{ème} République à la V^{ème}, en passant par le régime de Vichy, jusqu'aux décolonisations, en a fait un pilier du discours colonial. Cet établissement pérenne et quasi « extrapolitique », a marqué durablement les esprits de l'empreinte idéologique visant à justifier les conquêtes et à légitimer le maintien d'un vaste empire colonial. C'est la guerre de 1914-1918, qui va lui donner toute sa conséquence. En effet, au lendemain de la victoire française, l'Empire se trouve au centre de l'édifice national -de par sa participation à l'issue positive du conflit et la place qu'il occupe dans la reconstruction du pays-. Il est donc d'autant plus urgent de convaincre la population de son utilité, et la Grande Guerre a consacré la propagande comme modalité essentielle de communication au sein de l'espace public. Le volontarisme étatique se traduit donc par la réorganisation de l'Office colonial, qui devient l'Agence générale des colonies par décret du 29 juin 1919. En 1920, Albert Sarraut, ministre des Colonies, souligne la nécessité d'une propagande moderne pour promouvoir l'idée d'Empire en Métropole :

« Il est absolument indispensable qu'une propagande méthodique, sérieuse, constante, par la parole et par l'image, le journal, la conférence, le film, l'exposition, puisse agir dans notre pays sur l'adulte et l'enfant [...]. Nous devons améliorer et élargir dans nos écoles primaires, nos collèges, nos lycées, l'enseignement trop succinct qui leur est donné sur notre histoire et la composition de notre domaine colonial. Il faut que cet enseignement soit plus vivant, plus expressif, plus pratique, que l'image, le film, la projection renseignent le jeune Français ignorant de nos colonies. »⁹⁰

Le temps de la conquête est terminé et il s'agit alors de rallier les métropolitains, en les « éduquant », afin qu'il intègrent l'Empire dans leur système de pensée et surtout dans leur vie quotidienne. Au cœur de l'idéologie coloniale en Métropole -car il n'y a alors que peu, ou pas, de contre discours- l'Agence génère et gère son propre discours, en s'assurant la maîtrise de sa production et celle des relais de diffusion. En effet, la propagande ne se limite pas au martèlement d'un discours de promotion d'une idéologie déterminée : elle s'étend à la sélection des informations, à leur tri, leur hiérarchisation, puis s'attache à leur mise en perspective, de même qu'à leur rédaction et à leur accompagnement iconographique ou sonore. La force de l'Agence fut donc de s'imposer dès l'entre-deux-guerres, comme l'épicentre de l'information coloniale, relayée par divers organismes privés, tels que ceux cités plus haut.

L'inscription de l'Empire dans la vie quotidienne des Français fut donc suscitée par une propagande multiforme. Elle recourt alternativement ou successivement aux cartes postales et aux timbres, aux images d'Epinal et aux vignettes publicitaires, aux jeux et jouets, aux almanachs et calendriers, aux brochures et aux livres, aux disques et aux affiches, à la presse, la radio et enfin au cinéma. La connaissance de l'Empire et son intégration au sein de la Plus grande France, est mise en scène par de véritables « leçons

⁹⁰ Intervention au Sénat d'Albert Sarraut, *Annales du sénat, séance du 27 février 1920*

de choses ». Il faut rappeler ici que nombres de produits de grande consommation actuels, tels que le riz, le chocolat, le thé, les bananes, etc., ne faisaient absolument pas partie des habitudes alimentaires des Français. L'un des porte-parole du lobby colonial, Lambert-Ribot, explique alors comment remédier à cette méconnaissance des produits coloniaux :

« Produire n'est pas tout, il faut encore faire connaître ce que l'on a produit : certaines matières premières existent dans nos colonies, et cependant nous allons les demander à l'étranger. La raison principale de cette erreur est que nous ignorons nos richesses d'outre-mer. [...] Faire connaître à une élite désireuse de s'instruire, c'est fort bien, mais il faut encore faire connaître à la masse qui achète. Pour cela, la publicité en faveur des produits coloniaux s'impose. »⁹¹

Les foires et les Expositions permirent notamment au grand public de découvrir et d'apprécier les produits coloniaux, lors de dégustations spécialement organisées afin de modifier les goûts et habitudes de consommation. Des « comités » sont mis en place afin d'assurer la propagande active de produits spécifiques. Ainsi, le Comité du riz est créé en octobre 1931, celui de la banane en juin 1937, suivis par les comités de propagande des cacaos et des thés –tous fortement subventionnés-. La multiplication des leçons pratiques organisées par l'Agence autour de produits « exotiques » comme ceux cités précédemment, permit une véritable démocratisation de leur consommation durant l'entre-deux-guerres (Voir annexe n°6 et 7). La stratégie est donc de frapper les imaginations avant d'asséner, mais de manière plus durable parce que distillée un peu partout et surtout de manière très systématique et répétitive, le contenu de l'idéologie. La formule du « **Tour du monde en un jour** » utilisée par les organisateurs de l'Exposition internationale de 1931, est emblématique des techniques employées pour vulgariser le message officiel. Ceci nous permet donc de dire que tous les moyens furent mis en œuvre pour atteindre les classes moyennes et ouvrières et leur faire acquérir un sentiment impérial qui ne les conduirait plus à penser la nation comme Hexagone, mais comme Plus grande France. Ces discours véhiculés par des médias touchant des millions d'individus, ont permis de répandre et d'enraciner le mythe d'une colonisation bienfaisante, bienfaitrice, et surtout légitime. Nous émettons l'hypothèse selon laquelle ils ont aussi pu affecter durablement l'inconscient collectif. En effet, on peut imaginer les Français sollicités quotidiennement par un article, une émission radiophonique, une affiche aux dessins exotiques, une foire ou une exposition. Si cela ne les affectait pas, alors les cartes postales et les objets publicitaires, prenaient le relais. Difficile à évaluer quantitativement, l'impact de ces discours mille fois répétés n'en est pas moins perceptible d'un point de vue qualitatif, comme l'indique Jacques Ellul :

« A la projection d'un film comme Algérie française, on oublie tous les chiffres et les démonstrations pour garder un sentiment de juste fierté de l'œuvre accomplie par la France en Algérie. Dès lors, ce qui reste chez l'individu est une image parfaitement irrationnelle, un sentiment purement passionnel, un mythe. »⁹²

Le dernier type de propagande sur lequel nous aimerions nous arrêter est celui

⁹¹ Rapport analysant les enseignements de la Semaine de politique commerciale lors de l'Exposition coloniale, 1931.

⁹² Jacques Ellul, *Propagandes*, Economica, (1990), p.100.

s'adressant aux enfants. Il y eut bien sûr les spectacles pour enfants lors des Expositions coloniales, tels que *Bécassine aux colonies* ou encore les concours nationaux de dessins sur les colonies. L'Agence eut aussi recours à l'utilisation des supports pour enfants –les revues, les jouets, les cartes géographiques, les bons points, les brochures illustrées, les protège-cahiers, etc.- comme médias coloniaux. Nous avons néanmoins choisi de porter notre attention sur l'introduction de l'idéologie impériale dans les manuels scolaires. Les textes et plus encore, les images des manuels scolaires de la III^{ème} République ont ainsi modelé l'esprit de plusieurs générations d'écoliers -en diffusant à partir des années 1880, le même message patriotique et colonial-, alors que ces manuels revêtaient déjà une dimension réactionnaire. En effet la morale, l'histoire de France et l'apprentissage de la langue s'entremêlent profondément⁹³, quelle que soit la matière étudiée. Qu'ils soient destinés aux écoles laïques ou religieuses, tous les manuels mettent en avant l'œuvre « civilisatrice » de la France. Dans ce projet explicite de façonnement des esprits, la visée prospective est clairement avouée, comme en témoignent les occurrences du futur et les descriptions prophétiques de l'avenir à construire, dans un livre de géographie : **« L'Algérie sera une de nos plus précieuses ressources dans l'avenir. »** De ce point de vue, plus encore que les manuels d'histoire et de géographie, ce sont probablement les manuels de lecture qui ont eu l'action la plus durable et la plus efficace. Les exemples les plus symptomatiques sont ceux de deux livres de lecture qui ont été utilisés dans les écoles, l'un et l'autre pendant près d'un siècle, avec de nombreuses rééditions.

Ainsi, *Petit-Jean*, de Charles Jeannel, publié en 1846 et diffusé jusque dans les années 1930, livre de lecture quasi officiel sous le Second Empire, a ensuite prolongé sa carrière dans les écoles catholiques pendant toute la III^{ème} République. De même, ***Le Tour de la France par deux enfants***, de G. Bruno⁹⁴, publié pour la première fois en 1877, a lui aussi connu une grande longévité. Il a accompagné la scolarité primaire de cinq générations successives d'élèves, depuis celle née vers la fin du Second Empire, jusqu'à celle du baby-boom d'après la Seconde guerre Mondiale. Ce dernier, dont le contenu est strictement laïc et nettement moins guerrier que dans le cas de *Petit-Jean*, est davantage tourné vers la découverte de l'économie contemporaine et le culte du progrès. Il est donc loin d'être un livre colonialiste militant. Un passage révèle cependant bien, comment les stéréotypes sur les « races » ont été intégrés au discours scientifique et positiviste de l'idéologie scolaire et laïque, de la III^{ème} République. L'auteur profite de la visite par les deux enfants d'un bateau à Marseille pour faire – à partir d'une gravure reproduite dans le livre (Voir annexe n°8)- une petite leçon sur les différentes « races » humaines. Voici le commentaire :

« Les quatre races d'hommes : la race blanche, la plus parfaite des races humaines, habite surtout l'Europe, l'Ouest et l'Asie, le nord de l'Afrique et l'Amérique. Elle se reconnaît à sa tête ovale, à une bouche peu fendue, à des

⁹³ Voir : M. Meury, J.-D. Baltassat, *Petite histoire de l'enseignement de la morale à l'école*, Laffont, (2000) et Dominique Maingueneau, *Les livres d'école de la République. 1870-1914. Discours et idéologie*, Le Sycomore, Paris, (1979)

⁹⁴ G. Bruno est le pseudonyme d'Augustine Guyau, compagne d'Alfred Fouillée qu'elle épousa en 1885. Il est l'auteur de *Tempérament et caractères selon les individus, les sexes et les races*, Paris, Alcan, 1893, où il considère entre autres, le métissage comme une « régression » qui provoque une division de l'individu et des troubles de la personnalité.

lèvres peu épaisses. D'ailleurs son teint peut varier. La race jaune occupe principalement l'Asie orientale, la Chine et le Japon : visage plat, pommettes saillantes, nez aplati, paupières bridées, yeux en amande, peu de cheveux et peu de barbe. La race rouge, qui habitait autrefois toute l'Amérique, a une peau rougeâtre, les yeux enfoncés, le nez long et arqué, le front très fuyant. La race noire, qui occupe surtout l'Afrique et le sud de l'Océanie, a la peau très noire, les cheveux crépus, le nez écrasé, les lèvres épaisses, les bras très longs. »⁹⁵

La description physique est clairement orientée vers une hiérarchie implicite : Blanc, Jaune, Rouge, Noir.

Les caractères physiques des trois dernières « races » se lisent en contraste permanent avec ceux de la « race » blanche qui est la norme. (Pour la gravure, voir en annexe). Quant à l'exaltation de la conquête coloniale dont la légitimité repose sur cette hiérarchie raciale, elle est très prégnante dans *Petit-Jean*, dans le passage qui décrit la conquête de l'Algérie comme la destruction d'un « **repaire de brigands** » :

« Le pays d'Alger, autrefois inhospitalier et barbare, est devenu comme un prolongement de la France où vous irez peut-être bientôt vous battre à votre tour pour défendre, contre un peuple cruel et sans foi, la cause de la religion, des lois et de l'humanité. »⁹⁶

Le discours colonialiste est ouvertement porté par d'autres livres de lecture, connaissant une diffusion moins importante, tels *Jean Lavenir*⁹⁷. Ce dernier est abondamment illustré et se présente sous la forme de lettres envoyées à Jean par un ami servant dans l'armée d'Afrique. Au-delà de leurs différences, ces livres de lecture sont parvenus à ancrer dans les mentalités non seulement le patriotisme, mais aussi la conscience de l'Empire français et le sentiment de supériorité sur les indigènes qui légitime la colonisation. De leur côté, tous les manuels des différentes matières scolaires, diffusent l'idée que les colonies appartiennent personnellement aux écoliers et les enrichissent eux-mêmes, comme elles enrichissent le pays. On retrouve aussi dans ces livres, le parallèle entre l'œuvre de la France en Algérie et l'œuvre accomplie par les romains sur le même territoire. Cette idée qui est parfois simplement suggérée, peut même être formulée explicitement, comme dans ce manuel expliquant les bienfaits de la colonisation en Algérie :

« En apportant aux indigènes les bienfaits de la paix et de la civilisation, les Français ont fait pour eux ce que les Romains avaient fait pour les Gaulois. »⁹⁸

Même si le rôle dévolu à ces manuels scolaire était le modelage de l'esprit des écoliers, il est important de ne pas les considérer comme un ensemble univoque : la période de publication, les publics visés, les auteurs qui les réalisent, sont autant de variations possibles du discours.

⁹⁵ G. Bruno, *Le Tour de la France par deux enfants*, Belin, (1877)

⁹⁶ Charles Jeannel, *Petit-Jean*, Editions Delagrave, (1846)

⁹⁷ E. Petit et G. Lamy, *Jean Lavenir*, Picard et Kaan, après (1889)

⁹⁸ A. Aymard, *Histoire de France, cours élémentaire*.

Nous pouvons, à ce propos nous interroger sur la part d'adhésion à la question de l'expansion coloniale, des instituteurs et des professeurs. Dès la fin du XIX^{ème} siècle, il existe des tentatives, certes très minoritaires, de présenter la conquête de façon critique, comme dans la série dont Gustave Hervé est l'auteur. Vers 1905, dans le manuel pour le cours primaire supérieur, une illustration a pour légende :

« La civilisation européenne en Afrique : les troupes françaises enfumant une tribu arabe, hommes, femmes et enfants, dans les grottes de Dahra en Algérie. »

Le fait est qu'un courant syndicaliste révolutionnaire se développe au sein de l'enseignement primaire, autour de *L'Emancipation de l'instituteur*, en 1903, puis de *l'Ecole Emancipée*, en 1910. Il est fortement antimilitariste et anticolonialiste, mais son impact réel sur l'enseignement dispensé est bien difficile à mesurer. Ce que l'on peut retenir de cette période au-delà des dissonances, c'est l'économie générale du discours adressé aux enfants, au travers d'images stéréotypées, et sa remarquable permanence de 1880 à 1962. Durant toute cette période, l'école va transmettre de manière intense les mots d'ordre coloniaux, participant activement à la formation d'une mentalité coloniale. Symbole de la puissance « civilisatrice » de la Métropole, le récit de la conquête coloniale est dominant, puisque, selon Yves Gaulupeau, elle représente près de 90% des vignettes entre 1880 et 1899, près des trois quarts entre les deux guerres et encore 68%, entre 1954 et 1959.⁹⁹ A l'héroïsation des combats succède, au cours des années 1920, la nécessité de montrer l'incorporation des territoires coloniaux à l'ensemble métropolitain. Ce thème de la continuité géographique et politique, l'invention de ce territoire parfaitement fictif –de la Plus grande France, aux 100 millions d'habitants-, participe de la dépolitisation de l'idée coloniale durant l'entre-deux-guerres. Dans le discours des manuels les plus répandus, une évolution se manifeste à compter du centenaire de la conquête d'Alger : les représentations des colonies deviennent nettement moins guerrières, et la proportion d'images décrivant les bienfaits de la colonisation croît régulièrement jusqu'à atteindre le tiers de l'iconographie.

Les images de Lyautey « l'Africain » ou « le Marocain » et de Savorgnan de Brazza affranchissant les esclaves africains se généralisent, induisant, de par leur légendes que : **« Cela prouve que notre France est bonne et généreuse pour les peuples qu'elle a soumis. »** Ou encore : « Partout la France enseigne le travail. Elle crée des écoles, des routes, des chemins de fer, des lignes télégraphiques. »¹⁰⁰ Discours trompé et trompeur, où l'image de l'esclave affranchi s'accompagne d'un silence total sur la traite négrière et l'esclavage, pratiqués jusqu'en 1848 et sur le travail forcé, nouvel esclavage, en vigueur en Afrique. Rappelons, entre autres exemples, qu'en 1914 en Algérie, 4,5% des enfants « indigènes » sont scolarisés dans le primaire, ce chiffre passera à 8,8% en 1944. La situation de l'Afrique Noire française n'est guère plus enviable, 10-12%, en 1955. A la variante guerrière de l'éloge de la colonisation a donc succédé une variante « civilisatrice » et « humanitaire », c'est certainement la plus insidieuse et probablement la

⁹⁹ Yves Gaulupeau, "L'Histoire par l'image: pour une approche sérielle des contenus," *Histoire de l'éducation*, n°58, (septembre 1993)

¹⁰⁰ *Manuel de Lavissee pour les cours élémentaires*, Edition de 1930, imprimé à des millions d'exemplaires, avec de nombreuses rééditions jusqu'en 1953.

plus durable. Elle est assimilée à une vérité évidente, pour les jeunes générations de l'après-Première guerre Mondiale, qui ont intériorisé les affirmations présentées à l'école. D'ailleurs, à l'issue de cette période, la colonisation ne fait pratiquement plus l'objet de débats sur la légitimité du geste du colonisateur –tout au plus sur les modes de gestion de l'Empire-. Aujourd'hui, les manuels scolaires dressent un tableau nettement plus sombre de la domination européenne, en proposant un bilan nuancé des conséquences de la colonisation. Désormais inscrit au programme de première et de terminale, le temps des colonies est largement abordé par les manuels d'histoire. Ils comportent des dossiers conséquents qui traitent de divers thèmes. Dans le manuel de première L-ES Nathan, vingt-trois pages sont consacrées au sujet, les contradictions de l'idéal colonial est un des thèmes centraux :

« L'utopie coloniale, inspirée par un idéal généreux et par de bons sentiments, repose sur de véritables contradictions : la lutte contre l'esclavage [...] débouche sur la servitude généralisée du continent »

On pourra tout de même remarquer que le début de la phrase perpétue une certaine lecture de l'entreprise coloniale, car présentée ainsi, elle apparaît comme une œuvre philanthropique. Or cet « **idéal généreux** » n'était pas dénué d'intérêts économiques et politiques, qui ont eu au moins autant d'importance dans la mise en place de la colonisation, que les « **bons sentiments** ». Le manuel de première L-ES Bréal, propose vingt-cinq pages, où le sort des colonisés est envisagé dans une perspective historique de long terme –de l'indigène à l'immigré- :

« L'immigré remplace l'indigène dans la conscience collective. [...] La xénophobie se cristallise sur ces populations marquées par des stéréotypes issus du passé colonial. »

Parmi les trente pages traitant de l'histoire coloniale de la France du manuel de terminale L-ES Nathan, on trouve même des commentaires à propos des « zoos humains » :

« De 1877 à 1931, se succèdent plus de quarante exhibitions ethnologiques. Les hôtes humains sont parqués dans des décors exotiques. Ils sont considérés comme un objet d'étude anthropologique mais aussi comme une attraction attirant un public nombreux. »

Une fois de plus, les termes employés peuvent prêter à confusion, car si le ton est relativement critique, le passage « **Les hôtes humains sont parqués** » est un bel exemple d'oxymore. On ne peut parler d'« hôtes », car cela suppose une forme de considération, dont les intéressés ne bénéficiaient pas. Enfin, nous trouvons un point fort intéressant dans le manuel de terminale L-ES Magnard, puisqu'il est question de la mémoire de la guerre d'Algérie et de la responsabilité de l'Etat :

« La guerre d'Algérie s'est transformée en guerre de mémoires [...] L'Etat refuse toujours de s'interroger sur les ordres donnés et les responsabilités des acteurs de l'époque. La porte étroite de la justice apparaît comme la seule voie possible pour provoquer une reconnaissance officielle. »

Ce dernier ouvrage est extrêmement intéressant, eut égard à la loi du 23 février 2005, car une telle critique ne devrait même pas être formulée et encore moins enseignée, si l'on se fie à ce texte. Ces manuels montrent bien la difficulté qui sera celle des enseignants d'histoire, ils vont aussi devoir composer avec des manuels qui ont extrêmement évolué, par rapport au discours de l'entre-deux guerres.

Lors de l'inauguration de l'Exposition coloniale internationale de 1931, A. Sarrault déclare qu'il faut : « **Donner aux Français conscience de leur Empire. Il faut que chacun de nous se sente citoyen de la Grande France** ».

Malgré tous les champs investis par la propagande d'Etat, il nous semble excessif d'affirmer que toutes ces dispositions ont généré un sens impérial aigu chez les Français. D'ailleurs, dans la préface qu'il donne en 1932, au rapport sur l'Exposition, le maréchal Lyautey déplore :

« A un an de sa clôture, l'on est en mesure de constater que si l'Exposition a produit son maximum d'effet et atteint ses buts d'éducation vis-à-vis des masses et surtout de la jeunesse, elle n'a en rien modifié la mentalité des cerveaux adultes, ou de ceux des gens en place qui n'étaient pas par avance convaincus. »

C'est une des raisons pour lesquelles, après 1931, les Expositions coloniales disparaissent et les exhibitions ethnographiques sont interdites. En effet, elles sont contraires aux desseins étatiques, et les peuples des colonies refusent de plus en plus de participer à ce type de représentations. Quant aux rares sondages d'opinions dont nous disposons, ils indiquent qu'en 1939, 53% des Français déclarent à l'IFOP, qu'ils estiment : « **aussi pénible de devoir céder un morceau de notre empire colonial qu'un morceau du territoire de la France** ». Cette affirmation témoigne de l'imprégnation de l'idée coloniale en France, car un tel discours aurait été impensable un quart de siècle plus tôt. Elle doit néanmoins être relativisée car cet attachement à l'Empire est d'ordre « romantique ». Ce qui signifie, selon nous, que le véritable impact de la propagande étatique, a été celui de la fixation et du renforcement de certains mythes. La « conquête des cœurs », a finalement été celle des imaginaires, puisque chacun a pu reconnaître dans la colonisation –telle qu'elle était présentée par la propagande-, la validité du système républicain et surtout sa légitimité et sa générosité à vouloir étendre ses principes civilisateurs dans le monde. Le mythe impérial repose sur quelques valeurs clés des civilisations occidentales, à savoir le progrès, la richesse, le travail et la civilisation. Nous allons à présent tenter de vérifier la validité de la formule de Lavoisier : « **Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme** », en tentant de mettre à jour les permanences de ces différents mythes, au travers de l'analyse de l'évolution du discours colonial.

III La culture coloniale populaire : un vecteur efficace de stéréotypes ?

La présentation dans la partie précédente des différents champs investis par la propagande coloniale, a montré comment cette dernière a pu contribuer à l'ancrage de l'élément colonial au sein de la société française. Il est néanmoins nécessaire de définir ce que nous nommons ici, culture coloniale « populaire ». Il est donc question de déterminer arbitrairement les composantes de cette forme de culture, d'ailleurs nous excluons de cette étude la littérature coloniale, qui nous paraît moins « populaire », car destinée à un public moins nombreux. Nous pensons que cette distinction est indispensable. En effet, les limites de la culture populaire ne peuvent être précisément dessinées sans revenir à chaque fois à une époque, à des classes sociales, à une génération ou des classes d'âges particulières, et fluctuantes par définition.¹⁰¹ Nous nous intéresserons donc à la culture populaire *audio* et *visuelle*, qui est composée des chansons et de l'ensemble des dispositifs imagés fixes –cartes postales (dont les Français consomment plus de 500 millions d'exemplaires par an), photographies, affiches, jeux, illustrations, bandes dessinées, timbres...-, et animés –cinéma, théâtre, cabaret, expositions...- destinés au public le plus large. C'est bien à partir de ces formes qui peuvent paraître anodines, que se trament les linéaments des mentalités collectives, se construisent, se renforcent et se transforment les stéréotypes qui structurent l'imaginaire social. Ainsi se perpétuent les préjugés, indispensables vecteurs des identités. C'est donc

¹⁰¹ Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, *La culture de masse en France de la Belle Epoque à aujourd'hui*, Fayard, (2002)

au travers de l'étude de l'évolution de ces représentations -au sein de ces différents médias- que nous allons tenter d'établir, s'il existe une permanence dans le discours concernant la colonisation et les populations issues de l'Empire colonial.

A/Les dispositifs fixes de représentation de l'Autre

Les photographies constituent un support de masse très en vogue -pour ce type de représentations- au cours des années 1930. Par ses ambitions scientifiques, puis ses prétentions affichées de réalisme, la photographie donne lieu à un modèle d'image où le cliché photographique se retrouve chargé de préjugés sur les hiérarchies raciales et culturelles -contemporaines de son avènement-. Elle exerce un pouvoir de persuasion tout à fait particulier, car c'est à partir de moyens mécaniques qu'elle reporte sur une pellicule chimique, la présence physique de ce qui se trouve devant l'objectif. Or, ces réalités qui se donnent pour être en prise directe avec le réel sont en fait des productions culturelles, puisque nous ne photographions que ce que nous « connaissons » déjà. Il suffit d'appuyer sur le déclencheur pour donner corps à l'Autre imaginé. Par ailleurs, à cette époque la production et la circulation des photographies s'intensifient, en se concentrant sur certains types d'images qui prennent valeur de vérité. De plus, toute photographie circonscrit des fragments à l'intérieur de son cadre, dirigeant par là même le regard. Au bout du compte, l'interprétation photographique est d'autant plus délicate que l'image n'est jamais un témoignage neutre. C'est pourquoi la photographie a représenté l'un des instruments les plus efficaces dans la diffusion à grande échelle des stéréotypes. Par nature, elle semble représenter un tout complet, alors qu'elle n'en restitue que des fragments. D'autre part, la capacité de la photographie à désagréger le temps et l'espace est significative de la construction spécifique qu'elle a instruite de l'image de l'Autre. La temporalité est au cœur de la pensée évolutionniste, dans laquelle les peuples primitifs représentent un passé lointain, par rapport à l'aboutissement de la civilisation occidentale. Et les clichés photographiques s'inscrivent à bien des égards, hors du temps, faisant d'un « ailleurs-autrefois », un « ici-maintenant », tout à la fois présent dans l'espace-temps du spectateur et irréversiblement figé dans le passé.¹⁰²

Ce rôle de la photographie dans la construction de l'image de l'Autre, ainsi que ses rapports complexes avec la culture coloniale, l'anthropologie et la définition du *moi* ont fait l'objet d'études spécifiques.¹⁰³ Mais la plupart se sont attachées aux images proprement dites -à leur iconographie, leur sémiotique, leur esthétique associative-. Il ne s'agit pourtant là que d'un volet de leur puissance stéréotypique, d'autant que la période de l'entre-deux-guerres va instaurer un nouveau mode d'utilisation de ces images. On peut estimer que la construction de l'image de l'Autre repose, sur l'ensemble de l'économie

¹⁰² J. Fabian, Time and the Other, How Anthropology Makes it Object, Columbia University Press, New York, (1983)

¹⁰³ S. Lalvani, Photography, Vision, and the Productions of Modern Bodies, State University of New York Press, New York, (1996) et C. Pinney "The Parallel Histories of Anthropology and Photography" in Edwards, E., Anthropology and Photography 1860-1920, Yale University Press, Londres/New Haven, (1992).

visuelle dans laquelle opéraient ces images et sur les lieux particuliers de leur consommation. En effet, le cliché photographique est -par essence- un objet destiné à être reproduit et diffusé dans le temps comme dans l'espace. En outre, ces images acquièrent une valeur à travers les mécanismes sociaux d'accumulation, de possession et d'échange. Ce qui signifie que l'aspect physique des photographies a au moins autant d'impact que l'iconographie proprement dite. Par exemple, les fonds photographiques de l'Agence furent reproduits sur de multiples supports, dont les plus populaires ont sans doute été les vignettes publicitaires à collectionner des chocolats Suchard, dans une série de trois cent vues numérotées de la **Collection coloniale**. Elles comportent chacune un titre parfois très indicatif et ancrant l'idéologie coloniale au plus profond des habitudes -tels **Type de nègre** ou **Types d'indigènes** -, avec au dos un court commentaire vantant invariablement les réalisations françaises. Le langage de la science s'exprime très bien dans le langage populaire avec la notion de « type », qui désindividualise et généralise le sujet, les « types » sont objectivés, participant ainsi à la réification de l'« Autre ». Ces vignettes doivent être collées dans un atlas intitulé **Atlas des colonies**, touchant -pour ce qui était de la collection- un public essentiellement enfantin. Toutefois, chaque individu utilisant ces produits est placé face à ces vignettes jointes à ses produits de consommation courante, ce support participe donc pleinement à la perception de l'image d'un Autre réifié.

De même, les vignettes à collectionner proposées par d'autres marques telles que Banania, Meunier ou les chocolats Kolher (voir annexe n°8) proposent des descriptions de chaque population, selon des caractéristiques somatiques et cognitives, illustrant naïvement la hiérarchie entre les « races ». En se prêtant à la consommation et à la possession, les photographies autorisent une domestication contrôlée de l'« indigène » tout en maintenant l'indispensable distance entre « Je » et l'« Autre ». La construction des images opère donc sur différents axes : l'iconographie, la reproduction, la diffusion, la consommation et l'archivage, qui sont autant de niveaux de construction de l'image de l'Autre. Mais il convient de distinguer les nombreux sens et les différentes valeurs de vérité sur lesquelles s'articulent les photographies dans une économie visuelle unificatrice. Les cartes postales « Scènes et Types » (voir annexe n°9 et 10) -objets de correspondance, mais aussi objets intimes- sont emblématiques de cette multiplicité des sens pouvant être donnés à l'image. En effet, les procédés de reproduction en simili de haute qualité, puis l'apparition des cartes postales photographiques date des années 1880. Celles-ci assurent une large diffusion aux thèmes récurrents de l'iconographie coloniale : le milieu géographique « exotique », les paysages urbains ou ruraux, les équipements et les grands travaux, les transports terrestres, maritimes et fluviaux, les « types humains », les scènes de la vie quotidienne, les manifestations culturelles, les fêtes civiles ou religieuses. Elles tissent ce lien essentiel entre ceux qui vivent aux colonies et ceux restés en Métropole. Elles montrent l'Empire, le moindre village, la plus petite ruelle et les populations indigènes sous tous les angles. Chaque « race » est photographiée, mise en scène et offerte au regard des métropolitains avides de ces images exotiques, venues des quatre coins du monde. Elles permettent certes de réitérer la taxinomie raciale des populations coloniales, mais elles sont aussi des moyens de correspondance avec des êtres chers partis aux colonies. Enfin, elles sont des objets de collection. Ceci signifie qu'elles représentent avant tout un fort investissement affectif, ce

qui relègue donc leur message au second plan.

Et c'est peut-être pour cette raison -elles ne sont pas a priori des vecteurs d'idéologie- qu'elles permettent finalement une forte perméabilité des consciences des acteurs, aux messages qu'elles véhiculent. De la même façon, la Première guerre Mondiale a engendré un nouvel archétype -celui du bon tirailleur- et les cartes postales s'en sont rapidement saisies. Le tirailleur sert à convaincre la nation de ses ressources pour vaincre et surtout stigmatiser les Allemands : des barbares, encore plus sauvages que ceux qu'on leur oppose. La carte postale, figurant un tirailleur qui garde des prisonniers allemands derrière des barbelés et déclare à un père de famille avec ses enfants : « Ti viens voir li sauvages !!! » résume le message. De même, d'innombrables cartes postales diffusées à la fin de la Première guerre Mondiale exhibent des tirailleurs ou de jeunes africains présentant des nourrissons. Ces photographies sont légendées : « **Un futur tirailleur** », « **Soldat de la Plus Grande France** », « **Gloire à la Plus grande France** », etc. (Voir annexe n°3) Représentation des hommes –le fameux genre de la « Mauresque aux seins nus »- (voir annexe n°11), ces photographies sont aussi une appréhension des espaces coloniaux. Entre les deux guerres, l'« œuvre civilisatrice » de la France, sous des modes et des formes illustratifs divers va être un des thèmes récurrents de ces images. Cet espace contrôlé et normé sous l'influence de la puissance tutélaire s'occidentalise progressivement, à partir des années 1920. Par l'image de la construction de routes, de dispensaires, d'écoles, de la modernisation de l'agriculture, s'énonce la vision d'un espace désormais quadrillé. Projection de la Métropole sur les colonies, démonstration et intégration du sentiment de puissance, constituent la matière de ces représentations. En tant que telles, elles renforcent indiscutablement un européocentrisme structuré sur les deux piliers de la conscience de la supériorité de la civilisation occidentale et de sa supériorité raciale. Nous devons néanmoins noter ici l'ambivalence d'un discours qui établit certes une taxinomie des populations coloniales –en établissant une hiérarchie allant du Kanak au Kabyle-. Mais qui fait coexister ces représentations avec le mythe d'une Métropole émancipatrice, amenant progressivement –dans un futur très hypothétique- ces peuples vers les bienfaits de la civilisation des Lumières et vers l'égalité. Ces deux schèmes se répondent en permanence, de manière quasi dialectique, illustrant le double discours de la culture européenne sur l'Autre et l'Ailleurs.

On pourrait croire qu'il a disparu aujourd'hui, mais le photographe renommé, Jean-François Jonvelle, va au travers d'un de ses choix, montrer comment se perpétuent certains mythes. Cela se passe en novembre 1999, dans le magazine **Photo**, la question qui lui est posée est la suivante : quelle est selon vous la photo du siècle ? Son choix se porte alors sur la photo d'une Tunisienne entièrement nue, photographiée par deux jeunes Allemands en 1910. Il justifie son choix ainsi :

« En plus de l'extraordinaire lumière, de la pose, du stylisme, du modèle magnifique, j'ai été bluffé par l'intemporalité de ces images et par la formidable sensation de liberté qui s'en dégage. [...] Tout était à faire, tout était permis, tout s'offrait à eux. »

Il ne s'agit donc nullement pour lui d'attirer l'attention sur les questions, éthiques et politiques que pose le métier de photographe ; encore moins de mettre en évidence les

ambiguïtés de la position du spectateur face à une belle image. En effet, on aurait pu penser que ce choix était motivé par l'intention d'expliquer qu'une image –même produite par des colons exploitant des colonisés, véhiculant un imaginaire réducteur et avilissant (la femme « indigène », son impudeur, sa libido sans limites)- pouvait malgré tout être qualifiée de belle image. En fait, rien de tout cela. Reprenons donc son explication point par point. Il explique que cette image est *intemporelle*, alors qu'il s'agit d'un cliché érotique typique de l'ère coloniale.¹⁰⁴ Ensuite, il parle de *liberté*. Il ne peut s'agir de la liberté de cette femme soumise aux fantasmes de l'homme blanc, il doit alors s'agir de la liberté des deux photographes, pour qui tout était, en effet, permis. D'une manière générale, tout ou presque était permis aux hommes blancs, sur beaucoup d'autres hommes et femmes de couleur –y compris ce qui n'était pas permis avec les femmes blanches-. Aucun interdit, aucun devoir, aucune limite ne s'opposait à eux, puisqu'en face de leurs objectifs se trouvaient des hommes –et plus encore des femmes- sans droit. Ces « **modèles magnifiques** » qui s'offraient à leurs yeux n'étaient pas fondamentalement différents d'un arbre, d'un ciel ou d'une montagne.

Emmanuel Lévinas dirait d'eux qu'ils étaient *sans visages* –ou plutôt *privés de visage* par tous ceux qui les *dévisageaient*.¹⁰⁵ Ils n'étaient donc pas reconnus comme des humains à part entière, rien ne s'offrait à eux en retour, sinon l'obligation de s'offrir à ces photographes. Qu'en 1910, des photographes n'aient pas vu le visage de ces « **modèles magnifiques** », qu'ils n'aient pas remarqué qu'ils avaient affaire à des êtres humains, et qu'ils aient pensé à leur liberté d'artistes sans penser à la liberté de ces femmes, est déjà problématique. Que dire lorsqu'un autre photographe, près d'un siècle plus tard, reste tout aussi *aveugle* ? Les affiches sont un autre médium, appréciées en raison de leur contenu imagé savamment ordonné et de leur capacité à être perçues par le plus grand nombre. Elles seront utilisées dans le cadre de la propagande commerciale –les publicités vantant les produits d'Outre-mer- et politique –l'annonce des manifestations coloniales- (voir annexe n°12)). Les objets du quotidien ont aussi joué un rôle, particulièrement les centaines de jeux et jouets coloniaux adressés aux enfants pendant l'entre-deux-guerres. Les supports destinés aux enfants –puzzles, jeux de 7 familles, soldats de plomb, jeux de l'oie, etc.- véhiculent un imaginaire réducteur. Sur le mode ludique de la découverte et de la conquête des espaces coloniaux, ils diffusent des messages politiquement très clairs sur l'empire et ses populations. Un jeu de l'oie (Voir annexe n°7) propose ainsi un parcours dans les colonies où sont mises en scène toutes les catégories de l'idéologie coloniale : « mission civilisatrice » de l'homme blanc envers des populations reconnaissantes, nécessaire alliance de la République et de l'Eglise dans l'« œuvre sanitaire », exemplification du conquérant courageux, lutte victorieuse contre un milieu souvent hostile, fixation des espaces coloniaux comme parties intégrantes de la nation. L'appréhension de l'espace montre le cheminement qui s'est opéré depuis la conquête : espaces encore sauvages –où l'aventure est possible-, mais qu'on montre ici progressivement civilisés, quadrillés par les militaires, les missionnaires et les fonctionnaires de la Plus grande France. Les colonies sont soumises à l'hégémonie de la

¹⁰⁴ La « Maure aux seins nus » a été un genre esthétique de l'ère coloniale, voir *Images et colonies*, 1993.

¹⁰⁵ E. Lévinas, *Totalité et infini*, Biblio essais, (1990)

Métropole qui, par un volontarisme moderniste, les fait entrer dans l'histoire.

Cette passion de l'Ailleurs, d'un exotisme toujours renouvelé, permet de conquérir les plus jeunes aux idéaux différentialistes, de contribuer à la « racialisation des esprits » grâce à l'amour de la collection ou du jeu de société. Bien entendu, il serait intéressant de réaliser des études spécifiques sur les significations sociales et culturelles de ces productions. Il est actuellement difficile de mesurer scientifiquement la portée culturelle de ces jeux et jouets, car elle n'a été abordée que rarement dans les travaux de recherche. Mais étant donné leur masse, leur circulation, leur pouvoir de séduction ludique, leur transmission de génération en génération, il paraît clair qu'ils établissent un maillage souterrain des consciences –d'autant plus efficacement que le discours prend l'apparence de l'innocence et de la neutralité-. Dans la période qui suit la Première guerre mondiale, les illustrés et les bandes dessinées prennent l'Afrique coloniale pour décor.¹⁰⁶ Des *Pieds-Nickelés* à *Mickey l'Africain*, des aventures de *Zig et Puce* à *l'Exposition coloniale* à *Tintin au Congo*, la jeunesse de France dispose d'une large gamme de héros de bandes dessinées dont les aventures se déroulent aux colonies. De nombreux récits d'aventures mettent en scène des personnages stéréotypés, comme le chasseur blanc et son serviteur indigène. Les publications missionnaires insistent davantage sur l'évangélisation des peuples soumis et sur l'action éducative dans l'Empire. *Tintin au Congo* est une parfaite synthèse de tous ces thèmes et de ces mystifications. Cette histoire qui est le premier véritable album de Hergé, est publiée en 1931.¹⁰⁷ A cette époque, la Belgique tire d'énormes ressources du Congo belge et c'est naturellement que Tintin se retrouve en reportage dans la colonie.

On retrouve dans cet album, tous les poncifs du genre colonial. Sur la couverture, on peut voir Tintin dans la brousse avec son boy, au volant d'une voiture, dans laquelle se trouve une caméra. La dichotomie entre le monde « sauvage » et le monde « civilisé » est soulignée par les oppositions : technique/nature et colon acteur/indigène sujet. Les « Noirs » parlent en « petit nègre » : « *Ti vois ce grand bateau, Boule de neige ?... Eh bien, ça y en a Tintin et Milou sur ce bateau.* » explique un « sauvage » vêtu d'un pagne et doté d'armes « archaïques » -bouclier et lance-. Son fils se nomme « *Boule de neige* », car le recours aux illustrations dichotomiques, ainsi qu'à un langage simpliste sont très fréquents, afin de susciter l'amusement. Les personnages africains de cet album présentent donc les caractéristiques typiques de l'époque. Ils ont une apparence et un physique grotesque -d'énormes lèvres roses, qui rappellent la bouche de certains singes- et plus encore lorsqu'ils sont vêtus à l'européenne. Ils sont d'ailleurs parfois représentés avec des singes -dans les mêmes postures-, et incarnent la théorie du « peuple-enfant ». Les invraisemblables péripéties, permettent d'accentuer leur côté infantile. Par exemple, Tintin et sa voiture percutent un train rempli d'Africains et c'est ce dernier qui se renverse.

¹⁰⁶ Voir, [La vision de l'Afrique dans les bandes dessinées belges et françaises](#), doctorat d'histoire nouveau régime, Christian Jannone, Université Aix-Marseille, (1998)

¹⁰⁷ Après son retour triomphal du pays des Soviets, c'est en Amérique que Hergé voulait envoyer son héros. Mais l'abbé Wallez, prêtre catholique bruxellois, directeur du journal *Le XXème siècle* et patron de Hergé de l'époque ne l'entend pas ainsi. C'est au Congo, immense colonie belge, qu'il veut envoyer Tintin pour faire la promotion de ce territoire que les belges connaissent peu. Son souhait est réalisé le 5 juin 1930, quand l'histoire commence à paraître dans son journal, pour se terminer le 11 juin 1931.

C'est alors l'occasion de faire un petit topo sur la fainéantise et le manque d'ingéniosité du peuple dont il est question :

«- Silence !...On va la réparer, votre vieille tchouk-tchouk ! - Vieille tchouk-tchouk !...ça y en a belle locomotive !... - Allons, au travail ! - Moi y en a fatigué ! - Au travail, vite !... Vous n'avez pas honte de laisser ce chien travailler tout seul ?... (Le chien, poussant la locomotive) - Allons, tas de paresseux, à l'ouvrage ! (Tintin) _Allez-vous vous mettre à l'ouvrage, oui ou non ?... - Mais...mais...moi va salir moi... (Certains « Noirs » se sont mis à redresser la locomotive) (Quand elle est à nouveau sur les rails) - Li missié blanc très malin ! »

Ensuite, c'est la présentation de la récurrente figure du « bon père blanc », apportant aux « sauvages » africains, la culture, la civilisation et la religion de l'occident chrétien, qui apparaît. Il dirige une mission dans la brousse et demande à Tintin de le remplacer pour donner une leçon de géographie aux enfants, elle s'intitule : « **Votre patrie la Belgique** ».

Enfin, cette épopée coloniale se conclut sur le thème du nécessaire effort à fournir pour rejoindre la civilisation : « **Si toi pas sage, toi y'en sera jamais comme Tintin.** » Cette version particulièrement colonialiste de *Tintin au Congo* sera remaniée par l'auteur en 1946. Il essaiera de gommer au maximum le ton paternaliste, mais le « Noir » apparaît toujours comme un grand enfant serviable, souriant et sympathique. De même, les personnages africains apparaissent encore impuissants et crédules, faces aux inventions de Tintin. Ils ont systématiquement des réactions candides vis-à-vis de la « technologie » apportée par le héros à la houppette. Seule la tendancieuse leçon de géographie sera remplacée par une, plus « neutre », leçon d'arithmétique. Cet album constitue un excellent documentaire sur l'imaginaire africain dans les esprits européens de l'époque. En effet, cet album présente l'ensemble des représentations conscientes et inconscientes, qui contribuèrent à justifier la colonisation. Il reflète aussi l'évolution d'un auteur, affilié dans sa jeunesse à un journal catholique, dont le propriétaire était aussi ostensiblement d'extrême-droite. D'ailleurs, Hergé développera des valeurs plus humanistes dans les albums suivants.

L'iconographie accompagnant les journaux et les revues de l'entre-deux-guerres, permet de saisir au mieux l'établissement d'une différenciation raciale, visant à instaurer une hiérarchie coloniale, entre les indigènes. Cette taxinomie se caractérise par le prolongement des principaux archétypes qui tracent une séparation entre « nous » et les « indigènes ». Le Kanak se retrouve à l'extrême limite du genre humain, alors qu'on retrouve au plus haut de l'échelle, l'Indochinois (ou le Kabyle), hiérarchie instituée en fonction de la proximité supposée de tel ou tel indigène –biologique et/ou culturelle- avec l'Européen. La perception des « Indochinois » est celle d'un peuple « besogneux », qui dispose certes d'une longue histoire, mais qui a connu la décadence. Il a donc besoin d'être guidé afin de retrouver le chemin de la civilisation. Tout d'abord, la catégorisation de ce peuple est une construction coloniale : la multiplicité des cultures et des nations de cet espace géographique et politique –Annam, Tonkin, Cochinchine, Laos et Cambodge- est unifiée par la France sous le vocable d'Indochine. Ce territoire lointain et moins marqué par l'altérité connaît d'ailleurs moins de succès dans les représentations iconographiques –ce qui va limiter notre étude-.

Jusqu'à la Grande Guerre, une image standardisée de l'Indochine domine : la culture du riz, le pousse-pousse, les artisans misérables, le bagne du Poulo Condor, le fumeur d'opium, les prostituées ou les congai, l'incontournable Angkor Vat –reproduit à une échelle réduite pour l'Exposition coloniale de 1931- , les mandarins et les bonzes, les voleurs et les pirates. (Voir annexe n°12) Cette image « romantique », ne commencera à s'estomper qu'au lendemain du premier conflit mondial, quand les patriotes annamites, dans **Revendications du Peuple annamite** , réclament le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ils seront suivis en 1920, au congrès de Tours de la SFIO, par le futur Hô Chi Minh. Les images du révolté, de l'anticolonialiste et du militant communiste –dues à la présence au sein du monde ouvrier pendant la guerre d'un grand nombre d' « Asiatiques » et à leur activisme politique- vont succéder à celle de l' « Indochinois » faible. En effet, depuis la conquête du Tonkin, ils sont perçus comme de piètres combattants et comme tels, sont cantonnés au rôle de main-d'œuvre industrielle, très peu utilisée au front. Les populations asiatiques sont « importées » pour les usines d'armements, où elles jouent le rôle de main d'œuvre supplétive. Cet archétype ne s'évanouira qu'avec la guerre d'Indochine. La figure de l'Arabe est la plus anciennement structurée, puisqu'elle se fixe lors de la conquête de l'Algérie (1830). Héritier d'une civilisation monothéiste, urbaine et commerçante, échangeant depuis de longs siècles –sur un mode souvent conflictuel- avec l'Occident chrétien, l'Arabe ne peut –comme nous l'avons déjà expliqué- être placé au même rang que le « sauvage ». La cruauté est un thème récurrent dans les représentations et ce qui semble donner une cohérence à sa figure est la crainte qu'il inspire. (Voir annexe n°13) Une crainte enracinée dans l'opposition irréductible des religions chrétienne et musulmane, et qui confère à l'Arabe sa puissance de cohésion comme peuple et donc comme ennemi du régime colonial. Les politiques musulmanes successives, qui n'auront de cesse de circonvenir les effets potentiellement menaçants de l'Islam -comme force d'unification politique contre la colonisation-, témoignent de cette crainte permanente des autorités coloniales face à l'Islam. La religion musulmane, dans l'espace des représentations, est largement utilisée dans les constructions archétypales de l'Arabe. La dénonciation de l'« obscurantisme » religieux, des complexes organisations sociales en confrérie contrôlées par des chefs religieux, de l'inclination au sacrifice et à la guerre sainte, est un des thèmes récurrent dans toute l'iconographie coloniale, de la fin du XIXème siècle à la fin de l'entre-deux guerres.¹⁰⁸ Dans l'iconographie, tout ce qui peut masquer, corrompre souterrainement, criminaliser au second degré une attitude, est utilisé. Corporellement, cela se traduit essentiellement par les postures : visage dissimulé, yeux fuyants, position voûtée, etc.¹⁰⁹ La cruauté de l'Arabe se double par ailleurs, d'un goût pour la trahison, la dissimulation et le crime. En tant que figure moins marquée de l'altérité, leur rôle dans la publicité sera mineur, ils ne seront utilisés que pour des produits, tels que le vin et le tabac. On aura surtout recours à l'image de la femme maghrébine, afin de promouvoir le tourisme. (Voir

¹⁰⁸ Voir, La représentation Maghreb à travers les images du journal *L'illustration* de 1843 à 1918, Delphine Demargne, Paris-I, (2000) et *Le Petit Journal* à la fin du siècle et la représentation de l'Afrique et de l'Africain, Jean-Barthélemy Debost, Paris-I

¹⁰⁹ Il s'agit d'un tableau général, il existe évidemment des contre-exemples, on peut citer les figures laudatives du Touareg ou du cavalier maghrébin de la Première guerre Mondiale-. (Voir annexe)

annexe n°14) Les caractères somatiques sont, d'une manière générale, moins mis en évidence dans les représentations de l'Arabe que dans celles du sauvage africain ou kanak. Mais ces représentations n'en contribueront pas moins à concrétiser les principaux archétypes, qui persisteront jusqu'à nous. En effet, les périodes de crise –économique, sociale, politique- constituent les ferments privilégiés pour que s'actualisent ces représentations stigmatisantes. Au cours de l'entre-deux-guerres, la guerre du Rif les vivifie de manière radicale. De même, au cours des années 1933-1937 -avec la crise économique consécutive au krach boursier de 1929-, ou encore dans les années 1960 -avec la guerre d'Algérie-, la communauté maghrébine immigrée fait l'objet d'une avalanche xénophobe. Les craintes qu'elle suscite restent inchangées, comme en témoignent les polémiques des années 1990-2000 autour de la question du port du foulard à l'école. L'institution scolaire se doit certes de dispenser un enseignement laïc, mais c'est bien la menace que l'Islam -souvent assimilé à l'islamisme- ferait peser à la République, qui est à l'origine d'une législation sur le port de signes religieux à l'école. Elle vise à écarter de l'enseignement, ceux qui affichent « ostensiblement » leur appartenance à quelque religion que ce soit.

Or, si les défenseurs de l'école laïque croyaient à leur modèle, ils pourraient avoir confiance en cette institution -censée être le seul endroit où des enfants « aveuglés » par un quelconque obscurantisme religieux, ont accès aux valeurs républicaines-. En effet, la solution de leur interdire l'accès à l'éducation n'est peut-être pas le meilleur moyen pour perpétuer le « modèle d'intégration à la française » sur lequel nous nous interrogerons ultérieurement. Un autre exemple actuel de la résurgence de ces conceptions -héritées de la formation de l'Empire- est le refus du maire de Nice de construire une mosquée en centre ville. Les franges les plus extrémistes reprennent aussi ce discours, comme sur le site Internet **Occidentalis**, qui a pour devise : « **Pour que la France ne soit jamais une terre d'Islam** ». Les vieux archétypes semblent donc avoir une popularité qui est loin d'être obsolète. Les représentations du « Noir » dans la culture populaire restent également tributaires, durant l'entre-deux-guerres et jusqu'à aujourd'hui, de leur genèse durant la conquête. Les spectacles anthropozoologiques perdurent jusqu'au début des années 1930, manifestant clairement la proximité des populations africaines avec la nature et l'animalité. Ici encore, la fascination pour le corps de l'Autre peut servir d'analyseur de la vitalité des stéréotypes affectant les Africains : la sexualité, présumée endiablée, des africains est un thème omniprésent dans toutes les strates de la culture populaire. Le rapprochement avec l'animal est flagrant : une sexualité multiple, irrésistible et instinctive établit cette proximité, et le dégoût le dispute à la fascination pour de supposées « prouesses » sexuelles. Dès 1916, les cartes postales mettant en scène les marraines de guerre et leurs protégés africains insistent particulièrement, sur cette attraction sexuelle exercée par les Africains. La Première guerre Mondiale, a aussi d'autres conséquences en terme d'iconographie. L'indigène –comme les produits coloniaux qu'il va bientôt vanter- est devenu une richesse : il peut s'exporter -pour la guerre ou comme main-d'œuvre-, doit être protégé –des maladies comme des idéologies subversives-, éduqué –pour soutenir l'action de la France- et se reproduire pour construire un Empire et une Métropole plus forte. C'est dans la publicité que va s'exprimer le plus fortement cette stigmatisation des « Noirs ». On a déjà cité l'image du tirailleur « Y'a bon Banania » (Voir annexe n°3) Cette vision paternaliste du « Nègre » rieur, aura

une très grande longévité.

D'ailleurs, les publicités mettant en scène un « Noir » drôle, sympathique, ridicule et gentil, seront légions et ce même aujourd'hui. En effet, le « Noir », représente la plus forte altérité et il est donc facile d'utiliser des clichés tels que le nez épaté, les lèvres monstrueuses et les dents gigantesques, qui font appel au mythe de l'anthropophagie. De même, quoi de plus efficace dans une société faisant appel aux représentations dichotomiques, que le thème du blanchiment du « Noir », métaphore de l'« œuvre civilisatrice » et allégorie de la pureté ? Les réclames pour les savons utiliseront ce procédé à maintes reprises, car il n'y a rien de plus blanchissant qu'un savon capable de blanchir un noir. En 1930, le savon noir « **La Hève extra dit chocolat, garanti 65% huile** » (on ne dit pas laquelle) affiche un clown blanc, décrassant à la brosse un Monsieur Loyal noir. Dans le même registre, les publicités ont aussi eu recours à l'association des « Noirs » et des produits rappelant leur couleur. On peut citer le cas du café, du chocolat et du cirage, avec l'exemple de 1935, avec le « **cirage Nubian, produit sans brosser** » vanté par un grand « Noir » enturbanné. (Voir annexe n°15) Ces colonisés sont aussi systématiquement présentés dans des rôles dévalorisants : groom, domestique, porteur, autant de faire-valoir d'un personnage européen. On peut citer la soubrette noire de Nescao (Nestlé), qui apparaît en 1928 sous forme de silhouette noire et se matérialise en femme noire, à partir de 1940. C'est le texte accompagnant l'affiche promouvant le chocolat Félix Potin en 1922, qui est de loin le plus frappant, quant aux représentations de l'époque. En effet, un « Noir » hilare bat au fouet culinaire un bol de chocolat, avec pour surtitre : « **Battu et content** ». Cette image est d'autant plus saisissante qu'elle amalgame plusieurs stéréotypes. (Voir annexe, n°16) Tout d'abord, le rire du personnage rappelle l'expression du tirailleur Banania. Ensuite, ses vêtements –guêtres, nœud papillon, costume de domestique- sont typiques de l'iconographie esclavagiste et le désignent comme le Noir américain ou antillais. Le personnage se doit d'être content comme se devait de l'être l'esclave et comme le chocolat, il n'est bon que battu. Enfin, il exécute une sorte de danse qui suggère le « goût des Noirs pour la transe », et qui fait implicitement référence à la dichotomie enracinée dans la société occidentale, entre nature et culture. Fonctionnant sur le même registre, la publicité pour les papiers d'oranges **Mon Chéri** et celle pour les **Cachou Négro** accentuent les caractéristiques morphologiques des « Noirs », jusqu'à les rendre monstrueuses. (Voir annexe, n°16)

Ce renforcement d'un imaginaire, infériorisant et ridiculisant le « Noir » accentue l'impact des thèses propagées par le lobby colonial, ainsi que les préjugés populaires. A ce propos, il faut savoir que le langage « petit nègre » fut inventé et enseigné, sous le nom de « **français tirailleur** », au temps de la Première guerre mondiale. L'armée confectionna des fascicules, visant à enseigner cette nouvelle langue, pour faciliter la communication avec les soldats venus de toute l'A-OF. Ceci nous amène aux permanences de ces représentations. Si les années 1950-1980, ont été celles où ce type de représentations a disparu –eut égard aux guerres d'indépendances et à la mode « black »-, les années 1980-2000, ont marqué le retour de ces stéréotypes, en version aseptisée ou détournée. Par exemple, la famille de chimpanzés en salopette de la publicité pour la lessive Omo, rappelle la vieille théorie raciste insinuant la proximité entre le singe et le noir. En effet, ils parlent en...« petit nègre » -la célèbre formule « *crapoto basta* »- et ils mangent salement. Idem pour monsieur Propre, qui reprend l'image de

l'esclave avec la boucle d'oreille, le crâne rasé et le nez épaté. Il est intéressant de noter qu'au départ, il présente le type européen avec les yeux bleus chez les Américains, alors qu'il possède les traits négroïdes dans l'adaptation française –aujourd'hui il a les traits européens et les yeux bleus partout-. Le « cannibale » de la réclame pour les « **longuettes de poulet** » *Freetime*, illustre bien la perpétuation des stigmates et des stéréotypes récurrents affectant les « Noirs ». Ces procédés sont d'autant plus pervers qu'ils jouent sur l'humour. Il s'agit donc d'un personnage noir, à la bouche grande ouverte -laissant apparaître ses dents et ses gencives-, au torse nu et avec quelques plumes disposées sur son corps et son nez. Le surtitre qui accompagne cette image d'un anthropophage tourné en ridicule est : « **A quelle sauce je vais le manger le blanc ?** » (Voir annexe, n°) Idem, pour la marque *Saint-Michel*, qui propose les gâteaux **B amboula** et organise un jeu concours dans lequel un disque est offert aux enfants, ce dernier rappelle que « **Bamboula mangera les petits enfants blancs** ». Enfin, la valorisation esthétique dont le corps de la femme noire fait l'objet à la fin des années 1980, n'est pas sans ambiguïté. Pour Charles Mossat : « **La femme n'est plus une esclave** », c'est donc une femme noire en mouvement qui illustre cette affirmation. (Voir annexe, n°18) Elle reprend souvent l'antinomie ancrée dans la culture occidentale, entre nature et culture.

Les annonceurs mettent en avant les capacités corporelles des « Noirs » au travers du sport, de la danse et de la musique. Dans le cas de la lingerie, ce sont les dessous blancs qui sont utilisés de manière quasi systématique, pour la mise en scène de la femme noire. On retrouve l'opposition entre le noir et le blanc, qui présente un intérêt du point de vue photogénique, mais qui renferme plusieurs niveaux d'interprétation, quand on connaît l'historique de l'utilisation de ce type de contrastes. (Voir annexes n°18 et 19) La provocation qui détourne le slogan des militants noirs américains des années 1960 « **Black is beautiful** », afin de vanter une bière –la Pelforth brune, « **Brune is beautiful** »- est emblématique de cette nouvelle forme d'essentialisation des « Noirs ». La mise en scène est certes valorisante –une belle femme noire dans un décor rappelant les îles et les cheveux au vent- mais elle met en avant un esthétisme qui fait appel aux fantasmes de l'Occident, à l'égard de la femme noire. C'est le même réflexe qui apparaît chaque fois, on ne voit dans la femme noire qu'un corps, elle n'a accès qu'à l'expression sensuelle, c'est donc bien une nouvelle forme d'objectivation. (Voir annexe, n°17)

On observe donc une grande permanence dans le discours iconographique fixe. Il est d'autant plus dangereux qu'il nécessite un décryptage nécessitant un minimum de connaissances en termes d'analyse du discours imagé. Or, ce genre de discipline n'est enseignée que dans les écoles spécialisées en communication, ce qui signifie que l'individu lambda a très peu de chances de déceler la mystification. Il sera donc d'autant plus difficile pour lui de mettre à distance ces représentations, même s'il ressent une gêne vis-à-vis de certaines images. Nous allons, à présent tenter de voir si le discours - non iconographique- concernant les populations colonisées et leurs descendants a suivi une évolution similaire.

B/ Etude comparative de l'évolution du discours de presse

Nous nous intéresserons ici aux effets visés par le discours de presse, puisqu'il est très difficile d'en évaluer la perception. Nous avons donc choisi d'étudier les stratégies discursives mis en place durant deux périodes distinctes : l'année 1931, qui est celle de l'Exposition coloniale internationale de Vincennes ; et la période 1995-2005, où le thème de l'immigration est devenu le sujet d'actualité alors que celui de la colonisation est rarement abordé. Notre démarche consistera à présenter les différents articles d'une même période, puis à les confronter, afin de voir si il se dégage une tendance à court terme. Enfin nous comparerons nos conclusions concernant ces deux périodes, afin de voir s'il existe également des tendances à long terme.

La première période est donc celle pour laquelle il nous a été le plus facile de nous procurer des articles, en raison de la propagande d'Etat présentée plus avant, qui a aussi concerné les journaux. En effet, la presse a été fournie en articles par l'Agence générale des colonies, qui disposait d'un service d'informations, envoyant des notes de presse. Les sujets abordés traitent le plus souvent de l'Empire, du tourisme colonial, de l'œuvre colonisatrice de la France, ainsi que des problèmes spécifiques comme les questions politiques, économiques, sanitaires, sociales et culturelles liées aux colonies. Par ailleurs, nombre de journaux bénéficient de subventions, si les titres sont trop nombreux pour tous être cités, ceux qui reçoivent le plus de subventions dans les années 1930 sont, fort logiquement, ceux qui ont un poids important en matière de lectorat et de diversité de celui-ci.¹¹⁰ Nous tenons à préciser, à ce propos, que l'un des journaux les plus prolixes en la matière est *L'Illustration*. Etant donné que la société qui possède ce journal est toujours en activité, la reproduction d'articles est interdite, à moins d'acheter des cédéroms ou des éditions reliées, ce qui n'est pas dans nos moyens. Par conséquent notre analyse se trouve privée d'exemples issus de ce média central de l'époque.¹¹¹ Néanmoins, nos recherches nous ont permis de trouver un article traitant de l'immigration en 1931 et quarante-deux articles traitant de l'Exposition coloniale internationale. Nous n'avons pas retenus les articles des journaux satiriques, comme *Le Canard Enchaîné* -dont l'existence même est basée sur la critique du pouvoir en place- ou ceux issus de journaux de la presse spécialisée, féminine par exemple - *Mon Ouvrage* - littéraire, comme *Candide*, enfantine - *Benjamin* -, cinématographique - *Ciné Revue* -, etc. En

¹¹⁰ *Le Monde colonial illustré, la Dépêche coloniale, La Nouvelle Dépêche, le Annales coloniales, Le Temps, La Presse coloniale, La Vie, Le Courrier colonial, L'Economiste colonial, La République, Le Petit Parisien, Le Petit Journal, Le Monde illustré, le Journal des Débats, l'Ere nouvelle, Journée industrielle, L'œuvre, Le Figaro, La Croix, L'Illustration, Le Petit Echo de la Mode, Marie-Claire, L'Auto, Benjamin, Le chasseur français, Paris Midi*, ainsi que de nombreux autres titres régionaux ou de la presse spécialisée.

¹¹¹ Nous signalons simplement ici le numéro 4603 -Mai 1931- qui comporte un dossier de quatre-vingt pages de textes, illustrés par des photos concernant l'Exposition de Vincennes et qui mériterait, à lui seul, une analyse.

effet, **Candide** est un hebdomadaire littéraire politique né en 1924, antiparlementaire, antirépublicain, antidémocrate, anticommuniste et parfois antisémite, tirait à environ 150 000 exemplaires en 1930. Il est donc également voué à admonester le régime, mais il ne s'agit pas de critiques sur le principe de la colonisation : pour **Le Canard Enchaîné**, les dessins insistent sur le côté excessif et coûteux de l'Exposition de Vincennes ; tandis que dans **Candide**, on retrouve dans les dessins la référence à l'ennemi allemand : « **Sans aller plus loin, la France quelle belle colonie allemande ce serait !** ». (Voir annexe n°20)

Notre choix s'est donc porté sur sept articles s'échelonnant sur tout l'échiquier politique, de l'extrême-gauche - **L'Humanité** - à l'extrême-droite - **Le Peuple** -. **L'Humanité**, dont est issu l'un des articles, est le journal fondé par Jean Jaurès. C'est aussi et surtout l'« **Organe Central du Parti communiste** ». Son tirage est de 150 000 exemplaires quotidiens en 1920 et il atteindra 350 000 exemplaires en 1939. **Le Petit Journal**, est un quotidien né en 1880 et qui –à cette époque- se situe plutôt dans la mouvance républicaine. En 1912, son tirage est de 850 000 exemplaires et son discours est celui d'un quotidien généraliste de centre-droit. Il deviendra l'organe des Croix de Feu à partir de l'année 1937, ce qui entraînera son déclin. Nous étudierons deux articles issus de ce journal. **Le Figaro**, qui est aujourd'hui le plus ancien quotidien national encore publié, est fondé en 1826. C'est aussi un quotidien généraliste et le ton employé est expressément conservateur. Ce journal sera repris par François Coty –lié à l'extrême-droite-, entre 1922 et 1929, ce qui fera momentanément chuter sa diffusion, mais en 1931, il a retrouvé un nombre élevé de lecteurs –plus de 200 000-. Nous étudierons deux articles issus de ce quotidien. **Ric et Rac** est un journal de bandes dessinées, publié de 1929 à 1944. Le ton employé est généralement sarcastique et les points de vue se rapprochent de ceux développés dans **Candide** –avec qui ils publient conjointement un livre destiné aux soldats de l'arrière en 1942, intitulé « **Humour 42** »-. La diffusion de ce périodique atteindra 340 000 exemplaires en 1935.

Un dossier de quatre pages est consacré à l'Exposition de Vincennes, mais nous n'étudierons que la page où se trouve l'article. (Voir en annexe pour le plan de l'Exposition, aussi présent dans le numéro.) Enfin, **Le Peuple** est un journal qui apparaît aussi durant l'entre-deux-guerres et qui est financé par François Coty, ce qui le lie à l'extrême-droite pendant toute la durée de sa publication. Nous étudierons un article, issu de ce dernier périodique. Il faut préciser que tous ses journaux ne présentent pas nécessairement de rubricage, comme celui que nous connaissons actuellement, nous ne le mentionnerons donc que lorsqu'il existe. De la même façon, nous n'avons présenté le tirage des journaux de l'époque, que lorsque l'information était disponible. Par ailleurs, nous avons opté pour une étude chronologique, les articles sont donc analysés en fonction de leur date de parution. Nous ne traitons pas des titres des articles qui sont majoritairement d'ordre descriptifs et factuels, car ils paraissent moins révélateurs en terme d'idéologie que les articles, eux-mêmes. Enfin, nous tenons à rappeler que ces articles jouxtent les publicités pour les produits coloniaux, puisque la propagande de l'Agence était à l'œuvre, le contexte d'énonciation est donc très important dans les cas qui nous occupent. Le premier article est celui paru dans **Le Peuple**, le 17 janvier 1931, il traite de l'immigration. Il nous a interpellé car il semble étonnant de voir s'exprimer des propos anti-immigrés –issus des colonies- à une époque où ils sont encore très peu

nombreux en Métropole –en 1931, les Africains toutes origines confondues représentent 100 000 résidents déclarés-. Le thème de la colonisation de la Métropole est présent dès les deux premières lignes : « **La rue Harvey, dans ce coin de Paris, est un vrai morceau d'Afrique [...]** ». On remarque trois grandes tendances dans cet article. Tout d'abord, l'auteur utilise du vocabulaire appartenant au registre animalier : « **essaïment** » (l.4), « **grouillement** » (l.5) et il insiste aussi sur la pigmentation de ceux dont il est question : « **hommes bistrés** »¹¹² (l.5-6), les « **doigts bruns** » (l.14), comme pour annoncer qu'ils ne peuvent s'intégrer tant ils sont différents.

Ensuite, il insiste sur l'opposition entre nature et culture, en caractérisant le groupe dont il est question comme un tout, niant ainsi leur individualité : « **toute cette foule** » (l.9), « **les Nord-Africains s'entassent** » (l.10), « **une foule pareille se répand** » (l.19-20). Dans ce « **vrai morceau d'Afrique** » qu'est devenue la rue Harvey -selon lui- les hommes ne s'expriment pas, la rue « **résonne de rauquements arabes** » (l.6), « **un phonographe se met à nasiller un air du pays** » (l.11), afin que « **la ronda, la baya commencent leurs danses endiablées** » (l.14-15) Ses constatations lui permettent de laisser libre cours à l'expression de ses pensées racistes : « **le travail les éreinte** », « **Chleus hier encore insoumis** ». Ce sont surtout les dernières lignes qui proposent les stigmates attribués aux « Arabes » durant l'entre-deux-guerres :

« [...] tant ils ont conservé, en traversant la mer, d'ancestrales habitudes nomades et tant leur méfiance, ou leur ruse, les pousse à changer de nom, à troquer leurs papiers, à dépister la curiosité des services chargés de leur surveillance.»

Enfin, les termes infantilisant, vont lui permettre de présenter un des arguments qui sera réutilisé jusqu'à aujourd'hui, à savoir, l'incapacité pour ces immigrés de devenir réellement civilisés. Les danses évoquées plus avant font « **perdre à ces enfants et leur argent et leur raison...** ». L'auteur explique ensuite que ces « enfants » sont touchés par une sorte d'atavisme culturel, qui fait qu'ils ne pourront jamais vraiment s'adapter à la vie en Métropole :

« [...] tous regagnent leurs chambrées, où, en plein centre de la civilisation occidentale dont, hélas, ils connaissent surtout les rigueurs, ils recréent, tant bien que mal, la vie commune des douars. »

On découvre ici le caractère performatif de ce discours, car en disant que l'immigration Nord-Africaine représente un problème public, l'auteur contribue à le faire exister, dans la sphère publique, dans cette acception. En effet, l'emploi de marqueurs de la subjectivité, comme l'interjection « **hélas** » (l.30), montre bien que l'auteur semble réprouver leur présence. D'ailleurs elle est difficilement quantifiable d'après lui : « Combien sont-ils dans la région [...] on ne sait pas bien [...] », ce qui semble constituer une menace, car il précise bien en conclusion que « [...] des services [sont] chargés de leur surveillance ».

Nous allons à présent nous intéresser aux articles traitant de l'Exposition internationale de 1931. **Ric et Rac (voir annexe n°22-23)** qui paraît en format A3, propose donc un dossier de quatre pages, le 18 avril 1931, afin d'expliquer à ses lecteurs

¹¹² La bistre est une couleur intermédiaire entre le brun et la jaune rouille.

comment visiter l'Exposition. Il s'intitule sobrement « **L'exposition coloniale** » et couvre les pages 5 à 8, nous analyserons trois parties : « **Parmi les colonies françaises** », « **Les Palais de la Section Générale** » et « **La visite à l'Exposition** ». La page est agencée de façon à présenter un exemple de visite comme l'explique l'encart, situé en haut et au centre de l'article, intitulé « **La visite à l'Exposition** » :

« C'est pourquoi nous n'avons pas prévu de plan rigide pour la visite de l'Exposition. Nous nous sommes contentés de situer chaque section en indiquant, autant qu'il est possible, le genre d'agrément qu'on y pourra trouver. [...] Le nom de chaque section est accompagné d'un certain nombre d'étoiles, de quatre à une. Le nombre d'étoiles indique l'importance, l'intérêt de chaque pavillon. Les quatre étoiles sont réservées au temple d'Angkor, clou incontestable ».

On notera l'emploi de l'adjectif qualificatif « **incontestable** » qui relève aussi du champ performatif, car le fait d'affirmer qu'une chose est indéniable, lui confère aussitôt ce statut. Cette introduction réalisée par les auteurs du journal annonce bien ce dont il est question tout au long de cet article, à savoir présenter l'intérêt de posséder des colonies –photos à l'appui-. L'emploi des verbes à l'infinitif a une valeur d'impératif : **Parcourir** (§ « Afrique Occidentale Française »), **Ne pas oublier de faire un tour** (§ « L'Algérie »), **Ne pas manquer d'admirer** (§ « La Tunisie »), **voir les deux dioramas** (§ « Le Maroc »), **Visiter les bars** (§ « La Martinique »), **Voir l'exposition de nacres** (§ « Océanie : La case de Rarahu »), **Voir [...] les grenats de l'Inde et les dentelles** (§ « Inde Française »). D'autre part, les indigènes ne sont mentionnés qu'au travers de ce qu'ils ont à offrir, on retrouve la propagande d'Etat. Cette visite guidée est l'occasion de réaliser l'inventaire des produits coloniaux, car la présentation des bâtiments se termine systématiquement par l'évocation des mets et attractions qui pourront être rencontrés et essayés. L'emploi du futur a un caractère performatif, c'est une sorte de futur prophétique :

« Dans un chalet, dégustation de cafés malgaches. Au bord de l'eau, près du double portique, on pourra prendre place dans les pirogues à balancier des îles comoriennes. » « Au près du pavillon du Tonkin, une rue annamite avec, dans les échoppes ouvertes, les artisans au travail/ Un restaurant indochinois permettra aux amateurs de goûter la cuisine asiatique » « Le palais parcouru, on circulera à travers les ruelles étroites de Djenné [...] on pourra se croire au cœur de l'Afrique noire. [...] On pourra se reposer dans l'enceinte et les jardins de l'A.O.F. Restaurant africain où l'on pourra soit prendre un repas, soit goûter aux produits indigènes : chocolat, café, bananes, ananas, etc. » « Un village indigène complet où la population d'artisans travaillera, sous les yeux des visiteurs, le bois, l'ivoire, les métaux, les étoffes. » (A.E.F.) « On pourra embarquer sur des pirogues indigènes » (Togo et Cameroun) « Ensuite, visite au souks, situés tout autour du pavillon. Dans ce curieux dédale de ruelles voûtées ou couvertes de filets, les artisans : ciseleurs, potiers, nattiers, tapissiers, exercent en public leur métier, vendent leurs produits. On pourra goûter au fruitier ou au pâtissier arabe. Les enfants pourront faire un tour à dos de chameau. » (La Tunisie)

Le procédé d'essentialisation des populations -lorsqu'elles sont évoquées- est bien illustré par l'emploi de formules généralisantes, accompagnées d'énumération : « **La Guyane est le pays des forêts vierges, des bois d'essences rares, de l'or.** », « **L'A.E.F est le**

pays des femmes à plateau, de l'art nègre et des grandes chasses » En utilisant des adverbes ou des adjectifs qualificatifs insistant sur le caractère authentique de cette manifestation, les auteurs avalisent la rhétorique gouvernementale :

« Le Palais principal de la section indochinoise est la reproduction exacte de cette merveille d'une architecture millénaire. » « [...] on circulera à travers les ruelles étroites de la ville musulmane de Djenné, fidèlement reconstituée [...] » « Tout autour, les salles où seront exposés des produits algériens d'origine certaine [...] La documentation peut se terminer par l'absorption d'un vrai café maure. »

Les indigènes sont évoqués plus précisément lorsque l'on arrive à la description des Pavillons des Missions et des Palais de la Section Générale. En effet, ces paragraphes sont l'occasion de s'exprimer à propos de la mission civilisatrice remplie par la France.

« L'œuvre civilisatrice des Missions aux colonies est d'une importance telle qu'il eût été regrettable qu'aucun édifice ne rappelât cet effort aux visiteurs de l'Exposition coloniale. » « La Section de Synthèse présente le déroulement de l'effort réalisé en matière d'hygiène, l'assistance et d'instruction publique dans les colonies. [...] Jamais la géographie n'a été présentée de façon plus moderne ni plus agréable. »

L'article de *Ric et Rac*, présente donc toutes les composantes de la rhétorique coloniale : la mise en valeur et l'exploitation des terres colonisées est illustrée par des exemples concrets. Dans le même temps, on rappelle la dimension humaniste de cette entreprise qui vise aussi à conduire l'« indigène » -cinq occurrences de ce mot dans les passages étudiés- vers la civilisation.

Ceci nous conduit aux articles parus dans *Le Petit Journal* à l'occasion de l'inauguration de l'Exposition, les 6 et 7 mai 1931, qui témoignent encore plus fortement de cet attachement au discours sur la mission civilisatrice. Ils font tous les deux la une du journal, mais l'illustration accompagnant l'article du mercredi 6, occupe les trois quarts de la page, alors que celle du mercredi 7 est de taille normale –type photographie-. Le ton employé est profondément nationaliste, avec des accents paternalistes et évolutionnistes, comme dans l'article du 6 Mai, intitulé : **« C'est aujourd'hui que le Président de la République inaugure officiellement l'Exposition coloniale »** :

« J'imagine une République [...] qui vient accueillir ses hôtes à la porte de l'Exposition. _une grand-mère encore jeune qui vient présenter ses petits-enfants avec la fierté de dire : _Voilà ce que j'en ai fait ! »

L'utilisation récurrente des adjectifs possessifs « nos » -3 occurrences- et « notre » -4 occurrences-¹¹³ quand il s'agit de dénommer l'Empire, illustre bien la volonté de présenter les colonies comme propriété de chacun des Français. C'est encore une fois l'expression de la vulgarisation du thème colonial. D'ailleurs, l'auteur utilise des arguments visant à persuader –employer toutes sortes de techniques discursives pour acquérir l'assentiment de son lecteur- et non à convaincre –technique discursive rationnelle- son auditoire. Son argument majeur est celui de la communauté –faire appel à des valeurs partagées par le public auquel on s'adresse- :

¹¹³ « nos possessions » (l.16), « nos colonies » (l.28 et 53), « notre intelligence colonisatrice » (l.49), « notre domaine colonial » (l.109), « notre réussite miraculeuse, au point de vue colonial » (l.143-144), « notre effort colonial » (l.182)

« Je sais bien que les Français sont presque tous pareil à moi et ne comprennent pas grand'chose aux tableaux de statistique, -et même ils restent sceptiques devant une ligne montante qui leur paraît d'un optimisme mensonger. Regardez cependant les produits que l'on vous présente [...] Pourquoi ne croiriez-vous pas aux fruits de la Martinique [...] Pour constater notre réussite miraculeuse, au point de vue colonial, il ne faut point trop écouter ceux qui se plaignent toujours, mais il faut se rendre compte du résultat. » (I.129 à 147

En effet, l'adage dit : « **Je ne crois que ce que je vois** », donc l'auteur dit, voyez les productions coloniales, elles sont la preuve de la vertu économique de notre entreprise. Et si il ne dispose pas d'exemples pour affirmer que la situation aux colonies est aussi bénéfique aux colonisés, il peut alors utiliser le raisonnement par l'absurde, visant à nier les violences coloniales, au prétexte que ce sont des « sornettes » :

« Qu'on ne nous raconte pas d'histoires, qu'on ne nous dise pas que toute cette splendeur est truquée, que les populations sont hérissées contre nous, que l'on a tout fait pour donner à Paris une illusion, alors que là-bas, les populations sont écrasées et que, cependant, les colons se ruinent. »

On voit bien ici, la volonté de présenter la France comme une puissance unificatrice et pacificatrice, les passages précédents annonçaient déjà cette prise de position, ainsi que celle visant à affirmer un thème qui aura une grande longévité, « **L'Algérie, c'est la France** » :

« Et l'on se bat encore, de temps en temps [...] pour pousser plus loin la limite de la protection, jusqu'au jour où le dernier rebelle lèvera ses deux bras, jusqu'au jour où les postes se rejoindront dans une Afrique cultivée, exploitée, pacifiée... (I.62 à 69) » « [...] pourquoi n'aurait-il pas fait le tour de nos colonies, des colonies qu'a rassemblées la République, -sauf l'Algérie qui n'est plus une colonie, mais la France même, avec trois de ses plus beaux départements au-delà du mare nostrum. (I.30 à 33) »

Il est intéressant de voir que la conquête est justifiée par la nécessité de pacifier les territoires concernés, la guerre –qui, selon l'auteur, n'existe pas- est menée au nom de la paix. On retrouve, ensuite, la vieille rivalité avec l'Angleterre qui a été la première puissance européenne à disposer d'un Empire, mais qui se voit désormais concurrencée par la France. C'est une nouvelle occasion, pour l'auteur, d'exalter la mission civilisatrice :

« Le Français –et même le moins sot !- ne croyait pas à l'avenir des colonies ni même à notre intelligence colonisatrice. On disait : _L'Anglais est colonisateur. Et quand les Anglais arrivent dans nos colonies, ils s'émerveillent. »

Enfin, la propagande sur les produits coloniaux est aussi fortement présente dans ce texte, dans le passage expliquant qu'il faut croire ce que l'on voit. Consommer exotique, oui, mais français :

« Pourquoi ne croiriez-vous pas aux fruits de la Martinique puisqu'on vous envoie des pêches du Cap et des pommes du Canada ? Pourquoi achetez-vous du thé de Ceylan, des bananes des Canaries et du caoutchouc, -si toutefois vous achetez du caoutchouc- à Sumatra ? Il n'y a pas que de l'or en Alaska, puisqu'il y en a en Guyane ! Et pourquoi le rhum serait-il à Paris de la Jamaïque, puisqu'il est meilleur quand il est fabriqué à la Guadeloupe ? »

Ces questions ont une valeur d'injonction, elles visent à souligner l'absurdité du

consommateur qui irait chercher ailleurs, ce qu'il peut trouver de meilleure qualité chez lui. L'un des derniers procédés de persuasion relevé est l'utilisation d'un futur à valeur prophétique, qui doit permettre de faire adhérer le lecteur au projet colonial à long terme car ce dernier aura des retombées économiques positives :

« C'est probablement aujourd'hui la colonie la plus sûre et qui sera, demain, la plus riche [...] » (I.81 à 83, concernant Madagascar) « Demain, on s'apercevra que c'est là un des pays où demeurent enfouies dans les lianes et dans l'atmosphère pesante des forêts inexplorées les plus grandes richesses du monde. » (I.101 à 106 concernant la Guyane)

La dernière chose que l'on remarque est l'occultation des indigènes, hormis quand il s'agit de nier leurs souffrances. En réalité ils apparaissent, mais à la fin et sous des traits féminins, car le plus grand attrait des colonies reste l'exotisme et après s'être cultivé, il est légitime de vouloir s'amuser. Etant donné que les femmes indigènes incarnent de nombreux fantasmes présentés précédemment, l'auteur conclut ainsi :

« Et quand vous vous serez rendus compte de l'effort et du résultat, je ne vous empêche pas, Dieu merci ! d'aller voir les Cambodgiennes aux ongles d'or, les Annamites aux longs yeux caressants, les dames du Gabon ou de l'Oubangui qui portent leurs enfants comme le plus léger des fardeaux, ou ces Ouled-Nails qui, depuis bien longtemps, en savent bien plus que vous sur les voluptés du monde... Ce qui n'a aucun rapport d'ailleurs avec notre effort colonial... »

L'article du 7 mai, issu de la même publication, est situé en une et s'intitule : « **L'exposition coloniale internationale est ouverte** ». Il reprend les mêmes thèmes et les mêmes principes d'argumentation, bien qu'il comporte une plus grande description de la cérémonie d'ouverture. On retrouve donc l'idée de la transmission du patrimoine colonial -4 occurrences de « notre » et une occurrence de « nos »¹¹⁴ - teintée de paternalisme et d'évolutionnisme -la référence au progrès- :

« Une époque se penche sur son œuvre. Un génération, fière de sa tâche, dit à sa cadette, avant de lui passer le flambeau du progrès : Voilà ce que j'ai fait ! » (I.6 à 10)

L'exaltation nationaliste, réalisée à partir du thème de la mission civilisatrice est donc, à nouveau, très prégnante, comme dans ce passage :

« En ce tournoi magnifique de Vincennes où sept nations d'Europe confrontent leur œuvre civilisatrice, notre pays, disons-le avec orgueil, arrive bon premier. Nous n'avons point failli à la double tâche que doit s'imposer toute puissance coloniale. Nous avons su à la fois valoriser les terres et accroître en dignité les êtres vivants placés sous notre tutelle. Résultat : Mangin avait raison. La France a maintenant cent millions d'habitants. » (I.17 à 29)

Cet extrait est un concentré de propagande en faveur de la colonisation, on remarquera que les « indigènes » sont ici nommés « êtres vivants », puisqu'ils ne peuvent être considérés comme des être humains, à part entière. L'auteur affirme qu'ils ont été « placés » sous la tutelle française, comme si une puissance supérieure avait décrété la colonisation, accordant ainsi à la France le droit et le devoir de protéger certains peuples. Enfin, le concept de « La Plus grande France » est présenté dans cet extrait comme une

¹¹⁴ « notre pays », « notre tutelle », « notre peuple », « notre domaine d'outre-mer », « nos compatriotes ».

évolution logique, alors qu'il s'agit d'une construction politico-médiatique. Le thème de la naissance d'une conscience impérialiste et d'une nécessaire éducation des Français vis-à-vis de leur Empire est également présente :

« Il y a d'abord le précieux enseignement que notre peuple retirera de cette éclatante manifestation de notre puissance d'expansion. Le Français n'avait point jusqu'ici, comme l'anglais par exemple, la notion d' « Empire » Pour lui, la France s'arrêtait à ses frontières d'Europe. Il était trop enclin à considérer les colonies comme de vagues entités géographiques. [...] Quelle révélation on aura à Vincennes, devant les échantillons des richesses incomparables de notre domaine d'outre-mer. On emportera de l'Exposition, la vision grandiose d'une France immense, aux visages variés. »

Enfin, le recours au futur ¹¹⁵, qui illustre bien la volonté de persuasion est aussi présent dans cet article, on a donc retrouvé les mêmes procédés que ceux utilisés dans le journal de la veille.

A partir de l'ouverture de l'Exposition, pour une durée de deux semaines, une rubrique est ajoutée dans les brèves du quotidien **Le Figaro**, elle s'intitule : « **A l'Exposition coloniale** ». Chaque jour, Paul Lenourd se charge de décrire un événement de la veille, qu'il a jugé marquant. Ainsi, le numéro du 4 juin 1931, traite de « **L'Inauguration du Pavillon des Missions Catholiques** » (annexe n°27), nous ne nous intéresserons pas aux cinq premiers paragraphes qui constituent une sorte d'énumération « mondaine » des personnes présentes. C'est le discours rapporté qui fera l'objet de notre analyse, car il permet de saisir le point de vue de l'auteur. En effet, le recours aux subjectivèmes –marqueurs exprimant un point de vue affectif, évaluatif ou un verdict- est fréquent :

« Il eut un mot spécial et certes bien mérité pour le R.P. de Reviere de Mauny [...] » (I.64-65) « Il dit toute l'admiration qu'il avait conçue pour eux et le magnifique hommage que rendit aux missionnaires ce grand colonial fit une forte impression sur les personnes présentes. » (I.74 à 77) « Après un délicat et touchant hommage aux Sœurs missionnaires [...] (I.89-90)

D'autre part, le vocabulaire concernant les missionnaires est exclusivement mélioratif voire laudatif :

«[...]le vice-amiral Lacaze [...] tint à apporter son témoignage de marin en faveur de ces missionnaires dont, au cours de sa carrière, il a pu admirer le désintéressement, l'abnégation, l'héroïsme, les vertus et le patriotisme, « Par la croix, pour la France », telle pourrait être, dit-il, leur glorieuse devise » (I.42 à 48) « On ne saurait trop louer son zèle, son ardeur et son dévouement. » (I.68) « Et on ne les trouve pas seulement prêchant leur foi, mais aussi diplomates, défricheurs, éducateurs, savants, médecins, architectes, etc. » (I.86 à 88)

On remarque que dans la majorité des cas, l'auteur utilise le discours indirect libre, comme s'il reprenait à son compte ce qui a été dit, les guillemets ne sont présents que lorsqu'il utilise une formule qui n'est pas de lui. Il n'y a aucune distance entre les propos rapportés et celui qui les rapporte : il tient à démontrer que l'œuvre des missionnaires est

¹¹⁵ « notre peuple retirera », « On emportera », « Quelle impulsion cet afflux de visiteurs va donner », « le prestige qui rejaillira », « Il n'est pas un Français sur dix qui dira non. »

positive et républicaine, bien que l'Eglise et l'Etat aient été séparés en 1905. La dernière particularité de ce discours est donc l'accent mis sur la dimension républicaine de la colonisation par les missionnaires. Les citations des hommes politiques sont censées illustrer la reconnaissance du gouvernement républicain :

« Le ministre des colonies, M. Paul Reynaud, apporta, lui, à ces missionnaires ; l'hommage du gouvernement de la République française. [...] « Quel prestige ont ces hommes, dit-il. En parcourant le monde, on les trouve partout... » [...] » (I.84 à 88) « [...] le ministre des Colonies conclut : « On viendra de toutes les parties du monde voir cette Exposition étonnante, qu'a créée l'illustre Maréchal Lyautey. On y viendra voir les temples splendides de l'Asie, les extraordinaires palais de l'Afrique. Mais, pour tous ceux qui savent l'histoire et qui se souviennent, je ne doute pas que la grande émotion soit ici » [...] » (I.91 à 97)

Cet article dont l'objectif principal semble être de rendre hommage aux missionnaires, nous informe par la même occasion, sur le caractère fédérateur de l'idée coloniale, qui permet de rapprocher la République et l'Eglise, dans cette œuvre bienfaitrice et bienfaisante qu'est la colonisation. Le seul article de notre étude qui rompt quelque peu avec le discours officiel est celui de *L'Humanité* du 6 juillet 1931. En effet, il est situé en une, sur la colonne centrale, qui n'occupe que la moitié de la page. Il est composé d'un court texte et d'une gravure que nous n'étudierons pas, elle fait référence au sous-titre « **Et le notaire Aymard est fou de rage** ». Cet article s'intitule donc : « **Des tracts sont distribués à l'Exposition coloniale** » et ce titre d'apparence neutre, renvoie au chapeau nettement plus explicite et contestataire : « **Avec les Indochinois en révolte** ». Il s'agit donc d'une critique « communiste » de la colonisation, ce qui signifie qu'elle est centrée sur les conditions de travail et sur l'exploitation subie par les travailleurs « indigènes » de l'Exposition. Par ailleurs, il s'agit pour les auteurs de réfuter la thèse du « **complot communiste** » (I.5 à 8), car cette distribution de tracts dans le campement annamite, se serait déroulée en même temps qu'une panne d'électricité. Ils affirment néanmoins leur solidarité et leur approbation en ce qui concerne cette action, qu'ils présentent comme légitime : « Quant aux organisations révolutionnaires françaises, elles crient bien haut leur solidarité avec les Indochinois en révolte. » (I.19 à 22)

« Aussi, une distribution de tracts aux Annamites campés à Vincennes est-elle un acte de propagande naturel, dont l'imagination policière d'un homme qui fut chassé de l'Indochine comme malpropre ne saurait parvenir à fausser le caractère. » (I.23 à 28) « Nous sommes avec les Indochinois en révolte. »

Le vocabulaire utilisé pour qualifier les méthodes utilisées par les organisateurs de l'Exposition est nettement dépréciatif. Le ton est accusateur -les auteurs utilisent des adjectifs qualificatifs ou des adverbes relevant du champ la certitude-, ils utilisent donc le même procédé que les journaux vantant les bienfaits de la colonisation : l'affirmation de ce qu'ils estiment être la vérité, sans fournir – du moins, immédiatement- de précision.

« Un fait est certain : c'est que les employés de l'Exposition, jaunes, blancs ou noirs, hommes et femmes, sont abominablement exploités. Il est indiscutable, d'autre part, que les Annamites de Paris, qui ont manifesté plusieurs fois contre l'assassinat de leurs frères, ne se désintéressent pas de la situation qui est faite, à l'Exposition, aux travailleurs d'Indochine. » (I.9 à 18)

On peut noter que les « **employés** » de l'Exposition sont nommés et caractérisés en

fonction de leur couleur, ce qui montre que le discours racialisant est adopté sur tout l'échiquier politique. Par contre, ce passage comprend une véritable rupture avec le discours officiel, puisqu'il fait explicitement référence aux massacres coloniaux et aux luttes pour les indépendances. Cette particularité est renforcée par le dernier paragraphe qui dénonce clairement les conditions de vie de la population concernée, ce qui est exceptionnel dans un quotidien à forte diffusion –même s'il est communiste-.

« Nous défendons les Annamites qui, à Vincennes, sont nourris comme des bêtes. Nous protestons contre l'enlèvement du camp annamite de cinq Indochinois, dont une femme, qui furent « rapatriés » là-bas, comme notre camarade Pao. L'impérialisme voudrait isoler ces esclaves, empêcher tout contact entre les travailleurs de Paris et les coolies qu'il a recrutés là-bas pour servir de figurants à Vincennes. Il n'y arrivera pas. »

Il est intéressant de voir que les termes utilisés se réfèrent au champ de la servitude et de l'illusion, le mot « **figurants** » a une valeur de présupposé : en l'employant, l'auteur induit une connivence avec le lecteur –qui sait, que Vincennes n'est qu'une illusion-. De même, l'emploi des guillemets de protection en ce qui concerne le rapatriement de leur « **camarade Pao** », montre bien que l'auteur ne s'approprie pas ce discours. Enfin, la dernière phrase recadre ces propos dans leur contexte, car l'utilisation de ce futur à valeur prophétique est emblématique des journaux de l'époque, où les auteurs semblent justifier leurs discours par des prévisions. Le dernier article sur lequel nous allons nous pencher est le numéro du 27 juillet 1931, du quotidien **Le Figaro**, il figure dans la rubrique : « **Lettres, Théâtre, Science et Arts** » et s'intitule : « **Chronique des Théâtres de Paris** ». Il s'agit d'un résumé des différents spectacles donnés dans la **Salle des Informations**, de l'Exposition coloniale : « _L'Indochine présente : La musique de la garde indigène de l'Annam. _Les danseuses du Laos et les Khènes. _La troupe des comédiens de la Cochinchine. _Le ballet royal du Cambodge. »

Le critique décrit tour à tour les danses et la musique indochinoises qu'il a pu observer. L'intérêt réside dans la description de ces pratiques culturelles inconnues pour Gérard d'Houville, ce qui donne lieu à l'expression d'une vision ethnocentriste. Nous avons relevé trois types de catégorisations stigmatisantes, en premier lieu, l'utilisation du champ lexical animalier. Voici donc les expressions présentant les chorégraphies et les pièces réalisés par les « Indochinois » :

« [...] nous assistons à quelque ballet de grands insectes, sortant d'une prairie pour nous présenter les jeux qu'ils ont parachevés. » « [...] une sorte de personnage [...] à la fois simiesque et divin. Déjà, nous remarquons la torsion orientale des reins, le ploïement écarté des jarrets [...] » « [...] leurs grâces sont à la fois d'animales et de belles femelles insectes. » « Le roi [...] semble quelque animal puissant, quelque dieu des chats [...] » « Elle, souple, gracieuse, naturelle et amoureuse comme une de ces flexibles chattes de Siam qui portent des gants noirs, elle a [...] des craintes de jolie bête [...] » « Ces poses, ces jambes arqués, ces bras reptiliens [...] »

Comme pour renforcer cette dichotomie entre nature et culture, l'auteur emploie aussi des termes issus du champ lexical de l'anormalité. Il présente surtout leur langue, sur le mode de la comparaison avec les expressions animalières.

« C'est un fort beau et étrange spectacle que celui-là, offert à nos curiosités et

notre intérêt par l'Indochine. » « [...] les gestes si particuliers des danseurs et danseuses donnent un instant l'amusante impression [...] » « [...] une sorte de personnage bizarrement séduisant [...] » « Une sorte de chant glapi accompagne les phases de la fête. » « Un Corneille annamite, Voilà qui est assez étonnant ! » « Le roi vêtu de ce costume archaïque et bizarrement composé [...] » « [...] quelque dieu des chats, dont nous ne comprenons pas les discours aigres et rauques, les intonations criardes, les paroles toujours scandés par une modulation rythmique, ralentie ou précipitée. » « Cette tragédie est donc d'une sauvage grandeur. » « Nous ne comprenons pas le texte, mais le langage étant formé de modulations, de miaulements et de cris suit si expressivement la marche des sentiments [...] que le spectateur est envoûté par le sortilège dramatique autant que s'il comprenait chaque mot. »

Cet article nous a semblé important car il ne présente pas l'exaltation de la mission civilisatrice comme nous avons pu la trouver dans d'autres journaux, ou d'autres numéros de celui-ci. Par contre, la façon dont est envisagée l'« indigène » reste imprégnée par les préjugés racialisant faisant de la distance entre l'Autre et nous, une plus grande fracture qu'entre l'Autre et l'animal. En effet, le point d'exclamation à la fin de la phrase évoquant un « **Corneille annamite** » est là pour souligner le caractère absurde de cette proposition. Dans le même temps, les qualificatifs animaliers sont apposés sans guillemets, ni italique, comme s'il était normal de comparer leur langue à des « **miaulements** ».

Les deux tendances se dégageant à court terme concernent : la vision de l'« indigène » et la vision de la France. Pour ce qui est du premier thème, on peut constater une récurrence dans l'utilisation des représentations dichotomiques. Elles permettent d'illustrer l'opposition entre l'état de nature dans lequel se trouvent encore les « protégés » de la France et l'état de culture ou de civilisation, dans lequel règne l'homme occidental. Les stigmates attribués aux « indigènes », en fonction de leur couleur ou de leur aire géographique d'origine, sont une seconde constante, dans ce cas, le recours au vocabulaire animalier est aussi récurrent. Dans la plupart des cas, ils ne sont pas évoqués directement, ce qui témoigne bien de la difficulté de les considérer comme des êtres conscients, acteurs de leur vie.

La vision de la France défendue dans ces journaux est celle d'un pays pacificateur et unificateur. La mission civilisatrice tient une place importante dans cet argumentaire, c'est ensuite son intérêt dans le domaine économique qui est mis en avant, le mot d'ordre de la consommation de produits coloniaux est largement repris. La dernière permanence de cette époque est l'emploi de ce que nous avons nommé, futur prophétique, cette pratique est très répandue en 1931.

Il est aussi important de présenter les variations à l'intérieur de ces discours, qui sont majoritairement liées, à l'énonciateur. Dans le journal, **Le Peuple**, c'est le problème de l'inassimilabilité de certains « indigènes » qui est mis en avant alors que dans **Ric et Rac**, l'auteur insiste sur le caractère réaliste de l'Exposition.

Le républicanisme du **Petit Journal** s'exprime dans la volonté de présenter l'Empire comme une propriété des Français. Le vœux d'Albert Sarraut, qui souhaitait inculquer aux Français le sentiment impérial, est partagé par ce quotidien, pour qui l'exaltation du

colonialisme est aussi celle du nationalisme. Enfin, on constate l'influence des diverses tendances à l'origine de la création d'un journal, puisque dans **Le Figaro**, l'exaltation de la colonisation républicaine est aussi l'occasion de célébrer l'œuvre accomplie par les missionnaires. Tandis que dans **L'Humanité**, la lutte contre l'impérialisme détermine un discours qui se range du côté des populations opprimées, puisqu'elles sont désormais exploitées dans les mêmes usines que les ouvriers « français ».

Nous allons maintenant étudier quatre articles de la période qui nous est contemporaine. Il est important de noter que le nombre d'articles disponibles pour cette période, en ce qui concerne le thème de la colonisation, est quasiment inexistant. Nous étudierons ici le seul que nous ayons trouvé. Nous n'avons pas tenu compte des récents dossiers parus dans **Le Monde 2** (« La question noire », voir annexe n°36) ou **Le Nouvel Observateur** (« La vérité sur la colonisation », voir annexe n°37), car ils sont parus consécutivement au débat engendré par la loi de février 2005. Les Expositions coloniales sont aussi des sujets totalement occultés, en dehors des revues spécialisées –**L'Histoire**-, –**Communication**-, –**Le Monde Diplomatique** -, etc. Si leurs dossiers spéciaux ont pu nous aider dans la constitution de ce mémoire, il ne nous semblait pas valable –au point de vue de l'analyse- de les prendre comme l'expression d'un discours populaire –au sens d'un discours adressé au plus grand nombre-. Les articles auxquels nous allons nous intéresser sont respectivement issus de deux grands journaux généralistes français actuels, **Le Monde** et **Le Figaro**. Le premier est le successeur du journal **Le Temps**, c'est un quotidien qualifié de « journal de référence », dont le premier numéro est paru le 18 décembre 1944. En 2004, son tirage était de 380 803 exemplaires quotidiens.¹¹⁶ Nous étudierons trois articles issus du journal, **Le Monde**.

Nous avons déjà présenté l'histoire du second, nous n'évoquerons, alors, que sa ligne éditoriale actuelle sur l'échiquier politique –droite, centre-droit-. Nous présenterons un article issu du quotidien, **Le Figaro**, qui tirait à 358 000 exemplaires, en 2003.

Le 28 juillet 1995, paraît dans le journal **Le Monde**, un article intitulé : « **Lois Pasqua, lois de la dernière chance** », il figure dans la rubrique « **Débats** », ce qui signifie qu'il est l'expression d'une opinion d'une personnalité –ici, Jean-Claude Barreau, conseiller de l'époque de Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur-. Ce type d'article est différent d'une brève ou d'un article de fond, puisqu'il représente d'emblée, un témoignage partisan. Nous avons choisi ce texte car il illustre bien le glissement sémantique qui s'est opéré à partir du début des années 1980, en ce qui concerne la question de l'immigration. Nous faisons ici un petit point historique : en 1981, le maire communiste de Vitry relance le débat sur l'immigration, il fait détruire un foyer de travailleurs immigrés en construction dans sa commune. Il justifie son action au nom du « seuil de tolérance ». Le Front National –parti d'extrême-droite- alors en pleine expansion a entamé « la bataille du vocabulaire » : il s'agit de trouver des expressions euphémisées du racisme, susceptibles d'entrer dans le champs lexical des journalistes et des hommes politiques qui n'appartiennent pas à l'extrême-droite. Les consignes sont très précises, Bruno Mégret distribuait par exemple des listes de mots à dire et de mots à ne pas dire.

¹¹⁶ Les chiffres de la diffusion, sont ceux de la Diffusion payée en France, source : Diffusion Contrôle 2004, sur le site de l'Office de Justification de la Diffusion, 2005.

Par exemple : ne pas dire « les associations anti-racistes », mais « le lobby de l'immigration » ; ou encore, ne pas dire « les Arabes à la mer », mais « il faut organiser le retour des immigrés du tiers-monde dans leur pays ». [Souchard] Comme nous allons le voir, en l'espace d'une dizaine d'années la majorité des dirigeants politiques et des éditorialistes, ainsi qu'un nombre conséquent de journalistes et de chercheurs, ont adopté sans s'en rendre compte un lexique qui a toujours pour effet de mettre à distance l'étranger. Ce texte de Jean-Claude Barreau a donc vocation à défendre le texte des lois Pasqua qui visaient à réduire drastiquement les possibilités d'émigrer vers la France. Ce discours se présente comme ouvert et renferme pourtant une forme de violence symbolique, nous allons donc regarder le texte de plus près. Le ton du titre est « catastrophiste ». En effet, l'année 1995 est certes une année de mouvements sociaux, mais ce n'est pas vraiment une situation d'urgence nécessitant des « **lois de la dernière chance** ».

On retrouve d'abord l'argument de recadrage, qui montre que l'auteur est bien dans la persuasion, et non, dans l'argumentation raisonnable. Il commence par définir ce que ne sont pas les lois Pasqua :

« Ces lois n'ont pas pour but de mettre fin à l'immigration paisible et régulière [...] au contraire, alors que les gouvernements de gauche avaient maintenu contre toute vraisemblance le mythe de l'immigration zéro (mythe destructeur quand on dit que personne ne rentre et qu'ils voient des gens rentrer, ils perdent confiance dans les dirigeants), les lois Pasqua y ont mis fin et le ministre parle maintenant d'immigration irrégulière zéro » (l. 13 à 29)

Ce passage est très intéressant, puisque l'on voit bien la proposition d'une nouvelle définition de l'immigration, soulignée par le distinguo entre la « bonne » et la « mauvaise » immigration. De même, l'énoncé « **mythe de l'immigration zéro** » est un concept qu'il a créé pour pouvoir illustrer ses propos, d'ailleurs le terme « mythe » est entendu dans son sens commun –mensonge– accentué par la parenthèse qui explique, que c'est effectivement faux. Ensuite, c'est le thème du « **vrai problème** » qui est présenté, sur le mode affirmatif, accompagné de l'argument de communauté, qui permet de faire appel aux valeurs partagées par le public auquel on s'adresse : « L'immigration est le vrai problème. Tout le monde y est, en principes hostile [...] » (l.30 à 32) Ainsi, on présente son point de vue, en disant que tout le monde le partage, ce qui est censé lui conférer son caractère véridique. On retrouve aussi, le vieux thème lepéniste des « **Français de papiers** », traduit sous la forme de « **détournements de procédure** » (l.35). Mais c'est surtout la reprise des expressions évoquées plus haut, qui suscite notre intérêt : « Les associations de défense des immigrés » (l.52-53) au lieu d'« associations antiracistes », la citation « l'immigré a toujours raison » (l.60) attribuée à ces associations est également une construction puisque l'auteur, ne précise pas ses sources et impute à cette supposée phrase, le renforcement des votes pour Le Pen. La meilleure illustration de cette banalisation du discours lepéniste est certainement l'emploi des termes « lobby immigrationniste », même si le second est entre parenthèses, la caractérisation de l'ennemi avec des suffixes en –iste– précédés du terme « lobby » est une pratique typique de l'extrême-droite. Enfin, ce qui nous semble être essentiel en terme de violence symbolique, est le passage :

« Immigrer, c'est changer d'histoire. Venir dans un pays nouveau : l'histoire de ce

pays sera celle des enfants de l'immigration. Le passé de l'immigré né en France, c'est Henri IV et Valmy, non plus celui de ses parents. (1.80 à 86)

La tradition de la République française est au contraire celle de l'assimilation de nouveaux arrivants. (1.94 à 97) »

L'expression « **immigré né en France** » relève de l'absurde, puisque l'immigration est un acte et pas un état. Nommé ainsi une personne, qu'elle ait émigré ou non, c'est la réduire à un moment de son existence et faire de cette singularité une catégorie ethnique, voire raciale. Ce mot est stigmatisant, il n'est utilisé que contre celui perçu comme indésirable. Personne ne songerait à appeler un étudiant suisse vivant à Paris, un « immigré », pourtant il a dû émigrer, pour se rendre en France. L'amalgame et la confusion qui règnent dans ce discours, ne sont que l'illustration du glissement qui s'est opéré dans les médias durant les années 1980. Aujourd'hui, on ne dit pas « résidents étrangers », ni « enfants d'étrangers », mais uniquement « immigrés ». De même, l'opposition Français/immigrés –fonctionnant sur l'amalgame entre immigré et étranger- a été largement utilisée, alors que près de 1,3 millions d'immigrés –soit près d'un tiers- sont français, par naturalisation ou mariage, tandis que 740 000 étrangers –soit un cinquième- ne sont pas immigrés, mais sont nés en France. En tout, cela fait 2 millions de personnes mal nommées, victimes d'un amalgame signifiant toujours qu'elles ne devraient pas être là.¹¹⁷ Quant à l'injonction faite à l'enfant d'oublier toute son histoire familiale, y compris celle de ses propres parents, elle est d'une violence inouïe. Cette assimilation passant par le reniement de son passé et de ses origines, est une spécificité française, une conception issue de la Révolution française, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement. Cet article comporte donc toutes les formes d'expressions caractéristiques d'un discours pamphlétaire –le scandale de l'immigration nécessitant la prise de parole, le discours autocentré où l'énonciateur se met en scène, comme étant persécuté, par la gauche, qui représente le monde où règne l'imposture. Même si les références au leader de l'extrême-droite, montrent que l'auteur essaye de s'en démarquer, une lecture approfondie, nous permet de voir les corrélations, entre leurs propos.

En effet, la mise en garde finale, est réalisée au mode conditionnel, elle est ainsi semblable à une menace : « Si les dames patronnesses de gauche leur faisaient obstacle, la prochaine loi, c'est Jean-Marie Le Pen qui la ferait. » L'auteur est vraiment dans une optique de persuasion.

Nous allons à présent analyser deux articles parus dans **Le Monde**, le 27 octobre 2001, ils paraissent tous deux dans la rubrique « **France** », ce sont des brèves, qui se trouvent côte-à-côte par hasard. Elles ont attiré notre attention pour cette raison, en effet, la première est intitulée : « **Pour M.Chirac, l'insécurité a franchi un palier inacceptable** » et la seconde : « **M. Chevènement déplore 'le masochisme national'** » On retrouve, le discours direct qui est celui le plus fréquemment adopté dans ce quotidien, puisqu'il permet de ne pas apporter de jugement. Il est intéressant de voir qu'en l'espace de vingt ans, ce n'est plus l'immigration, mais l'« **insécurité** » qui a franchi un « **palier inacceptable** » et non plus, le seuil de tolérance. Ce genre de propos est à

¹¹⁷ Cf. recensement 1990 et pour une étude de l'évolution de l'emploi de ces termes, voir Simone Bonnafous, L'immigration prise aux mots, Kimé, 1991

présent tellement admis, qu'il ne fait que l'objet d'une brève, une restitution des propos du Président de la République, émaillée de locutions introductives. La dernière citation est intéressante, car le thème de la nation en danger est à nouveau utilisé :

« A force de trop tolérer et de toujours vouloir expliquer, comprendre et excuser au lieu de faire respecter la loi, a ajouté le chef de l'Etat, notre société s'est montrée peu sûre d'elle-même et de ses valeurs ». (I.9 à 12)

La déclaration de Jacques Chirac vise donc à justifier un durcissement de sa politique, au nom de ce palier –qui n'est défini que par l'adjectif « inacceptable »-. De la même façon, cette référence aux « valeurs » de la société reste vague, comme si ces termes n'avaient pas besoin d'être définis, on retrouve l'argument de bon sens, visant à faire adhérer l'auditoire sans lui présenter d'arguments raisonnables. L'article rapportant les propos de Jean-Pierre Chevènement, présente des termes qui expriment plus clairement le ressenti de l'homme politique et sa vision de l'histoire coloniale française. Lors du match France-Algérie, de 2001, *La Marseillaise* a été sifflée, ce qui permet à M. Chevènement d'énoncer sa vision d'un nationalisme républicain, ce dernier :

« [...] estime qu'on ne peut exiger du peuple un patriotisme que désertent les élites. M. Chevènement regrette le 'masochisme national', qui 'détruit l'élémentaire confiance en soi dont tout le peuple a besoin pour affronter les défis d'avenir' »

L'apposition « masochisme national » est une nouvelle illustration de la banalisation de l'emploi de techniques discursives, normalement réservées aux représentants des partis extrémistes. Ces termes lui permettent de formuler ce qui constitue le nœud de sa pensée.

« Le candidat à l'élection présidentielle écrit que [...] 'on ne peut juger la période coloniale' en Algérie 'en oubliant l'actif, et en premier l'école, apportant aux peuples colonisés, avec les valeurs de la colonisation, les armes intellectuelles de leur libération. »

Le journaliste prend d'ailleurs soin de se démarquer doublement du discours énoncé, car en plus des guillemets, il choisit pour introduction « (il) écrit », ce qui souligne le fait qu'il n'est que le rapporteur. On remarquera seulement dans les propos de M. Chevènement, une certaine continuité, soixante-dix ans après l'Exposition de Vincennes, car il est finalement toujours question de mission civilisatrice. Ceci, nous amène à l'article du Figaro, du 2 janvier 2004, intitulé : « **Le rêve de nos ailleurs perdus** », le chapeau précise : « **Nostalgies. C'était au temps où Tartarin quittait Tarascon pour aller chasser le lion en Afrique.** » donne le ton, du texte qui va suivre. Il s'agit du dernier épisode d'une chronique parue toute la semaine et évoquant différents faits passés : « **Le charme des villages d'antan** », « **Le petit peuple des rues de Paris** », etc. Cet article est rédigé à l'imparfait¹¹⁸ et au passé simple¹¹⁹ qui sont les temps d'une objectivité souhaitée –mais pas forcément réalisée-. La narrativisation qui découle de l'utilisation de ces temps, oriente le texte vers la tonalité nostalgique, annoncée en titre. Par ailleurs, en

¹¹⁸ « Il avait été de ces set millions de Français », « Il n'y avait pas encore », « Il lui avait suffi d'un billet », « Il avait dix ans et s'était rendu », etc.

¹¹⁹ « Cette visite engagea sa carrière », « l'appel de l'Afrique lui évita », « Il eut à gérer cet épisode sombre », etc.

faisant parler un personnage, il est plus aisé pour l'auteur de s'exprimer au travers de ce personnage, sans qu'il soit possible d'identifier clairement ces prises de positions. Il s'agit donc de présenter l'histoire de Paul, qui a 80 ans, de nos jours et qui a été administrateur des colonies. Il a été marqué dans son enfance par la visite à l'Exposition de Vincennes :

« Cette vision d'une France fière de montrer au reste du monde les plus beaux fleurons de son Empire avait déterminé sa vie. [...] Il ne se souvient pas qu'on célébrait alors dans la presse le « génie colonisateur » de la République [...] Il ne garde en mémoire que l'impression de liberté, d'espace, de faste qui se dégageait de cette manifestation [...] Cette vision engagea sa carrière »

L'allusion à l'enfance, renvoie à l'innocence, car cette vision nostalgique ne peut s'exprimer que si le personnage est un « bon » colonisateur, sinon, on pourrait objecter que l'impression de liberté perçue par le jeune Paul, n'avait d'égal que dans la réelle oppression vécue par les peuples colonisés. L'utilisation des négations, montre bien que la mémoire est sélective, mais cette sélection ne s'est pas opérée, toute seule, contrairement à ce que laisse entendre le texte. D'ailleurs, le point de vue de l'auteur transparaît, quand il explique que le héros prendra ses fonctions, peu avant le début des décolonisations, si bien que :

« Sa vie ne fut jamais à la hauteur de ses espoirs [...] Il eut à gérer cet épisode sombre de notre histoire »

En effet, depuis le début de l'article, il est question de la colonisation dans des termes mélioratifs et l'« épisode sombre » est, par conséquent, la décolonisation, ce qui représente bien un choix de lecture de cette période. Les passages suivants ne sont pas moins ambigus :

« Paul sait aujourd'hui que cette fin était inéluctable. Il a très vite compris que cet empire était fragile, qu'il ne pouvait pas durer en l'état, qu'il y avait trop de compromissions avec les grandes puissances économiques. Il n'est pas nostalgique de la colonisation [...] Mais aujourd'hui avec le temps, il a comme un petit pincement au cœur quand il lit ce que Paul Reynaud, alors ministre des Colonies, disait en visitant l'Exposition de 1931 : 'Il faut que chacun se sente citoyen de la Plus grande France, celle des cinq parties du monde' [...] Mais Paul se sait assez solitaire dans ces vapeurs du passé. Ce qui le prend le plus charnellement, c'est avant tout les ambiances, les senteurs, les couleurs, ce rêve vivant qu'il a espéré retrouver outre-mer ».

Bien qu'une critique du « **colonialisme** » émerge à la fin de la première colonne, nous sommes tentés de nous interroger, vis-à-vis des arguments employés, puisque la nostalgie est niée et remplacée par le « **pincement au cœur** », ce qui nous semble assez proche. Par ailleurs la citation de Paul Reynaud, est la formulation du concept forgé durant l'entre-deux-guerres, afin de rendre l'idéologie coloniale intelligible au plus grand nombre, ce qui n'est donc pas un argument neutre.

Enfin, ces références « charnelles », sont d'ordre affectif, elles ne renvoient à aucun argumentaire raisonnable. La troisième colonne paraît apporter –à première vue- un éclaircissement dans ces propos, qui ne peuvent trancher entre la nostalgie d'un monde fantasmé et la condamnation d'une entreprise contestable.

« Le regret, la nostalgie, indéniablement le passé colonial de la France remue encore la mémoire [...] Il ne veut pas s'en sortir par une pirouette, en opposant le

« colonialisme » c'est-à-dire l'exploitation capitaliste de la richesse, à une sorte de « bonne » colonisation civilisatrice à la Jules Ferry. Il ne sert aujourd'hui à rien de se livrer à une réinterprétation du passé. Les « révisionnistes » ne sont pas des nostalgiques. »

Et c'est ici que bascule le texte, car l'auteur donne sa définition de la « nostalgie » en la présentant comme une valeur positive, puisqu'elle est opposée à « révisionnistes ». Or la « nostalgie » peut être à la base de révisionnistes, les deux termes ne sont pas antithétiques. La « pirouette » est finalement effectuée, ce n'est pas la « mission civilisatrice » qui sert d'argument à une relecture du passé colonial, c'est la nostalgie. Dès lors, une conception européocentrée peut s'exprimer, on apprend que si l'on ne peut pas parler du bon temps des colonies, c'est parce que la vie des colons n'était pas si fantastique, voire même ennuyeuse :

« Quotidien bien évidemment sublimé, car, avec le temps, on finit par passer à la trappe les maladies, le climat, l'ennui des postes de brousse, des exploitations isolées [...] »

L'« *indigène* » est de nouveau invisible, il n'a d'intérêt que dans la mise en relief du héros français : la figure mythique de Savorgnan de Brazza, apparaît alors dans le dernier paragraphe. Les deux dernières phrases, nous éclairent enfin sur le propos de l'auteur, qui évoquant le mot sur la tombe de Brazza, écrit :

« 'Sa mémoire est pure de sang humain'. Ce qu'il aurait fallu, songe Paul, pour avoir une nostalgie sereine des colonies »

La nostalgie de la colonisation est donc bien présente mais elle ne peut s'exprimer librement puisqu'il y a eu tant de morts. Ce texte est symptomatique de la persistance de représentations esthétisant, cette période, avant tout définie par son caractère violent –symboliquement et physiquement-. Le discours qui nous est contemporain présente deux permanences qui peuvent être rapprochées de celles présentées pour l'année 1931. En effet, la vision de l'indigène, s'est déplacée vers l'immigré, mais la catégorisation en termes raciaux n'a pas disparu, elle s'est simplement transformée.

Tandis que la vision de la France et de son rôle dans la colonisation semble ne pas avoir tellement évolué. Quant il n'est pas expressément fait référence à la mission civilisatrice, la nostalgie, vient poser un nouveau voile discursif sur la question coloniale. Nous allons voir à présent, ce qu'il en est dans le champ audiovisuel français.

C/ Les dispositifs animés de représentation de l'Autre : le rôle de l'audio-visuel

L'histoire des mentalités s'écrit aussi en chansons, elles ont toujours accompagné les événements historiques, de *la chanson de Roland* à Gloria Gaynor – *I will survive* -, en passant par *La Marseillaise*. Celles de l'ère coloniale ont permis de relayer auprès de la population française les faits majeurs accomplis Outre-mer, tout en reflétant l'imaginaire en vogue de l'époque.¹²⁰ De la conquête de l'Algérie à l'exposition coloniale de 1931, des centaines de chansons ayant pour thème les colonies ont contribué à répandre et à

ancrer une forme d'exotisme colonial dans la culture française. C'est pourquoi nous choisissons de nous arrêter sur cette forme de transmission qui peut paraître mineure, puisque ces chansons –pour majeure partie tombées dans l'oubli- semblent obsolètes. Néanmoins, certains airs sont encore forts connus aujourd'hui : **Travadjar la Mouker, La Casquette du père Bugeaud, La Petite Tonkinoise, A la cabane Bambou, A la Martinique, La fille du Bédouin** ... Ce qui tend à prouver qu'elles ont eu une capacité –très marquée à leur époque s'estompant ensuite, sans disparaître- à inscrire l'idéologie raciale et impériale, auprès de milliers de personnes, et ce, durant deux ou trois générations pour les plus célèbres. Certes ces chansons ont été des succès parce que les mélodies étaient faciles à retenir et agréables, mais les paroles répondaient également à une certaine attente du grand public.

Elles sont donc tout à la fois une manifestation, une reproduction et un relais des idées reçus de leur temps. En bref, un concentré d'idéologie. On peut établir trois types de textes, ceux dits « comiques », les « romantiques » et les « épiques ». Dans le mode comique colonial, les procédés les plus faciles ont été utilisés pour faire s'esclaffer nos aïeux aux dépens des « indigènes ». La chanson emblématique de ce genre de pratiques est sans conteste, **La Petite Tonkinoise**, qui connut un destin exceptionnel. Ecrite en 1906, par Henri Christiné –auteur à succès de l'époque-, sur une musique de Vincent Scotto, elle fera le tour du monde à partir de 1931, lors de sa reprise par Joséphine Baker. Il semble d'ailleurs paradoxal que cette chanson censée faire parler une jeune « Tonkinoise », ait été popularisée par une Américaine noire. Signe supplémentaire de la confusion qui a longtemps régné dans les esprits et reflet des discours officiels associant les « indigènes » en un tout. L'esprit populaire a intégré l'idée selon laquelle, finalement, les « non-Blancs » se ressemblent tous, peu ou prou. L'étude des paroles est particulièrement révélatrice des préconçus et de l'image largement diffusée des populations de la Plus grande France. Ainsi, la jeune femme est affublée du nom de **Mélaoli**, qui, s'il n'a rien de vietnamien, résume parfaitement à quelle fonction première est toujours destinée la femme colonisée, aux yeux des colonisateurs. D'ailleurs, toujours aussi finement, l'auteur précise :

**« Peu gourmande/ Ell'n'd'mande/Quand nous mangeons tous les
deux/Qu'un'banane, c'est peu coûteux/Moi, j'y en donne autant qu'elle veut. »**

A la fin de la chanson, le Français quitte la colonie, laissant sans regret la « **Tonkiki** », après en avoir abondamment profité. La Petite tonkinoise est la glorieuse aînée, mais au long des décennies il y eut des centaines de chansonnettes ridiculisant les « indigènes ». Autre exemple, cette strophe d'Aristide Bruant, dédiée à une femme noire : « **La Noire n'a qu'un seul amant/Qui s'appelle le régiment/Et le Régiment le sait bien/La Noire a remplacé le chien.** ». Les titres des chansons, montrent aussi combien la langue et le mode de vie, des « protégés » de la Plus grande France, peuvent être raillées : **La Chouïa Barka, la Youffa, idylle nègre, danse des casbahs** ... De même, l'utilisation des onomatopées a vocation à dévaloriser et à ridiculiser ceux dont il est question : **Bou-dou-ba-da-bouh, Sallafoumal, Timichiné la Pou-Pou** ...

¹²⁰ Alain Ruscio, Que la France était belle au temps des colonies. Anthologie de chansons coloniales et exotiques françaises. Maisonneuve et Larose, Paris, (2001) Cet ouvrage présente *in extenso*, commentées et critiquées 216 chansons auxquelles un CD de 25 titres est joint.

Enfin, leur couleur est le sujet de plaisanteries inépuisables : « **Moi bon nègre tout noir, tout noir/De la tête au pieds, si vous voulez voir.** » dit d'emblée le héros de « **A la cabane à Bambou** ». Si le genre humoristique se taille la part belle, c'est parce que, chez ces gens-là, tout prête à rire. Ces êtres si frustrés ne pensent qu'à faire l'amour, danser, chanter et taper sur des Calebasses. Ils sont : « **Toujours content(s), jamais malade(s)** » comme le dit la chanson « **A la Martinique** ». Le deuxième genre, dit « romantique », est certes moins dégradant, mais n'apporte guère d'informations sur les réalités des régions alors dominées par la France. Ces chansons sont pleines de clichés, traitant des cieux d'Orient, de parfums envoûtants, des climats chauds et de filles de feu, de conquête de terres supposées vierges, accompagnant celle de femmes supposées faciles. Ainsi, la chanson coloniale a été le lieu privilégié d'expression de maints fantasmes de l'homme blanc. Le lieu de prédilection est alors, et de loin, Tahiti : « **L'île de Tahiti/Se révèle en ses rives d'or/Le paradis avec ses trésors** ». Mais tous les pays et toutes les villes de l'Empire ont aussi droit à leur mélodie, relayant auprès de tous une étrange cartographie coloniale :

« **Au loin, c'est Tunis la blanche/En rêve hallucinant/Dans les flots pervenche/Qui va mirant/Son spectre blanc...** » « **Sous le ciel du Congo/Quand de là-haut descend la lune/On voit les p'tits négros...** »

Enfin, vient la chanson martiale, qui a toujours accompagné les batailles. Dans les colonies, on la retrouve dès la conquête de l'Algérie (une demi-douzaine de chants sur la capture d'Abd-el-Khader). Puis lors des campagnes du Tonkin, du Maroc, d'Afrique noire, les couplets se veulent plus patriotiques :

« **Glorieux fils de notre France [...]/A l'appel du clairon qui sonne/Courant au glorieux devoir/Conquérir le continent noir/Ils vont héroïque colonne/Au Dahomey, pleins de fierté/Et jusqu'au centre de l'Afrique/Ils luttent pour la République (bis)/Et meurent pour la liberté.** »

Au sein de ces différentes chansons militaires, apparaîtra une incroyable **Marseillaise du Dahomey** :

« **Si, sur cette terre étrange/Nous devons verser notre sang/Nous attendrons l'heure dernière/En Français dignes de leur rang/ Ô France, alors, dans ta mémoire/Garde un fidèle souvenir/A tes fils qui surent mourir/Au loin, pour ton nom, pour la gloire !** »

Il y eut bien sur quelques chansons anticolonialistes, mais elles ne représentèrent qu'une production infime, ne pouvant rivaliser avec le flot de chansons laudatrices.

Parmi ces textes, on retrouve toute une série de chansons anarchistes du début du siècle, mêlant hostilité aux conquêtes coloniales, antimilitarisme et anticléricalisme, ainsi que des chansons communistes de l'époque de la guerre du Rif. L'une d'elle proclame fièrement : « **Le Maroc aux Marocains !** ». On peut aussi ajouter quelques chants de marginaux ou d'originaux lors des grandes festivités des années 1930. Cela signifie que face au flot d'obscénités racistes et paternalistes véhiculées dans les chansons populaires n'ont –une fois de plus- pas été opposés, de véritables contre-discours. « **Le Déserteur** » de Boris Vian, qui fut largement chantée par les opposants à la guerre d'Algérie, est d'ailleurs plus un hymne pacifiste que proprement anticolonialiste. C'est dans la période qui nous est contemporaine que la remise en cause de la colonisation

apparaît clairement dans les chansons de groupes dits contestataires.

En Afrique, Fela Anikulapo-Kuti, né en 1938, est le créateur d'un nouveau style de musique : l'Afro-Beat. Il s'agit d'un mélange de jazz et de musiques traditionnelles africaines. Les textes qui accompagnent ses morceaux sont particulièrement critiques vis-à-vis de la colonisation et de ses conséquences. Fela Kuti est donc né au Nigeria, d'un père directeur de l'Eglise protestante et de l'école locale et d'une mère institutrice, qui devint une politicienne influente, au moment de l'indépendance. Il part terminer ses études en Angleterre, en 1958, car les élites colonisées envoient leurs enfants étudier en Métropole -contrairement à ses frères et sœurs étudiant la médecine, il choisira la musique-. Il retourne au Nigeria en 1963 –trois ans après l'indépendance- et se produit régulièrement dans les clubs de Lagos, jusqu'en 1969, d'où il part pour Los Angeles. Il sera alors initié à la philosophie et aux écrits de Malcolm X –par une militante des Black Panthers, Eldridge Cleaver-. A son retour en Afrique, il se rallie à la doctrine Panafricaine de Kwame Nkrumah et s'exprime de manière sarcastique et satirique à propos du pouvoir en place, ce qui lui vaudra de nombreuses arrestations et condamnations. Il tentera même de créer un Etat indépendant – **the Kalakuta Republic** - à l'intérieur du Nigeria et se présentera aux élections présidentielles à plusieurs reprises –sa candidature sera systématiquement interdite-. Ses textes font appel à la conscience des anciens colonisés –c'est pourquoi il choisit de chanter dans les idiomes nigériens et non uniquement en anglais- afin de susciter une réflexion au sein de la population nigérienne.

Voici donc un extrait de « Colonial Mentality »¹²¹ : « He be say you be colonial man/You don be slave man before/Them don release you now/But you never release yourself/I say you fit never release yourself/Colo-mentality (bis) He be so/He be so them they do, them overdo/All the things them they do. Note: Don (pidgin): Do (English) La mentalité coloniale/Tu es un homme colonial/Tu étais une fois esclave/On t'a libéré déjà/Mais tu ne t'es jamais libéré par toi-même/Colo-mentalité (bis) C'est ça/On fait tout ça, on exagère même ce qu'on fait/C'est ça. »

Il est donc intéressant de voir que les premières critiques virulentes de la colonisation, s'intéressent plutôt au sort des ex-colonisés, dans leurs pays. Fela Kuti ne cherche pas à jouer le rôle de victime de la colonisation, il tente d'amener ses concitoyens à un rôle d'acteurs, de sujets conscients et agissants.

En France, nous observons une première différence, puisque l'une des premières chansons abordant le sujet de la colonisation est **Le temps béni des colonies**, de Michel Sardou, sortie en 1976. (voir annexe, n°38) Cette œuvre présente un intérêt certain, car elle exprime la permanence de l'idéologie coloniale, après la décolonisation. Elle fait aussi référence à un slogan développé au cours de la crise pétrolière de 1973, expliquant que la France ne disposait certes pas de pétrole, mais qu'en revanche, elle avait des idées. Voici donc quelques extraits qui permettent de mieux saisir l'état d'esprit régnant à l'époque, puisque cette chanson a suscité quelques protestations, qui n'ont absolument pas remis en cause son succès :

« Moi monsieur j'ai eu la belle vie/Au temps béni des colonies. /Les guerriers m'appelaient Grand Chef/Au temps glorieux de l'A-OF. On pense encore à toi, oh

¹²¹ *Sorrow, Tears and Blood* -Chagrin, Larmes et sang-, (1977)

Bwana/Dis-nous ce que t'as pas, on en a/Y a pas d'café, pas de coton, pas d'essence/En France, mais des idées, ça on en a. /Nous on pense, /On pense encore à toi, oh Bwana. /Dis-nous ce que t'as pas, on en a. Pour moi monsieur, rien n'égalait/Les tirailleurs Sénégalais/Qui mouraient pour la patrie, /Au temps béni des colonies. Autrefois à Colomb-Béchar, /J'avais des serviteurs noirs/Et quatre filles dans mon lit/Au temps béni des colonies [...] »

La chanson *Lily*, de Pierre Perret, qui paraît en 1977 (voir annexe n°39) n'est également pas le fait d'un ancien colonisé, mais elle traite du sort de ces derniers quand ils arrivent en France. L'auteur dénonce les préjugés auxquels sont confrontés les immigrés issus des anciens domaines coloniaux, ce qui sera un thème très prégnant chez les jeunes issus de cette immigration. Il a principalement recours à l'ironie :

« On la trouvait plutôt jolie, Lily/Elle arrivait des Somalies Lily/Dans un bateau plein d'émigrés/Qui venaient tous de leur plein gré/Vider les poubelles à Paris [...] Elle a déchargé des cageots Lily/Elle s'est tapé les sales boulots Lily [...] Dans la rue ses frères de couleur/L'accompagnent au marteau-piqueur. »»

On voit pointer ici, une des revendications portées par les groupes qui nous sont contemporains et que l'on peut qualifier de contestataires tels que *Molodoi*, *Babylone Circus*, *Zebda* et *La Rumeur*. Nous les présenterons, plus tard car ils doivent être distingués. En effet, ce texte de Pierre Perret, est écrit à la fin des *Trente Glorieuses*, période où la présence d'immigrés –qui avaient souvent été recrutés pour effectuer les travaux que refusaient les Métropolitains- commence à être remise en cause, eut égard à l'apparition de la crise économique. De même, il fait allusion aux déceptions rencontrées par les anciens « indigènes » quand ils arrivent en Métropole :

« Elle croyait qu'on était égaux Lily/Au pays de Voltaire et d'Hugo Lily/Mais pour Debussy en revanche/Il faut deux noires pour faire une blanche/Ça fait un sacré distinguo/Elle aimait tant la liberté Lily/Elle rêvait de fraternité Lily/Un hôtelier rue Secrétan/Lui a précisé en arrivant/Qu'on ne recevait que des Blancs »

Enfin, il dénonce le racisme, qui se présente sous des formes multiples et souvent pernicieuses telles que la plaisanterie, ou le fameux discours niant sa condition de raciste, pour mieux l'affirmer ensuite –« ***Je ne suis pas raciste, mais...*** »-, ou le célèbre « ***Et ce n'est pas être raciste que de dire cela*** » de Jacques Chirac, à la fin de son discours sur le bruit et l'odeur.

« Et quand on l'appelait Blanche-Neige Lily/Elle se laissait plus prendre au piège Lily/Elle trouvait ça très amusant/Même s'il fallait serrer les dents/Il auraient été trop content/Elle aima un beau blond frisé Lily/Qui était tout prêt à l'épouser Lily/Mais la belle-famille lui dit nous/Ne sommes pas racistes pour deux sous/Mais on veut pas de ça chez nous. »

La fin de la chanson explique le départ de l'héroïne vers les Etats-Unis et ses nouveaux déboires qui l'amèneront à s'engager dans la lutte pour les droits civiques. Le texte s'achève néanmoins, sur un espoir, qui réside dans la mixité, c'est sans doute la plus grande différence entre ce texte et ceux que nous allons tenter d'analyser.

« Mais dans ton combat quotidien Lily/Tu connaîtras un type bien Lily/Et l'enfant qui naîtra un jour/Aura la couleur de l'amour. »

Les groupes que nous allons étudier, présentent des similitudes : critiques acerbes de la société, volonté d'expliquer les phénomènes sociaux dans une perspective historique,

remise en cause de l'autorité et dénonciation des violences policières. Pourtant, ils doivent aussi être distingués : Molodoï, est un groupe de punk-rock formé en 1989, qui s'inscrit dans la lignée des Béruriers Noirs –le leader en est issu- ou de la Mano Negra. Ses membres sont originaires de la banlieue parisienne, sans être pour autant issus de l'immigration postcoloniale, le nom du groupe est issu du film **Orange Mécanique** –de Stanley Kubrick-, il signifie « jeunesse ». Leurs textes ont un caractère fortement « anarchiste » et révolutionnaire, tout en rappelant leur attachement à leur pays. Leur chanson **Toujours Ensemble**, sur l'album **Royaume de Jeunesse**, illustre bien cette spécificité (voir annexe, n°40) :

**« Certains disent de toi/Que tu n'es pas Français/Mais ce qu'ils n'aiment pas/
C'est que tu la ramènes/Et ce qu'ils ne voient pas/C'est que t'es comme moi/Que
tu es né ici/Qu'on a la même vie/Dans les mêmes cités/On partage les mêmes
peurs/L'angoisse du chômage/La mort du travailleur. REFRAIN : Nous sommes
tous des Juifs allemands/Et des Arabes délinquants/Nous sommes tous
TOUJOURS ENSEMBLE/Et la France est notre chance/Nous sommes tous des
juifs allemands/Et des arabes délinquants/Un pour tous et tous pour rien/Comme
les 5 doigts de la main/ Liberté ! Egalité ! Fraternité ! Certains voudraient que
toi/Tu ne sois pas Français/Parce qu'ils n'aiment pas/Ton teint trop basané [...]
Dans les mêmes cités/On est condamnés/Car ceux qui font les lois/Se foutent de
nos droits. Certains oublient que toi/T'as rien demandé/Ton père qu'était
là-bas/On est venu l'chercher/Pour reconstruire ici/Ce qui était détruit/Pour faire
le labour/Dont les gens avaient peur/Que tu sois d'origine/Viêt ou
maghrébine/Africaine ou européenne/On partage tous les mêmes peines ! »**

Babylone Circus est un groupe lyonnais, qui s'est formé en 1995, il s'inscrit dans ce qui s'appelle actuellement « **la nouvelle scène française** ». Ce sont des groupes proposant des chansons « à textes ». Les siens sont principalement axés sur les thèmes de la critique de la société de consommation, de la mondialisation et de l'anti-racisme –selon la légende, certains des membres seraient d'anciens skin-heads repentis-. Le groupe s'étoffe chaque année de nouveaux musiciens, si bien que nous ne pouvons établir la proportion d'hommes issus de l'immigration postcoloniale. Parmi leurs chansons à caractère anti-raciste, nous avons retenu **France ta mère**, sur l'album **Musika**, de 1998 (voir annexe n°41). En effet, le discours anti-raciste est doublé d'une forte remise en cause des principes républicains, ainsi que d'une distanciation vis-à-vis du pays. Les deux premiers couplets l'attestent :

**« France !/Tu n'es pas ma mère et je ne suis pas ton fils/Pour moi tu n'es qu'un
frontière de plus/ « Vive la France ! »/Vive la France, ouais/Oui mais laquelle ?/La
France n'est pas toujours si belle/Ça dépend de quel côté on se
place/Liberté !/Equality !/Fraternité !/Oui mais pour qui ?/Des fois j'ai l'impression
qu'on habite pas dans le même pays/Pas dans le même pays/Qu'on habite pas
dans le même pays. Tu la voyais toute blanche/Mais pour ton plus grand
malheur/Elle change, elle bouge/Elle est de toutes les couleurs/Elle change, elle
bouge/Elle est de toutes les couleurs. » Les quatre couplets suivants concernent
la société de consommation, aboutissant, dans les deux derniers, à une
formulation explicite du rejet du patriotisme : « C'est donc de ça dont tu es si
fier/De cette grande puissance économique/Ce p'tit pays devenu
milliardaire/Grâce au pillage des nations d'Afrique/ Fous moi donc au placard/ tes**

instincts patriotiques/Tu ne dois qu'au hasard/D'être né dans cette clinique/Le français moyen n'est pas un français pur souche/On est tous venu de loin, on est tous des fils de manouches. »

On retrouve l'utilisation de la généralisation : « **On est tous** », comme chez Molodoï « **Nous sommes tous** », ce qui induit que le groupe de départ n'a pas été victime des discriminations. Ces groupes sont moins intimement concernés et de façon plus marquée chez Babylone Circus, ils essaient de se démarquer du discours de l'Etat : soit en le tournant en dérision –le refrain de Molodoï-, soit en le rejetant totalement –l'injonction de départ, chez Babylone Circus-. Nous allons donc à présent nous intéresser à des groupes composés d'hommes issus de l'immigration postcoloniale, à savoir Zebda et La Rumeur. Zebda est un groupe qui s'est constitué dans un cadre spécifique. Il est issu d'activités associatives, visant dès 1982, à faire participer les jeunes issus de l'immigration aux enjeux politiques et sociaux, au travers de la pratique artistique. Plus récemment, ils ont été à l'initiative d'une liste électorale appelée **Motivé-e-s**, qui a rencontré un certain succès à Toulouse.

Les textes sont pratiquement tous écrits par Magyd Cherfi d'origine algérienne et les deux autres chanteurs (Mouss et Hakim), sont également issus de l'immigration postcoloniale, ce qui n'est pas le cas des musiciens. La Rumeur, appartient à la branche « hard-core », pour ainsi dire –radicale- du hip-hop français. Ce groupe de la banlieue parisienne, né en 1996 est essentiellement composé d'hommes issus de l'immigration postcoloniale, les quatre rappers sont respectivement d'origine togolaise, martiniquaise et nord-africaine. Parallèlement à leur activité musicale, ils éditent une revue gratuite intitulée **La Rumeur-le magazine** -qui leur valut une traduction devant les tribunaux suite à un article traitant des bavures policières, procès qu'ils ont gagné-, ils ont aussi fait l'objet de procédures de censure.

Ces deux groupes offrent donc des témoignages de l'expérience vécue par des descendants d' « indigènes » et présentent une volonté de s'impliquer dans la vie politique (au sens de vie de la cité -ville-). L'emploi quasi systématique, dans leurs textes, de la première personne du singulier, marque d'ailleurs une rupture avec les deux groupes précédents –ils appartiennent à la réalité qu'ils dénoncent, leur expérience a vocation à l'universel-. Ils expriment la réalité souvent difficile des quartiers ethniciés (en ce sens que la « politique de la ville » a abouti à une concentration des populations immigrées dans certains quartiers populaires). Les styles diffèrent, mais les thèmes abordés de façon récurrente sont les questions de la mémoire et de l'histoire de l'émigration-immigration, par conséquent de la colonisation. Chez Zebda, on observe une évolution quant aux nombres de titres consacrés à la question spécifique de la mémoire, thème qui s'impose au fil des années.¹²² Chez La Rumeur, ces revendications sont centrales dès les premiers albums. Quand les textes ne dénoncent pas les conditions de vies dans les quartiers ou le fonctionnement général de la société, ils interrogent et dénoncent l'histoire de l'immigration. Nous allons donc tenter de présenter les différents niveaux de la critique formulée par ces deux groupes. En premier lieu, la remise en cause du colonialisme en tant qu'idéologie et de la mémoire –ou plutôt de l'absence de

¹²² *L'arène des rumeurs* (1992) n'en contient pas, *Le bruit et l'odeur* (1995) quatre sur dix-sept, *Essence ordinaire* (1998) quatre sur treize et *Utopie d'occace* (2002) sept sur seize.

mémoire-, concernant la période coloniale.

Les titres utilisés par La Rumeur sont déjà très évocateurs : « On m'a demandé d'oublier »¹²³, « Champs de cannes à Paname »¹²⁴. Les paroles qui émaillent ces textes sont amères, dans le premier titre :

_elles s'attachent à dénoncer le silence qui entoure le passé colonial :

« L'infamie perce et laisse des trous/ L'infamie perce et laisse des trous/Faudrait-il garder la mémoire à genou ?/ L'infamie perce et laisse des trous/Faudrait-il encore encaisser les coups ? »

Infamie, car cette occultation a un intérêt, celui de faire oublier le passé des origines, fait de « **blessures sanglantes** ».

_les auteurs font aussi référence à la difficile prise de parole en France au sujet des crimes coloniaux, dénonçant : « **les années de saignées/Le mépris planifié/A tour de bras renouvelé/Les carnages organisés.** »

_en outre, ils développent le thème de l'occultation du rôle des ex-colonisés devenus immigrés, dans l'histoire de France :

« On m'a demandé d'oublier/Ces rayons de gloire qu'a pu garder une nation/En nous expédiant au charbon/Des années après l'industrie te perfore les poumons/S'ils n'ont pas déjà tâté les balles au front/En première ligne de chair à canon. ».

De même, chez Zebda :

« On peut mourir au front/Et faire toutes les guerres/Et beau défendre un si joli drapeau/Il en faut toujours plus/Pourtant y a un hommage à faire/A ceux tombés à Monte Cassino ».¹²⁵

C'est donc la réhabilitation de leur mémoire occultée qui est demandée. La suite du couplet aborde les massacres connus par les immigrés algériens en France, notamment celui du 17 octobre 1961 : « **De pogroms en plein Paris, de rafles à la benne/Et ce 17 octobre 61 qui croupit au fond de la Seine** ».

L'Etat français a commencé à commémorer ce tragique événement, mais il y a dix ans, il s'agissait encore d'une page sombre et méconnue de l'histoire de France, pour le grand public. Ce thème apparaît dans « **L'Ombre sur la mesure** » (2003), les membres de la Rumeur consacrent un titre à la question de la mémoire des forfaits coloniaux : « **Premiers matins de Novembre** » -en référence à l'insurrection indépendantiste en Algérie, du 1^{er} novembre 1954.

_enfin, les rappeurs de La Rumeur, vont jusqu'à établir un parallèle, sorte de constatation tragique, teintée d'un sentiment d'impuissance face aux soubresauts de l'histoire¹²⁶ :

¹²³ *Le franc-tireur* (1998)

¹²⁴ *Le bavar et le paria* (1999)

¹²⁵ *Le Bruit et l'odeur* (1995) : *La bataille de Monte Cassino est celle faisant suite au débarquement en Provence -novembre 1942- où se sont illustrés des milliers de soldats venus des colonies françaises.*

« Les Antilles furent piétinées/maintenant c'est ici que je m'esquinte/ [...] J'ai le vague à l'âme/parole de descendant de coupeur de canne/A qui t'as violé les femmes/Et pillé les âmes ».

De même « **On m'a demandé d'oublier** », ose une comparaison saisissante entre la violence de la situation coloniale et celle de l'immigration aujourd'hui : les « **chasses ouvertes/Aux nègres et bougnoules offertes/Aux treillis vert-kaki de paras crachant le feu** » évoquent les batailles des paramilitaires, détenant les pleins pouvoirs en Algérie, alors qu'elles décrivent –selon eux- la situation en banlieue.

Ceci nous amène, aux critiques concernant les politiques actuelles et les termes employés par les représentants d'un Etat qui semble ne pas vouloir se confronter à cette histoire coloniale. Il faut donc rappeler ici les propos de Michel Rocard, lorsqu'il était Premier ministre : « **Nous ne pouvons pas accueillir tout la misère du monde** ». Ils auront un retentissement sans précédent sur tout l'échiquier politique, car c'est un ministre de « gauche » qui exprime son rejet de l'immigration. Cette déclaration est une de celles ouvrant la voie à la « lepénisation des esprits », expression illustrant le glissement qui s'est opéré dans les années 1980. Le discours se radicalise et des propos ostensiblement racistes vont être tenus, sous prétexte de ne pas laisser le seul Front National, aborder les « vrais » problèmes. Le célèbre discours sur le « **Bruit et l'Odeur** » de Jacques Chirac, en 1991, en est une illustration parfaite :

« Comment voulez-vous que le travailleur français qui travaille avec sa femme et qui ensemble gagnent environ 15 000FF et qui voit sur le palier à côté de son HLM entassée, une famille avec un père de famille, trois ou quatre épouses et une vingtaine de gosses et qui gagne 50 000FF de prestations sociales sans naturellement travailler. Si vous ajoutez à cela le bruit et l'odeur, eh bien le travailleur français sur le palier, il devient fou. Et ce n'est pas être raciste que de dire cela. Nous n'avons plus les moyens d'honorer le regroupement familial et il faut enfin ouvrir le vrai débat qui s'impose dans notre pays et qui est un vrai débat moral pour savoir s'il est naturel que les étrangers puissent bénéficier au même titre que les Français d'une solidarité nationale à laquelle ils ne participent pas, puisqu'ils ne paient pas d'impôts.»

Ce discours symbolise tout le déni stigmatisant l'immigration, éternel bouc émissaire, comme le font remarquer les membres de La Rumeur :

« On m'a demandé d'oublier/La crasse de cervelle au détour/De plus d'un de leurs discours/Où le « bruit et l'odeur » émanent en vapeur/De nos races moribondes/Où Marianne ne peut recueillir toute la misère du monde/Quand sa main droite affame le sud et l'assiste à creuser sa propre tombe. »

Face à ces injures faites aux immigrés, les membres de Zebda dans « **Le bruit et l'odeur** » (Voir annexe n°42) insistent sur le bruit –non pas celui des couloirs et des halls d'immeubles- mais sur celui des marteaux piqueurs, qui ont fait siffler nombre d'oreilles d'immigrés. Le texte prend la parole –fictive mais réaliste- de l'un d'eux :

« J'en ai bavé de la peur que j'ai lu dans les yeux/De ceux qui ont trois fois rien et qui le croyaient précieux/Quand j'ai compris la loi, j'ai compris ma défaite/Intégrez-vous disait-elle, c'était chose faite/Le bruit et l'odeur/ Le bruit et

¹²⁶ « Champs de cannes à Paname » (Loc. Cit.)

l'odeur/Le bruit du marteau-piqueur. »

Nous arrivons alors à un niveau plus personnel, avec l'expression des discriminations quotidiennes, qui ne sont pas envisagées dans une optique victimaire. Les textes de La Rumeur, sont les plus virulents à ce sujet, comme le montre « **Champs de cannes à Paname** » :

« L'épiderme qu'on m'a donné, je l'assume et je t'ai pas sonné/Donc viens pas me sonner tes conneries aux oreilles/Comme quoi l'intégration passe par nos quartiers qu'on balaie ».

De même, dans « **L'ombre sur la mesure** », trois textes abordent la question de l'immigration sur le mode de la confession : « **Ecoute le sang parler** » et « **Le cuir d'une valise** », relatent le parcours de leurs pères venus en France -en fuite ou à la recherche d'une vie meilleure- et retranscrit leurs déceptions. Le texte « **365 cicatrices** », présente en plus, une affirmation revendicative de sa corporéité, avec une amertume nettement plus prégnante :

« J'ai 365 cicatrices et sur ma peau, ma couleur a connu tous les hommes qui lui ont dit qu'elle était dévastatrice/Et qu'elle reste l'opposé du beau, complice du vice sous toutes ses formes/ [...] Ils étaient fiers, enrôlés, tirailleurs, et en fin de guerre, tu as su comment leur dire d'aller se faire voir ailleurs/Et qui est-ce qu'on appelle pour les excréments ? Des travailleurs déracinés laissant femmes et enfants/Et ces traditions qu'ils sauvegardent, en y repensant, j'ai de la peine pour ces noirs teints en blond pour faire blanc/ [...] Y a des chaînes qui nous maintiennent au bas de l'échelle et, pour que ça change, faudrait attendre que la banquise dégèle/ [...] Et qu'est-ce que quelques années, environ 400 et, si la fin colle au début, ça finira dans un bain de sang. »

Cette vision particulièrement pessimiste n'est pas présente dans tout l'album, le morceau « **L'ombre sur la mesure** », appelle à dépasser la haine :

« Au crépuscule d'une bavure/Je murmurais la haine, / Enclavée dans les zup en région parisienne. /L'amour comme rempart à la dérive/Au registre de ces âmes charitables, plutôt naïves, se perd/Donne à ma palabre son caractère. »

Comme dans le blues, l'humour est un rempart contre la négation de soi :

« Crois moi, pour qu'on en rigole de joie sous ces lampadaires/Qui éclairent la misère et si j'exagère, /L'obscurité la plus dense n'est jamais loin de la lumière la plus vive. »

Chez Zebda, on retrouve aussi, ce dépassement de sa condition et le refus de la victimisation, en introduisant l'autodérision comme moteur, dans une société qui vous désavoue, du fait de votre couleur et de vos origines. Les revendications sont parfois plus précises que dans les textes de La Rumeur. Ainsi la chanson « **Dans ma classe** » contient un passage dénonçant très nettement la politique mise en place dans les quartiers dont ils sont issus :

« [...] Y a des cartables ?/Eh non, ça c'est des caisses à outils/Car les portes du LEP¹²⁷ /T'attendent tout petit/Pour t'apprendre, comment dire ?/Un petit métier/Mais comme on le dit pas/Ici on est sans pitié. »

Le texte le plus représentatif est sans aucun doute « **Je crois que ça va pas être**

¹²⁷ LEP : Lycée d'Enseignement Professionnel

possible »¹²⁸. Cette chanson exprime les diverses frustrations des personnes issues de l'immigration postcoloniale, en mettant en scène un personnage qui se voit refuser l'entrée dans les boîtes de nuit, la location d'un logement et l'accord pour un prêt. C'est l'humoriste Dieudonné –d'origine camerounaise- qui intervient dans le rôle de celui qui explique que ça ne va pas être possible :

« Je vous fais un topo sur l'accueil/A l'entrée des boîtes/ [Dieudonné :] « Veuillez entrer monsieur, votre présence nous flatte »/Non je plaisante , car ça se passe pas ainsi/Devant les boîtes, moi je suis toujours à la merci/D'un imbécile à qui je sers de cible et qui me dit : / « Je crois que ça va pas être possible/Pas être possible, pas être possible » [...] Vas-y Dieudo, fais leur le proprio/ « C'est un honneur pour moi, je vais vous montrer le patio »/Non, je plaisante car ça s'est passé ainsi/Quand il m'a vu, j'ai vu que tout s'est obscurci/A-t-il senti que je ne lisais pas la Bible et il m'a dit: / « Je crois que ça va pas être possible. » [...] Mais ce putain de bonheur n'est jamais dans le pré/J'ai appelé « le bon sens près de chez vous » pour un prêt/Mais les banques, c'est les banques !/Comment vous dire..., eh bien, les mots me manquent. »

Le groupe réussit néanmoins à dépasser l'accumulation des discriminations en retournant la situation dominant-dominé, c'est peut-être ici que Dieudonné a manqué d'humour, ce qui l'a conduit aux dérapages que l'on connaît. Ils prennent revanche sur les injustices passées, non en excluant ce qui auparavant les excluait, mais en les incluant dans leur réalité –pour qu'ils vivent la vie de la cité :

« Et je sais tous les noms d'oiseaux dont on nous traite/Et un jour je sais bien que c'est nous qu'on fera la fête/A tous ces gens qui vivent dans les autres sphères/Je vais les inviter à mon joyeux anniversaire [...] /Et à toutes ces taches qui vous jugent à la figure/Je leur ferai une justice avec mes chaussures/Quand ils voudront sortir, là ! Ce sera terrible/Je leur dirai/Je crois que ça va pas être possible. »

Les chansons, nous paraissent être un média particulièrement révélateur en ce qui concerne l'état d'esprit de ceux qui les composent et de ceux qui les écoutent. En effet, elles sont le reflet d'une société à un moment donné et puisqu'il est difficile d'établir leur impact sur les auditeurs, c'est le sens qui leur a été donné que nous nous sommes attachés à décrire. La grande différence entre les textes de l'entre-deux-guerres et ceux qui nous sont contemporains est leur caractère « grand public». Dans le cas des premiers, il ne fait aucun doute qu'ils ont participé à la création de représentations erronées de l'autre, tout comme de nombreux autres médias de leur époque.

Alors que les groupes actuels que nous avons présenté, hormis Zebda – au demeurant, plus connus pour leur tube « **Tomber la chemise** » que pour leurs critiques du passé colonial de la France- appartiennent plutôt à la fraction « underground » de la chanson française. Ceci signifie que même si leurs textes sont adressés à tout le monde, ils sont majoritairement écoutés par des jeunes, ou des personnes qui ont déjà fait la démarche de se questionner. Il ne s'agit donc pas –comme dans le premier cas- d'une culture qui est « apportée » ou diffusée massivement, sans le consentement explicite des auditeurs. C'est aspect volontariste est très important, car il illustre une des véritables

¹²⁸ *Essence ordinaire*, (1998)

rupture dans le discours sur la colonisation. Une comparaison avec la façon dont ce thème est abordé dans la chanson « populaire » ou les « variétés » actuelles aurait été intéressante, afin de mettre en lumière les permanences ou les impermanences de ces discours. Elle est malheureusement totalement impossible, puisque ce thème n'est absolument pas évoqué dans les textes plébiscités par le grand public. L'absence de discours n'est-elle finalement pas le meilleur moyen de ne pas remettre en question les discours passés ? Ce silence peut donc être perçu comme une validation non formulée, comme le dit l'adage : « **Qui ne nie, consent** ».

A présent, nous allons nous intéresser au cinéma colonial, qui a lui aussi joué un grand rôle dans l'établissement de stéréotypes au sein du grand public. En effet, parmi les premiers films de l'histoire mondiale du cinéma, nombreux sont ceux qui montrent les spectacles d' « indigènes ». En 1894, dans les studios de la compagnie Edison –l'inventeur du Kinétoscope-, W. K. L. Dickson tourne ainsi deux documents consacrés à des Amérindiens.¹²⁹ Or, **Indian War Council** et **Sioux Ghosts Dance**, de trente secondes chacun, sont en fait tirés d'un spectacle du fameux William F. Cody, *alias* Buffalo Bill. Toujours en 1894, de passage à Paris, Antoine Lumière achète un Kinétoscope. Dans leur atelier lyonnais, ses fils Auguste et Louis vont s'attacher à en perfectionner la technique. Au même moment, Etienne-Jules Marey améliore son chronophotographe. A l'occasion de l'exposition du Champs-de-Mars en 1895, un médecin -membre de la Société d'anthropologie de Paris- Félix L. Régnauld, exécute en studio une série de « chronophotographies ethnographiques » qui ont pour titre : « **Potière ouolove** » de deux minutes, « **Oulof** » et « **Peul** ». Puis le 28 décembre 1895 a lieu à Paris la première séance publique du « **Cinématographe Lumière** ».¹³⁰

L'exploitation commerciale de cet appareil suscite très vite un engouement extraordinaire. Cet engouement, joint au succès sans cesse renouvelé des exhibitions du Jardin zoologique d'acclimatation du bois de Boulogne, pousse les frères Lumière à y tourner certaines de leurs toutes premières prises de vue. En 1896, c'est la **Baignade de nègres**, puis en 1897, ce sera le tour du « **village d'Ashantis** » de l'exposition de Lyon. Des mille quatre cent vingt-huit films produits par les Lumière, mille quatre cent huit ont été retrouvés et restaurés. Une trentaine de sujets sont consacrés aux manifestations anthropozoologiques européennes. Près de cent autres ont été tournés à travers le domaine colonial français (Indochine, Antilles, Maghreb –hors Maroc) à l'exception de l'Afrique noire. Leurs thèmes sont hétéroclites (visites officielles, armée, bateaux, quais, rues) et n'échappent pas aux stéréotypes dès qu'il s'agit de « villages annamites, luttes, enterrements, fêtes, scènes et types divers ». Il en va de même pour plus d'une cinquantaine de « scènes de genre » (danses, rites, acrobaties, enfants) filmées au Japon, en Egypte, en Amérique du Nord et du Sud. Présentés sous différents titres et divers montages à partir des mêmes éléments (d'une durée moyenne de moins d'une minute), il est difficile d'en établir une recension précise et surtout d'en connaître la perception auprès des clients du catalogue et de leurs spectateurs. Nous nous

¹²⁹ P.-L. Jordan, Premier contact-Premier regard. Images en manoeuvres, Musée de Marseille, Marseille, (1992)

¹³⁰ M. Aubert, J.-C. Seguin, Les productions cinématographiques des Frères Lumière, Bibliothèque du film, Mémoires du cinéma, Paris, (1996)

intéresserons donc uniquement ici aux titres des films et aux commentaires les accompagnant. Classée par ordre alphabétique dans les « **Scènes de genre** »-« **Vues diverses** », la **Baignade des nègres**, n°12 du catalogue, est accompagnée d'un résumé : « **Plusieurs nègres se jettent en même temps à l'eau, plongent, reviennent à la surface, etc.** » Elle figure entre **Arrivée d'un train en gare** et **Balançoires**. Quelques lignes plus loin, après **Déjeuner du chat**, on trouve **Jongleur Javanais**, qui figure juste avant **Petit frère et petite sœur**. Au n°441, sous le titre générique de **Nègres Aschantis** on trouve :

« Danse du sabre I et II, Danses de jeunes filles, Danse de femmes, Danse du féticheur, Défilé de la tribu, Repas des négrillons I et II, Toilette d'un négrillon I et II, Récréation des négrillons, Ecole des négrillons, Danse d'hommes, Leçon de danse, Baignade des négrillons. »

Le commentaire qui suit précise :

« Ces vues ont été prises dans un village d'Aschantis qui était installé à Lyon, au moment de l'Exposition. Toutes ces vues sont extrêmement intéressantes, leurs titres sont suffisamment explicatifs. »

Ceci signifie que dès sa naissance, le cinématographe a envahi l'espace colonial. L'expansion coloniale et les progrès de cet outil se poursuivant conjointement, le passage des opérateurs des zoos au « terrain » n'en sera que facilité. A de très rares exceptions près¹³¹, les films obéissent aux mêmes constructions et aux mêmes présupposés que ceux mis en œuvre lors des exhibitions foraines ou anthropozoologiques. Pour accompagner et soutenir la mission civilisatrice, le cinéma est un vecteur essentiel, il doit donc permettre aux nations colonisatrices d'en contempler les effets et aux colonisés d'en mesurer la puissance :

« De l'ensemble des faits et idées qui précèdent se dégage une conclusion précise : la création sans retard d'une méthode nouvelle de colonisation et de propagande coloniale, par l'emploi du cinéma colonisateur. »¹³²

La production cinématographique sera contrôlée par l'Etat, dès que ce dernier percevra son utilité en termes de propagande. Après quelques films de fiction à l'exotisme de pacotille, le cinéma devient, durant l'entre-deux-guerres, un vecteur majeur de diffusion de l'idéologie coloniale. La sortie du film de Jacques Feyder, **L'Atlantide**, en 1921, inaugure une très riche production sur le thème colonial. Ce qui signifie en termes de volume : entre 1900 et 1960 –rien que pour la fiction française- 750 à 800 films tournés aux colonies ou traitant de la question coloniale.¹³³ En ce qui concerne la production étrangère, on peut ajouter 300 à 350 films développant les mêmes thèmes et un millier de films « **ethnographiques** » sur les écrans français avant 1958. Si ces œuvres de fiction conservent en elles-mêmes un caractère documentaire, il est nécessaire de rappeler que les séances de l'époque sont toujours composées de deux films : un court-métrage

¹³¹ Parmi les quelques réalisateurs atypiques : René Ginot qui dans *Angola Pulmann*, tourné dans les années 1930, tente de montrer une Afrique confrontée à la « modernité coloniale ». Le film n'aura aucun succès et sera remonté par les distributeurs.

¹³² G. Madieu, *Le cinéma colonisateur*, s. éd., Alger, (1916), p.26

¹³³ Selon une étude menée par l'Achac en 1994

-souvent documentaire- et un long –souvent une fiction-. Les Archives françaises du Film du CNC ¹³⁴ conservent donc aussi, 820 documentaires coloniaux français datant de 1896 à 1955. Ainsi, après l'Exposition coloniale internationale de 1931, les propagandistes se sont aperçus que le cinéma constituait à la fois une source de récréation et/ou d'informations documentaires, c'est donc un parfait instrument de propagande.

Dès 1932, un contrôle plus prégnant est donc mis en place sur ce médium par le Ministère des colonies : des missions cinématographiques, de même que des subventions ou des commandes de films sont réalisées. Il en est ainsi des films documentaires tels que *Miracle de l'eau, Sénégal et Guinée, Images soudanaises* ou *Les Steppes du Niger* réalisées par Georges Manue pour le compte de l'Agence. Manue avait tourné un film de synthèse pour l'Exposition coloniale intitulé *La Plus Grande France*. Son succès fut considérable, longtemps après la manifestation pour laquelle il avait été réalisé et la presse se fit l'écho de cette « synthèse très vivante et très captivante de l'expansion française à travers le monde depuis les Croisades ». ¹³⁵ Les documentaires ethnographiques se donnent comme objet signifiant et non comme langage d'observation impliquant l'idéologie d'un regard. Ils tentent une vision positiviste, mais n'échappent pas aux clichés « exotisants » liés au choix des images et des angles de vue par les opérateurs professionnels.

Les films de fiction jouent sur ces mêmes stéréotypes, dans leur construction pseudo-réaliste du monde colonial. Quand il tourne, *Le bled*, en 1929, Jean Renoir « oublie » de filmer les autochtones, tout occupé qu'il est à légitimer et à sanctifier la présence française. L'abondance de cartes topographiques dans les films coloniaux –comme dans le sommet du genre *La France est un Empire* (1939)- illustre ce besoin de légitimation : alibi scientifique de la « pénétration » d'un continent donné comme vierge et donc comme un vide à combler, à conquérir. *Le bled* présente ainsi l'Algérie comme un champ aride à travailler : on n'occupe pas, on remplit, on fertilise, on met en valeur, on civilise. *L'Homme du Niger*, de Jacques de Baroncelli (1939) est aussi un film louant sans limites l'œuvre civilisatrice de la France, tout en s'attachant à une esthétique forte des décors coloniaux. A travers l'image de l'ingénieur et du médecin -remplaçant progressivement celle du colon et du militaire- c'est l'exaltation des hôpitaux et des barrages qui vient légitimer la présence française. Le barrage permet en effet la construction d'une parfaite allégorie : il est détaché de toute contingence économique –aucune terre exploitée- et de toute autorité visible –symbole de pacification aboutie où le militaire n'a plus lieu d'être-. Il figure idéalement la rencontre du guide blanc et de la masse noire pour construire en commun, dans un monde à l'abandon : l'eau du Niger devant, demain, symboliser la fertilité retrouvée de ces pays. C'est aussi un film qui annonce que l'Afrique est condamnée à mort sans la présence du Blanc. Entre autres films de propagande, on peut citer : *L'Appel du silence* (1936) qui figure le combat de la chrétienté contre l'Islam, *L'Occident*, de Henri Fescourt (1927) traitant de l'échec de l'assimilation ou *Les Hommes nouveaux* de Marcel L'Herbier (1936) à la gloire des grands coloniaux. Nécessairement contrôlée, cette production doit cependant susciter la

¹³⁴ Centre National de la Cinématographie

¹³⁵ « Que restera-t-il de l'Exposition ? », *Le Monde colonial illustré*, n°94, (juin 1931), p.143

curiosité du spectateur. Une curiosité qui est censée éviter la vulgarité :

« La cinématographie est à ranger dans la catégorie des arts plastiques [...] elle procède de trois grands principes d'art : le milieu, la race et le moment » [Madieu, p.11]

Toutes notions que Leprohon¹³⁶ –seul auteur ayant consacré une étude globale à la question de la production cinématographique coloniale- s'attache à regrouper sous le terme générique d' « exotique » :

« Dès l'instant qu'un réalisateur demande à une terre lointaine non seulement son cadre mais aussi ses acteurs, on pourrait dire que son œuvre ressort du film exotique »

Il prend aussi la peine de souligner qu' « en France [...] la question exotique est une question coloniale. » [Leprohon, p.114] Et développe un argumentaire qu'on peut résumer en une suite d'aphorismes : si l'exotisme est lointain, le lointain réputé étranger –inconnu et mystérieux, peu évolutif-, est primitif. C'est autour de ce principe d'immuabilité que doit et va se développer l'écriture filmique. Figé dans le temps, le primitif ne doit, pour être lisible, donner qu'un minimum à voir : **« l'essence de la vie indigène »** [Leprohon, p.218] Une grille de lecture exotique est mise en place, profondément inégalitaire, basée sur les codes européens dont la supériorité n'est jamais remise en cause.

L'espace colonial y est caractérisé comme l'exact opposé du monde occidental : nature contre culture, sauvage contre civilisé, groupe contre individu. Minimum dans les décors –dont le vide exprime l'attente, le danger-, minimum dans les tenues (réduites aux pagnes et, mieux, à la nudité en Afrique, en Polynésie ou en Indochine). Nudité dont le corps sculptural, limitera la représentation du corps africain à celle du sportif, du danseur et de l'amant vigoureux. Minimum dans l'action qui se résume aux relations de survie entre homme, faune et flore –l'allaitement des enfants, le repas, la chasse-. Minimum dans l'évocation du religieux –la magie, la sorcellerie-, minimum encore dans l'expression de la joie –la danse- ou de la douleur –la mort brutale et violente-. Les titres de ces films sont d'ailleurs un bon exemple de la stéréotypie en vigueur :

« Au cœur de l'Afrique sauvage (1922), L'Australie inconnue et sauvage (1923), Le Continent mystérieux (1924), la Magie noire (1926), Amours exotiques (1928), Chez les mangeurs d'hommes (1928), Chez les buveurs de sang, L'Afrique indomptée, Mangez-les vivants, Trader Horn, La Magie noire, Le réveil d'une race, Symphonie exotique, Face aux fauves, Chez les cannibales, Ramenez-les vivants (1930), Le village du péché, Le Démon des steppes, L'île aux seins nus (1931), La Danse des vierges, Peaux noires, Au pays des sorciers et de la mort (1933), etc. »

A chacun de ces stéréotypes correspondent des cadrages et des valeurs de plans, mis en lumière par Youssef El Ftouh¹³⁷ :

¹³⁶ P. Leprohon, *L'Exotisme et le Cinéma. Les Chasseurs d'images à la conquête du monde*, Editions. J. Susse, coll. "Voyages et aventures", Paris, (1945), p.268

¹³⁷ Dans l'exposition, L'Afrique au regard du cinéma colonial, à l'Institut du Monde Arabe en 1994 et au Fespaco (Festival panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou), Youssef El Ftouh et Manuel Pinto ont présenté des photogrammes classés selon les critères d'analyse de l'image coloniale dégagé par une étude systématique de plus 350 films. La classification présentée est issue du livret de l'exposition.

_Le colonisé est vu de dos, ce qui signifie l'anonymat. S'il est noir et nu, la vue de dos montre la force, la puissance animale et occulte le visage, symbole de l'être pensant. Ou bien le colonisé sera vu de profil, autre façon de signifier l'anonymat dans une représentation proche des études anthropomorphiques.

_Il est cadré au sol ou en plongée, la contre-plongée, qui souligne l'humanité et la noblesse, étant réservée aux colons. Dans la symbolique iconographique occidentale, ce qui descend du ciel est positif et ce qui surgit de terre est négatif. Mais plus encore, le colonisé exposé par terre est dans son état de nature, son animalité.

_Le gros plan sur les visages noirs pointe les stéréotypes raciaux, souligne les traits « négroïdes » qui sont présentés comme comiques ou effrayants –yeux en boule, grosses lèvres et dents blanches-. Chez les Maghrébins, ce sera le nez sémite, le visage luisant et l'aspect fourbe.

_En présence d'un personnage européen, le personnage du colonisé est souvent filmé plus petit, pour marquer la domination du premier sur le second. La hiérarchie est aussi représentée par les postures et les mouvements –doigt directif, celui qui explique et celui qui hoche la tête, etc.-

_Les colonisés sont représentés en foule grouillante et piaillante, allusion au monde des animaux et des insectes. La foule –le village, la tribu- est prise comme référent de spontanéité, peu contrôlable et par conséquent menaçant, sauvage. L'individu n'y apparaît que comme élément d'un tout : « [Le Maghrébin] ne se présente pas mais il représente seulement. »¹³⁸

_Les vêtements sont souvent rayés : dans le code de lecture occidental, la rayure caractérise les réprouvés et les personnages de condition inférieure. Elle caractérise souvent l'exotisme ou l'état de nature. Elle montre du doigt l'infamie, à la différence de l'honnête homme et marque l'exclusion.

_Les colonisés sont souvent nus : l'opposition entre l'état de culture et l'état de nature est traduit par l'usage du vêtement.

_Les accessoires comme la cigarette, la boucle d'oreille, le tatouage, le couteau, etc. renvoient systématiquement à un type social et racial.

_Enfin, les colonisés sont presque systématiquement cadrés à droite de l'image : dans l'imaginaire judéo-chrétien, les bons sont assis à la droite de Dieu –donc à gauche sur un écran-. Les personnages européens sont donc cadrés à gauche –le côté positif et valorisant de l'image-. Inconsciemment, les cinéastes se chargent, par la mise en scène, de restaurer l'ordre colonial, contribuant ainsi à le perpétuer. Plus la scène est prise sur le vif, plus elle passe pour naturelle. Pour renforcer cette conviction, un autre lieu commun est largement partagé : l'indigène est un bon acteur « inné ». Marcel Griaule n'y échappe pas, il confiera à propos du film *Sous les masques noirs* :

« Les prises de vue ont toutes été faites sur le vif comme de véritables actualités. Il ne faut pas demander aux indigènes une reconstitution, ni même une répétition. Chez eux, tout est spontané, et si on les embarrasse de détails, ils sont perdus. »

¹³⁸ Abdelkader Benali, *Le cinéma colonial au Maghreb*, Editions du Cerf, Paris, (1998)

Du jeu naturel à l'inconscience, ou quasi-absence de conscience, surgit le cliché du grand enfant cher à la vision coloniale. Fonctionnant en boucle récurrente, l'immuable renvoie au primitif, le primitif à l'enfant, celui-ci au naturel, à la beauté, à l'art et enfin à la vérité. Pour se reproduire, l'expression de la vérité doit sans cesse fabriquer du primitif. Dans l'enjeu colonial, le septième art fonctionne donc plutôt comme un opium. On ne montre pas la vie coloniale sous l'angle de sa réalité colonialiste, il s'agit plus de filmer les colonies, en filtrant le colonialisme. En effet, les colonisés et leurs conditions ne pouvaient faire l'objet de films, puisque, par définition, les indigènes sont les anti-héros de la geste coloniale -dont les véritables vedettes sont les Européens. L'indigène est donc relégué aux rôles de supplétifs ou d'ennemis pour servir de faire-valoir à un nouveau type de héros : le déclassé européen. Qu'il soit légionnaire espagnol -Jean Gabin dans *La Bandera* de Duvivier, en 1935- ou truand français -toujours Jean Gabin dans *Pépé le Moko*, du même Julien Duvivier, en 1936-. Il incarne tout à la fois les pulsions du primitif et la culture de l'homme blanc *décivilisé* qui cherche le salut, entre barbarie et rédemption, sauvagerie et œuvre pacificatrice. Il s'exile et endure toutes les souffrances pour ouvrir aux sauvages infantiles les valeurs du travail et de la civilisation. Il maîtrise son destin comme plus tard les héros de westerns, non sans se référer au progrès qu'il porte et qui le porte.

Le cinéma colonial a donc fixé une imagerie que nous portons encore dans nos imaginaires, mais il a aussi été un miroir des contradictions, des chimères et des échecs de la relation coloniale. Il l'a été malgré lui car le cinéma en révèle souvent davantage sur celui qui le fait que sur son sujet. En cristallisant le mythe colonial dans des fictions démonstratives, en tentant de légitimer la prise de possession tant territoriale que culturelle, il reflète les profondes contradictions du colon. En définitive, il offre une passionnante radioscopie de la fin d'un Empire. En effet, les films où le rapport avec la colonie est abordé, mettent très souvent en scène des relations amoureuses. La mixité culturelle y est alors présentée comme une aventure à hauts risques, comme si le couple Métropole-Colonies était, finalement, impossible. Le cas de Joséphine Baker est alors emblématique et la chanson, « *J'ai deux amours* », qu'elle interprète dans un sketch nommé *Ounawa*, n'annoncera que trop les rôles auxquels elle sera cantonnée. Elle est donc amoureuse d'un colon français qui lui demande de venir avec lui en France, elle chante :

**« Ma savane est belle/Mais à quoi bon le nier/Ce qui m'ensorcelle/C'est Paris.
Paris tout entier/ J'ai deux amours : mon pays et Paris [...] Doucement je dis :
emporte-moi »**

Sa tribu l'empêchera de partir et le mariage n'aura pas lieu. Le thème qui dominera dans les films dont elle sera l'héroïne est le suivant : pourquoi faire son plus proche de cet Africain enfantin, naïf, arriéré, animal ? Elle incarnera tour à tour ces différents stéréotypes de *La Sirène des Tropiques*, en 1927, où elle est carrément simiesque, à *Princesse Tam Tam*, en 1935, où l'on dit d'elle qu'« *elle mange avec ses doigts, c'est une sauvage, une cannibale* ». Mais lorsqu'elle se met à danser la rumba, accompagnée de tambours, elle redevient la beauté noire, cette exotique attraction, sauvage et fascinante, dont les Français tombent amoureux. Sa proximité avec la nature, sa sexualité supposée débridée, la rendent objet de tous les fantasmes. Mais le couple est impossible : l'Autre est trop différent, le métissage dangereux. Dans *Zou Zou*, en 1934, le marin Jean -Jean Gabin-, se détournera malgré sa fascination pour la créole Zou

Zou -Joséphine Baker- et épousera le personnage subtilement prénommé Claire –Germaine Aussey-. A la danse énergique et sauvage de Zou Zou, la caméra oppose le duo Jean/Claire qui danse en parfaite harmonie. Ainsi, la femme indigène offre transgression, péché, plaisir, mais seule la femme blanche peut répondre au véritable désir de l'homme blanc.

Si l'on exploite sexuellement la femme indigène –comme on le conseillait aux militaires dans les colonies- c'est pour mieux se reporter sur la femme européenne. On peut se demander si Joséphine Baker ou Habib Benglia –qui incarne le « Noir » du cinéma colonial de *Yasmina* –Hugon, 1926- à *Tamango* –Berry, 1957- avaient conscience de ce qu'ils jouaient, s'ils en étaient contents ou fiers. En effet, en acceptant ces rôles, ils prouvent qu'ils ont intériorisées ce type de représentations, au point de s'y conforter. Le cinéma colonial construit nombre de fictions sur la mise en scène de cette attraction interracial pour mieux en éclairer les dangers et l'impossibilité. Le mariage n'aura pas lieu, pourtant il était au programme. La colonisation ne devait-elle pas permettre « *le mariage entre l'Orient et l'Occident* » ? Dans *Itto*, en 1934, il est même illustré dans une scène où le commandant français ôte une bague de son auriculaire, pour l'enfiler à celui du chef d'une tribu de l'Atlas marocain. C'est le symbole d'une nouvelle alliance après la révolte menée par Itto, une femme. La trouble altérité des peuples colonisés sera donc représentée par la femme. Pas n'importe laquelle : elle est chanteuse, danseuse, prostituée, aguicheuse, d'origine indéterminée. Il faudra la civiliser mais il faudra aussi s'en méfier, au risque de tomber dans le piège de la séduction. Chef d'œuvre du genre, *L'Atlantide*, adaptation du roman de Pierre Benoît, connaîtra plusieurs versions. Celle de 1921 –Jacques Feyder- résume toutes les composantes de la relation coloniale. On meurt d'amour dans le palais de la belle Antinéa, lequel est situé au milieu du désert (la colonisation n'est-elle pas le fait de remplir, peupler, civiliser le vide, le vierge, l'inefficace ?). Mais le capitaine Morhange refusera l'amour d'Antinéa, la dernière des atlantes, qui pour se venger se donne à son compagnon Saint-Avit. Elle lui demande de tuer Morhange, ce qu'il fera, sa passion l'a égaré. Il a franchi la limite et il y laissera aussi la vie, car au-delà de la limite commence la psychose, prélude à la mort. Attention donc à ne pas se brûler les doigts avec les belles indigènes –et partant, avec la colonie elle-même, que la femme incarne de façon symbolique-. Le mélange des races reste interdit, le métissage prohibé, au risque de bafouer l'ordre social et, plus grave, de mettre l'intégrité de l'Occident en danger. L'indigène est de toute façon incapable de s'ouvrir aux vraies valeurs coloniales, l'égalité est impossible.

La mise en scène de l' « Arabe » est tout autant stigmatisante, il est soit fourbe, soit traître (ou indic de la police). Il sont souvent présentés comme incapables de mettre en valeur leur terre –tout juste sont-ils bons à la razzia- et en proie à de constantes luttes de pouvoir. C'est presque toujours dans les rôles d'êtres dangereux, de fanatiques, religieux et brutaux, en éternelle rébellion, qu'ils s'illustrent.¹³⁹

Cas rarissime de couple mixte ayant une progéniture, la prostituée tunisienne Safia

¹³⁹ L'analyse du cinéma colonial au Maghreb est assez riche. On peut citer : A. Araïb, « *L'image de l'Arabe dans le cinéma français* » in *Septième art*, n°52, (1985) ; H. Ben Ammar, « *Le cinéma colonial en Tunisie* » in *Septième Art*, n°51, (1984) ; Abdelkader Benali (loc. cit.) ; P. Dine, *Images of the Algerian War*, Oxford, Clarendon Press, (1994).

mariée à un français, dans les deux versions de **La Maison du Maltais** -1926 et 1938-. La « fille de charme » devient une charmante « maîtresse de maison » parfaitement adaptée à la vie parisienne. Ici, l'assimilation –qui passe par un reniement total de ses origines- efface la mixité.

Il serait donc possible pour les colonisés d'évoluer suffisamment pour entrer dans le cercle des civilisés. C'est le discours officiel de l'assimilation, mais il ne correspond nullement à la réalité, puisqu'il renferme une contradiction de taille. La colonisation républicaine qui préconise l'assimilation au nom des valeurs d'égalité et de fraternité ne cesse d'insister sur l'incompatibilité entre les deux cultures. Les divergences politiques, morales et culturelles empêchent toute coexistence intime. Nombre de films montrent même que le sentiment amoureux est incompatible avec les règles du devoir patriotique, une valeur qui dans les films coloniaux n'est positive que si elle est portée par les Français. La première version de **Tamango** fut d'ailleurs censurée en France et aux Etats-Unis, à cause de l'histoire d'amour interracial qui y figurait. Cette phobie du métissage, encore si présente aujourd'hui, rend visible la faillite de l'assimilation coloniale. Le cinéma colonial est en cela un miroir révélateur de l'impossibilité d'une aventure qui ne pouvait qu'être durablement dramatique et porte, avant l'heure, dans ses fictions mêmes, la décolonisation. Il faudra d'ailleurs attendre cette période pour voir émerger un nouveau discours sur l'aventure coloniale, qui n'a pas beaucoup de retentissement puisque les films sont peu nombreux et quasi-systématiquement censurés.

Le décret Laval, édicté le 11 mars 1934, s'arroge le droit d'apprécier et de censurer tout film tourné en Afrique.

Par ailleurs, il stipule que toute personne –sous autorité administrative française- qui a l'intention de créer des images cinématographiques ou d'enregistrer des sons, doit en faire la demande écrite auprès du lieutenant gouverneur de la colonie où le demandeur projette d'opérer. C'est en vertu de cette loi que le film anticolonialiste de René Vautier, **Afrique 50**, sera interdit en 1950. Il fait figure d'exception dans l'histoire du cinéma français, tout d'abord parce que la voix off qui accompagne les images est plus que critique :

« Tu t'étonnes de voir un village sans école et sans médecin [...] La colonisation, ici comme partout, c'est le règne des vautours. [...] En Afrique, pas besoin de rouleaux compresseurs, les Noirs reviennent moins cher. »

Ensuite parce que les images elles-mêmes montrent ce qui est d'ordinaire tût : la destruction de villages, n'ayant pu payer les impôts, par l'armée française ; la révolte pacifiste des « peuples d'Afrique » réprimée par l'armée française, etc. Ce qui devait être un film sur un voyage de deux mois en Afrique, va devenir un pamphlet anticolonialiste, tourné sur une année –René Vautier sera inculpé treize fois pendant le tournage, en vertu du décret Laval et condamné à un an de prison avec sursis. Chris Marker tentera une critique de l'impérialisme européen dans **Les Statues meurent aussi**, en 1952, son film sera interdit, puis censuré jusqu'en 1963. Paul Carpita montre dans **Rendez-vous sur les quais (1953)**, les dockers de Marseille refusant de charger les armes à destination de l'Indochine, le film est interdit. La controverse déclenchée par **Les Maître-fous** de Jean Rouch (1954), qui montre un rituel sur le dépassement du rapport colonial, l'empêche de dépasser l'enceinte du Musée de l'Homme. En 1960, **Le Petit Soldat** de Jean-Luc

Godard, qui dénonce la torture en Algérie sera censuré et ne sortira qu'en 1963. On peut remarquer une fois de plus le statut d'exception accordé à l'histoire coloniale, elle ne doit pas être abordée de façon critique et ce, en vertu d'un décret institué sous...le régime de Vichy ! Même si ces films seront finalement diffusés, il est aussi un autre élément que nous devons retenir : leur sortie coïncide avec la fin de la guerre d'Algérie, période où les Français n'ont pas nécessairement envie de se confronter à un passé peu glorieux. En dehors de timides références au rapport entre la France et l'Algérie dans *L'année dernière à Marienbad* –Resnais, 1961-, *Adieu Philippine* –Rozier, 1963- ou *Muriel* –Resnais, 1963-, la décolonisation et les guerres coloniales ne seront pas un sujet pour les cinéastes français. Sauf pour Pierre Schoendorffer et son film, *La 317ème Section*, qui traite de l'héroïsme des soldats français pendant la guerre en Indochine. C'est donc un italien –Gillo Pontecorvo- qui va semer le trouble, avec son film *La Bataille d'Alger*, en 1966 : le cinéma st Séverin du Quartier Latin qui le diffuse sera plastiqué. Le sujet est maudit, même dans les années 1970, les quelques films qui émergent restent longtemps dans les tiroirs avant de trouver la voie des salles : *Avoir 20 ans dans les Aurès* –Vautier, 1971-, *RAS* –Boisset, 1972-, *La Question* –Heynemann, 1976-. Mais cette époque va tout de même marquer le point de départ pour les cinéastes français, d'un examen plus critique du passé colonial. *La Victoire en chantant* –Annaud, 1976-, se situe dans l'Afrique de 1916, mais malgré un portrait acerbe du milieu colon, ce film n'échappe pas à une vision caricaturale des « indigènes ». *Le Crabe-tambour* –Schoendorffer, 1977- continue sa vision héroïque de l'armée française dans les guerres coloniales. *Le Cou de Sirocco* –Arcady, 1978- s'attache au traumatisme des pieds noirs. *L'Etat sauvage* –Giroit, 1978- dénonce, sur un mode comique, la corruption des autorités tant françaises qu'africaines dans un pays africain indéterminé.

C'est dans les années 1980 et 1990, que le syndrome colonial est directement abordé. Des cinéastes marqués dans leur enfance par l'expérience coloniale l'abordent par la fiction. Certains s'en saisissent pour montrer les colonies comme des territoires occupés où les rapports entre colonisés et colons étaient complexes. Cela donnera, en Afrique noire : *Coup de Torchon* –Tavernier, 1981-, *Chocolat* –Denis, 1988- ; en Algérie : *Fort Saganne* –Corneau, 1984-, *Salut Frangin* –Mordillat, 1989-, *Le Vent de la Toussaint* –Béhat, 1991-, *Outremer* –Roüan, 1991-, *La Guerre sans nom* –Tavernier, 1992- ; en Indochine, *L'Amant* –Annaud, 1992-, *Indochine* –Wargnier, 1992-, *Dien Bien Phu* –Schoendorffer, 1992-.

Une étude rapide de ces films montre qu'ils comportent une grande permanence avec la période coloniale sur un point : l'absence des colonisés ou leur présence en tant qu'« objets ». En effet, à quelques exceptions près, ils ne sont pas les héros de ces films, qui traduisent plus souvent la nostalgie à l'égard d'un monde qui n'a d'ailleurs certainement jamais existé sous cette forme. La déclaration de Marie-France Pisier, à propos de son film *Le bal du gouverneur* (1984), illustre bien ce nouveau type de mythification :

« Les Blancs et les Noirs ne vivaient pas ensemble, mais il y avait dans leur façon de vivre côte à côte une espèce de sensualité et le film dit qu'entre eux, quelque chose était encore possible sans en arriver à la violence. »

Une sourde mélancolie se dégage donc de certains de ses films coloniaux ou

postcoloniaux – *L'Amant* en est un exemple extrême-, tant leur regard erre avec nostalgie entre les deux rives civilisationnelles, sans déboucher nulle part. Cette suspension entre deux espaces, crée un flottement métaphysique. Ce dernier illustre bien le dépassement impossible de la relation coloniale.

L'intrusion du politique dans le champ cinématographique, va permettre de mettre fin à cette vision fantasmagorique de l'Afrique. Ces films « romantiques », vont d'abord être confrontés aux œuvres du « cinéma beur » et africain, où apparaissent pour la première fois, la vie des immigrés en France. On peut citer, *Les Bicots nègres nos voisins* –Hondo, 1970-, *Le thé à la menthe* –Bahloul, 1984- et *Le Thé au harem d'Archimède* –Charef, 1985. Les cinéastes africains se sont ainsi attachés à aborder directement les conditions de vie des immigrés en Europe, et ce, dès les premiers films, comme dans *Afrique sur Seine* –Soumanou Vieira et Sarr, 1957-. Plus récemment, nous pouvons citer *Walo Fendo* –Soudani, 1997- ou *Watani* –Hondo, 1997- où il est question des ratonnades nocturnes contre les individus noirs ou arabes. Ce sera aussi le moment d'aborder la question de la mémoire et de l'histoire de ceux qui, après avoir été colonisés, sont devenus des immigrés : *Le Gone du chaâba* –Ruggia, 1998- d'après le livre éponyme d'Azouz Begag ou *Vivre au paradis* –Guerdjou, 1998- traitent de la vie dans les bidonvilles lyonnais et parisiens au moment de la guerre d'Algérie. Dans *Soleil ô* -1970-, Med Hondo, dénonce le néocolonialisme ; tandis qu'il s'attache à décrire les exactions commises par la colonne Voulet-Chanoine en 1899, ainsi que la résistance de la reine nigérienne des Aznas, dans *Sarraounia* -1986. De la même façon, il situe *Emitaï* -1971- dans un village de Casamance en 1942, où les Français réquisitionnent de force le riz après avoir envoyé une partie des hommes sur le front franco-allemand.

Enfin, l'enrôlement forcé des tirailleurs, rarement évoqué par le cinéma français est récurrent dans les cinémas d'Afrique, au moins par évocation. *Le camp de Thiaroye*, du même Sembene Ousmane -1985- décrit la révolte et la répression de ces soldats, lorsqu'ils revendiquent le juste paiement de leur solde après la Deuxième guerre Mondiale. Il s'agit d'une histoire vraie et les tirailleurs seront purement et simplement massacrés par l'armée française. L'Empire a en effet largement contribué à la libération de la France en 1945 et payé un lourd tribut dans les guerres européennes. La quasi-absence de références à cet état de fait dans le cinéma français prolonge le « blanchiment » de l'armée française réalisé par De Gaulle. En effet, au moment de la Libération, il choisit de mettre à l'écart les combattants africains, qui ne défilèrent pas sur les Champs-Élysées, avec les autres corps d'armes. L'occultation de la violence coloniale au cinéma est emblématique de l'incapacité actuelle d'aborder ce passé, de façon honnête. Le cinéma joue la carte du politiquement correct et participe d'un mouvement politique et médiatique insistant sur les liens étroits entre la France et l'Afrique. Comme l'explique Bernard Mouralis :

« Autant de façons d'évacuer l'Histoire et le combat qui a été mené pour que la relation franco-africaine soit proprement politique, c'est-à-dire autre chose que du pathétique et du paternalisme. »¹⁴⁰

Le rôle émancipateur de la France est toujours mis en exergue dans les productions

¹⁴⁰ Bernard Mouralis, *République et Colonies, Présence Africaine*, (1999) p.25.

françaises, car le regard métropolitain ne s'est toujours pas départi du filtre colonialiste. L'exemple révélateur d'un refus de voir évoluer ces représentations de l'Autre est l'attitude des producteurs de Claire Denis, vis-à-vis de son film **Chocolat**. Ils firent pression sur elle pour que le boy noir, **Protée**, ait une relation sexuelle avec **Aimée**, la mère de **France**, la jeune fille -si bien nommée- qui raconte son vécu de la colonie. « **Mais le refus de Protée était justement le but du film !** » s'indignera Claire Denis. C'est ainsi que, malgré son attirance, il se venge de sa condition dégradante et manifeste sa liberté. C'est en effet toute la relation du pouvoir colonial qui s'incarne dans le rapport entre **Aimée** et **Protée**. La nouveauté du film de Claire Denis est de faire de **Protée** l'acteur de ce rapport. Ce n'est donc plus ici l'idéologie républicaine qui empêche la mixité mais le refus du colonisé. Le métissage se réalisera de nos jours, dans un autre film de la réalisatrice, **J'ai pas sommeil** -1993- et sans évacuer le conflit.

Le couple détonnant **Mona/Théo** –une femme blanche caractérielle, Béatrice Dalle et un homme noir renfermé, Alex Decas- s'unit dans la douleur, sans diluer leurs différences mais en les prenant comme des richesses à partager.

Les esprits chagrins remarqueront néanmoins, que l'acteur cité est le seul du paysage audiovisuel français qui ait eut l'occasion de s'illustrer dans un rôle sortant du cadre artistique habituel, réservé aux gens de couleur en France. Des associations essaient donc depuis une dizaine d'années de faire évoluer le paysage audiovisuel français, afin qu'il corresponde mieux à la réalité du pays. **Le collectif Egalité**, fondé par Luc St-Eloy –metteur en scène et directeur de la compagnie du « **Théâtre de l'Air Nouveau** »- et Calixte Beyala –écrivain-, milite en faveur d'une meilleure représentativité des gens de couleurs, sur le petit écran. En effet, il sera très difficile de citer spontanément un nom d'acteur noir français célèbre, puisqu'il n'y en a quasiment pas. Par contre, le singe du film **Le Roi Lion** de Walt Disney, sera doublé en version française, par une voix d'africain fort accentuée. Maïk Dara, métisse d'origine togolaise est la voix de Whoopy Goldberg, elle explique :

« Le doublage, ça va parce qu'on ne nous voit pas. Par contre pour apparaître à l'écran [...] Les rôles qu'on nous propose sont très stéréotypés. Infirmière bien sûr, jamais médecin en chef. Ou la « bonne Noire », avec son boubou et tour de poitrine de 120. Ce qui n'est pas mon cas. Ou bien encore la belle fille exotique avec l'accent des îles. Moi avec mon accent de Pantin... »¹⁴¹

Pour ce qui est des acteurs maghrébins, on peut citer quelques personnalités reconnues –Rochdy Zem, Sami Naceri, Djamel-. Leurs rôles n'en sont pas moins ambigus, puisqu'ils officient soit dans le registre comique, en tant que « bouffons » de fables urbaines – **Taxi** -, soit dans le registre dramatique, en tant que « beur de service ». Les « Arabes » et les « Noirs » ne sont généralement présents –dans les fictions télévisuelles- qu'au titre de délinquants ou de comiques. Les personnalités les plus connues du monde audiovisuel sont d'ailleurs les humoristes, car Djamel a débuté avec des sketches sur Canal+. On peut alors citer Eric et Ramzy et moins récemment Pascal Légitimus ou Charly –de Charly et Lulu sur M6.

Ce qui signifie que l'une des seules façons de s'illustrer dans l'espace public pour les

¹⁴¹ *L'Humanité*, (20 octobre 1999)

populations issues de l'immigration, reste le domaine de l'humour. Ce dernier, peut alors permettre d'acquérir une notoriété suffisante, pour réaliser soi-même des fictions « multicolores ». Par exemple, celle de Pascal Légitimus *Antilles s/ Seine*, ou encore ce projet de film sur les tirailleurs développé par Djamel depuis plusieurs années et qui devrait bientôt voir le jour.

Bien entendu, des contre-exemples existent comme celui de Rachid Arab, dans les années 1990 qui présentait le journal télévisé sur France2, ou la récente nomination de Audrey Pulvar –d'origine antillaise- à la co-présentation de *Soir3*. Pour résumer leur fonction, nous utiliserons l'adage : « **C'est l'arbre qui cache la forêt** ». En effet, une nomination d'un présentateur d'émissions « sérieuses » issu de l'immigration postcoloniale, tous les dix ans, semble bien faible. Quand à Mouss Diouf –policier dans la série *Julie Lescaut* -, ou Magloire –animateur sur M6-, nous estimons qu'ils ne peuvent rentrer dans la catégorie du contre-exemple, tant ils incarnent le « bon noir Banania ». Leur corpulence, la façon dont ils sont mis en scène, leur façon de bouger, de s'exprimer, ou les situations dans lesquelles ils s'illustrent, sont autant d'occasions de rappeler leur altérité. Leur représentation dans les médias mériterait une analyse spécifique que nous n'avons pas le temps de développer ici. Enfin, nous prendrons quelques exemples de l'expression quotidienne de préjugés racialisant voire racistes, dans les émissions télévisées ou radiophoniques françaises. Nous nous intéresserons d'abord aux déclarations du président de la République, répondant à un millier d'étudiant rassemblés, le dimanche 14 novembre 2004, dans un amphithéâtre marseillais. (Voir annexe n°43) Dans les propos -repris par le journal, *Le Monde* - concernant ses visites en Afrique- on apprend que :

« [...] les Africains sont joyeux par nature. Ils sont enthousiastes. Ils ont le sourire. Ils applaudissent. Ils sont contents. Ils voient qu'il y a un monsieur qui passe, cela leur permet d'être sur le bord de la route. Ils sont contents, bien ! » (Voir annexe)

Cette expression de la vision paternaliste dont fait preuve le chef de l'Etat français, reprise sans plus de commentaires montre bien à quel point ce type de représentations sont ancrées dans les imaginaires français. De la même façon, lors de son passage au journal télévisé de France 2, le « décembre 2004, l'historien Max Gallo tient des propos étonnants lorsque le journaliste l'interroge sur la question du rétablissement de l'esclavage, instituée par Napoléon.

« [Le journaliste] Alors quand on parle de Napoléon, on n'évoque jamais cette question de rétablir l'esclavagisme, pourquoi ? [Max Gallo] Non, jamais vous exagérez. On le fait, mais moi-même je peux dire que je l'ai fait, peut-être pas de façon suffisante [...] cette tache, car c'est une tache réelle, est-ce que c'est un crime contre l'humanité, peut-être je ne sais pas, en tout cas des crimes de guerre, Napoléon en a commis et malgré tout, c'est ça mon point de vue si vous voulez, que j'affirme, c'est qu'en dépit de ces réalités-là qui sont incontestables [...] malgré tout si j'avais une addition à faire entre l'ombre et la lumière, dans Napoléon, je mettrais la lumière en tête [...] »

L'esclavage serait alors un « détail de l'histoire », qui ne doit pas venir occulter les œuvres accomplies par un personnage illustre de l'histoire de France, aussi illégitimes que purent être les pratiques qu'il employa. Ce type de discours avait déjà cours, lors de

l'émission « Répliques », dirigée par Alain Finkielkraut sur France-Culture -samedi 21 mars 1998. Elle avait pour thème : « **Le bon usage de la mémoire** » et les intervenants étaient Tzvetan Todorov –directeur de recherches au CNRS- et Richard Marienstras, professeur à l'université Paris VII. Un article de Tzvetan Todorov concernant la construction d'un musée de l'Holocauste à Washington était à l'origine de cette confrontation. En effet, Todorov exprimait son scepticisme quant aux vertus du dit musée pour la jeunesse américaine -leur pays ne s'était pas rendu coupable de ces crimes et qu'au contraire, il les avait combattus. Voici donc l'échange en question :

« [M. Todorov] Si l'on voulait vraiment faire preuve de pédagogie auprès de la jeunesse, il aurait fallu créer un musée de la destruction des Indiens ou de l'esclavage des noirs parce que, dans ces crimes, les Etats-Unis sont profondément impliqués. [M. Marienstras] Il est surréaliste de demander un monument pareil aux Etats-Unis. Cela serait comme demander à la France un monument sur la guerre d'Algérie. [Todorov] Pourquoi exige-t-on de l'Allemagne un monument sur la Shoah ? [Marienstras] Ah non, l'Allemagne ne peut pas survivre à la méconnaissance de l'Holocauste. [...] Mais enfin, les Noirs peuvent, s'ils le veulent, ou les Indiens aussi, faire quelque chose comme ça, car après tout il y en a parmi eux qui sont devenus riches. »¹⁴²

On se souvient alors du titre d'un des articles de la revue *L'Histoire* en 1997 : « **La traite des noirs : une bonne affaire pour l'Europe ?** » A cette époque, son auteur, Olivier Pétré-Grenouilleau, maître de conférences en histoire contemporaine ne pouvait être inquiet par la loi concernant l'apologie des crimes contre l'humanité, puisque l'esclavage n'a été qualifié officiellement comme crime contre l'humanité qu'en 2001, avec la loi Taubira. Cette pratique consistant à réduire ce génocide à une analyse financière des pertes et profits des pays s'étant rendus coupables de la traite serait absolument inconcevable pour d'autres événements. Sans rentrer dans la tendancieuse concurrence des victimes, nous tenons tout de même à faire remarquer que ce genre de propos ne peuvent être tenus que vis-à-vis de l'esclavage. Essayons d'imaginer un mensuel titrant : « La Shoah : une bonne affaire pour l'Europe ? », c'est absolument inconcevable car considéré –à juste titre- comme amoral, les auteurs seraient d'ailleurs immédiatement poursuivis. L'évolution des mentalités sera donc perceptible le jour où, les affirmations visant à nier le caractère inacceptable de certains faits historiques seront condamnées, quel que soit ce fait. La soirée d'inauguration du Mondial de football en 1998, sera notre dernier exemple du rôle de l'audiovisuel dans la perpétuation de représentations stigmatisantes de l'Autre. La déambulation des quatre géants – **Ho l'Asiatique, Pablo l'Amérindien, Moussa l'Africain et Roméo l'Européen** - dans les rues de Paris, diffusée sur la première chaîne de télévision nationale est une concentration de clichés. Le texte, écrit par Jean-Claude Carrière et Xavier Brière –dit par Juliette Binoche-, est édifiant :

« Moussa est d'un bleu dur, et qui montre bien qu'il ne symbolise pas seulement le continent d'Afrique noire et une partie du Moyen-Orient dont il faut se méfier. Il faut toujours se méfier du Moyen-Orient. Ce géant est à la fois chez lui et chez

¹⁴² In *La Férocité Blanche. Des non-Blancs aux non-Aryens, génocides occultés de 1492 à nos jours*. Rosa Amelia Plumelle Uribe, Albin Michel, 2001.

nous.»

C'est une façon de célébrer la fraternité typiquement française : on représente la diversité culturelle, en réduisant la diversité des êtres humains aux quatre « types » autrefois présentés dans *Le Tour de France de deux enfants* : le Blanc, le Jaune, le Rouge et le Noir. Non contents de perpétuer ces archétypes, les auteurs insistent sur le fait que l'Autre peut certes se sentir « *chez lui* », tant qu'il sait qu'il est « *chez nous* » ! Ce personnage : « [...] *porte une force obscure en lui* » on retrouve les stigmates attribués aux « Noirs », surtout lorsqu'il est expliqué que : « *Moussa emprunte le long trajet vers la civilisation* ». En effet, c'est le seul personnage auquel on associe la thématique de la civilisation. Comme pour mieux illustrer ces propos, le trajet qu'il emprunte passe par l'Ecole militaire –apprentissage de l'ordre-, l'Assemblée nationale –apprentissage de la loi-, le Quai d'Orsay –apprentissage de la gestion des relations diplomatiques dans un pays démocratique-. Le mode d'emploi est livré avec l'image, puisque le texte nous dit ce qu'on doit comprendre : « *Les Pygmées ont droit à un stage pour porter des vêtements et dormir dans un lit* ». Cette fois-ci, c'est l'opposition entre l'état de culture et l'état de nature qui est soulignée, traduite par l'usage ou non du vêtement. Enfin, le recours au procédé dichotomique est aussi employé :

« Roméo est le seul géant blanc de la soirée...blanc bleu. Il se réveille en musique près de l'opéra. Il a une escorte sophistiquée, sensible, des anges déploient leurs ailes. »

Alors que chez les autres, entourés d'insectes ou de poissons, c'est le règne de la nature, Roméo illustre le règne de l'humain, de la finesse, de l'art et de la culture. A l'époque, seul un problème technique avait été souligné : la longueur interminable du spectacle.

C'est en 2005, qu'une évolution dans le traitement cinématographique et télévisuel des questions coloniales, s'est faite sentir. Tout d'abord avec la sortie du film de Régis Wargnier, *Man to man*, qui traitait pour la première fois dans une fiction, du phénomène des exhibitions ethnographiques. Si les héros sont avant tout les deux protagonistes chargés de la capture du couple de Pygmées, le rôle de ces derniers est néanmoins central dans le film. Par ailleurs, le réalisateur formule une critique acerbe des pratiques de l'époque. Ce film n'a pas eu un grand succès et n'est donc pas resté à l'affiche très longtemps, ce qui signifie que lorsque ces thèmes sont abordés, le grand public n'a pas nécessairement envie de s'y intéresser. Le refus du public de se confronter à cette histoire participe à sa mise à l'écart de la société. De même, le film *Nég'marron*, traitant de la vie en Martinique de nos jours, a mis des années à trouver un producteur, ce sera finalement Matthieu Kassovitz –réalisateur de *La Haine*, un des rares films traitant de la vie en banlieue, qui ait connu le succès. Le film est finalement sorti le 19 janvier 2005, mais il a bénéficié d'une diffusion minimum –à Lyon, une seule salle « La Fourmi » l'a présenté-. On peut aussi citer le téléfilm, *Nuit noire*, de Alain Tasma, diffusé sur Canal+ le 7 juin 2005. Cette fiction retrace l'histoire de la manifestation du 17 octobre 1961 : à l'Automne 1961, la guerre d'Algérie a gagné la France et la préfecture de police –dirigée par Maurice Papon- instaure un couvre-feu pour les Français musulmans d'origine algérienne. Le mardi 17 octobre, le FLN organise une manifestation de protestation qui se terminera dans un bain de sang, puis de nombreux manifestants seront arrêtés, torturés et jetés dans la Seine. L'évocation de ce fait peu glorieux de l'histoire de France en prime-time, représente une évolution majeure dans les pratiques audiovisuelles, ce qui

a d'ailleurs été souligné dans les médias à l'époque. Etant donné que ce film a été diffusé sur la chaîne cryptée, nous ne pouvons, une fois de plus, dire qu'il a eut un impact sur le grand public, il faudra attendre sa diffusion sur les chaînes hertziennes –si diffusion il y a-. La catégorisation visant à assigner des rôles particuliers en fonction de la « race » des colonisés, semble donc se perpétuer sous des formes « édulcorées ». Dans les différents médias, nous avons retrouvé la trilogie coloniale « utilitaire », énoncée précédemment. Aux « Noirs » les revendications médiatiques -présence dans les médias, en dehors de la publicité-, la présence dans le champ culturel et sportif. Aux « Arabes » l'espace du politique, de l'antiracisme et des revendications politiques. Aux « Asiatiques », l'espace de l'économique, de l'invisibilité et de l'intégration par le travail. Autant d'archétypes qui trouvent leur origine dans les catégorisations coloniales s'affinant durant la Grande Guerre.

Nous remarquons alors, qu'il existe une tendance sur le long terme à la permanence de certaines représentations racialisantes, voire racistes. Selon nous, elle est la conséquence de l'euphémisation de la violence physique et du rapport de force constitutif de l'ordre colonial. Le monde colonial d'après la Seconde guerre Mondiale reste un monde de fictions : aucune image des révoltes contemporaines –Sétif, Guelma, Madagascar, la Côte d'Ivoire entre 1946 et 1954, le Cameroun en 1955- aucune image de misère ou de discriminations concrètes –juridiques, politiques, économiques- entre colons et colonisés. Discriminations qui forment pourtant la structure *socioraciale* essentielle de la société coloniale. Cette reconstruction de la relation coloniale est complexe et a joué sur les multiples facettes que nous avons présentées. La grande force de ce processus de légitimation fut donc sa capacité à pouvoir poser un écran discursif et imagé devant la réalité coloniale et à générer une amnésie collective. Cette fiction a fonctionné, non par machiavélisme des dirigeants ou duplicité des acteurs mais parce que, tout le monde, d'une manière ou d'une autre, a participé ou a été immergé dans ce « bain » colonial, sans nécessairement avoir les moyens de s'en détacher.

Cet ensemble de discours nous rend plus intelligible le choc provoqué par les décolonisations et leur oubli rapide : les jeunes Français avaient intégré l'idée d'une France généreuse, faisant le « bien » aux colonies, établissant une société où règnent la paix et la collaboration entre colons et colonisés. Dès lors, les décolonisations sont apparues inexplicables à une population qui a ensuite occulté cette part de son histoire, pour n'en retenir que les aspects « positifs ».

Conclusion

Ce travail nous a permis de montrer que la colonisation s'est établie sur la base d'un universalisme différentialiste, à l'origine du malentendu colonial. En effet, la diffusion de la théorie de la hiérarchie des races, au sein des champs politiques et scientifiques, au cours du XIX^{ème} siècle, a entraîné une partition philosophique du monde. Ce dernier comprend désormais les « sauvages » qui n'ont pas encore atteint la civilisation et les « civilisés », qui se doivent de guider ces peuples arriérés hors des « ténèbres ». Les représentants de la civilisation occidentale, vont dès lors s'arroger le droit de conquérir les terres des peuples qu'ils ne peuvent considérer comme des semblables, puisqu'ils sont empreints d'une vision ethnocentriste des rapports entre humains. Cette incapacité à dissocier altérité et infériorité, conduira au dévoiement de l'idéal républicain, censé justifier la mise sous tutelle des non-Blancs, ainsi que leur asservissement. A partir de 1830, la France se livre donc à une course effrénée, contre les autres pays européens, afin d'accroître son expansion au-delà de la Méditerranée, et ce, au nom de la « mission civilisatrice » qu'elle s'est assignée. L'établissement de cet empire colonial ne fera que renforcer l'application d'un double discours, justifiant l'Etat de non-droit appliqué aux colonies, par la nécessité d'amener progressivement ces territoires vers les « Lumières » républicaines. Cette période sera aussi celle de la diffusion et de l'imprégnation au sein de la population française, de l'idéologie coloniale. Les discours caractérisant les populations colonisées et tous les modes de représentations de celles-ci en Métropole, créent des stéréotypes et des stigmates à l'origine d'un imaginaire social, où l'Autre est nécessairement inférieur. Bien que cette idéologie coloniale ait imprégné la population, en termes de caractérisations racialisantes voire racistes des « indigènes », on ne peut

estimer qu'elle ait favorisé la création d'un sentiment impérialiste chez les Français. Ce sont finalement les imaginaires qui ont été durablement affectés par ces représentations abondamment reprises dans les médias. Une culture coloniale populaire s'est donc constituée et a contribué à maintenir la stéréotypie mise en place durant l'entre-deux-guerres, de façon subtile, puisque sans cesse renouvelée, en fonction de l'évolution de la société.

Le système de légitimation de l'impérialisme français s'est structuré sur un argumentaire triple, fonctionnant même après les indépendances : une théorie économique reposant sur la mise en valeur ; une réflexion politique, gage de la grandeur du pays ; et une conscience morale, autour de la mission civilisatrice et d'une colonisation humaniste. C'est ainsi que le mythe d'une colonisation bienfaisante et bienfaitrice a pu être perpétué, et ce, jusqu'à la période qui nous est contemporaine. Un exemple de la banalisation du discours racialisant voire raciste est la reprise du discours lepéniste dans la législation française. Le thème de la mission civilisatrice comme œuvre positive Outre-mer a donc été adopté dans une loi concernant, entre autres, l'enseignement de la colonisation. Voici donc ce que disait Jean-Marie Le Pen, en 1991 :

« [La France] peut se flatter, se vanter de son action coloniale [...] elle a accompli un ouvrage de grande élévation humaine [...] à côté de l'instituteur, de la bonne sœur de l'hôpital, du missionnaire, du militaire qui faisait régner l'ordre entre les tribus, qui établissait la paix, qui était le bras de la justice rendue, participait à une œuvre de civilisation. »¹⁴³

La loi du 23 février 2005, ne fait donc rien moins que reprendre les propos lepénistes, elle est l'expression la plus récente d'un phénomène amorcé depuis quelques années. Jean-Pierre Chevènement, en 2001, disait la même chose :

« On ne peut juger la période coloniale en ne retenant que son dénouement violent. Jusque-là rien que de très banal. [...] Mais, il ne faut pas oublier l'actif, et en premier lieu l'école, apportant aux peuples colonisés, avec les valeurs de la République, les armes intellectuelles de leur libération. [...] C'est la France qui a permis à l'Algérie d'être une grande nation. »¹⁴⁴

Cette reprise du mythe de la colonisation, mère de l'élévation intellectuelle des anciens indigènes et surtout de la République inspirant les indépendances, a cours sur tout l'échiquier politique. En réalité, il s'agit de poser les problèmes dans le désordre, afin de légitimer les solutions illégitimes qui leur ont été apportés.

Si la colonisation a mis en contact des civilisations différentes, elle n'a certainement pas constitué le meilleur moyen d'établir ce lien. C'est pourquoi, contrairement aux affirmations de ces hommes politiques, la distance entre colonisation et civilisation est infinie : il n'a résulté aucune valeur humaine de cette entreprise. Si ces peuples n'avaient pas été colonisés, ils n'auraient pas eut besoin des « *armes intellectuelles* » fournies par leurs Métropoles. S'il n'y a pas oppression, alors, il n'est pas nécessaire de prendre les

¹⁴³ « Gloire à l'armée française, non au socialisme », *Présent*, 25 et 27 février 1991 [Cité dans Maryse Souchard, Stéphane Wahnich, Isabelle Cuminal, Virginie Wathier, *Le Pen. Les mots. Analyse d'un discours d'extrême-droite*, Le Monde éditions, Paris, (1997)]

¹⁴⁴ *Le Nouvel Observateur*, (25-31 octobre 2001)

armes, c'est ici que le problème commence, et non l'inverse. On retrouve le paradoxe républicain, qui a institué à partir de la III^{ème} République, un discours spécifique faisant intervenir les droits de l'homme pour justifier la colonisation et, en réalité, a déformé ce message pour mieux autoriser leur violation. Pour cela, elle a inventé un universalisme truqué, une vision du monde dans laquelle, pour reprendre les mots de Sartre :

« [...] la Terre comptait deux milliards d'habitants, soit cinq millions d'hommes et un milliard cinq cent millions d'indigènes. »¹⁴⁵

Cette « contrefaçon » a fonctionné depuis et est régulièrement reformulée. Ce qui est étonnant, à l'heure actuelle, est de voir que c'est le Front national qui incarne le mieux ce dilemme républicain. D'une part, Le Pen ne cesse d'affirmer que le Front national n'est « *ni raciste ni xénophobe* » et que tous les Français sont pour lui égaux en droits et en dignité. D'autre part, toutes les mesures anti-immigrationnistes qu'il prône présupposent que certaines populations d'origine étrangère sont par nature inassimilables et, partant, que certains citoyens français ne sont que des « *Français de papier* ». Ce double langage est emblématique des pratiques républicaines : devenir citoyen, c'est devenir français. Devenir français, c'est renoncer à tout ce qui différencie –langue régionale, religion, désir d'autonomie. La République est une et indivisible, elle n'admet sur son territoire aucun manquement à ce principe. Toute manifestation de spécificité, d'histoire et de culture, autre que celle de la Nation est réprimée. Pour accéder au statut de citoyen, il faut faire la preuve que l'on a su s'émanciper des structures particularistes. L'assimilation coloniale proposait donc un modèle où les particularismes doivent s'effacer au profit de l'intégration des universaux républicains. C'est à partir de cette forme d'anti-multiculturalisme qu'ont été bâties les politiques d'intégration. Il faut donc préciser que l'« inassimilabilité » invoquée par le Front national revient à postuler l'« incivilisabilité » des immigrés trop « différents », trop « éloignés » ethniquement et/ou culturellement. Dans le discours du Front national, on retrouve une reformulation du principe nationaliste, en terme de défense d'une identité collective essentialisée, définie par l'ethnicité au sens strict (la culture, la religion, la langue), mais également par la race (l'ethnicité comme euphémisme du racial). C'est ainsi que depuis le début des années quatre-vingt, on assiste à un double processus de stigmatisation et de mise à part, qui consiste à présenter les populations immigrées ou issues de l'immigration en termes ethnoculturels, et plus précisément ethnoreligieux. Ces populations sont rangées dans des catégories distinctives et exclusionnaires très larges : les « Arabes », les « Maghrébins », les « musulmans », etc. C'est sur la base d'une telle catégorisation qu'est réinvesti le schème de la « lutte des races », sous la forme sémantiquement plus acceptable du conflit ou du « choc des civilisations ». La propension à mythologiser l'ennemi absolu n'a pas disparu, elle a simplement changé de forme. Cette donnée nous amène à la résolution de la problématique, en effet, si la colonisation française a pris fin dans les années 1960, la décolonisation des esprits semble tarder s'accomplir. L'histoire coloniale de la France est actuellement au cœur de l'actualité et la nécessité de regarder notre passé colonial est un enjeu des plus importants dans la construction d'un avenir pacifié. La diversité croissante de la population de l'Hexagone, résultat du développement de l'immigration originaire d'anciennes colonies –Maghreb, Afrique noire, Indochine, mais aussi départements

¹⁴⁵ Préface de Jean-Paul Sartre aux *Damnés de la terre*, de Frantz Fanon, septembre 1961.

d'outre-mer- a donné aux préjugés racistes d'antan une nouvelle occasion de s'exprimer. Le parallèle entre la situation coloniale et les phénomènes de discrimination et de rejet racistes dans la France d'aujourd'hui ne doit pas être établi de manière trop mécanique, mais la tendance existe d'un « transfert de mémoire »¹⁴⁶ qui conduit à rejouer sous une autre forme et en France même, le passé colonial.

Ce retour est à l'origine de violences diverses, à commencer par celle constituée par l'injonction à l'intégration. En effet, cette rhétorique concernant la nécessité pour les immigrés ou les personnes issues de l'immigration de réaliser leur assimilation culturelle, s'est focalisée sur les personnes « à assimiler » et non sur le pays « qui assimile ». On demande aux personnes issues de l'immigration de « s'intégrer », sans véritablement définir ce dont il s'agit. Par ailleurs, on ne rappelle pas assez le contexte historique de l'émergence de ces expressions –les termes « intégration » et « assimilation » sont concurrents quand ils apparaissent en 1954-1955, au moment où la lutte pour l'indépendance vient remettre en cause le discours politique visant à justifier la présence française en Algérie.¹⁴⁷ L'intégration est perçue aujourd'hui, comme un processus harmonieux qui transformerait l'altérité, fabriquant ainsi une identité –du même-, synonyme de consensus. Dans le « modèle d'intégration à la française », la condition de citoyen est une récompense qui se mérite. Ceci illustre bien la violence symbolique d'un discours, où ceux qui doivent être « intégrés », sont tributaires de la société « intégratrice ». Cette dernière attribue d'ailleurs la responsabilité de leur « non-intégration », aux personnes sommées de « s'intégrer », alors qu'il est quasiment impossible de savoir quand commence cette intégration. Nous tenions à nous arrêter sur ce point, qui mériterait de plus amples développements, nous pensons, en effet, que l'histoire coloniale se joue encore aujourd'hui. C'est une question éminemment politique puisque bon nombre de termes concernant la question de l'immigration –qui est un des thèmes prisé par les hommes politiques et les médias- sont directement issus du vocable colonial. De même, la loi du 23 février, nous permet de relancer le débat sur la question de la mémoire de la colonisation et de l'immigration. Le « travail de deuil » qui s'opère sur une ou deux générations n'a certes pas encore pu réellement commencer, mais selon, nous, la plus grande difficulté tient au fait que cette histoire remet en question des référents identitaires fondamentaux pour la nation française, tels que la République ou les idéaux universalistes.

L'amnésie coloniale laisse ainsi le champ libre à l'expression d'une mythification et à une « nostalgie coloniale » qui s'appuient sur les représentations collectives construites pendant la colonisation. Un des nombreux signes de cette mémoire défaillante est l'absence de toute reconnaissance muséographique de l'histoire coloniale. Alors que toutes les anciennes métropoles ont édifié des lieux de « mémoire » ou de « savoir » de la colonisation, ou repensent leurs vieux musées coloniaux, la France en est toujours dépourvue. L'omniprésence de ce passé est pourtant très prégnante à l'heure actuelle. C'est peut-être en ouvrant le débat sur la mémoire coloniale, qu'apparaîtront de nouvelles formulations des valeurs républicaines, permettant l'expression d'un universalisme réel.

¹⁴⁶ Benjamin Stora, *Le Transfert d'une mémoire. De l' »Algérie française » au racisme anti-arabe*, La Découverte, Paris, (1999)

¹⁴⁷ Voir sur ce thème le livre de Abdellali Hajjat, *Immigration postcoloniale et mémoire*, L'Harmattan, (2005)

BIBLIOGRAPHIE

- ACHAC, Le Paris arabe, La Découverte/Générique/ ACHAC, 2003
- AGERON, Charles-Robert, France coloniale ou parti colonial ? , PUF, Paris, 1978
- AUBERT M., SEGUIN J.-C., Les productions cinématographiques des Frères Lumière, Bibliothèque du film, Mémoire du cinéma, Paris, 1996
- AUGUST, Thomas, The selling of the Empire: British and French Imperialist propaganda, 1890-1940, Greenwood Press, London, 1985
- BARLET, Olivier, Les cinémas d'Afrique noire : le regard en question, L'Harmattan, 1996
- BARTHES, Roland, Mythologies, Editions du Seuil, 1957
- BENOT, Yves, Mourir pour les Antilles, Editions Caribéennes
- BENOT, Yves, Massacres coloniaux, 1944-1950 : la IV République et la mise au pas des colonies françaises, La Découverte, 1994
- BESSIS, Sophie, L'Occident et les Autres. Histoire d'une suprématie, La Découverte, Paris, 2001
- BIONDI, Jean-Pierre, Les anticolonialistes, Robert Laffont, Paris, 1992
- BLANCHARD, Pascal ; BANCEL, Nicolas ; GERVEREAU, Laurent (dir.), Images et colonies. Iconographie et propagande coloniale sur l'Afrique française de 1880 à 1962, Achac-BDIC, Paris, 1993

- BLANCHARD, Pascal, BANCEL, Nicolas, DELABARRE, Francis, Images d'Empire (1930-1960), La Martinière, Paris, 1997
- BLANCHARD, Pascal ; BANCEL, Nicolas, Le colonialisme, un « anneau dans le nez de la République », in Hommes et Migrations, n°1228, nov-déc, 2000
- BLANCHARD, Pascal, BANCEL, Nicolas ; LEMAIRE, Sandrine, Culture coloniale. La France conquise par son empire (1871-1931), Autrement, 2003
- BLANCHARD, Pascal ; LEMAIRE, Sandrine, Culture impériale. Les colonies au cœur de la République (1931-1961), Autrement, 2004
- BLANCHARD, Pascal ; BANCEL, Nicolas ; VERGES, Françoise, La République coloniale. Essai sur une utopie, Bibliothèque ALBIN MICHEL Idées, 2003
- BLANCHARD, Pascal ; BLANCHONIN, Stéphane ; BANCEL, Nicolas ; BOETSCH, Gilles ;
- L'Autre et nous : « scènes et types » : anthropologues et historiens (...) depuis les conquêtes coloniales : colloque, février, 1995, Marseille
- BLANCHARD, Pascal ; BANCEL, Nicolas, De l'indigène à l'immigré, Gallimard, 1998
- BLANCHARD, Pascal ; LEMAIRE, Sandrine, La construction de la notion de race dans la littérature et les sciences humaines (XVIIIème-XIXème siècles), Paris, L'Harmattan, 2002
- BONNAFOUS, Simone, L'immigration prise aux mots, Kimé, 1991
- BRUNSCHWIG, H., L'Afrique noire au temps de l'Empire français, Denoël, 1988
- BRUNSCHWIG, H., Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français, 1871-1914, Armand Colin, 1960
- CENDRARS, Blaise, « J'ai tué », in Aujourd'hui, Paris, Grasset, 1931
- CESAIRE, Aimé, Discours sur le Colonialisme, Présence africaine, 1955
- CESAIRE, Aimé, Toussaint Louverture ou la Révolution française et le problème colonial, Présence africaine
- CHALAYE, Sylvie, L'image du noir au théâtre de Marguerite de Navarre à Jean Genet (1550-1960), L'Harmattan, Paris, 1998
- CHALAYE, Sylvie, Nègres en Images, L'Harmattan, Paris, 2002
- CHARLES-ROUX, Jules, Exposition universelle de 1900. Les Colonies françaises. L'organisation et le fonctionnement de l'Exposition des Colonies et Pays de Protectorat. Rapport général, Imprimerie nationale, Paris, 1902
- CHARPY, Manuel, HASSANE Souley, Lettres d'émigrés. Africains d'ici et d'ailleurs, Paris, Éditions Nicolas Philippe, 2004
- CHAUMONT, Jean-Michel, La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance, La découverte, Paris, 1997
- CHOMSKY, Noam, Responsabilité des intellectuels, Paris, 1998
- COHEN, W. B. - Français et Africains : les Noirs dans le regard des Blancs : 1530-1880. - Gallimard, 1981
- COLAS, Dominique, Races et racisme de Platon à Derrida, Paris, Plon, 2004
- COMTE, Gilbert, L'Empire triomphant, Denoël, 1988

-
- CONKLIN, Alice, *A mission to civilize. The republican Idea of Empire in France and West Africa 1895-1930*, Stanford University Pres, Stanford, 1997
- COQUERY-VIDOVITCH, Catherine, *L'Afrique et les africains au XIXème siècle*, Armand colin, 1999
- DARWIN, Charles, *De l'origine des espèces par voie de sélection naturelle*, 1859
- DARWIN, Charles, *De la descendance de l'homme*, 1871
- DAUPHINE, Joël, *Canaques de la Nouvelle-Calédonie à Paris en 1931, De la case au zoo*, L'Harmattan, 1998
- DAUXION-LAVAYSSE, Jean-Joseph, *Voyage aux îles de Trinidad, de Tobago, de Marguerite et dans diverses parties du Venezuela dans l'Amérique méridionale*, F.Schoell libraire, Paris, 1813
- DEROO, Eric ; BLANCHARD, Pascal ; BOETSCH Gilles ; BANCEL, Nicolas ; LEMAIRE Sandrine, *Zoos humains*, Editions La Découverte, 2002
- DESCLOZIERES, *Les égarements du négrophilisme*, 1802
- DINE, P., *Images of the Algerian War*, Oxford, Clarendon Press, 1994
- DUCHET, Michèle, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Flammarion, Paris, 1977
- EDWARDS, E., *Anthropology and Photography 1860-1920*, Yale University Press, Londres/ New Haven, 1992
- ELLUL, Jacques, *Propagandes*, Economica, 1990
- FALL, Babacar, *Le travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1945)*, Karthala, Paris, 1993
- FANON, Frantz, *Peau noire, masques blancs*, Editions du seuil, 1952
- FANOON-SIEFER, Léon, *Le mythe du nègre et de l'Afrique noire dans la littérature française de 1800 à la deuxième guerre mondiale*, NEA, Abidjian/Dakar/Lomé, 1980
- FERRO, Marc, *Le livre noir du colonialisme*, Robert Laffont, Paris, 2002
- FERRO, Marc, *Les tabous de l'Histoire*, Nil Editions, 2002
- FOUCAULT, Michel, *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*, Plon, Paris, 1961
- FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 1978
- GERBEAU, Hubert (dir.), *L'autre et nous. Scènes et types*, Syros, Paris, 1996
- GHOZLAND, Freddy, *Un siècle de réclames alimentaires*, Milan, Paris, 1999
- GIDE, André, *Voyage au Congo. Carnets de route*, Nouvelle Revue Française, Paris, 1928
- GIRARDET, Raoul, *L'Idée coloniale en France de 1871 à 1962*, Payot, 1956
- GOBINEAU, Arthur de, *Essai sur l'inégalité (intellectuelle) des races humaines*, Didot, Paris, 1853
- GRUZINSKI, Serge, *La pensée métisse*, Fayard, 1999
- HAMPATE BA, Amadou, *Oui mon commandant*, Actes Sud, Arles, 1994
- HEGEL, *La raison dans l'Histoire*, Hatier, 1987

- HOCHSCHILD, Adam, Les fantômes du Roi Léopold. Un holocauste oublié, traduit de l'américain par Marie-Claude Elsen et Franck Straschitz, Belfond, Paris, 1998
- HODEIR, Catherine ; PIERRE, Michel, L'exposition coloniale, Complexe, Bruxelles, 1991
- HUGO, Victor, Discours du 18mai 1879 in Discours politiques
- JAHODA G., Images of savage: ancient roots of modern prejudice in western culture, London, Routledge, 1995
- JORDAN, P.-L., Premier contact-Premier regard, Images en manœuvres, Musée de Marseille, Marseille, 1992
- KALIFA, Dominique, La culture de masse en France. 1860-1930, La Découverte, 2001
- KELMAN, Gaston, Je suis noir et je n'aime pas le manioc, Max Milo Editions, Paris, 2003
- LALVANI, S., Photography, Vision, and the Production of Modern Bodies, State University of New York, New York, 1996.
- LEBOVICS, Herman, La Vraie France : les enjeux de l'identité culturelle, 1900-1945, Belin, 1995
- LECLERC, G., Anthropologie et colonialisme : essai sur l'histoire de l'africanisme, Fayard, 1972
- LEIRIS, Michel, L'Afrique fantôme, Gallimard, 1981
- LEPROTON, P., L'exotisme et le cinéma. Les chasseurs d'images à la conquête du monde, Editions J. Susse, coll. »voyages et aventures », 1945
- LEROY-BEAULIEU, Paul, De la colonisation chez les peuples modernes, Guillaumin Editions, Paris, 1870 (réédité en 1873, Félix Alcan)
- LEVI, Lina, La France colonisatrice, Paris, 1983
- LEVI-STRAUSS, Claude, Race et Histoire, Race et Culture, Albin Michel/ Editions UNESCO, 2001
- LIEUTENANT-COLONEL de Montagnac, Lettres d'un soldat, Plon, Paris, 1885
- LINDQUIST, Sven, Exterminez toutes ces brutes, Le serpent à plumes, 1998
- LONDRES, Albert, Terre d'ébène, Albin Michel, Paris, 1928
- LORENTZ, Dominique, Affaires atomiques, Les Arènes
- LOUIS, Paul, Le colonialisme, 1905
- MADIEU, G., Le cinéma colonisateur, s. éd., 1916
- MAINGUENEAU, Dominique, Les livres d'école de la République, 1870-1914. Discours et idéologie, Le Sycomore, Paris, 1979
- MANCERON, Gilles, Marianne et les colonies, La Découvert/Poche, Paris, 2003
- MANCERON, Gilles ; BLANCHARD, Pascal ; DEROO, Eric, Le Paris noir, Hazan, Paris, 2001
- MARSEILLE, Jacques, Empire colonial et capitalisme français : histoire d'un divorce, Albin Michel, 1984
- MAXWELL, Anne, Colonial photography and exhibitions. Representations of the

-
- “Native” people and the making of Europeans identities, Leicester University, London, 1999
- MEMMI, Albert, *Portrait du colonisé*, Paris, 1985
- MEURY, M., BALTASSAT, J. –D, *Petite histoire de l'enseignement de la morale à l'école*, Laffont, 2000
- MICHEL, Marc, *L'appel à l'Afrique : contribution et réaction à l'effort de guerre en A-OF, 1914-1919*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1982
- MIQUEL, Pierre, *Le chemin des Dames. Enquête sur la plus effroyable hécatombe de la Grande guerre*, Perrin Pocket, 1997
- MONTESQUIEU, Charles Louis de Secondat, *L'esprit des lois (1748)*, Nathan, 1999
- MOREL, Jacques, *Calendrier des crimes de la France Outre mer*, L'esprit frappeur, 2001
- MOURALIS, Bernard, *République et colonies*, Présence Africaine, 1999
- NORA, Pierre, *Les lieux de mémoire*, t.1, La République, Gallimard, Paris, 1984
- ONANA, Charles, *La France et ses tirailleurs*, Editions Duboiris, 2003
- PIERRE, José, *Tracts surréalistes et déclarations collectives*, t.1 : 1922-1969, Terrain Vague, Paris, 1980
- PLUMELLE URIBE, Rosa Amelia, *La férocité blanche. Des non blancs aux non aryens, génocides occultés de 1492 à nos jours*, Albin Michel, 2001
- POCIELLO, Christian ; DENIS, Daniel, *A l'école de l'aventure*, PUS, Voiron, 1999
- RAZAC, Olivier, *L'écran et le zoo, Spectacles et domestication, des expositions coloniales à Loft Story*, Denoël essais, 2002
- RÉGENT Frédéric, *Esclavage, métissage, liberté*, Paris Grasset, 2004
- RIOUX Jean-Pierre ; SIRINELLI, Jean-François, *La culture de masse de la Belle époque à aujourd'hui*, Fayard, 2002
- ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Flammarion, 1971
- RUSCIO, Alain, *Amours coloniales. Aventures et fantasmes exotiques de Claire Duras à Georges Simenon*, Complexe, Bruxelles, 1996
- RUSCIO, Alain, *Le credo de l'homme blanc*, Complexe, Bruxelles, 1996
- RUSCIO, Alain, *Qu'elle était belle la France au temps des colonies. Anthologie de chansons coloniales et exotiques françaises*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2001
- SALA-MOLINS, Louis, *Les misères des Lumières*, Robert Laffont, 1992
- SALA-MOLINS, Louis, *Le code noir ou le calvaire de Canaan*, PUF, Paris, 1987
- SAY, Jean-Baptiste, *Traité d'économie politique*, 1825
- SAYAD, Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, coll. «Liber », 1999
- SCHNEIDER, William. (H.), *An empire for the masses. The French popular image of Africa 1870-1900*, Greenwood Press, London, 1982
- STORA, Benjamin, *Le Transfert d'une mémoire. De l' «Algérie française » au racisme*

- anti-arabe, La Découverte, Paris, 1999
- SOUCHARD, Maryse ; WAHNICH, Stéphane ; CUMINAL, Isabelle ; WATHIER, Virginie, Le Pen. Les mots. Analyse d'un discours d'extrême-droite, Le Monde éditions, Paris, 1997
- SURET-CANALE, Jean, Afrique noire, occidentale et centrale, Editions sociales, 1968
- TAFFIN, Dominique, Le Palais des colonies. Histoire du musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, RMN, 2002
- TEVANIAN, Pierre, Le racisme républicain, Réflexions sur le modèle français de discrimination, L'esprit frappeur, 2001
- TODOROV, Tzvetan, Nous et les autres, Seuil, Paris, 1989
- TOCQUEVILLE (DE), Alexis, Œuvres complètes, Gallimard, Paris, 1962
- TOUVALIS, Bernard, République et colonies, Présence africaine, 1999
- VALERY, Paul, Regards sur le monde actuel, Paris, Stock, 1931
- VERSCHAVE, François-Xavier, La Françafrique, le plus long scandale de la République, Stock
- VERSCHAVE, François-Xavier, Noir silence, les Arènes Paul
- VIGNE D'OCTON, Paul, Les crimes coloniaux de la IIIème République. La Sueur du Burnous, Editions de la Guerre sociale, Paris, 1911
- VIGNE D'OCTON, Paul, La gloire du sabre, sans nom d'éditeur, 1900
- VOLTAIRE, Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, Garnier frères, 1963
- WEBER, Eugène, Les années 1930, Fayard, Paris, 1994
- WEIL, Patrick, Qu'est-ce qu'être français ? , Grasset, Paris, 2002
- YEE, Jennifer, Clichés de la femme exotique. Un regard sur la littérature coloniale entre 1871 et 1914, L'Harmattan, 2000

Ouvrages collectifs :

Négripub, 100 ans d'images des Noirs dans la publicité, Edition Somogy, Paris, 1992

Revue :

Cahiers français in la Documentation Française, La mémoire entre histoire et politique, juillet-août, 2001

Cinéma, n°72, décembre 1972

Communication, n°72, 2002

Histoire de l'éducation, n°58, septembre 1993

Hommes et Migrations, n° 1228, novembre 2000, Immigration, colonisation et racisme :
pour une histoire liée

Hommes et migrations, n° 1197, avril 1996, Modèle républicain et protection des
minorités

Photo, novembre 1999

Septième Art, n°51 et n°52, 1984-1985

Thèses et DEA :

La représentation Maghreb à travers les images du journal L'illustration de 1843 à 1918,
Delphine Demargne, Paris-I, 2000

La représentation des noirs dans le cinéma français contemporain, DEA d'études
cinématographiques, Frédéric Darot, 1997

La vision de l'Afrique dans les bandes dessinées belges et françaises, doctorat
d'histoire nouveau régime, Christian Jannone, Université Aix-Marseille, 1998

Le Petit Journal à la fin du siècle et la représentation de l'Afrique et de l'Africain,
Jean-Barthélemy Debost, Paris-I

L'Agence économique des colonies. Instrument de propagande ou creuset de
l'idéologie coloniale en France (1860-1960), Institut universitaire européen, Sandrine
Lemaire, 2000

Nationalisme et colonialisme, Paris I, Blanchard Pascal, 1994

FILMOGRAPHIE

ALLEGRET, Marc, Zou Zou, 1934
ADOUTE, Virginie, GUIDICELLI, Jean-Claude, Les trois couleurs de l'empire, 2001
ANNAUT Jean-Jacques, L'Amant, 1992
ANONYME, Nos œuvres en 1931, 13min, 1931
ARCADY, Alexandre, Le coup de Sirocco, 1978
BAHLOUL, Abdelkrim, Le thé à la menthe, 1984
BARONCELLI (De), Jacques, L'Homme du Niger, 102 min, 1939
BEHAT, Gilles, Le vent de la Toussaint, 1991
BERRY, John, Tamango, 98 min, 1958
BILE, Serge, Noirs dans les camps nazis
BLANCHARD, Pascal ; DEROO, Eric, Zoos Humains, 52min, 2002
BOISSET, Yves, RAS, 1972
BOURCIER Emmanuel, AGRAIVES (D'), Jean, La France est un empire, 1938
BROOKS, Philip ; HAYLING, Alan, Une journée portée disparue, 60min, 1992
BUTLER, Yves, Noir sur blanc : le défi multiracial, 49min, 1985
CABRERA, Dominique, L'autre coté de la mer, 1h29min, 1996
CARPITA, Paul, Le rendez-vous des quais, 1953

CHAREF, Mehdi, Le Thé au harem d'Archimède, 1984
CHENAL, P., La maison du maltais, 1938
COMOLLI, Jean-Louis, Les esprits du Koniambo. En terre kanak, 2003
CORNEAU, Alain, Fort Saganne, 1984
DENIS, Claire, Chocolat, 1988
DENIS, Claire, J'ai pas sommeil, 110min, 1993
DEMME, Jonathan, The Agronomist, 91min, 2003
DUVIVIER, Julien, La Bandera, 1935
DUVIVIER, Julien, Pépé le Moko, 1936
ECARE, Désiré, A nous deux France, 58min, 1969
ETIEVAN, H., NALPAS, M., La Sirène des tropiques, 1927
FESCOURT, Henri, La maison du maltais, 1926
FESCOURT, Henri, L'Occident, 1927
FEYDER, Jacques, L'Atlantide, 1921
FLAMAND-BARRY, Jean-Claude, Neg'marron, 1h35min 2005
GALLEN, Joel, Not another teen movie, 2001
GILOU, Thomas, Black Mic Mac, 1h29, 1986
GIROT, Francis, L'Etat sauvage, 1978
GODARD, Jean-Luc, Le petit soldat, 1960
GREVILLE, Edmond, Princesse Tam-Tam, 1935
GODEAU, Corinne; ROUSSELIER, Danièle, L'insurrection de l'île Rouge, Madagascar
1947, 60min, 194
GUERDJOU, Bourlem, Vivre au paradis, 1998
HEYNEMANN, Laurent, La Question, 1976
HONDO, Med, Soleil ô, 1970
HONDO, Med, Les bicots nègres nos voisins, 1974
HONDO, Med, Watani, 1997
HUGON, André, Yasmina, 130 min, 1926 (muet)
IOSSELIANI, Otar, Et la lumière fut, 1989
JULIEN, Isaac, Black Skin, White mask, 70min, 1996
KASSOVITZ, Matthieu, Métisse, 1h31, 1993
KASSOVITZ, Matthieu, La Haine,
KRIER, Jacques, Ouvriers noirs de Paris, 25min, 1964
LADJIMI, Moktar ; EL FTOUH, Youssef, Le ciné colonial-Le Maghreb au regard du
cinéma français, 53min, 1997
LALLAOUI, Mehdi ; LANGLOIS, Bernard, Les massacres de Sétif. Un certain 8 mai
1945, 56min, 1995

LALLAOUI, Mehdi, Un siècle d'immigrations en France (1851-1918 ; 1919-1939 ; 1939-1974), 1997

LEVY, Jean-Benoît, Epstein Marie, Itto, 1934

LEVY, Pierre-Oscar, Premiers mètres, 13min, 1984

L'HERBIER, Marcel, L'Inhumaine, 2h14, 1924

L'HERBIER, Marcel, Les hommes nouveaux, 1936

LLEDO, Jean-Pierre, Un rêve algérien, 1h50min, 2003

LUMIERE, Opérateur, Village noir au jardin d'acclimatation de Paris, 1min44, 1896

LUCIANI, François, L'Algérie des chimères, 2001

MANUE, Georges, La Plus grande France, 1931

MANUE, Georges, Les steppes du Niger

MARKER, Chris, Les statues meurent aussi, 30min, 1952

MARKER, Chris, Sans soleil, 1h40, 1982

MARKER, Chris, Le joli mai, 1963

MEYNARD, Serge, L'œil au beurre noir, 1h29, 1987

MORDILLAT, Gérard, Salut Frangin, 1989

PISIER, Marie-France, Le bal du gouverneur, 1984

POIRIER, Léon, La croisière noire, 1926

PONTECORVO, Gillo, La Bataille d'Alger, 1966

RENOIR, Jean, Le bled, 1929

RESNAIS, Alain, L'année dernière à Marienbad, 1961

RESNAIS, Alain, Muriel, 1963

ROUAN, Brigitte, Outremer, 1991

ROUCH, Jean, Moi un noir, 80min, 1958

ROUCH, Jean, Les maîtres fous, 1954

ROZIER, Jacques, Adieu Philippine, 1963

RUGGIA, Christophe, Le Gone du chaâba, 1998

SCHMIDT, Jean, Paris des négritudes, 28min, 1970

SCHOENDORFFER, Pierre, La 317ème section

SCHOENDORFFER, Pierre, Le crabe-tambour, 1977

SCHOENDORFFER, Pierre, Dien Bien Phu, 1992

SOUMANOU VIEIRA, Paulin, SARR, Mamadou, Afrique sur Seine, 1957

SEMBENE, Ousmane, Emitaï, 1971

SEMBENE, Ousmane, Ceddo, 1976

SEMBENE, Ousmane, Le camp de Thiaroye, 1985

SEMBENE, Ousmane, Sarraouina, 1986

SOUDANI, Mohamed, Waalo Fendo, 1997

TAVERNIER, Bertrand, Coup de torchon, 1981
TAVERNIER, Bertrand, La Guerre sans nom, 1982
TELLIER, Ladislas, l'exposition Universelle, 7min, 1931
TENNO, Jean-Marie, Vacances au pays, 75min, 1999
TENNO, Jean-Marie, Afrique je te plumerai, 1h28, 2002
THIAM, Momar, Sarzan, 1963
VAUTIER, René, Afrique 50, 1950
VAUTIER, René ; DERDENI, Ferid, Le Glas, 1964
VAUTIER, René, Avoir 20 ans dans les Aurès, 1971
WARGNIER, Régis, Indochine, 1992
WARGNIER, Régis, Man to man, 2004

Films collectifs :

Henri Martin, Marin de France, 1950 et Sucre amer ou créoles en colère, 16 min